


1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE







LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES REAUX

TOME IV

LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES REAUX

TOME IV

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES REAUX

Gédéon, 1

TROISIÈME ÉDITION

ENTIÈREMENT REVUE SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL
DISPOSÉE DANS UN NOUVEL ORDRE
ET PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE INÉDITE
SUR L'AUTEUR

PAR

MM. DE MONMERQUÉ ET PAULIN PARIS
Membres de l'Institut

TOME QUATRIÈME



PARIS
J. TECHENER, LIBRAIRE
RUE DE L'ARBRE-SEC, 52
PRÈS LA COLONNADE DU LOUVRE

M DCCC LXII



LES

HISTORIETTES.



247. — LA COMTESSE DE VERTUS.

(*Catherine Fouquet, mariée à Claude de Bretagne comte de Vertus; née vers* 1590, *morte* 10 mai 1670.)

La Comtesse de Vertus est fille du Marquis de La Varenne Fouquet, celui de qui Madame de Bar disoit : « Il « a plus gaigné à porter les poulets « du Roy mon frere, qu'à larder ceux de sa « cuisine ; » car il avoit[1] esté escuyer de cuisine[2]. Henry IV[e] luy fit du bien ; il l'avoit bien servy en ses amours. Cet homme avoit mis sur la porte de sa maison, en Anjou, la statue de Henry IV[e], et au bas : *Il m'a donné l'honneur et les biens*.

1. Dit-on.
2. *Mots biffés :* Ou du moins officier.

Elle espousa le Comte de Vertus[1], qui est venu d'un frere bastard de la reyne Anne de Bretagne; ç'a esté une fort belle femme. Jouant sur le quatrain de Pibrac, on disoit d'elle :

Qui te pourroit, Vertus, voir toute nue, etc.

Il y a des gens qui l'ont veüe. Son mary fit assassiner vilainement un de ses galans qu'il avoit fait venir par une lettre supposée. J'ay parlé ailleurs de Bautru-Cherelles (*b*); il a esté aussy de ses favorys. Il luy escrivit une fois, autant pour la traitter de coquette que pour la cajoller, que sa maison estoit le palais d'Atlante; que chascun y trouvoit sa maistresse. Son mary mourut, il y a près de dix-huict ans (*c*); depuis elle a tousjours porté un bandeau de veuve, à cause qu'à son gré cette coiffure luy siéioit bien; et avec cela elle a longtemps porté des habits comme une jeune personne[2], car elle a esté longtemps belle. Elle a de l'esprit; mais ç'a tousjours esté un esprit

1. Ce comte estoit accordé avec une fille de Retz : le Roy luy proposa d'espouser la fille de La Varenne avec soixante-dix mille escus. Il crut faire sa fortune; mais dez qu'il l'eut veûe, il s'en esprit d'une telle force qu'il l'espousa deux jours apres (*a*), et de peur du Roy, il l'emmena en Bretagne. Henry IVe fut tué aussytost après.

2. A soixante-dix ans, elle apprenoit à danser, et dansoit la *Figurée*.

a En mai 1609, suivant le P. Anselme. — *b*. *Histor*. de Bautru. — *c*. 6 août 1637, suivant le P. Anselme.

desréglé. Elle se mesloit de faire de belles lettres; ce qu'il y a de meilleur, c'est des choses qu'elle tire des lettres qu'elle a de Bautru, car on y remarquoit son air. Une fois elle escrivoit à sa fille de Vertus (*a*), sur je ne sçay quelle froideur qui estoit entre elles, que « la grande « Ourse et la petite Ourse n'estoient pas si « gelées qu'elle. »

Elle n'a sceû compatir avec personne, et c'est la plus grande avare et la plus bizarre personne qui vive. Pour tout train, quelquefois, elle n'a eu qu'un cocher, et ce cocher la peignoit, aussy bien que ses chevaux. Quand elle voyageoit, elle couchoit aux fauxbourgs des villes, de peur de trop despenser dans les bonnes hostelleries. Elle dit un jour une assez plaisante chose. Sa fille de Vertus estoit allée, après la mort de Madame la Comtesse, demeurer chez Madame de Rohan, la mere. « A quoy « songe, » dit-elle, « ma fille de Vertus de se « retirer chez Madame de Rohan? Puisqu'elle « me quitte, elle devoit aller ailleurs[1]. »

1. Cette mademoiselle de Vertus a du merite et sait le latin. Elle n'est pas si belle que sa sœur (*b*). Madame la Comtesse fut si ingrate que de ne luy rien donner. Elle escrit fort raisonnablement. — Mais l'affaire de M. de La Rochefoucault l'a fort descriée. — C'est la plus belle,

a. Catherine-Françoise de Bretagne, Mademoiselle de Vertus, morte 21 novembre 1692. — *b*. Madame de Montbazon.



248. — MADAME DE MONBAZON.

(*Marie de Bretagne, mariée en* 1628 *à Hercules de Rohan, duc de Montbazon, née vers* 1610, *morte le* 28 *avril* 1657.)

Elle estoit fille aisnée du Comte de Vertus et de la Comtesse dont nous venons de parler. Elle estoit encore fort jeune et estoit en religion, quand le bonhomme de Monbazon l'espousa; c'est

après Madame de Monbazon, car elle a encore trois sœurs, dont l'une nommée Mademoiselle de Chantossé(*a*), qui n'est pas la plus belle, voulant demeurer à Paris où elle n'a ny mere ny sœur ny belle-sœur, se retira chez la Petite-Mere Hospitaliere : là, pour voir du monde, elle recevoit les gens dans la salle des malades; et l'on voyoit cette fille toute couverte d'or dans un lieu où un malade rend un lavement, l'autre change de linge; l'un tousse, l'autre crache; celui-cy crie, et celle-là se confesse.

— Le dernier evesque d'Angers (*b*), estant malade de la maladie dont il mourut, Madame de Vertus envoya un gentilhomme pour sçavoir de luy-mesme comment il se portoit. Il se trouva fort obligé de cette civilité, et se mit sur les louanges de la dame jusqu'à faire un eloge en forme. Enfin le gentilhomme, ennuyé de cela, luy dit : « Monsieur, que diray-je à Madame de vostre santé? « — Monsieur, » respondit-il, « dites-luy que je resve. »

— Cette vieille folle, à l'âge de soixante-treize ans (*c*), a espousé un jeune garçon appellé le chevalier de La

a. Marguerite-Angelique, morte en 1694, sans avoir été mariée. — *b*. Claude de Rueil, mort en 1649. — *c*. Vers 1663.

pourquoy il l'a tousjours appellée « ma religieuse. » Il en escrivit une lettre à la Reyne-

Porte, disant pour ses raisons que c'eust esté dommage de laisser mourir d'amour un pauvre garçon qui, apparemment, a encore longtemps à vivre. Luy l'a espousée à cause qu'il avoit esté condamné à donner vingt-deux mille livres à une fille qui luy avoit fait un procez pour le faire condamner à l'espouser, et il n'avoit pas un sou pour payer cette debte-là ny les autres. Mais le pauvre chevalier ne fut pas assez fin en cette rencontre ; car, quoyqu'il tinst le mariage secret, M. d'Avaugour, M. de Goëllo (*a*), et les filles en eurent avis : c'estoit à Paris, où ils estoient tous en procez avec elle, parce qu'elle changeoit de nature à tout son bien. Ils obtinrent une permission du Lieutenant civil de sceller chez le cavalier aussy bien que chez la mere ; aux grandes affaires on passe souvent par-dessus les formes.

L'âge et la conduite de cette femme la rendoient ridicule : un commissaire se met dans un grenier d'une maison vis-à-vis de celle du Chevalier, d'où il voyoit ce qu'on y porta et remua, durant deux jours ; après il demanda main-forte et alla mettre son scellé. Le Chevalier presenta requeste : sa requeste fut receûe ; mais ordonné qu'on feroit description des coffres, et qu'ils seroient mis en depost. Le Grand-maistre y vint avec deux cens chevaux, mais le Commissaire avoit desjà fait son devoir. Elle court fortune d'estre interditte, et le Chevalier de n'avoir rien gaigné qu'une vieille femme. Il fut mal conseillé, car il faut tout prevoir en tel cas ; il n'avoit qu'à tout porter à l'Arsenal.

— Elle voulut donner, en haine de ses enfans, cinquante mille escus à Madame de Montauzier, la voyant en faveur. Madame de Montauzier les refusa, et luy dit : « Hé ! Madame, vous avez tant de grandes filles qui n'en « ont pas trop ! » Elle a fait depuis de fort impertinentes

a. Ses fils.

mere, ou plustost il la copia, car elle estoit assez raisonnable pour avoir esté escrite par un

donations entre-vifs, comme au doyen du Parlement, Ferrand, vingt mille livres, afin qu'il sollicitast pour elle, et à d'autres; ils devinrent suspects, et de plus ils n'en ont pu rien toucher.

— Mademoiselle de Clisson (*a*), la troisiesme des sœurs de Madame de Monbazon, est une personne qui n'a de defaut que de n'avoir pas de santé. Quoyque maltraittée de sa mere, elle ne voulut point assister à l'inventaire des biens, et empescha qu'on ne l'enlevast et qu'on ne l'interdist; mais elle travailla pour faire casser le mariage : ce qui fut executé. Le frere aisné (*b*), qui a gaigné Mademoiselle de Vertus, n'a jamais pu la gaigner. Elle et ses sœurs et le Comte de Goëllo plaident contre l'aisné, qui ne leur veut rien donner, et les fait enrager aussy bien qu'il fait enrager sa femme (*c*). Cette femme a de la vertu, et, par modestie, elle ne l'a point voulu accuser d'impuissance.

Elle conte ainsy la mort du galant de sa mere. Le Comte de Vertus estoit un fort bon homme, et qui ne manquoit point d'esprit. Son foible estoit sa femme; il l'aimoit passionnement, et ne croyoit pas qu'on pust la voir sans en devenir amoureux. Un gentilhomme d'Anjou, appellé Saint-Germain La Troche, homme d'esprit et de cœur, et bien fait de sa personne, fut aimé de la Comtesse. Le mary, qui avoit des espions auprès d'elle, fut averty aussytost de l'affaire. Il estimoit Saint-Germain, et faisoit profession d'amitié avec luy; il trouva à propos de luy parler, luy dit qu'il l'excusoit d'estre amoureux d'une belle femme, mais qu'il luy feroit plaisir de venir moins souvent chez luy. Saint-Germain s'en trouva quitte à bon marché. Il y venoit moins en apparence, mais il faisoit bien des visittes en cachette : c'estoit à

a. Constance-Françoise de Bretagne, Mademoiselle de Clisson. — *b*. Le comte d'Avaugour. — *c*. Françoise-Louise de Balzac d'Entraigues.

plus habile homme que luy. La substance estoit qu'il sçavoit bien de quoy cela menaçoit

Chantossé en Anjou. Le Comte sçavoit tout; il n'en tesmoigna pourtant rien jusques à ce que, durant un voyage de dix à douze jours, le galant eust eû la hardiesse de coucher dans le chasteau. Les gens dont la dame et luy se servoient estoient gaignez par le mary. Ayant appris cela, il defendit sa maison à Saint-Germain. Cet homme, au desespoir d'estre privé de ses amours, escrit à la belle, et la presse de consentir qu'il la desfasse de leur tyran. Les agens gaignez faisoient passer toutes les lettres par le mary, qui avoit l'adresse de lever les cachets sans que l'on s'en aperceust. Elle respondit qu'elle ne s'y pouvoit encore resoudre. Il réitere, et luy escrit qu'il mourra de chagrin si elle ne consent à la mort de ce gros pourceau. Elle y consent; et par une troisiesme lettre, il luy mande que dans ce jour-là elle sera en liberté; que le Comte va à Angers, et que sur le chemin il luy dressera une embuscade. Le Comte retient cette lettre, se garde bien de partir; et ayant appris que Saint-Germain disnoit en passant dans le bourg de Chantossé, il se resolut de ne pas laisser echapper l'occasion. Il luy envoye dire qu'il fera meilleure chere au chasteau qu'au cabaret, et qu'il le prioit de venir disner avec luy. Le galant, qui ne demandoit qu'à estre introduit de nouveau dans la maison, ne se doutant de rien, s'y en va. Il n'avoit pas alors son espée; il l'avoit ostée pour disner: il oublie de la prendre. Dez qu'il fut dans la salle, le Comte luy dit: « Tenez, » en luy presentant son dernier billet, « connoissez-vous « cela? — Ouy, » respondit Saint-Germain, « et j'entends « bien ce que cela veut dire; il faut mourir. » Les gens du Comte mirent aussytost l'espée à la main. Ce pauvre homme n'eut pour toute defense qu'un siége pliant. Il avoit desjà receû un grand coup d'espée quand le mary entra dans la chambre de sa femme, qui n'estoit separée de la salle que d'une antichambre. Il la prend par la

une personne de son âge; mais qu'il esperoit que le bon exemple que luy donneroit Sa Majesté la retiendroit tousjours dans les bornes du devoir[1], etc. Vous verrez si elle a fait mentir le proverbe que bon chien chasse de race. C'estoit une des plus belles personnes qu'on pust voir, et ce fut un grand ornement à la Cour; elle desfaisoit toutes les autres au bal, et, au

main, et luy dit: « Venez, ne craignez rien; je vous « aime trop pour rien entreprendre contre vous. » Elle fut obligée de passer sur le corps de son amant qui estoit expiré sur le sueil de la porte. Il la mena dans le chasteau d'Angers. Elle eut bien des frayeurs, comme on peut penser. Les parens du mort, quand ils eurent veû la lettre, ne firent point de poursuites. La Comtesse avoit ouy tout le bruit qu'on fit en assassinant son favory: elle estoit grosse; elle ne se blessa pourtant point, mais la petite fille qu'elle fit et qui ne vescut que huict ans, estoit sujette à une maladie qui venoit des transes où la mere avoit esté, car elle s'escrioit: « Ah! sauvez-moy; « voylà un homme l'espée à la main qui me veut tuer. » Et elle s'esvanouissoit. Elle expira dans un de ses esvanouissemens.

1. Une fois il dit en presence de la feue Reyne-mere et de la Reyne: « Je ne suis ny italien ny espagnol; je « suis homme de bien. » Je pense mesme que c'estoit parlant à leurs personnes.

— A cause qu'il avoit ouy qu'en parlant de saint Paul on adjoustoit « ce grand vaisseau d'election, » il crut que c'estoit un grand vaisseau appellé *Election* dans lequel cet apostre voyageoit, et disoit: « Je croy que c'estoit « un beau navire que ce *grand vaisseau d'Election de saint* « *Paul*. »

— Ce vieux fou de son mary à l'âge de quatre-vingts

jugement des Polonois, au mariage de la Princesse Marie (*a*), quoyqu'elle eust plus de trente-cinq ans, elle remporta encore le prix. Mais, pour moy, je n'eusse pas esté de leur avis; elle avoit le nez grand et la bouche un peu enfoncée; c'estoit un colosse, et en ce temps-là elle avoit desjà un peu trop de ventre, et la moitié plus de tetons qu'il ne faut; il est vray qu'ils estoient bien blancs et bien durs; mais ils ne s'en cachoient que moins aisément. Elle avoit le teint fort

ans, devint amoureux d'une fille qui jouoit fort bien du luth. Elle en fit confidence à Madame de Monbazon. Le bonhomme pria Mademoiselle de Clisson, sœur de sa femme, de donner à disner à la demoiselle et à luy, mais que comme elle n'a rien qu'une cuisiniere, il luy envoyeroit son cuisinier avec tout ce qu'il faudroit. Il ne luy envoya qu'un petit lapin et luy amena onze personnes. Elle le connoissoit et ne s'estoit point laissé surprendre. On cacha Madame de Monbazon et, exprès, la demoiselle passa dans le lieu où elle estoit, faisant semblant d'aller chercher son luth. Il la suivit et s'assit, puis il luy dit : « Venez me baiser. — Venez-y vous-mesme. » Il repete, elle reprend : « Je vaux bien la peine qu'on me « vienne chercher. — Je vous souffletteray. » Elle s'obstine, il se met en une telle colere qu'il l'eust jettée par la fenestre s'il en eust eu la force.

A quelques années de là il s'esprit de la fille de sa concierge de Rochefort, et il fallut absolument la mettre coucher avec luy. C'estoit un tendron. La voylà couchée. Il la fait relever en luy reprochant qu'elle n'avoit pas prié Dieu.

a. 5 novembre 1647.

blanc, les cheveux fort noirs et une grande majesté.

Dans la grande jeunesse où elle estoit quand elle parut à la Cour, elle disoit qu'on n'estoit bon à rien à trente ans, et qu'elle vouloit qu'on la jettast dans la riviere quand elle les auroit. Je vous laisse à penser si elle manqua de galans. M. de Chevreuse, gendre de M. de Monbazon, fut des premiers [1]. On en fit un vaudeville dont la fin estoit :

Mais il fait cocu son beau-pere
Et luy despense tout son bien.
Tout en disant ses patenostres,
Il fait ce que luy font les autres.

M. de Montmorency chanta ce couplet à M. de Chevreuse dans la cour du logis du Roy ; je pense que c'estoit à Saint-Germain. M. de Chevreuse dit : « Ah ! c'est trop, » et mit l'espée à la main; l'autre en fit autant. Les Gardes ne voulurent pas les traitter comme ils pouvoient, à cause de leur qualité, et on les accommoda.

M. d'Orléans l'a aimé, et Monsieur le Comte aussy. Il en contoit auparavant à Madame la

1. Ce couplet de Neufgermain fait voir que le Duc de Saint-Simon en a tasté aussy bien que les autres (il ne ressemble pas mal à un ramoneur) :

Un ramoneur nommé *Simon*,
Lequel ramone haut et *bas*,
A bien ramoné la mai*son*
                    sœur de *Montbazon*.

Princesse de Guimené, belle-fille de M. de Monbazon et la rivale de la Duchesse. Elle l'obligea, à ce qu'on m'a dit, de faire une trahison à Madame de Guimené; ce fut de faire semblant de remettre ses chausses comme il entroit du monde. Il le fit, et après en demanda pardon à la belle. J'ay dit ailleurs pourquoy Monsieur le Comte quitta Madame de Monbazon[1]. Bassompierre l'entreprit; mais il n'en put rien avoir, je ne sçay pourquoy. Hocquincourt, filz du Grand prévost, aujourd'huy mareschal de France, est un de ceux dont on a le plus parlé[2]. Lorsque les ennemys prirent Corbie, sur le bruit qui courut que Picolomini avoit dit que s'ils venoient à Paris, il vouloit Madame de Monbazon pour son butin, pour se mocquer de ce franc Picouard qui estoit tousjours sur l'esclaircissement, et qui n'a pas le sens commun, on fit un cartel de luy à Picolomini et la response. Il y avoit au cartel :

« Moy, M. d'Hocquincourt, gouverneur de « Peronne, Montdidier et Roye, à toy, Pico-« lomini, etc. » C'est ce qu'il y avoit de plus plaisant. Je ne me souviens pas du reste[3].

1. *Historiette* de Senneterre.

2. On dit qu'il disoit : « Je ne sçay que faire pour « gaigner Madame de Monbazon ; si je la battois un peu ? »

3. (a) « Moy, M. d'Hocquincourt, gouverneur de Pe-

a. Des Réaux s'en est souvenu plus tard, et le donne ici.

Ce M. d'Hocquincourt, ayant gaigné une femme de chambre, se mit un soir sous le lict de la belle (*a*). Par malheur, le bonhomme se trouva en belle humeur, et vint coucher avec sa femme; il avoit de petits espagneulz qui, incontinent, sentirent le galant, et firent tant

« ronne, Montdidier et Roye, A toy, Picolomini, lieu-« tenant-general des armées de l'Empereur en Flandres, « je te fais sçavoir que ne pouvant souffrir davantage les « cruautez exercées dans mes gouvernemens, je desire en « tirer raison par l'effusion de ton sang. J'ay choisy le « lieu où je veux vous voir l'espée à la main. Mon trom-« pette vous y conduira; ne manquez de vous y trouver, « si vous estes un homme de bien, avec une brette de « quatre pieds de long, pour terminer nos differens. »

Response.

« Monsieur d'Hocquincour, demeurez dans vostre « gouvernement, je souhaitterois pour ma satisfaction « que vous vous fussiez trouvé à onze batailles et soixante-« douze siéges de ville, comme moy, pour vous voir en « lieu où je ne fus jamais qu'avec joye, et d'où je ne re-« vins jamais sans avantage. Mais, en l'estat où vous « estes, je ne puis hazarder ma reputation contre vous « sans faire tort à celle de mon maistre, qui m'a confié « ses armées. J'ay deux cens capitaines dans mes troupes, « dont le moindre croiroit se faire tort de venir aux « mains avec vous. Touttefois si vous perseverez dans « ce dessein, il s'en trouvera quelqu'un qui, en ma con-« sideration, ravalera son estime jusques là. Adieu, Mon-« sieur d'Hocquincour; faittes bonne garde. Vous sçavez « que je ne suis pas loing de vous, et que je sçay aussy « bien surprendre des places que commander des ar-« mées. »

a. Madame de Monthazon.

qu'il fut contraint d'en sortir. Pour un sot il ne s'en sauva pas trop mal : « Ma foy, » dit-il, « Monseigneur[1], je m'estois caché pour sçavoir « si vous estes aussy bon compagnon qu'on dit. » Quand il se mit à la cajoller, il luy declara en homme de son pays, qu'il ne sçavoit ce que c'estoit que de faire l'amant transy, qu'il falloit conclure, ou qu'il chercheroit fortune ailleurs. C'est comme il faut avec une femme qui a tousjours pris de l'argent ou des nippes. Rouville, après luy, y laissa bien des plumes, et on a dit que Bonnelle Bullion (*a*), c'est-à-dire le dernier des hommes, y avoit esté receû pour son argent. En un vaudeville, il y avoit :

Cinq cens escus bourgeois font lever ta chemise[2].

On n'osoit conclure qu'elle se fardoit; mais un jour, à l'Hostel-de-Ville, qu'il faisoit un chaud de diable, la Reyne aperceût que quelque chose luy decouloit sur le visage. On dit

1. On appelloit ainsy M. de Montbazon.

2. Quand le Duc de Weymar vint icy la premiere fois, en causant avec la Reyne de la maniere dont il en usoit pour le butin, il dit qu'il le laissoit tout aux soldats et aux officiers. « Mais, » luy dit la Reyne, si vous preniez « quelque belle dame, comme Madame de Monbazon, « par exemple ? — Ho ! ho ! Madame, » respondit-il malicieusement, en prononçant le B à l'allemande, « ce « seroit *un bon butin* pour le general. »

a. *Histor*. de Bullion.

pourtant qu'elle ne mettoit du blanc qu'aux jours de combat, aux grandes festes, et qu'elle l'ostoit dez qu'elle estoit de retour. Ses amours et ses intrigues avec M. de Beaufort et sa mort se trouveront dans les *Memoires de la Regence*. J'adjousteray que quand elle se sentoit grosse, après qu'elle eust eu assez d'enfans, elle couroit au grand trot en carrosse partout Paris, et disoit : « Je viens de rompre le cou à un « enfant[1]. »

1. Il y a un vaudeville contre elle qui n'est pas trop honneste, mais il est plaisant. Il est sur l'air de :

Grand guenippe,
Grand guenippe,
Pourquoy bois-tu tant?
Le vin est si cher; nous n'avons point d'argent.
Je ne m'en sçauroys lasser,
Je ne m'en sçauroys passer.

Pour de l'esprit, elle n'en manquoit pas ; car elle avoit tant veû de gens! — Elle fit servir un jour, sur table, dans un bassin, M. de Soubize d'aujourd'huy (*a*), qui estoit un fort bel enfant ; il s'appelloit le Comte de Rochefort. Un extravagant rimeur et chanteur, qu'on appelle M. d'Enhaut (*b*), devint amoureux d'elle, et un jour qu'on luy arrachoit une dent : « Miserable mortel que « je suis, » s'escria-t-il, « j'ay toutes mes dens, et on en « va arracher une à cette divinité! » Il part de la main et s'en alla faire arracher seize.

a. François de Rohan, son fils aîné. — *b*. D'Henault, l'auteur du sonnet de l'*Avorton*.





249. — M. DE MONBAZON.

(*Hercules de Rohan, duc de Montbazon, né en* 1567 ; *mort* 16 *octobre* 1654.)

Monsieur de Monbazon, Hercules de Rohan, estoit un grand homme bien fait et qui, en sa jeunesse, avoit esté fort dispos. Il avoit fait un bastiment à Rochefort, le plus extravagant qui fust jamais; c'est un chasteau de cartes, tout plein de petites tourelles, de lanternes, d'eschauguettes (*a*) et de petites plates-formes; il n'y a rien d'à propos que les cornes qu'on y voit partout, et qui luy conviennent par plus d'un titre, car il estoit grand veneur de France. Quand il monstroit cette maison aux gens : « Voylà, » disoit-il, se touchant du bout du doit le front, « voylà qui l'a faitte[1]. » Il y a un portrait dans la galerie, où son pere, qui estoit aveugle, luy monstroit le ciel avec le doit avec ce demy-vers de Virgile : *Disce*, *puer*, *virtutem*. Or ce *puer* avoit (*b*) la plus grosse

1. Il a fait mettre sur la porte d'une escurie, à Rochefort : « Le 25 octobre, l'an 1637 (*par exemple*), j'ay « fait faire cette porte-cy pour entrer dans mon escurie. »

a. Petit bâtiment couvert pour placer des sentinelles. — *b*. Dans le portrait.

barbe que j'aye guères veûe; il paroissoit richement quarante-cinq ans. Comme c'estoit un homme tout simple, et qui a dit bien des sottises, on luy a attribué, et au Duc d'Usez aussy, tout ce qui se disoit mal à propos; il y a mesme, dans M. Gaulard, quelques-unes des naïfvetez qu'on leur donne. On luy fait dire à M. d'Usez, en voyant mourir un cheval : « Qu'est-ce que de nous! » Pour l'autre, il est constant qu'il a dit à la Reyne, qui luy demandoit quand sa femme accoucheroit : « Que « ce seroit quand il plairoit à Sa Majesté[1]. » Et il fut si sot que d'aller dire au feu Roy que la Reyne et Madame de Chevreuse lisoient le *Cabinet satyrique*.

Jamais le bonhomme de Monbazon n'entroit au Louvre qu'il ne demandast : « Quelle « heure est-il? » Une fois on luy dit : « Onze « heures. » Il se mit à rire. M. de Candalle dit : « Il auroit donc bien ry si on luy eust « dit qu'il estoit midy[2]. » Il mourut cinq ou six ans devant sa femme.

. . . .

1. « Madame, » disoit-il à la Reyne, « laissez-moy « aller trouver ma femme, elle m'attend; et dez qu'elle « entend un cheval, elle croit que c'est moy. »

2. Le feu Roy demandoit une fois : « De quel ordre « est ce portail? » (c'estoit aux Feuillans). — « C'est de « l'ordre des Feuillans, Sire, » dit M. de Monbazon.
— Il disoit : « Nous voylà à l'année qui vient. »



250. — M. D'AVAUGOUR.

(*Louis de Bretagne, marquis d'Avaugour, comte de Vertus; mort en* 1669.)



C'EST le frere de Madame de Monbazon. Pour le visage, il estoit plus beau qu'elle; mais il n'avoit point bonne mine. Il ne manque pas d'esprit, mais il est bizarre et aime le procez; il plaide avec toutes ses sœurs et sa mere; point de reputation du costé de la bravoure. Il espousa en premieres nopces la fille du Comte du Lude, encore enfant (*a*); il en fut jaloux. Elle mourut pour s'estre blessée (*b*), si je ne me trompe, et on murmura pourtant un peu contre le mary; mais je ne le tiens nullement coupable de sa mort[1].

1. Il espousa en premieres nopces Mademoiselle du Lude, une des plus belles et des plus douces personnes de ce siecle. Il en devint jaloux sans sujet; mais, comme on l'a veû par la suitte, il estoit impuissant. (Sa seconde femme (*c*) a dit depuis, comme on luy proposoit de l'en delivrer en luy faisant un procez sur l'impuissance,

a. Françoise, fille de Timoléon de Daillon, comte du L. mort en 1644. — *b*. Pour être accouchée avant terme. — *c*. Françoise-Louise de Balzac, fille de Henry de B., comte de Clermont-Entragues, morte en fév. 1652.

En secondes nopces, il a espousé Mademoiselle de Clermont d'Entragues, celle qui croyoit que Montauzier luy en vouloit (*b*) et n'osoit le dire. La vanité d'avoir un manteau ducal; car cet homme en a un, et, nonobstant l'arrest du temps de Henry IVe qui defend à toutes personnes de prendre le nom de Bretagne, il le prend hautement, et ses sujets (*c*) le traittent d'Altesse. Il dit qu'il n'y a que sa mere qui n'ait point eu le tabouret. Il diroit plus vray s'il disoit qu'il n'y a eu que la femme du chef de la maison (*d*) qui, comme j'ay dit, estoit frere bastard de la reyne Anne de Bretagne, qui l'ait eu, et ce fut en consideration de ce qu'elle venoit de Charles de Blois, qui avoit disputé la duché.

Il a eu cinq meres à la fois : Madame de La Varenne, Madame de Vertus, Madame Fey-

« qu'une honneste femme ne se plaignoit jamais de cela. ») La petite verolle estant à Clisson, dans toutes les maisons de la ville, il obligea sa femme (*a*) d'y aller; elle se trouva mal aussytost; et elle entendit qu'il disoit au medecin : « Pour son visage, je ne m'en soucie guères; « mais il ne faut pas qu'elle meure. » Elle fut assez sage pour n'en rien tesmoigner; mais elle n'en mourut pas moins. Gens qui s'y connoissent m'ont dit qu'elle estoit plus belle que Madame de Roquelaure, sa cadette.

a. Sa premiere femme. — *b*. Avoit des vues sur elle. — *c*. Les gens de ses terres. — *d*. Magdeleine de Brosses, femme de François, baron d'Avaugour, bâtard de François II, duc de Bretagne.

deau, la Comtesse du Lude, et Madame de Clermont.

Mademoiselle de Clermont qui a de l'esprit, vit bientost qu'elle avoit fait une sottise; car cet homme ne bouge de chez luy, à Clisson; et, en neuf ans, elle n'est venue qu'un pauvre petit voyage à Paris; encore fut-ce pour un procez. Cette maison a sept ponts-levis, et ce sont des precipices tout autour. Elle appartenoit autrefois, je pense, au connestable de Clisson, qui la fortifia ainsy contre le Duc de Bretagne. Là cet homme s'est amusé à faire une grande despense en serrures[1]; pour tout le reste il est avare. Je ne voudrois point un mary qui ne despensast qu'en serrures.

En se mariant, il vouloit qu'on s'obligeast à luy donner le dueil de M. de Clermont (*a*), qui estoit desjà assez vieux. Voyez le bel article! Ce fut du temps que M. le Prince estoit à Lerida (*b*). Arnaut envoya sur cela des vers que voicy à Madame de Rambouillet :

Prince breton, prince breton,
Vous estes un joli poupon[2],
D'espouser nostre demoiselle;
Elle est si bonne, elle est si belle!

1. On dit qu'il a parquetté une escurie.
2. C'est un grand et gros homme.
a. Qu'on luy tînt compte du deuil futur de son beau-pere. — *b*. 1647.

D'or elle a plus d'un million;
Elle en emplira votre escuelle,
    Prince breton.

Prince breton, prince breton,
Vous avez un bien gros menton,
Pour si blanche et blonde femelle,
Que si jamais dans sa cervelle
Se fourroit quelque amour fripon,
Ma foy, vous en auriez dans l'aisle,
    Prince breton.

Prince breton, prince breton,
Je ne le dis pas tout de bon;
Nous avons veû mainte prunelle
Se radoucir pour l'amour d'elle;
Mais tousjours elle disoit non :
Et ma foy! vous l'aurez pucelle,
    Prince breton.

Voiture y avoit fait une response qu'on a perdue.





251. 252. — M. ET MADAME DE GUIMENÉ.

(*Louis VII de Rohan, prince de Guemenée, duc de Montbazon, fils d'Hercules de Rohan et de Magdelaine de Lenoncourt; mort* 19 *février* 1667. *Marié à Anne de Rohan, sa cousine germaine, fille de Pierre de Rohan et de Magdelaine de Rieux, née vers* 1607.)

Le Prince de Guimené est filz de M. de Monbazon du premier lict, et frere de Madame de Chevreuse; sa femme est aussy de la maison de Rohan, et sa parente proche. C'est encore une belle personne, quoyqu'elle ayt cinquante ans. Hors qu'elle a le visage tant soit peu trop plat, il n'y a rien à refaire; elle a les cheveux comme à vingt ans. Je l'aurois, sans comparaison, mieux aymée que Madame de Monbazon; avec cela elle a tout autrement d'esprit, et n'a jamais fait d'emportement comme l'autre.

Le Prince de Guimené a de l'esprit. J'ai ouy dire à Darbo, sçavant garçon en théologie, que jamais homme ne luy avoit donné tant de peine sur le Purgatoire. Il dit les choses plaisamment, et c'est ce qui estonne les gens, que le filz et la fille (*a*) de M. de Monbazon ayent

a. Madame de Chevreuse.

tant d'esprit. C'est une figure assez ridicule, et sans son ordre (*a*), on le prendroit pour un arracheur de dents[1]. Il a une certaine vision de sentir tout ce qu'il mange, et, comme il a le nez long[2] et la veüe courte, il se barbouille fort souvent le nez, et il luy est arrivé en mangeant une omelette ou du potage, d'en faire aller jusques sur son chapeau, soit que la main luy tremble ou qu'il songe à autre chose. Enfin, cela est si desagréable à voir que, pour prouver que la devotion de sa femme estoit veritable, on disoit que, si ce n'estoit pas tout de bon, elle ne mangeroit pas avec son mary. On l'a accusé de poltronnerie et de sodomie; et dans une chanson que voicy, il y a un couplet qui en parle[3] :

Lors ce grand capitaine,
Monsieur de Montbazon,
Conduisit par la plaine
Le premier bataillon

1. Il contoit qu'à la *droslerie* des ponts de Sé, son pere, passant sur la levée à cheval, tomba dans l'eau. « J'allay pour l'en retirer; je tiray une teste de cheval; « mais, aux bossettes, je reconnus que ce n'estoit pas « mon pere. »

2. Il l'a eu cassé.

3. Sur l'air : *Bibi, tout est frelore* (*b*), *la duché de Milan*.

a. Le cordon bleu. — *b*. Perdu. Allemand : *verloren;* anglois : *forlorn*.

Tout droit au fort d'Asniere ;
Mais le guet, qui le vit,
Luy fit tourner visiere
A la rüe Betizy[1].

Après prit sa rondache,
Le prince de Guimné,
Disant à son bardache :
Où est mon père allé?
Il est allé en guerre
Avec le duc d'Usez;
Et ils s'en vont belle erre
Par la porte Baudets[2].

Entendant cette alarme,
Monsieur de Marigny[3]
Alla crier aux armes
Au president Chevry,
Disant : Mon capitaine,
Allons tout promptement,
Et prenons pour enseigne
Le marquis de Royan (*c*)[4].

Ce grand foudre de guerre,
Le comte de Brullon (*d*)[5],

1. Où est son hostel.
2. Une porte autrefois, mais qui n'est plus porte que e nom, vers Saint-Gervais (*a*).
3. Frere de M. de Monbazon (*b*)
4. Deux veaux.
5. Introducteur des ambassadeurs.

a. *Auj*. place *Baudoyer*. — *b*. Alexandre de Rohan, ıarquis de Marigny. — *c*. Philippe de La Trimouille, ıarquis de R., beau-père de la comtesse d'Olonne. — . De Bretagne. Voy. *Mémoires de Mademoiselle*, t. IV, . 98.

Estoit comme un tonnerre
Dedans son bataillon,
Composé de cinq hommes
Et de quatre tambours,
Criant : Hélas ! nous sommes
A la fin de nos jours.

Le comte de Noailles [1],
Brillant comme Phœbus,
Menoit à la bataille
Tous les enfans perdus,
Criant : Qui me veut suivre ?
Et le gros Saint-Brisson
Conduisit pour tous vivres
De l'avoine et du son.

Monsieur de Parabelle (*b*),
Gouverneur de Poitou,
Qui, depuis la Rochelle,
N'avoit point veû le loup,
Faisoit tousjours merveilles;
Aux Cravates et Hongrois
Il coupa les oreilles,
Comme il fit aux Anglois.

Voicy quelques-uns de ses bons mots :

Le feu Roy luy ayant dit : « Arnaut est

1. Autre grand personnage; c'est le pere (*a*). Ce n'est pas qu'il ne fust brave; mais c'estoit un sot homme. Il a fait de beaux combats, et le feu Roy avoit jetté les yeux sur luy quand il vouloit avoir quelques braves autour de sa personne.

a. François, comte de N., mort 15 déc. 1645. — *b*. Henry de Baudean, comte de Parabere.

« sorty de la Bastille. — Je ne m'en estonne « point, » respondit-il, « il est bien sorty de « Philipsbourg, qui est bien une meilleure « place[1]. »

Il disoit au cardinal de La Vallette sur sa retraitte devant Galas : « Il faut que cet homme « soit bien incorrigible de vous avoir suivy jus« qu'à Metz, après que vous l'avez battu tant « de fois. »

Une fois que M. d'Orléans luy tendit la main pour le faire descendre du theatre : « Ah ! » dit-il, « je suis le premier que vous en avez « descendu ; » à cause de ceux qui avoient eu le cou coupé pour l'amour de luy[2].

1. Quand on dit que la Reyne avoit senti remuer Monsieur le Dauphin : « Il a de quoy tenir, » dit-il, « de don« ner desjà des coups de pié à sa mere. »

2. Luy et d'Avaugour se raillent tousjours sur leur principauté. Il y a trois ans que d'Avaugour pretendit entrer en carrosse au Louvre : il ne put l'obtenir. Le Prince de Guimené disoit : « Ah ! du moins a-t-il droit « d'y entrer par la cour des cuisines (*a*). » Une fois le cocher d'Avaugour mit ses chevaux sous les porches de la maison de Guimené, durant un grand soleil. « Entre, « entre, » luy cria Guimené, « ce n'est pas le Louvre » En monstrant le chevalier de Rohan, il disoit : « Pour « celuy-là on ne dira pas qu'il n'est pas prince. » C'est qu'on trouva un billet de Madame de Guimené à Monsieur le Comte où il y avoit : « Je vous meneray votre « filz ; » et c'est cetuy-là. Il a dit à son filz aisné que le Chevalier estoit de meilleure maison que luy. La mere a

a. A cause de sa mère, fille de La Varenne.

A Amiens je pense, quelques personnes parlant d'affaires d'estat, il leur dit (il leur monstroit des paysans refugiez) : « Taisez-vous, « voylà des créatures de Monsieur le Cardinal. » Et à la mort du Cardinal il dit que c'estoit à M. de Dardanie (*a*) à en faire le service, puisqu'il estoit evesque *in partibus infidelium*.

On disoit que Madame de Rohan soustenoit bien le menton à Miossens. « Au dictionnaire « de Rohan, » dit le Prince de Guimené, « *menton* veut dire *mentula*. » Parlant du mariage

tellement gasté le cadet, que cela n'a pas peu contribué à faire tourner la cervelle de l'aisné, qui voyoit bien qu'on faisoit à l'autre tous les avantages dont on pouvoit s'aviser.

— Avaugour luy disoit : « Pourquoy souffrez-vous « ma sœur de Goilau auprès de ma niepce de Monbazon ? ma sœur n'est pas assez prude. — Voire, » dit Guimené, « cela est fort bien ; c'est une vieille demoiselle « auprès d'une jeune princesse. » Le Prince de Guimené dit que sa femme veut qu'on la traitte d'*Altesse principale*, comme le Marquis de Rouillac d'*Excellence royale*, à cause qu'il avoit esté ambassadeur à la cour du roy de Portugal. Il dit plaisamment que le Prince de Tarente devroit dire *le roy mon pere* et non pas *Monsieur mon pere* ; et que Monsieur le Dauphin ne diroit pas Monsieur mon pere.

— Un fat de conseiller au Parlement, nommé Nevelet, s'amusoit à aller chez Madame de Guimené. On parle d'aller au bois de Vincennes ; il fut assez sot pour se mettre dans le carrosse avec Madame de Guimené et les dames de sa compagnie. Là, il l'entretint le plus pedantesquement du monde, et luy disoit entre autres belles

a. Etienne du Pu et depuis évêque de Marseille.

de Mademoiselle de Rohan : « Vrayment, » dit-il, « elle a grand tort de n'avoir pas pris le « Comte de Montauban, mon filz[1]; il a autant de « bien que Chabot ; il est aussy bon catholique « que luy ; et si elle vouloit avoir un bon mary, « hélas ! où en trouveroit-on de meilleurs que « dans nostre race? »

Madame de Guimené a eu quelques galanteries (*c*). On disoit que ses amans faisoient

choses, qu'il avoit eu l'honneur d'estudier avec M. le Prince de Guimené : « Mais, » adjoustoit-il, « Madame, « il estoit bien plus avancé que moy. » Elle, ennuyée de cet impertinent, pour s'en desfaire laissa tomber un de ses gans ; il jette la portiere à bas et va pour le ramasser ; cependant elle fait relever la portiere et laisse là Monsieur le magistrat, qui revint des murs du bois de Vincennes à Paris, avec sa soutane.

— Une fois, au sortir du sermon de Saint-Leu, il pleuvoit bien fort ; il (*a*) dit à des dames : « Mesdames, je « suis bien fasché de n'estre pas de votre quartier ; je « vous remenerois. » A d'autres : « Je vous irois con- « duire si c'estoit mon chemin. » Une fois qu'il vouloit escrire des douceurs à une fille d'esprit, nommée Mademoiselle Boccace (*b*), il luy parloit de l'eloquence de Jean Boccace, dont elle pretendoit descendre, et luy dit que, quand il seroit aussy eloquent que luy, il ne pourroit pourtant representer combien il estoit passionné pour ses merites.

1. Mademoiselle de Rohan dit qu'il estoit hebesté ; il est devenu fou.

a. M de Guemenée. — *b*. Sans doute parente du capitaine des gardes du maréchal de Chastillon. Voy. plus haut, p. 231. — *c*. Voy. *Histor.* de Gaston, duc de Roquelaure.

tous mauvaise fin, M. de Montmorency, M. le Comte de Soissons, M. de Bouteville et M. de Thou. On dit qu'elle s'esvanouit quand on biffa les armes de M. de Montmorency à Fontainebleau, lorsque le feu Roi fit des chevaliers. On m'a dit qu'en sa jeunesse, ne se trouvant pas le front assez beau, elle y mit un bandeau de taffetas jaune pasle; le blanc estoit trop blanc, le noir estoit trop different du reste, cela tranchoit. On voulut marier son filz avec Mademoiselle de Fontenay-Marueil, aujourd'huy Madame de Gesvres (*a*); quoyque le pere de la fille offrist la carte blanche, elle ne le voulut pas de peur d'estre grand mere. Cependant, peu d'années après (*b*), elle le maria avec la fille du second lict du mareschal de Schomberg, le pere.

Elle a des saillies de devotion, puis elle revient dans le monde. Elle fit ajuster sa maison de la Place-Royale : Monsieur le Prince luy disoit : « Mais, Madame, les Janssenistes ne « sont donc point si fascheux qu'on dit, puis- « que tout cecy s'ajuste avec la devotion. Voicy « qui est le plus beau du monde ; je croy qu'il « y a grand plaisir à prier Dieu icy. » Elle souffrit le gros d'Esmery dans le temps qu'il se desfit de Marion. On n'approuvoit pas trop cela, et

a. Marie-Françoise-Angelique du Val, mariée à Léon Pothier duc de G. — *b*. 11 janvier 1653.

la Comtesse de Maure dit plaisamment : « C'est « qu'elle veut convertir le bon larron. » Elle ne le luy pardonna qu'en une maladie où elle crut mourir. Toute devote qu'elle estoit, quand on disputa le tabouret à Mademoiselle de Monbazon, qui est aujourd'huy dans le monde, elle dit que pour l'interest de sa maison elle seroit capable de jouer du poignard. Elle a un filz qu'on appelle le chevalier de Rohan, qui est bien fait, qui a du cœur, mais il n'a guères d'esprit[1]. Elle entend assez ses affaires; et c'est par sa conduitte que le marquisat de Marigny (que le frere de M. de Monbazon avoit vendu à Montmor (*a*), pere de la mareschale d'Estrées et de Montmor le maistre des Requestes) leur est revenu, il fut déclaré mal achepté. Durant ce procez, comme on plaidoit, le Prince de Guimené menaça le Maistre des requestes et luy monstra un doit. « Je vous en pourrois monstrer « deux, » dit l'autre; et en disant cela, il luy fit les cornes.

1. Ou plustost il l'a desreglé.

a. Jean Habert, sieur de M....





253. — RANGOUZE.

(*Pierre Rangouze, remarié le 16 mars 1650 à Bertrande Renard.*)

RANGOUZE est d'Agen. D'abord, il fut clerc d'un procureur, et en suitte il entra chez le mareschal de Temines, où il prit enfin la qualité de secretaire. Quand il se vit sans employ (1627), il s'avisa de faire des lettres; mais il s'y prit d'une façon toute nouvelle, car il escrivoit des lettres pour le Roy à la Reyne, pour la Reyne au Roy, pour le Roy au cardinal de Richelieu, et pour le cardinal de Richelieu au Roy; et ainsy du reste, selon les occurences du temps. Il y en avoit mesme pour Monsieur le Dauphin au feu Roy, et aussy pour Monsieur à Monsieur le Dauphin. Après il en fit pour tous les princes, et il les sçavoit toutes par cœur. Un jour qu'il alloit à son pays, il les recita quasy toutes à un gentilhomme qu'il avoit trouvé par les chemins. Quand ce gentilhomme fut arrivé il dit qu'il avoit fait le voyage avec l'homme du monde le plus curieux, et qui sçavoit par cœur toutes les lettres que les plus grands de la Cour s'estoient escrittes depuis quelques années en ça. Mais ne

trouvant pas grand profit à cela, il quitta cette sorte de lettres et n'en a plus monstré que de celles qu'il a escrittes en son nom à toutes les personnes de l'un et l'autre sexe qui pouvoient luy donner quelque paraguante; il en fit un volume, imprimé de ces nouveaux caracteres qui imitent la lettre bastarde; et, par une subtilité digne d'un Gascon, il ne fit point mettre de chiffre aux pages, afin que quand il presentoit son livre à quelqu'un, ce livre commençast tousjours par la lettre qui estoit addressée à celuy à qui il le presentoit; car il change les fueillets, comme il veut, en le faisant relier. Vous ne sçauriez croire combien cela luy a vallu. Il y a dix ans qu'il advoua à un de mes amys qu'il y avoit gagné quinze mille livres qu'il employa fort bien en son pays, car je croy qu'il a famille; depuis, il a tousjours continué. Le Comte de Saint-Aignan luy donna cinquante pistolles : à la verité, il y en a eu qui ne l'ont pas si bien payé. M. d'Angoulesme, le filz, se contenta de luy rendre son livre et de luy donner une pistolle. Il avoit fait une lettre pour Saint-Aunais, celuy qui se retira en Espagne à cause que le cardinal de Richelieu luy avoit osté le gouvernement de Leucate[1]. Saint-Aunais

1. Ce Saint-Aunais est une espece de fou; cependant un de ses ancestres, son grand-pere, je pense, meritoit bien qu'on laissast ce gouvernement à sa posterité, ou

ne la prit point, ou en donna fort peu de chose. Depuis, craignant que Rangouze ne rendist ce livre public, il l'envoya prier de considerer que cette lettre estoit trop pleine de louanges, que cela luy nuiroit sans doute, et qu'il luy feroit plaisir de ne la point faire courir. « Jesus! » dit Rangouze, « il a bien du soucy pour rien! « croit-il qu'une lettre qui vaut au moins dix « pistolles soit à luy pour si peu d'argent? Je « la luy ay portée manuscrite, je la feray im- « primer sous un autre nom, en changeant un « ou deux endroits : il n'a que faire de s'en « mettre en peine. » Il dit qu'il trouve bien mieux son compte à porter des lettres aux commis des Finances qu'aux seigneurs de la Cour. Celles qu'il fait à cette heure sont beaucoup meilleures que les premieres; car il va

qu'on le recompensast autrement; car, ayant esté amené au pié des murailles par les Espagnols qui l'avoient pris, afin d'obliger sa femme à rendre la place, il luy cria : « Laissez-moy mourir plustost, » et fut pendu. Cetuy-cy est un grand faux monnoyeur, et qui supporte certains corsaires; il est brave et galant, et on en conté une chose assez estrange. Il engrossa la sœur du Prince de Masserane, en Piemont. Le Prince, enragé, enferme sa sœur dans un chasteau à la campagne : Saint-Aunais y va et y est surpris par le Prince, mais seul. L'amant, plus brave que luy, le saisit et, luy tenant le pistollet à la gorge, parle à sa sœur en sa presence; après, il s'en va et ne lasche point son homme qu'il ne fust en lieu seûr. L'autre n'osa jamais crier ny faire la moindre resistance.

quelquefois prier M. Patru de les luy redresser. Dans les premieres, il y en avoit une dont l'adresse estoit : *A Monsieur Lesperier* (il estoit au mareschal de Grammont), *Mon bon amy, qui m'a tousjours assisté dans mes petites necessitez.* Il en a fait une au Duc d'Usez, que je compare au sonnet de Dulot pour l'archevesque de Rouen ; je veux dire que cette lettre n'eust pu estre si bien faitte par un honneste homme que par ce fou. Ce fut Monsieur le Prince qui la luy fit faire, et la trouva si plaisante qu'il la retint par cœur et luy en donna plus qu'il ne luy avoit donné pour la sienne propre. Le bon de l'affaire, ce fut que le bon Duc prit cela serieusement, et crut qu'on luy faisoit beaucoup d'honneur[1] La voicy :

« Monseigneur,

« Le rang que vous tenez parmy les grands « de l'Estat ne me permet pas de donner leurs « portraits au public sans les accompagner du « vostre. Je ne pretens pas toucher à la genéa- « logie de la maison de Crussol, dont vous

1. Roquelaure dit que le Duc d'Usez a grand raison de se plaindre de ses enfans, et que, sans eux, il auroit l'honneur d'estre le plus sot du monde. Il y a sept ou huict ans qu'il luy arriva une plaisante aventure : il estoit un peu luxurieux et, ayant conclû avec je ne sçay quelle femme, à trente pistolles pour une nuict (c'estoit

« tirez votre origine; il faudroit faire un v
« lume, et non pas une lettre : je diray seul
« ment que vous estes entre la Noblesse le pre
« mier duc et pair de France, reconnu le plu
« paisible et le plus moderé de tous les sei-
« gneurs. Vous n'avez jamais rien entrepris
« par-dessus vos forces; vostre ambition a
« tousjours eu des bornes legitimes; ce que
« beaucoup poursuivent avec passion, vous
« l'obtenez avec patience; vous estes demeuré
« calme dans la tempeste, et ne vous estes ja-
« mais oublié dans la bonace. Si vous n'avez
« pas tousjours eu des employs de guerre, c'est
« que Leurs Majestez vous ont reconnu trop
« necessaire auprès d'elles. Enfin l'histoire de
« vostre vie est telle qu'il ne s'en vit jamais de
« semblable. Celuy-là n'est pas amy de son
« repos qui ne met toute son estude à vous
« imiter. Pour moy, Monseigneur, qui pretens
« faire un abregé des actions illustres pour les
« laisser à la posterité, j'ay voulu parler des
« vostres dans les termes de la verité avec la-
« quelle je finiray,

« Vostre, etc. »

chez elle), il se couche le premier et, comme il la pressoit de se coucher, elle luy dit qu'elle avoit oublié une petite chose; c'estoit d'aller demander à son mary, qui estoit en bas, s'il le trouveroit bon. On luy avoit dit qu'il estoit aux champs. La frayeur prend au bonhomme; il se sauve sans avoir le loisir de remettre son cordon bleu.

Rangouze a donné le titre de *Temple de la Gloire* à son dernier volume de lettres. Une fois qu'il rencontra M. Chapelain par la ville (il l'avoit veû quelque part), il se met à costé de luy et luy parle avec toutes les soumissions imaginables ; car un Gascon se fait tout ce qu'il veut. En ce temps-là un des amys de cet homme vint à passer ; il l'appelle et luy dit en s'approchant tout contre M. Chapelain : « Vous « voyez, au moins, je me frotte aux honnestes « gens. » Chez M. Pelisson on lut une piéce en latin ; Rangouze à tout bout de champ faisoit des exclamations, et disoit naïfvement : « Je n'entends pas le latin ; mais je ne laisse « pas de penetrer assez avant pour voir que cet « ouvrage est admirablement beau. »



254. — LE COMTE D'HARCOURT.

(*Henry de Lorraine comte d'H., fils puiné de Charles de Lorraine duc d'Elbeuf; né* 20 *mars* 1601, *mort* 25 *juillet* 1666.)

Le Comte d'Harcourt est cadet de feu M. d'Elbeuf, et assez mal à son aise. En sa jeunesse, il a fait une espèce de vie de filou, ou du moins de goinfre. Il avoit fait une confrerie de Monosyllabe, c'est

ainsy qu'ils l'appeloient, où chascun avoit un epithete, comme luy s'appelloit *le Rond* (il est gros et court), Faret *le Vieux*, c'est pourquoy Saint-Amant l'appelle toujours ainsy; pour luy, il se nommoit *le Gros*. Quand ils estoient trois confreres ensemble, ils pouvoient recevoir qui ils vouloient.

Le Comte se battit contre Bouteville et eut l'avantage. Il fut fait chevalier de l'Ordre à la derniere promotion (1633); et quand ce vint à biffer les armes de son frere, qui estoit avec la Reine-mere, il alla se mettre derrière le grand autel. (Les gens de cœur disoient qu'ils eussent beaucoup mieux aimé n'estre point chevaliers de l'Ordre; mais il avoit besoing de mille escus d'or de pension.) Après il revint. Faret, qui estoit à luy, pour le mettre en train de faire quelque chose, luy proposa de s'offrir au cardinal de Richelieu pour espouser telle qu'il voudroit de ses parentes, et après en parla à Boisrobert qu'il connoissoit, comme estant de l'Academie aussy bien que luy. Boisrobert en parla au Cardinal, qui luy respondit en riant :

Le comte d'Harcourt,
Du Bois, a l'esprit bien court.

Boisrobert pourtant, voyant qu'il ne luy avoit pas defendu d'en parler davantage, recharge encore une fois. « Est-ce tout de bon? »

dit le Cardinal ; « parlez-vous serieusement ? — « Ouy, Monseigneur, c'est un homme qui sera « absolument à vous, c'est un homme de grand « cœur. Il a, comme vous le sçavez, battu « Bouteville, et vous pouvez vous fier à sa pa- « role. » Le Cardinal luy donna employ, et le surprit en le luy donnant ; car il luy dit : « Monsieur le Comte, le Roy veut que vous sor- « tiez du Royaume. » Le Comte estonné luy dit qu'il estoit prest à obéir. « Mais, » adjousta le Cardinal, « c'est en commandant l'armée « navale. »

Cette campagne-là (1637), il reprit les isles de Saint-Honorat et de Sainte-Marguerite, en Provence. Je laisse à l'histoire à dire comme cette conqueste estoit moralement impossible au peu de forces qu'il avoit. J'ay veù le marbre que le commandant espagnol laissa sur la porte, où il y a que rien ne peut resister à l'invincible valeur du Comte d'Harcourt. Au retour, il espousa Madame de Puylaurens (*a*). Après, on l'envoya en la place du cardinal de La Valette en Italie, où il secourut Casal et reprit Turin (1640). Durant ce siége, il mangeoit en public pour faire voir qu'il n'avoit pas de meilleur pain que les simples soldats. Jamais les

a. Marguerite-Philippe du Cambout, veuve d'Antoine de Lage, duc de Puylaurens.

François n'ont si bien monstré qu'ils fussent aussy bons à la fatigue que quelque autre nation du monde, qu'à ce siége-là. A cette effroyable sortie que fit le Prince Thomas, le Comte accourut où les lignes avoient esté forcées; il avoit sept ou huict gentilshommes avec luy qui appelloient poltrons les soldats qu'ils trouverent fuyans : « Non, non, » dit le Comte d'Harcourt, « ils sont braves gens; mais c'est « qu'ils ne m'ont pas à leur teste. » Il y alla, et il y faisoit bien chaud. Il eschoua après à Lerida (1646), comme nous verrons dans les *Memoires de la Regence*. Ce mesme Brito (*a*) qui fit aussy recevoir un affront, après, à Monsieur le Prince, commandoit alors dans la place. On a fort descrié ce pauvre homme, et on veut que toute sa gloire soit deüe aux officiers qu'il avoit, comme à M. de Turenne principalement, au mareschal de La Motte et au mareschal du Plessis. Ils disent que dans l'occasion il n'a point de jugement, et qu'il dit à tout ce qu'on propose : « Faittes donc[1] ! » Cependant il est brave et heureux. Pour les siéges il n'y réussit que rarement.

La Reyne luy donna la charge de grand

1. Il est vray que de tous ceux qui ont servy sous luy, il n'y en a guères qui le prennent pour un grand capitaine.

a. Don Gregorio Brito.

escuyer, après la mort de Monsieur le Grand (1643); car il n'avoit point de bien, et disoit que ses filz auroient nom, l'un *la Verdure* et l'autre *la Violette*. Quand il eut cette charge, après l'obligation qu'il avoit à Faret, il delibera s'il luy devoit donner le secretariat de sa charge, et pensa luy preferer un petit Mouerou, que Faret avoit pris comme un copiste pour escrire sous lui. Il est mort de regret de se voir si mal reconnu. Avant cela, le cardinal de Richelieu disoit en parlant du Comte d'Harcourt : « Il faudra voir si son apothicaire en sera « d'avis; » car ce bon seigneur s'est tousjours laissé gouverner par quelque faquin. On disoit de luy qu'il prenoit tout et rendoit tout, car il prit le gouvernement de Guyenne quand M. d'Espernon fut chassé (1642), et après, celuy de Normandie quand M. de Longueville fut arresté, et les rendit. Ce qu'il a fait de plus vilain, à mon avis, ce fut d'escorter Monsieur le Prince qu'on menoit prisonnier au Havre; mais nous verrons tout cela en son lieu (*a*). Il y a six ou sept ans, pour vous faire voir quel homme c'est, qu'il conta à un garçon qui monstre le jardin de Rambouillet (*b*) toutes ses pretentions et toutes ses plus importantes affaires.

a. Dans les *Memoires de la Regence*. — *b*. Du financier Rambouillet.



255. — LE BARON DE MOULIN.

(Scipion de Berziaux, baron de Molins et vicomte de Nanteuil.)

C'est un gentilhomme de Champagne dont le pere a tousjours eu bonne table et a fait assez de despense; il y a du bien dans la maison. En sa jeunesse, ç'a esté un assez plaisant robin. Il alla au Cours avec le derrière masqué, qu'il monstroit à la portière, comme si c'eust esté son visage. Une autre fois, pour se desfaire d'une femme qui luy demandoit de l'argent, il mit son cû hors du lict; et, comme il avoit la teste entre les jambes, on eust dit que sa voix venant de dedans le lict estoit la voix d'un homme malade; il toussoit et vessoit tout à la fois, et cette femme disoit : « Je vois bien « que Monsieur est bien mal : il a l'haleine « bien mauvaise. » Un jour, après avoir bien attendu, dans une boutique de lingere, que des femmes eussent essayé des collets et des mouchoirs au miroir, il vouloit, et il se desboutonnoit desjà pour cela, essayer aussy une chemise au miroir [1].

1. D'Ouville a mis ces deux contes parmy les siens.

Il luy prit une vision sur le pont Nostre-Dame ; il y rencontra un homme qui luy sembla plus laid que luy. Il l'est estrangement. « Ah ! Monsieur, » luy dit-il, « qu'il y a long-« temps que je vous cherche ! » L'autre fut assez surpris. « C'est, Monsieur, » adjousta-t-il, « que « je cherchois un homme plus laid que moy, « et, si je ne me trompe, vous estes cet homme-« là. Venez plustost voir chez ce miroitier. »

Il fit mettre dans sa cornette un moulin à vent, et le mot *Nargue de Moulin, s'il ne tourne*. A propos de cela, M. d'Ablancourt dit que c'est de luy qu'il a appris tous les termes de la guerre et toutes les marches, et cela luy a furieusement servy dans ses traductions. M. Fabert dit que c'est ce qu'il y trouve de plus admirable.

Son pere le maria, en despit de luy, à une laide fille mais riche, nommée Chenevieres (*a*) ; elle est fille d'un oncle du Baron de Moulin, qui l'a eüe d'une de ses plus proches parentes ; cette fille n'a jamais esté legitimée. Il n'en vouloit point ; et le jour que le contract se devoit passer, il se desguisa en lavandiere, et se mit à battre la lessive à une fontaine proche de la maison. Un advocat, amy du pere, qui

a. Suzanne d'Ansienville, demoiselle de Chenevières, fille de David d'Ansienville et de Marie de Béarnois.

venoit pour le contract, le rencontra et le fit resoudre à faire ce que son pere souhaittoit. Il en a eu beaucoup de bien et tient bonne table. C'est un original; il pette, rotte et pue comme un bouc; car, outre ses pets, il masche tousjours du tabac. Il est libre en paroles, et ne pretend se contraindre pour personne. Depuis quelques années, il s'est mis à aimer les simples, et un jour il mena un curieux, par une grosse pluye, en voir un, disoit-il, qui estoit unique, *acuminatum*, *olens*, *recens*, etc. C'estoit un estron qu'il venoit de faire dans une planche.

Un huguenot, qui s'appelle quasy comme luy, car il se nomme des Moulins Le Coq, frere de feu Le Coq, conseiller au Parlement, escrit si mal qu'on ne peut lire son escriture. Quand il a fait une lettre, il la plie brusquement sans y mettre de poudre dessus, et il s'y fait des pastez. Une fois, qu'il voulut en relire une luy-mesme, et qu'il n'en put venir à bout : « Que « je suis fou ! » dit-il; « ce n'est plus à moy « desormais à la lire, c'est à celuy à qui je « l'envoye. »





256. 258. — LA PRESIDENTE PERROT, D'ABLANCOURT, — LE BARON D'AUTUEIL.

(*Magdelaine Combaut, mariée en 1625 à Jean Perrot sieur de Fercourt, président aux Enquêtes.*)

La presidente Perrot est fille de cet impertinent, nommé Combaut, à qui M. de Sully, comme on voit dans ses Memoires, vouloit faire couper le cou à Londres, durant son ambassade; c'est celuy-là mesme pour qui on prit Gombaud, l'academicien. Il estoit filz d'un garde-sacs fort riche.

La presidente Perrot est une des femmes du monde qui a le plus de mignon : je dis qui a, parce qu'encore aujourd'huy, après avoir eù dix-huict enfans, si je ne me trompe, elle est encore jolie, et quoyque petite, elle n'est point devenue trop grosse. Elle a tousjours esté un peu coquette, mais on ne croit pas qu'elle ayt conclu; elle ne manque point d'esprit. D'Ablancourt, cousin-germain de son mary, y mena Patru avec lequel il avoit fait amitié; ils y estoient tous les jours.

Un carnaval, qu'on devoit jouer les Bergeries de Racan, en une société du quartier Saint-

André, chez un nommé M. Guiet, greffier du Parlement, il prit une fantaisie à un vieux garçon, parent du President, nommé Montgazon (*a*), garçon qui avoit veû tout le beau monde à Paris, de proposer de jouer une farce après cette pastorale : on ne fit que rire de cette pensée. Le lendemain, la Presidente, qui estoit en couches, escrit un billet à Patru qu'il vinst viste, et elle luy dit quand il fut arrivé : « C'est tout de bon aujourd'huy ; Montgazon a « desjà fait le plan ; ceux qui jouent les *Ber-* « *geries* sont ravis de nostre proposition. » Le dessein fut fait par les acteurs qu'on avoit, et pour se mocquer des amans de la fille de Guiet. La Presidente, quoyque, se conservant avec grand soing, elle fust d'ordinaire fort longtemps en couches, se leva pourtant au bout de trois sepmaines. Elle estoit fort jolie, fort esveillée et fort jeune ; son mary n'estoit alors que conseiller. On donna à la Presidente le personnage de la fille à marier ; son pere se nommoit sire Anselme, c'estoit d'Ablancourt ; et la propre demoiselle (*b*) de la Presidente faisoit sa mere. Madame des Estangs, sœur du President (*c*), faisoit la servante ; Gros-Guil-

a. Nau, sieur de Mantgazon. — *b*. La fille de compagnie. — *c*. Marie Perrot, mariée en 1614 à Jacques de Fromentin, sieur des Estangs, conseiller au Grand-conseil.

laume, c'estoit un gentilhomme de Brie nommé Meneton; Patru estoit le premier amoureux; un conseiller, nommé Ligny (*a*), garçon riche mais assez sot, faisoit un escolier nouvellement revenu d'Orléans; et quoyque, comme j'ay dit, ce ne fust qu'un impertinent, il ne laissa pas de faire fort bien, car, en faisant l'impertinent il faisoit son personnage. Il estoit encore garçon et un peu feru de la Presidente; il gronda quelque temps de ce que Patru avoit le premier personnage; mais Montgazon, qui estoit un diseur de veritez, luy dit qu'il se mocquoit, et qu'il falloit que chascun fist ce à quoy il estoit propre. Ce Montgazon jouoit une fois contre un homme qui avoit les mains fort noires, et qui fit par mesgarde tomber des jettons. « Mais aussy, » lui dit-il, « Monsieur, de « quoy vous avisez-vous, de jouer avec des « gans? — Je n'en ay point, » dit l'autre. « — Ah! ma foy, » reprit-il, « je croyois que « vous en eussiez. »

Pour revenir à Ligny, il alla dire une fois à Montgazon : « Monsieur, j'ay consideré com- « ment fait Terence, il ne fait pas comme vous. « — Quand vous entendrez Terence, » luy dit Montgazon, « on vous en croyra. » On avoit mis un homme du voisinage, nommé Le Fevre,

a. Philippe de Ligny, conseiller au Parlement en 1624.

pour faire le quatriesme amoureux ; le president Perrot faisoit le troisiesme qui estoit un capitan : c'estoit un assez petit rolle. Ce Le Fevre en un endroit avoit à dire : « Madame, « je l'entendray volontiers. » Il dit : *voulentiers*, et prit son chapeau par la forme pour faire une reverence. Montgazon dit : « Regardez, de sa « vie il n'a dit *voulentiers* ny n'a pris son cha- « peau comme cela. » On le cassa.

La scene s'ouvrit par Madame des Estangs, en chantant et en filant, deux choses qu'elle faisoit admirablement bien ; d'ailleurs, elle estoit née à la comedie, et surtout pour le personnage de servante. Ce debut fut si gay et si agréable, qu'un Italien, nommé Andreossi, qui avoit resolu de s'en aller dez que la pastorale seroit finie, luy qui avoit veû tous les bons farceurs de delà les monts, y demeura jusqu'à quatre heures du matin, encore qu'il n'eust point soupé. D'Ablancourt, au jugement de tous, passa de bien loing Gautier-Garguille, dont il avoit imité l'habit. Il chanta aussy une chanson comme luy. En un endroit de la piece, Meneton surpassa aussy Gros-Guillaume, car ils paroissoient l'un et l'autre aussy naturels que ces deux excellens acteurs, et avoient bien plus d'esprit. Ils furent forts plaisans dans l'entretien qu'ils eurent sur le Grand-Caire, où sire Anselme avoit, disoit-il, esté consul de la na-

tion françoise. « Ah ! vrayment, » disoit Agathe (la Presidente s'appelloit ainsy), « nous ne dis- « nerons pas de long-temps ; voylà mon papa « sur son Grand-Caire ! » Patru et elle se dirent de fort plaisantes choses. Elle luy reprocha sa petite vie, car elle n'ignoroit pas l'histoire de Madame Levesque, et luy ne l'espargnoit pas, car il la connoissoit fort bien ; il sçavoit qu'elle eust bien voulu qu'il eust esté de ses adorateurs, et luy ne vouloit point avoir affaire à une fine mouche qui ne pretendoit que badiner[1]. La demoiselle (*b*) faisoit si bien, que quand elle se mettoit en colere, les veines du col luy enfloient gros comme le doit ; et elle estoit ravie de pouvoir gronder sa maistresse et luy dire ses veritez impunement.

En une scene, sur la fin, sire Anselme, qui vouloit honnir sa servante, qu'il avoit surprise en flagrant delict, consultoit avec son valet. Gros-Guillaume estoit d'avis qu'on la mist sur le cheval de bronze avec un escritteau : « Voire, » dit l'autre, « mais qui t'a dit que le « cheval de bronze porte en croupe ? » Il dit un million de folies, et quasy rien de ce qu'on avoit premedité. Et la deuxiesme fois, il dit

1. Si quelqu'un a eû quelque chose, ç'a esté ce fou de president de La Barre (*a*).

a. Le premier mari de Madame Arnault. — *b*. Qui faisoit la mère d'Agathe.

toutes choses nouvelles. Il a l'esprit admirablement vif. Aux nopces de sa fille, il se mit à danser *la Pavane*, et on dit qu'il n'y a jamais rien eu de si plaisant. Feu Monsieur le Comte, qui en ouït parler, voulut voir cette farce, car elle fut jouée deux fois; l'autre fois, ce fut chez la mere de la Presidente : mais on luy fit dire que, s'il y venoit, on ne joueroit point[1].

D'Ablancourt (*a*) en cè temps-là avoit le plus beau feu du monde. On luy avoit donné je ne sçay quel dogue, à cause qu'il logeoit vers le Luxembourg : le chien aboyoit toute la nuict. Il le rendit, en disant : « J'aime bien « mieux estre volé deux fois l'année que de ne « dormir point toutes les nuicts. »

Il jouoit une fois, et comme il perdoit, son laquais le vint tirer par derriere et luy dit : « Mordieu ! vous perdez là tout nostre argent, « et tantost vous me viendrez battre[2]. »

Le pere du president Perrot, nommé Cy-

1. Patru dit qu'il n'a jamais tant ry qu'aux repetitions. Pour le reste, on l'a oublié.

2. Ce mesme valet, qui avoit esté nourry avec luy, se mit en teste de le marier; mais d'Ablancourt manquoit tousjours aux entrevues. Une fois il luy dit : « Mais ne « faittes donc plus comme cela; je n'ay que des reproches « de vous. »

a. Nicolas Perrot, sieur d'Ablancourt, né à Châlons-sur-Marne, 5 *avril* 1606; *mort à Paris,* 17 *novembre* 1664.

prien, conseiller à la Grand Chambre, estoit un homme de merite et qui ne craignoit rien. Sa famille l'enferma le jour qu'on jugea la mareschale d'Ancre, car il n'eust pas manqué de l'absoudre. Ce fut luy qui sauva Theophile. Son pere, Nicolas Perrot, dont l'anagramme est : *portera conseil*, estoit chancellier du Duc d'Alençon, et eust esté chancellier de France, si son maistre eust survescu à Henry III[e]. Ce chancellier estoit un grand personnage. Cyprien Perrot avoit beaucoup d'estime pour le nepveu d'Ablancourt, et, voyant que M. de La Salle, son cadet, qui s'estoit fait huguenot, avait laissé ce garçon qui estoit son filz, fort jeune, il l'empaulma, et luy fit changer de religion (*a*). Il estoit sur le point de luy faire avoir une abbaye, quand il prit je ne sçay quels remords à d'Ablancourt; il n'avoit pas la conscience en repos; il s'en va estudier en théologie en Hollande. La Presidente disoit à Patru que toute sa frayeur estoit que d'Ablancourt ne se fist ministre. Au retour de là il se mit à travailler, car il avoit mangé une partie de son bien, et le pere, qui estoit naturellement faineant, non pas à escrire, car en vers et en prose il a fait plusieurs meschans ouvrages, luy disoit tousjours : « Ma surdité, » — (il en estoit incom-

a. Lui fit abjurer le protestantisme.

modé; et de là vient qu'un Italien disoit de d'Ablancourt, *stentoreggia sempre*, car il estoit accoustumé à parler à un sourd), — « ma « surdité, » disoit ce bonhomme, « m'a em- « pesché de faire quelque chose. » Comme d'Ablancourt estoit en Hollande, un libraire luy dit : « Monsieur, ne vous plairoit-il point « achepter un gentil poéte françois ! » Il trouva que c'estoit son pere.

D'Ablancourt est un esprit comme Montagne, mais plus reglé; il s'est amusé par paresse aux traductions, et n'a rien produit de luy-mesme que la preface de *l'Honneste femme*. Luy et Patru raccommoderent fort le livre du pere du Bosc, qui a ce titre. Cette preface est faitte avant que d'Ablancourt allast en Hollande. Après avoir bien lu les Peres, il dit que pour trouver du sens commun il faut aller au-dessus de Jesus-Christ. Il disoit à l'Academie, sur le mot *apostoliquement* : « On dit encore *pres- « cher apostoliquement*, pour dire prescher « mal. » Une fois, voyant Patru qui se tourmentoit de ce qu'on alloit mettre une sotte phrase dans le Dictionnaire, il luy dit : « Ne te mets « point en peine; puisque je tiens aujourd'huy « la plume, j'y mettray bon ordre. » Je ne parleray point icy de ses traductions ny des libertez qu'il s'y donne. Il faut bien qu'il ayt raison, puisqu'on lit ses traductions comme

des originaux. Il commença par quelques harangues de Ciceron; *Pro Quintio*, *pro lege Manilia*, *pro Ligario*, *pro Marcello*, sont de sa traduction; après il traduisit Minutius Felix, Tacite, Arrian, Cesar, la Retraitte des Dix mille et Lucien.

Un jour qu'on l'avoit mené au Cours, il y peut avoir huict ans, il s'y ennuya, de sorte qu'il vouloit qu'on le descendist. — Il s'est acoquiné à la province, et il ne vient presque plus icy que quand il a un livre à faire imprimer. J'oubliois de dire qu'il copie jusqu'à cinq fois ses ouvrages. C'est un garçon d'honneur et de vertu, et le plus humain qu'on sçauroit trouver. Il a peu de santé à present, et cela l'attache encore plus que jamais à la campagne [1].

1. Il disoit que la Providence mettoit tousjours l'appétit d'un costé et l'argent de l'autre.

— Sur une contestation qu'ils eurent, Courart et luy, sur l'orthographe de *fistes*, etc., s'il falloit une *s* ou non, après avoir disputté je ne sçay combien de jours, un matin il luy porta le livre qu'il vouloit faire imprimer: « Tenez, » luy dit-il, « mettez les *fisstes* et les *fusstes* « comme vous voudrez. J'ay doublé l'*s* pour faire sentir « qu'il la faut siffler. » — Il disoit que la Loy avoit esté le premier macquereau du monde.

— Quand pour excuser un mauvais autheur, on luy disoit: « Mais ne trouvez-vous pas qu'il a bien du feu? « — Oüy, » respondoit-il, « mais c'est du feu d'enfer. »

— Ce fut M. Nau sieur de Montgazon, qui avoit esté advocat et est mort abbé d'Hermieres, qui luy inspira

LE BARON D'AUTUEIL.

(*Ch. Combaut, baron d'Auteuil, marié vers* 1626 *à Louise de Lameth, fille de Jean de Lameth, sieur de Bournonville; mort en* 1670.)

La Presidente a un frere qui a l'honneur d'estre un peu fou par la teste. Il s'avisa en sa petite jeunesse de dire qu'il estoit de la maison de Bourbon, non royale; et s'estant mis à suivre le barreau pour quelques années pour y faire admirer son eloquence, il se faisoit porter la robe par un page, et s'appella le Baron

l'aversion qu'il eut toute sa vie pour le barreau. Il soustenoit que presque tous les gens de robe estoient ridicules, et il disoit de Patru : « C'est dommage qu'il soit « advocat. » C'estoit un vieux garçon qui avoit veû le beau monde.

Une fois que Patru alloit plaider : « Ah! » luy dit-il, « mon amy, je te plains; c'est le malheur des honnestes « gens qu'en quelque lieu qu'ils parlent, il faut qu'ils par« lent devant bien des sots. »

D'Ablancourt dansoit naturellement en grotesque, sans avoir jamais appris à danser; il contrefaisoit si parfaitement Gauthier Garguille, que ce celebre acteur ne desdaignoit pas quelquefois de disputer contre luy à quy joueroit le mieux. Tous les soirs il divertissoit son oncle Perrot en contrefaisant tout le voisinage; il contrefaisoit son oncle mesme, et jouoit le baron d'Autueil plus que personne. « N'ay-je pas, » disoit-il, « fait imprimer ma « genéalogie? mon âge et l'âge de ma sœur n'y est-il « pas? » Cela faisoit enrager la Presidente. Cette grande gayeté s'esvanouit par son second changement de religion, ou plustost pour parler correct, par sa resipiscence : il ne fut plus si agréable à beaucoup prez.

d'Autueil; il fit une belle genéalogie, bien imprimée, et prit l'espée. Après, il se maria à une Bournonville, de bonne maison de Flandre à la verité, mais fort gueuse. Cette femme prit la peine de le faire cocu, et de luy aider à se ruiner. Elle mourut jeune, et, comme la Presidente alloit pour le voir, dans le transport, après avoir dit qu'il perdoit une femme de grande vertu, il se mit à genoux, et dit qu'il n'y avoit que Dieu qui luy pust donner la consolation necessaire, et que c'estoit à luy seul qu'il la falloit demander.

Une fois la Presidente, voyant son filz aisné (*a*) folastrer, dit à d'Ablancourt : « Tiens, « il sera fou comme toy. — Dittes comme son « oncle d'Autueil, ma cousine, » respondit d'Ablancourt; « c'est un Perrot anté sur « Combaut. »

Une fois le Baron et d'Orgeval (*b*), maistre des Requestes, se prirent de paroles; le Baron contoit cela à sa sœur et luy dit : « Ma sœur, « il fut assez insolent pour m'appeller *chevalier* « *de la Table ronde*. Je vous jure que sans le « respect que je me porte à moy-mesme, je luy « eusse passé mon espée au travers du corps. » Cet homme s'avisa après de faire des livres;

a. Cyprien Perrot, *conseiller au Parlement en 1630*; mort en 1693. — *b*. *Geoffroy Luillier, sieur d'Orgeval*. *Histor.*

et, pour cajoller le cardinal de Richelieu, il alla faire l'histoire de tous les ministres d'estat, et il veut, à toute force, que chaque roy ait eu un premier ministre. Depuis, Monsieur le Prince d'aujourd'huy, je ne sçay par quelle rencontre, l'alla mettre auprès du Duc d'Anguien, où il ne fut pas long-temps.



259. — MADAME COULON.

(*Marie Cornuel, née 19 septembre 1607, fille de Claude Cornuel, sieur de La Marche et de Mesnil-Montant, président de la Chambre des Comptes; mariée à Jean Coulon, conseiller au Parlement.*)



MADAME Coulon est fille de Cornuel, controlleur general des Finances et president des Comptes, et de sa servante (*a*) qu'il espousa un peu avant que de mourir. Elle fut mariée en premieres nopces à un Maschault qu'on appelloit M. de La Marche (*b*). La Marche ne dura guères; elle revint chez son pere. Or, il avoit un commis, nommé Argenoust, qui avoit une jolie femme; le President s'en accommodoit, et le Commis,

a. Marthe Grignon. — *b*. Louis de Machault, sieur de La Marche, conseiller en la Cour des Aides; mort en 1634.

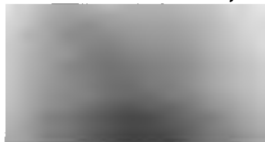
par droit de represailles, s'accommodoit de sa fille. Cornuel le surprit un jour avec elle : « Monsieur, » luy dit cet homme, « vous avez « ma femme, il est raisonnable que j'aye vostre « fille. » Cornuel mit sa fille à Montmartre, mais elle en sortit. Après, Coulon[1] en devint amoureux; M. d'Elbœuf en estoit aussy espris : elle est encore bien faitte. On fit sur cela ce vaudeville :

Bonjour la compagnie,
Bonjour, Monsieur Coulon ;
La Marche est bien jolie,
Mais craignez le baston.
Bonsoir la compagnie,
Bonsoir, Monsieur Coulon.

On dit pourtant que Coulon coucha avec elle avant que de l'espouser. Durant sa grande amour, Coulon, en allant à la messe pour y voir la belle, demandoit aux gens : « N'avez-« vous point veû mon ange? Mon ange est-il « passé? Mon ange est-il allé à la messe? » Enfin, il l'espousa du consentement du pere [a]. Aussytost il se met à en conter à celle-cy et à celle-là; et elle à coquetter de son costé. On dit qu'il disoit, voyant qu'il n'avoit point d'en-

1. Conseiller au Parlement, fils d'un homme d'affaires.

a. En mai 1634.



fans, que tous ses amys et luy ne pouvoient faire un enfant à sa femme[1]. Cornuel mort, elle se fit separer de biens, car c'est un estrange mesnage, par le moyen de M. d'Esmery qui, ayant eu la charge de controlleur general, s'estoit mis à luy faire l'amour; elle sauva la charge de son pere et bien d'autres choses. Le prieur Camus (*a*) fit ce maquerellage : la suivante estoit pour Chabenas. D'Esmery faisoit plusieurs petites affaires à son inclination qui pouvoient valoir huict mille escus par an. Coulon ne bougeoit de chez le galant de sa femme, et offroit sa faveur à tout le monde; il l'accompagnoit à la campagne, et n'en faisoit point la petite bouche; aussy d'Esmery luy fit-il un grand service, car il fit un garçon à sa femme. L'abbé d'Effiat disoit que cet enfant estoit fort *esmerillonné*. Un jour Coulon, en presence de Tallemant, le maistre des Requestes et de sa femme, luy l'appella putain; elle se mit à pleurer, et lui reprocher que c'estoit luy qui avoit voulu qu'elle se donnast à M. d'Esmery, et, avec une naïveté estrange, se mit à conter tout cela à Madame Tallemant, qui se reculoit et luy disoit : « Ma-

1. Un autre disoit : « Tout le monde couche avec « ma femme, hors moy. »

a. Beau-frère de d'Esmery.

« dame, en voylà assez; en voilà assez, Ma-
« dame. »

D'Esmery la quitta pour Marion. Depuis, je ne sçay où elle s'estoit gastée, mais le bruit a couru qu'elle avoit sué la verolle à la campagne, il y a plus de douze ans.

Il prit une fantaisie à Coulon, environ en ce temps-là, d'entendre les autheurs latins; il fait venir Peirarede (*a*); mais ce pauvre diable ne fut pas satisfaict du payement, et disoit en se plaignant: « Je l'avois rendu digne d'une troi-
« siesme. »

Coulon ne manque pas d'esprit; mais il dit des salletez: en presence des femmes je luy ay oüy dire *sucre*. Au reste, on ne sçait comme il a fait: mais, jusqu'à la fronderie, il a beaucoup despensé. Sa femme luy donnoit peu; je ne croy pas que quelque vieille l'entretinst, il n'estoit ny assez jeune ny assez beau pour cela. Je ne diray pas aussy que ce fust la fausse monnoye. On parlera de luy amplement dans les *Memoires de la Regence*.

a. *Historiette*.





260. 262. — LA PRESIDENTE LESCALOPIER, M. DE BERNAY ET VASSÉ.

(*Charlotte Germain, fille d'un trezorier des Ponts et Chaussées de France, mariée à Balthazar L'Escalopier, reçu conseiller au Parlement le* 18 *octobre* 1626.)

LESCALOPIER, president aux Enquestes, espousa une mademoiselle Germain, fille unique, qui estoit riche; depuis il vendit sa charge, et eut un brevet de conseiller d'Estat. Ce n'estoit pas un homme trop bien basty. Estant marié, il se negligea fort, devint bourru, et ne faisoit plus que lire Tacite. Sa femme, qu'on nomma tousjours la Presidente, estoit blonde et de belle taille, mais un peu gastée de petite-verolle. Quand ce fou de marquis de Casquez, ambassadeur de Portugal, estoit icy, la voyant masquée au Cours, il la crut belle; mais quand, par je ne sçay quelle aventure, elle se fust desmasquée, il la pria de se remasquer. Elle vouloit pourtant faire accroire qu'il lui avoit envoyé des gans et des parfums, comme il faisoit à celles qui luy avoient plu. Le Comte de Charrost (*a*) avoit espousé la sœur de Lescalopier;

a. Louis de Bethune, comte de C., marié, en 1639, à Louise L.

ils logeoient ensemble. Toutes deux, aussy sottes l'une que l'autre, elles ne se vouloient point ceder. « Moy, je suis femme de l'aisné. « — Moy, je suis femme d'un capitaine des « Gardes-du-corps. » Elles se faisoient garder leur place à la table, dez que le couvert estoit mis, l'une par un page, l'autre par un laquais[1].

On dit de la Presidente que, croyant que La Riviere, aujourd'huy M. de Langres, l'aimoit, à une collation elle ne mangea point, parce qu'il luy avoit dit que si elle luy vouloit tesmoigner qu'elle agréoit ses services, elle ne mangeroit point. Il se vouloit mocquer d'elle, et il en avoit averty la compagnie. Tout le monde se tuoit de la servir. « Je ne sçaurois « manger, » dit-elle; « j'ay une cruelle mi- « graine. » Quelque temps après, elle demande un verre d'eau : La Riviere luy fit signe. Elle n'osa boire, et fit semblant qu'un mal de cœur luy venoit de prendre.

Bregis (*a*), en dansant avec elle les *Six visages*, la voulut baiser, comme on fait à la fin; elle ne le vouloit pas. Il tascha de la baiser par force ; elle luy donna un soufflet, et luy la descoiffa. Ne voylà-t-il pas des gens bien raisonnables?

1. Charrost en parlant du cardinal de Richelieu l'appelle tousjours « mon maistre. » Cela est bien valet.

a. *Historiette*.

Monferville a esté de ses galans ; mais celuy qui a fait le plus de bruit, ç'a esté Vassé, nepveu de d'Esguilly dont nous avons parlé ailleurs (*a*), mais qui ne valoit pas son oncle. Elle a dit qu'elle l'avoit aimé, à cause qu'il estoit d'une humeur conforme à la sienne, c'est-à-dire fort estourdy. Luy, disoit qu'elle estoit si changeante que, quand il avoit esté quatre jours à Saint-Germain, il falloit recommencer sur nouveaux frais. Enfin pourtant cela alla si avant, que Charrost s'en scandalisa, et mit le feu sous le ventre au mary, qui ne songeoit qu'à son Tacite ; et, en plein jour, avec un arrest du Conseil, il la prend, et la meine dans un carrosse aux Fueillantines du Fauxbourg Saint-Victor, où il avoit une parente. Sur cela, l'abbé de Laffemas fit la chanson que voicy, qui a tant couru par tout le royaume, et qui en a tant fait faire d'autres :

Ce fut entre deux et trois,
Qu'une voix
S'oüyt près de Sainte-Croix[1] :
Au secours ! on m'assassine !
On me fourre[2] (*bis*) aux Fueillantines.

1. De la Bretonnerie.

2. Les femmes disoient bien soigneusement : *On me fourre ;* elles n'avoient garde d'oublier l'*R*.

a. *Histor*. de Louis XIII.

On vit arriver Charrost
Au grand trot,
Qui luy dit d'un ton fort haut :
Celles qui font les badines,
Je les fourre (*bis*) aux Fueillantines.

Est-ce donc là la douceur,
Monseigneur,
Qu'on a pour sa belle-sœur?
— Belle-sœur, tante ou cousine,
Je les fourre (*bis*) aux Fueillantines.

Voyant venir son espoux
En courroux,
Elle se jette à genoux :
Je ne seray plus mutine,
Sauvez-moy (*bis*) des Fueillantines.

En ce moment a passé
Son Vassé[1],
Criant comme un insensé :
Au secours! voisins, voisines,
On la fourre (*bis*) aux Fueillantines.

Vray Dieu! pour le passe temps
D'un moment,
Faut-il que je souffre tant!
Pour avoir esté coquette,
Faut-il que (*bis*) je sois nonnette.

Encor si je l'avois fait
Tout-à-fait,
Je n'y aurois pas regret.

1. Surnommé à la Cour *Son Impertinence*.

Pour n'avoir fait que la mine,
On me fourre (*bis*) aux Fueillantines.

Les recors et les sergens
Sont des gens
Qui ne sont point obligeans.
Pour gaigner pinte et chopine,
Ils vous fourrent (*bis*) aux Fueillantines.

Monsieur de Bernay y vint,
En satin,
Tenant sa lardoire en main.
Jesus! c'est nostre voisine
Que l'on fourre (*bis*) aux Fueillantines.

On en fit bien d'autres en suitte qu'il n'est pas necessaire de mettre icy.

Cela fit un bruit du diable, et les enfans se montroient le pauvre Lescalopier par les rues : « Tiens, tiens, » disoient-ils, « voilà le mary « de la *Fueillantine.* »

En ce temps-là on s'avisa de faire certaines rissoles au sucre, qu'on appella d'abord des *Florentines;* peut-estre que le premier pastissier qui en fit se nommoit Florent; mais aussytost de *Florentines* elles devinrent *Fueillantines.*

Elle n'y fut pas long-temps, car la mere (*a*), par un arrest du Parlement, fit casser celuy du Conseil, et un de Messieurs l'alla retirer des

a. Marguerite Lambert, Madame Germain.

Fueillantines. Elle alla loger avec sa mere; là elle recommença à mener la mesme vie.

Un jour, à la Comedie au Palais-Royal, Vassé se trouva auprès d'elle, et les violons d'eux-mesmes se mirent à jouer les *Fueillantines* entre les actes. Tout le monde les regarda et se mit à rire. Ce fut une estrange huée. Charrost prit son temps et representa à la Reyne que cela estoit de grande consequence, et fit tant qu'il eut un nouvel arrest. Elle eut avis qu'avec des Gardes-du-corps il vouloit l'enlever; elle se sauva chez le president de Novion qui la mena à Villebon, d'où elle ne sortit qu'après s'estre separée volontairement de corps et de bien. Le mary luy donna une terre. Depuis elle alla de quartier en quartier, car sa mere mesme fut contrainte de l'abandonner. Elle receût les violons ayant le grand dueil de sa belle-mere (*a*); il y avoit deux cens hommes et quatre femmes. Elle vendit une partie de cette terre dont elle eut dix mille escus. Un huguenot béarnois nommé Hitton, qui avoit desjà escroqué une vieille veuve d'un des principaux officiers de la cavalerie des Estats nommé Valquembourg, luy en arracha dix-huict mille francs. Elle en avoit d'ordinaire deux, l'un qu'elle payoit, et l'autre à qui elle

a. Marthe Gobelin.

ne donnoit rien, mais qui ne luy donnoit rien aussy. On dit qu'un soir, comme elle avoit du monde à souper et qu'on vouloit faire des œufs à la huguenote, le cuisinier dit que M. Hitton avoit affaire du jus de mouton, et qu'il luy en falloit tous les soirs.

Cependant elle donna un soufflet à Bouteville qui luy faisoit quelque insolence. Une autre fois qu'elle avoit encore les violons, Bouteville, en presence du Prince de Conty, prit en badinant la perruque du chevalier de Roquelaure, et la jetta au milieu de la salle. Le Chevalier luy donna quelques coups de poing, et puis dit tout haut : « Ce garçon est incorri-« gible : les soufflets ne le rendent point sage ; » et puis s'en alla en haut dans la chambre du chevalier de Montaigu, car la Presidente logeoit en chambre garnie : trente Gascons le suivirent. Pour Bouteville, il demeura sur son siége, et dansa comme si de rien n'eust esté. Le Prince de Conty les accommoda et traitta cela de badinerie. La *Fueillantine* estoit ravie de voir que Bouteville avoit encore eu sur ses oreilles. Enfin, elle se descria d'une telle force que Ninon s'offensa de ce qu'elle l'avoit fait prier au bal.

L'esté en suitte, sa mere la fit mettre dans un convent de la campagne, car personne n'en vouloit à Paris. Là, le jeune Saucourt l'enleva

au bout de quelque temps. Le soir qu'il l'attendoit à la porte, elle ne se coucha point, laissa coucher les autres, et quand l'heure fut venue, elle menaça, un couteau à la main, de tuer une touriere, si elle ne luy ouvroit. Cette fille espouvantée, et peut-estre bien aise d'en estre desfaite, luy ouvrit. Saucourt et elle allerent joindre Monsieur le Prince[1].

M. de Bernay (a) estoit des Hennequins, bonne famille de Paris, et dont on dit : *Hennequin, plus de fous que de coquins*[2]. Il estoit conseiller à la Grand Chambre, et abbé de Bernay en Normandie, une abbaye d'importance. C'estoit un bel homme et propre; mais il estoit tellement feru de la vision de tenir la meilleure table de Paris, qu'il en estoit ridicule. On l'appelloit le *Cuisinier de satin;* car il alloit dans sa cuisine, on luy mettoit un tablier, il tastoit à tout, et faisoit tout cela fort sottement. L'archevesque

1. Elle a fait cent extravagances depuis. Enfin, en 1666, vers la fin, elle persuada à son mary de la reprendre; qu'aussy bien elle n'estoit plus d'âge à pouvoir faire des folies. En effect, par principe de conscience ou autrement, il se remit avec elle.

2. Boinville, qui fut trouvé caché sous le lict de la Reyne-mere, qui alla à Saint-Gervais avec un habit et un chapeau blanc, et qui ensuitte fut enfermé par ses parens, estoit Hennequin.

a. Dreux Hennequin, sieur de Bernay, conseiller au Parlement; né vers 1574, *mort le* 7 *mars* 1651.

de Rheims le faisoit tout autrement galamment que luy. C'estoit, s'il faut ainsy dire, un pedant de bonne chere, car il estoit esclave de l'ordonnance de ses plats; les jeunes gens de la Cour prenoient plaisir à luy mettre tout en desordre. Il disoit de Martin, autre *nappeur*, qu'il ne pouvoit luy pardonner de mettre du persil sur une carpe; que tout homme de bon sens ne feroit jamais cette faute. Un de ses dits notables, c'est qu'il n'y avoit rien de si ridicule que de servir une bisque aux pigeonneaux après Pasques; qu'il ne falloit que cela pour luy donner mauvaise opinion d'un homme. Il disoit : « Mangez de cela, vous n'en trouverez « pas de si bien apresté ailleurs. » Il vouloit qu'on tastast de tout. Il luy arriva une fois une estrange aventure. On jouoit chez luy, et le bruit couroit qu'il partageait l'argent des cartes avec ses gens. Je ne sçay quel brutal y alla disner, et le bonhomme s'estant scandalisé de quelque chose qu'il avoit ditte, il le traitta de cabarettier et luy dit que sa maison estoit une maison publique; que si on n'y payoit pas son escot, on payoit en donnant pour les cartes, et que, de ce profit-là, il tenoit cette table où il estoit certain qu'en bonne justice tout le monde devoit estre receû.

Cet homme legua son cuisinier par testament au president Le Cogneux. Aussy infatué de la

Cour que de la bonne chere, dans la maladie dont il mourut, tout son chagrin estoit que le Roy, la Reyne ny le Cardinal n'envoyoient point sçavoir de ses nouvelles. « Hélas! » disoit-il, « ne suis-je pas aussy bon serviteur du « Roy qu'à la derniere maladie que j'ay eûe? « Le Roy me fit bien l'honneur d'y envoyer. » Pour le satisfaire, on fit venir des gens apostez qui, de temps en temps, venoient de la part du Roy, etc. Il mourut ainsy le plus content du monde. Peut-estre en avoit-on usé ainsy l'autre fois.

M. de Vassé (*a*), pour s'estre marié, ne renonça pas à la galanterie. Il a espousé Mademoiselle de Lansac. Dans son voisinage à la campagne, auprès de Tours, il y avoit une jeune femme fort jolie dont voicy l'histoire. Une Bretonne, nommée Madame de Limoges (*b*), avoit une fille unique qu'elle accorda, dez l'âge de dix ans, contre l'avis du tuteur de sa fille, à un cadet de la maison de Maillé (*c*). Le tuteur fit signifier des defenses du Parlement à la mere et à l'accordé. Les raisons de la mere estoient qu'elle ne pretendoit pas

a. Henry-François, marquis de Vassé, mort en 1684. — *b*. Olivie du Coudray, femme de François de Peschart, sieur de Limoges. — *c*. Leonor Charles, comte de Maillé-Kerman ; marié 21 octobre 1653 à Marie de Peschart.

qu'on mariast sa fille comme on l'avoit mariée; qu'elle avoit espousé qui son tuteur avoit voulu. On passe outre; mais le mariage est rompu au Parlement; la fille est mise en sequestre aux Filles Sainte-Elisabeth. Au bout de quelque temps on accommode l'affaire : on les remarie; ils demeurent pendant quelques mois à Paris où, par malheur, la mere et la fille, aussy estourdies l'une que l'autre, firent connoissance avec une mademoiselle Alain, femme d'un huissier du Conseil, dont on conte maintes belles choses. Bientost cette Alain fut leur confidente. Le mary fit ce qu'il put pour leur oster cette connoissance, et la mere n'ayant point voulu cesser de voir cette demoiselle, un beau jour il loue un logis et y emmeine sa femme. Mais cela ne fit que jetter de l'huile dans le feu, car la demoiselle Alain, qui desjà estoit en colere de ce que Mesdemoiselles de Carman, sœurs de Maillé (*a*), et le Comte de La Marche, son frere, l'avoient priée un peu fortement de ne plus voir leur belle-sœur, resolut de leur donner de l'exercice. Elle se rend si bonne amie de la petite femme, qu'elle l'avoit des journées entieres chez elle, en cachette, et eut tout le loisir de luy mettre la galanterie dans la teste, et de luy donner de l'aversion

a. Angélique et Marie de Maillé-Kerman.

pour son mary. La mere aussy servit à le luy faire haïr. Vassé, qui, à cause de sa terre de Hazé-Lansac, qu'il a eûe de sa femme, estoit voisin de cette petite emportée, la trouvant aigrie contre son mary, s'en prevalut, et fit si bien qu'elle se resolut à se laisser enlever par luy pour se faire desmarier après; pour cela elle se desrobe : le mary qui n'est qu'un veau, l'avoit laissée seule, sans mettre des gens seûrs auprès d'elle. Les gens de Vassé l'enlevent, et luy, à ce qu'on dit, se trouva sur le chemin, à une journée de là, et l'accompagna à Paris secretement. Il fut si sot que de la mener tousjours à cheval, peut-estre avoit-il peur qu'un carrosse ne fust plus aisé à descouvrir. Elle n'avoit que quinze ans; elle vinst viste; elle estoit delicate; cela la fatigua fort. On dit mesme qu'elle estoit toute meurtrie. Icy elle prit qualité de fille, et fut quinze jours avec Mademoiselle Alain. Au bout de cela, il luy prit un repentir ; elle va trouver Madame d'Angoulesme, la veuve du bonhomme, qui loge aux Filles de Sainte-Elisabeth, et qui y est toute-puissante. Elle la connoissoit fort; elle estoit masquée, et la pria de trouver bon qu'elle ne se desmasquast point qu'elles ne fussent seules. Madame d'Angoulesme fut bien surprise de la voir. La petite femme la supplie de faire en sorte qu'on la reçoive dans ce convent. « On ne reçoit

« point, » dit-elle, « des personnes qui se veu- « lent desmarier. — Mais, Madame, j'ay du « regret de ce que j'ay fait; ce n'est qu'en « attendant qu'on puisse accommoder mon « affaire que je pretens demeurer céans. — « N'importe, cela est impossible; mais allons « à Pique-Puce, chez Madame de Bouchava- « nes[1]. » Comme elle y fut entrée, au bout de deux jours elle tomba malade. Le mary arrivé envoya, par l'avis d'un de ses amys, sçavoir comment elle se portoit, et luy dire qu'il estoit à Paris. Cet envoyé parle à Madame de Bouchavanes, qui luy promit de ramener cet esprit tout doucement, et luy parle de son mary. « Ah! » dit-elle, « Madame, il ne me pardon- « nera jamais. — Ne vous mettez point cela « dans la teste, » reprit l'autre; « il est à Paris, « et a envoyé sçavoir de vos nouvelles. — Il « est à Paris! » dit-elle toute surprise, « il est « à Paris! » Et au mesme temps s'estant tournée de l'autre costé, elle entra en convulsion, et mourut le jour mesme. Le mary et Vassé après quelques poursuittes se sont accommodez[2].

1. Une veuve devote qui a un petit convent.

2. Vassé estoit si descrié qu'on le surnomma *Son Impertinence*, et plus il va en avant, plus on trouve qu'il est bien nommé. Ce fut Rouville qui luy donna ce surnom.

Il devint amoureux de Ninon, et la convia à un ca-



263. 264. — LA SAULNIER, LE ROY D'ETHIOPIE.

(*Antoinette Allamant, fille de Nicolas A. sieur du Coudray et de Concressaut, commissaire des Guerres, et de Barthelemie de Piles; morte en* 1650.)

UN conseiller au Parlement, nommé Saulnier (*a*), jeune nigaud riche, mais filz d'un apothicaire, avoit une maison à Brie, proche de Saint-Maur; il voulut voir le voisinage, et alla à Gournay,

deau à Saint-Clou. Il mit La Mesnardiere de la partie. Cet homme, alors medecin domestique de la Marquise de Sablé et autheur de profession, vint avec des bas de couleur de feu ; et, quoyque Vassé eust quatre pages à cheval, il le laisse sur le strapontin et se met au fond auprès de la demoiselle, à qui il vouloit tousjours parler bas. Scarron disoit que quand La Mesnardiere avoit ses jambes couleur de feu, il croyoit enflammer tout le monde. Il estoit filz d'un apothicaire du Maine, et de Julien qu'il s'appelloit il s'appella Jules, en l'honneur de Jules Cesar. Il a fait une poétique, où il donne pour modelle de la Tragedie une piéce de théatre qu'il avoit faitte, nommée *Alinde;* mais lorsqu'on vint à la jouer, elle fut sifflée. Revenons à Vassé.

Ninon luy donna avis qu'il n'avoit pas l'haleine douce. « Qu'importe, » respondit-il, « je ne m'en tourmente

a. François Saulnier, conseiller au Parlement le 23 juil. 1612.

qui appartenoit à Guepean, president au Grand-conseil (*a*). Ce president avoit un frere qui portoit le nom de Concressault. Ce frere, après avoir long-temps entretenu sa servante, l'espousa enfin; il en avoit eu une fille; mais il ne la traitta pas autrement en fille; de sorte qu'estant venu à mourir, Guepean, qui vouloit avoir le bien de son frere, esleva cette niepce comme une bastarde, jusques là que feu M. d'Espernon en eut des enfans, et qu'elle fut mesme quelque temps au lieu d'honneur. Quand Saulnier alla à Gournay, cette niepce estoit avec Madame de Guepean; il en devint amoureux; elle estoit belle, et puis il ne sça-

« pas. — Je vois bien, » reprit-elle, « ce que c'est; vous « laissez ce soing-là à vos amys. »

— Un jour qu'il luy contoit comme il avoit esté reconnu à Anvers et arresté prisonnier : « Il ne faut pas « s'en estonner, » dit-il : « j'estois à la verité desguisé en « femme, ecoutez bien; mais je n'avois pas mis ma « fausse barbe. » Il disoit cela serieusement.

— Un jour, chez luy, en Touraine, après m'avoir bien loué son maistre-d'hostel, comme un homme qui s'entendoit à tout, il me rappella comme je me retirois pour m'aller coucher : « J'oubliois une chose, » me dit-il, « c'est qu'il escrit comme Voiture. — Monsieur, » respondis-je, « je vous suis obligé de m'en avoir averty, « car je me despescheray de donner le nouveau Voiture « avec des corrections, avant que vous fassiez imprimer « les lettres de vostre maistre-d'hostel. »

a. François Allamant de Guepean, president au Grand-conseil, maistre des Requestes en 1618.

voit rien de sa vie passée; et, la voyant auprès de Madame de Guepean qui estoit une grande prude, il n'eut pas le moindre soupçon et s'enflamma si bien qu'il l'espousa. Ses parens plaiderent pour faire rompre le mariage; luymesme disoit qu'il avoit esté ensorcelé, qu'on avoit usé de charmes. Guepean sollicite pour sa niepce; Saulnier, voyant que l'air du bureau n'estoit pas pour luy, n'attendit pas un arrest, et s'accommoda. Guepean fut attrappé luymesme, car il fallut qu'il donnast vingt-cinq mille escus à sa niepce, à quoy il fut condamné. C'estoit un meschant homme, il en a esté puny; il est mort sur un fumier.

La Saulnier estant dans la devotion à ce qu'elle disoit, quand le roy d'Ethiopie (*a*) vint à Paris, elle l'alla voir par curiosité comme les autres; et, sçachant la reputation qu'il avoit pour les choses de nuict, et que comme un géant de l'Amadis, il se servoit dans ses combats d'une antenne au lieu d'une lance, elle eut bientost conclu avec luy. Le mary ne s'en doutoit point; mais des Roches[1], chanoine de Nostre-Dame, enragé de ce que Zaga-Christ (il

1. Michel Le Masle, prieur des Roches, portefueille du Cardinal. Il a de bons benefices.

a. Zaga-Christ, arrivé à Paris en 1635; *mort à Rueil en* 1638.

s'appelloit ainsy[1]) luy enlevoit ses amours, car on a tout sceû en suitte par une lettre, le fit avertir de tout. Ce des Roches faisoit l'amy de Saulnier, et luy avoit fait vendre sa charge, luy promettant de le faire conseiller d'Estat; il ne le put, et l'autre prit des lettres de veteran, car il avoit vingt ans de service. Le mary fait informer des deportemens de sa femme : les amans, voyant cette persecution, resolurent de s'enfuyr, et prirent ce qu'ils purent; mais ils furent arrestez à Saint-Denis. Elle fut mise en religion, où elle traitta avec son mary. Elle disoit qu'elle aimoit mieux quatre mille escus dans son buffet qu'un sot sur son chevet. Zaga-Christ ne voulut point respondre devant Laffemas au Four-l'Evesque, et dit que les Roys ne respondoient qu'à Dieu seul. Pour faire le conte bon, on disoit que Laffemas avoit dit : « Qu'on m'apporte donc ma robe de Jupiter[2]. » Le feu evesque d'Angers (*a*) trouvoit ce conte si plaisant, qu'il appelloit sa plus (belle) robe

1. Madame de Rambouillet alla voir dans Ramusio, et trouva que les esclaves en Ethiopie estoient marquez au-dessus du sourcil. On dit qu'on luy trouva cette marque. — Il y a une relation imprimée de son voyage et de sa fuitte, ou plustost un roman; car ce n'estoit en effect qu'une fable.

2. On l'accusoit d'avoir esté comedien.

a. M. de Ruel.

de chambre, *Ma robe de Jupiter;* et dans son testament, il y avoit un endroit en ces termes: « *Item*, je legue ma robe de Jupiter. »

Depuis M. de Ventadour, le chanoine (*a*) de Nostre-Dame, voulut tenter de la remettre avec son mary : il va le trouver; et, comme il parloit à luy, cette femme entre à l'improviste et se va jetter à ses genoux; luy, saute à une espée et la vouloit tuer, si le Chanoine ne l'eust fait sauver. Saulnier mourut vers le commencement de la conference de Ruel[1]. Il laissa trois cent mille livres de bien. Cette femme, malgré deux arrests du Parlement, qui avoient confirmé le traitté que son mary avoit fait avec elle, vouloit entrer chez luy; et les heritiers furent contraints d'y faire mettre un corps-de-garde.

1. 1649.

a. Henry de Levis, d'abord duc de Ventadour; prêtre en 1631, et chanoine de Notre-Dame, mort 14 octobre 1680.





265. — M. DE LAFFEMAS.

(*Isaac de Laffemas, né en* 1589, *maistre des Requestes, lieutenant civil en* 1628; *mort en mars* 1657.)

Monsieur de Laffemas estoit fils d'un tailleur de cour surnommé Beausemblant. Il estudia et fut advocat, mais il s'attacha au Conseil, et enfin se fit secretaire du Roy; il estoit tout ensemble secretaire du Roy et advocat au Conseil. Le pere avoit esté à Henry IVe, et ce garçon estoit assez connu du feu Roy qui luy tesmoignoit de de la bonne volonté. Comme il avoit de l'esprit, il se poussa[1]. On le fit procureur general de la Chambre de justice; après cela, le Roy[2] voulut qu'il fust receû maistre des Requestes (*a*); il avoit vingt ans de service d'advocat. On luy donna une partie de la charge. Ce n'est pas qu'il n'eust de quoy la payer; car un commis-

1. Il se fit assez valloir au Barreau. Luy et quelques autres jeunes gens feignirent une cause d'une espece assez belle; ils plaiderent, mais on descouvrit la fourbe et on leur en fit reprimande.

2. *Mots biffés :* Et le cardinal de Richelieu, qui le tenoit pour un homme propre à ce qu'il en vouloit faire, voulurent....

a. 17 octobre 1625.

saire au Chastelet, son parent, qui mourut garçon et avoit cent mille escus vaillant[1], luy avoit laissé tout son bien, comme au plus honneste homme de sa parenté, et qui estoit le plus en estat de faire quelque chose. Cette charge estoit nouvelle; cela de soy ne plaisoit guères aux maistres des Requestes; d'ailleurs, leur corps s'opposa à sa reception, comme d'une personne indigne. De Pleix, advocat assez satyrique mais mauvais plaisant, fut choisy pour plaider contre luy. On mit en faict qu'il avoit esté comedien, et qu'il avoit fait le fariné. La verité est qu'il faisoit assez bien Gros-Guillaume, qu'il avoit joué plusieurs fois, mais en particulier, comme tout le monde peut faire. — On disoit encore qu'il avoit joué de ses propres piéces dans une troupe de comediens de campagne, et qu'il s'appelloit *le berger Falemas*[2]. Je doute mesme, comme quelques-uns ont soutenu, qu'il ayt suivy une troupe, amoureux de quelque comedienne, et que par hazard il luy soit arrivé de monter sur le théatre une ou deux fois, pour l'amour d'elle.

Montauban[3], autre advocat qui plaidoit

1. *Mots biffés :* L'envoya querir et luy laissa....

2. A Navarre, estant escolier, il fit une pastorale, qui y fut jouée, où il y avoit un berger *Lefamas* ou *Lemafas* ou *Famelas*, et un *Semblant-beau*.

3. Ce Montauban, en lisant les autheurs, mettoit ce

contre luy, dit : « On me demandera si je le « reconnoistrois bien? Non; il estoit tous-« jours enfariné : mais il avoit un gros por-« reau velu à la fesse gauche, qu'on voyoit « bien clairement, quand, pour faire rire, il « monstroit son cu. S'il plaisoit au Conseil « d'ordonner qu'il vinst en un coing mettre « chausses bas, etc. » Le chancelier de Sillery se mit à rire, et dit : « Montauban, vous êtes « un goguenard. » Laffemas plaida luy-mesme sa cause et la gaigna. Boisrobert se vante de luy avoir fort servy auprès du cardinal de Richelieu. Le cardinal de Richelieu disoit : « Ce « M. de Laffemas est venteux ; s'il employoit « à bien faire le temps qu'il met à parler, ce « seroit un grand personnage. »

Chastellet, maistre des Requestes, est celuy qui luy a fait le plus de mal; car on a une satyre de luy contre Laffemas, qui est sanglante, et il y a pourtant des endroits plaisans. Il insiste sur sa comedie et sur ses cruautez.

Laffemas a passé pour un grand bourreau; mais il faut dire aussy qu'il est venu en un siecle où l'on ne sçavoit ce que c'estoit que de

qu'il y trouvoit de beau sur de petits morceaux de papier, et jettoit tout cela dans un tiroir ; puis, quand il faisoit un plaidoyer, il tiroit une poignée de ces billets comme à la blanque *Dio te la mandi bona*, et il falloit que tout ce qu'il avoit tiré entrast dans ce plaidoyer.

faire mourir un gentilhomme; et le cardinal de Richelieu se servit de luy à faire ses premiers exemples. M. d'Espeisses (*a*) le definissoit ainsy : *Vir bonus, strangulandi peritus*[1]. Il s'est vanté plusieurs fois de faire le procez à quiconque auroit manié l'argent du Roy, et d'avoir une maniere d'interroger toute particuliere pour tirer les vers du nez d'un criminel. le cardinal de Richelieu voulant faire pendre un nommé du Bois, qui, avec une canne percée dans laquelle il y avoit de l'or qu'il en fit couler dans une espreuve qu'il fit, luy avoit fait accroire qu'il avoit trouvé la pierre philosophale et s'estoit fort diverty, au bois de Vincennes, à ses despens; il le mit entre les mains de Laffemas qui dit : « Au pis aller, nous « l'accuserons de magie. » Je ne sçay pas comment on s'y prit, mais du Bois fut pendu.

Je sçay d'original une chose dont je ne sçaurois l'excuser. Il interrogeoit un marchand de Limoges, nommé Rouillac, accusé à tort de la fausse monnoye, et qui fut absous en suitte. Il fit tout ce qu'il put, quoyque cela soit defendu par les Ordonnances, pour obliger ce

1. Boisrobert disoit que quand Laffemas voyoit une belle journée, il s'escrioit : « Ah! qu'il feroit beau pendre « aujourd'huy ! »

a. Charles Faye, sieur d'Espeisses, conseiller d'Etat, mort 1638.

marchand à embarrasser dans ce crime. Tallemant, trezorier de Navarre (*a*), pere du maistre des Requestes, à cause qu'il le haïssoit pour quelque amourette. Il estoit vindicatif et ambitieux.

On se mocque, dans cette satyre de Chastellet, de ce qu'il condamna le cheval de bataille du Baron de Siré à tirer le tombereau dans lequel estoit l'effigie de son maistre[1]. Un maistre des Requestes, intendant d'armée, fit bien mieux, car il condamna les chevaux d'un homme comme cela à tirer à la charrette de M. l'Intendant.

Il estoit devoué au Ministere[2]. A la verité, quand le cardinal de Richelieu luy fit exercer par commission la charge de lieutenant civil (*b*), il acquit beaucoup de reputation, et osta bien des abus. A vivre en saint, comme on dit, mais ce n'est pas en saint de paradis, la charge peut valoir vingt mille livres; il n'en tiroit que six[3]. Il n'avoit pas passé pour vo-

1. Pour des caballes.

2. Il estoit mal avec le Chancellier et avec Bullion, à qui il dit en plein conseil qu'il seroit ravy d'avoir la commission de luy faire son procez, et qu'il ne le feroit guères languir. Bullion alla au Cardinal faire ses plaintes, et luy dit qu'il falloit que luy ou Laffemas se retirast. On obligea Laffemas à aller aux champs pour six sepmaines.

3. Aussy n'avoit-il rien donné pour cela; au lieu que.

a. Gedeon Tallemant, oncle de des Réaux. — *b*. De 1639 à 1645.

leur dans les intendances qu'il avoit eues. Je croy qu'il avoit les mains nettes[1]. Il estoit effectivement bon homme; je ne lui ay jamais veù rien reprocher que ce que je viens de marquer. J'ay dit qu'il avoit de l'esprit. Il a fait plusieurs epigrammes; il n'y a guères que les premieres faittes de bonnes. Il n'avoit pas grand jugement ny grand sçavoir, et ne se con-

Moreau avoit emprunté pour estre lieutenant civil. On disoit : « cet homme s'acquitte bien de sa charge, » car il voloit en diable et demy.

1. Tardieu, lieutenant criminel, l'alla accuser en plein conseil. « Il ne se contente pas, Messieurs, » dit-il, « d'avoir sa charge pour rien, il empiette sur la mienne « qui me couste si cher. » Le Chancellier, Bullion et tous les pendards estoient pour Tardieu. Laffemas respondit : « Je n'ay que deux mots à dire pour confondre « M. le Lieutenant criminel. Un marchand de la rue « Aubry-Boucher avoit quinze mille livres en argent « dans un petit coffre-fort : des voleurs rompent sa bou- « tique, entrent et emportent le coffre. Ils n'estoient « pas encore à cinquante pas que des gens qui partoient « à la petite pointe du jour viennent à passer par cette « rue : les voleurs ont peur, et laissent le coffre sur une « boutique. Un marchand se leve de bon matin et trouve « ce coffre; il vient me presenter requeste, dit qu'il est « prest de le rendre à qui il appartient, et demande « quelque chose pour son droit d'avis; le maistre se trouve, « et se presente avec la clef et le bordereau des especes; « je fais ordonner cinquante escus pour le droit d'avis. « N'est-ce pas une affaire civile? Pour les voleurs, que « M. le Lieutenant criminel les pende, je les luy aban- « donne ; mais qu'a fait ce pauvre coffre-fort pour tom- « ber entre ses mains? » Tout le monde se mit à rire, et Tardieu fut baffoué.

noissoit que mediocrement aux choses[1]. Il s'avisa mal à propos d'aller faire des stances, en 1650, pour monstrer que la Fronde n'avoit fait que du mal. On luy respondit avec ce titre : *au Mazarin enfariné;* mais, quand on imprima la response, on osta le titre.

Il avoit espousé la fille (*a*) d'un riche notaire, nommé Haudessens; il en eut bien des garçons et bien des filles. Il ne leur donnoit rien, et ne maria jamais que deux filles. L'aisné de ces garçons estoit conseiller à Metz; il fut six ans sans luy parler, quoyqu'il mangeast à sa table, luy qui parloit tant aux autres gens. Il avoit un filz qu'on appelloit l'Abbé (*b*). Ce garçon a de l'esprit, fait des bagatelles en vers assez bien, et fit plusieurs epistres contre le Mazarin, durant la Fronde; mais il a l'honneur de n'avoir pas un grain de cervelle. Il le fit mettre en sa jeunesse à Saint-Victor. On disoit qu'à table comme il n'y avoit qu'une perdrix, l'Abbé la prit et s'enfuyt la manger, je ne sçay où. Cela et bien d'autres choses aigrirent le pere; il y eut procez entre eux. Le pere disoit : « C'est un desbauché, il a fait « *les Fueillantines.* » Le filz disoit : « C'est un « vieux bourreau. »

1. Et avoit assez des defauts du peuple.

a. Jeanne-Marie Haudessens, mariée 10 novembre 1608. — *b.* Laurent de L.



266. — HAUDESSENS.

(René Haudessens, baron de Beaulieu, fils de Laurent Haudessens, notaire au Châtelet de Paris.)

Le filz de ce notaire, dont nous venons de dire que Laffemas avoit espousé la fille, estoit bien fait et avoit quelque esprit; mais il estoit hableur et estourdy pour le moins autant qu'un autre. Il disoit quelquefois de plaisantes choses; il se fourroit partout. On dit qu'il n'a pas esté malheureux en amourettes; on l'appelloit le marquis de la Barre-du-Bec, parce que son pere, qui estoit homme habile et homme de bien, y logeoit. Coursy-Aubry [1] et Haudessens prirent une telle aversion l'un pour l'autre, qu'ils se sont battus plusieurs fois à coups de poings, et quelquefois à coups de baston. Haudessens fut le dernier à bastonner l'autre, et puis s'en alla en Espagne. Ils estoient assez bon nombre de François : il persuada aux autres de faire passer quelqu'un d'entre eux pour marquis, et que les autres se diroient ses suivans; que sous ce pretexte ce marquis de

1. On en parlera ailleurs (*a*).

a. *Histor.* de la présidente Aubry.



267. — BEAULIEU-PICART.

(Prosper Le Picard, sieur de Beaulieu, mort vers 1654.)

La famille des Picarts est une des plus anciennes de la Robe; il y a des grotesques (*a*), comme dans toutes les maisons où l'on se pique de noblesse. Il disoit que je ne sçay quelle reyne Blanche espousa en cachette un Picart, d'où ils viennent. Son pere (*b*) mourut pauvre par mauvais mesnage, et laissa assez d'enfans : ils estoient trois freres et trois sœurs. L'aisné de tous (*c*) estoit un garçon bien fait; il se poussa à la Cour, il estoit adroit à toutes choses, et principalement à dresser toutes sortes d'oiseaux. Cela fit ombrage à M. de Luynes, qui commençoit à se mettre bien dans l'esprit du Roy. En effect, il luy fit dire que le Roy ne le voyoit pas de trop bon œil, et qu'il feroit bien de se retirer. Il donna dans le panneau; il fit le froid avec le Roy, qui le chassa enfin. Ce fut luy qui mit ses freres dans le jeu, disant que, par le jeu, de jeunes gens qui n'avoient guères de bien

a. Des prétentions grotesques. — *b*. Bertrand Picart ou Le Picard, président des trésoriers de France à Amiens. — *c*. François Le P.

s'introduisoient partout et trouvoient moyen de subsister. Beaulieu-Picart, dont nous escrivons l'historiette, s'y rendit fort adroit et pippoit aussy bien qu'homme de France. Son aisné (*a*) avoit un maistre à pipper, et tous les grands joueurs s'en escriment : ils disent que c'est pour s'empescher d'estre trompez. Cet aisné mourut à vingt-cinq ans (*b*), après avoir esté longtemps incommodé d'un coup que luy donna Souscarriere. Pour avoir pretexte de se battre sans encourir la peine de l'edict, ils firent semblant de se quereller sur un coup, en jouant à la paume; ils prennent leurs espées qui estoient sous la corde; Beaulieu passe et va à Souscarriere, qui recula jusqu'à la grille, et là, par un coup de prevost de salle, le blesse et luy fait tomber son espée. Le blessé enrageoit, car il ne faisoit nul cas de l'autre, et ne voulut jamais s'accommoder que Souscarriere n'avouast qu'il avoit reculé jusqu'à la grille.

Beaulieu-Picart, pour sauver la charge de son aisné, qui estoit Ordinaire chez Monsieur (il n'avoit voulu disposer de rien), se met dans le lict comme s'il eust esté le malade, et dicte un beau testament; le voylà Ordinaire chez Monsieur. Tout ce qu'il put avoir de cette charge et tout ce qu'il pouvoit attrapper d'ail-

a. Claude Le P., sieur de Beaulieu. — *b*. 20 août 1628.

leurs, car ç'a tousjours esté un homme de bien, tout cela s'en alloit en braverie. C'estoit un garçon fort bien fait, fort propre et qui ne manquoit point d'esprit. Foucault (*a*), depuis conseiller au Parlement en la place de son pere, devint amoureux d'une de ses sœurs et l'espousa en despit de tout le monde. Il auroit bien mieux fait d'espouser la fille du clerc de son pere (*b*), qui avoit quatre cent mille livres de bien, car il ne presteroit pas sur gages comme il le fait, pour se recompenser, dit-il, d'avoir espousé une femme par amour. Il disoit une fois à ce secretaire : « Je veux bien « que vous sçachiez que je suis le soleil levant, « et que mon pere n'est que le soleil couchant. » Depuis cela, Patru qui, en sa petite jeunesse, estoit de leurs amys, pour dire le soleil couchant, disoit tousjours : « M. Foucault le pere. » Durant la colere de son pere (*c*), il faisoit tousjours des harangues, et il disoit : « Si on « m'appelle au Parlement, vrayment je sçay « bien ce que je diray. — Hé ! que diras-tu ? » luy disoit Patru. — « Je diray ma femme est « ma femme, car je l'ay espousée. »

Beaulieu se mit en ce temps-là à faire l'a-

a. Claude Foucault, conseiller en 1627 : mort 28 mai 1664; marié à Louise Le Picart, le 6 septembre 1627. — *b*. Claude F., doyen de la Cour des Aides. — *c*. A l'occasion de son mariage.

mour à la fille de Francine[1], à qui Patru donna le nom de Petit-Ange, tant elle estoit jolie. C'est aujourd'hui la veuve de du Peray (a) (frere du president Le Bailleul), gouverneur de Corbeil, que le feu Roy appelloit Plante-bourde. Patru, Perreau le trezorier de France, et Beaulieu en estoient tous trois un peu espris. Les deux autres, voyant que Beaulieu estoit le plus espris, la luy cederent, c'est-à-dire n'allerent point sur ses brizées. Un jour qu'elle luy avoit donné rendez-vous pour un moment à la porte de la rue, tandis qu'on servoit sur table, elle luy dit : « Depeschez-vous, car il « faut que je m'en *vase* souper. — Que je m'en « *vase !* » reprit-il ; « Jesus ! comment vous « parlez ! » Il ne fit que se mocquer d'elle d'avoir dit ce meschant mot, luy qui avoit esté si long-temps à avoir cette petite audience, et qui sçavoit bien qu'on parloit de la marier. Une autre fois il n'avoit fait que de l'entretenir des reines Blanches de sa race. Je me souviens qu'on le faisoit passer pour un garçon qui escrivoit bien, et c'estoit Patru qui luy faisoit toutes ses lettres.

Il apprit à faire la petite voix, comme l'*Esprit de Montmartre* (b), et, avec cette inven-

1. Fontainier italien.

a. Charles de ou Le Bailleul, sieur de Peray, gouverneur de Corbeil, mort en 1655. — b. *Historiette.*

tion, il a fait cent espiegleries et cent escroqueries. Il eut une fascheuse affaire, car il se trouva à un vol d'argent du Roy; et s'il n'eust eu bon bec et bien des parens dans le Parlement, il en tenoit; mais on gaigna les tesmoins. Au bout de quelques années de campagne, car il fallut aller à la guerre pour purger un peu la reputation, un de ses parens qui, faute de bien, avoit esté contraint de se faire curé-prieur de la Haute-Maison, en Bourgogne, luy donna avis que M. de La Haute-Maison (*a*), gentilhomme de quinze mille livres de rente, n'avoit qu'une fille à qui, non plus qu'à sa femme, il ne faisoit manger que des croustes; qu'il y falloit songer, et qu'il l'allast trouver en Bourgogne. Il y fut, et fit connoissance avec elle (*b*). Depuis, il arriva par bonheur que Foucault fut rapporteur du procez de ce gentilhomme. On vient à Paris; la fille ne bougeoit de chez Madame Foucault, à qui le Curé l'avoit recommandée. Là, Beaulieu s'en fit aimer. Il estoit beau, et elle n'estoit point belle. Il fut question d'espouser en cachette; un prestre de Saint-Innocent fit l'affaire pour cent pistolles; par l'avis de Patru, il se saisit de l'extrait baptistere chez sa sœur Foucault : le mariage fut

a. Charles de Neufcarre, par sa femme baron de Seignelay et seigneur de La Haute-Maison. — *b*. Louise de N.

consommé (*a*). La sœur de Beaulieu (*b*), celle qui n'est point mariée, faisoit la sentinelle à la porte. Le procez gaigné, elle retourne avec son pere et sa mere en Bourgogne, où elle s'ennuyoit fort de n'avoir point son mary, qui estoit d'avis d'attendre que le pere ou la mere, qui estoient vieux, allassent en l'autre monde. Pour l'y faire aller (*c*), elle feignit qu'on la vouloit marier : Beaulieu consulte avec ses sœurs, et ils prenoient de fichues resolutions, quand Patru y arriva, à qui il dit qu'il estoit resolu de l'enlever. « Il faut donc, » luy dit cet amy, « avoir vos *alibi* bien prouvez; » et il luy en dit les moyens : Beaulieu part et l'enleve. Il ne la mena d'abord que dans un bois, à demy-lieue de la maison, où elle passa la nuict; luy cependant galoppe au prochain bourg, y bat exprez un valet d'hostellerie, en sort aussytost, va à un autre, y fait encore quelque desordre, et ainsy à un troisiesme, afin qu'il y eust bien des procez-verbaux contre luy. Il estoit bien accompagné; il faisoit des insolences impunement. Le lendemain matin, il alla reprendre sa femme et la mena à Paris chez Madame d'Elbœuf qui luy donna une chambre, sans s'informer pourquoy la jeune Beaulieu gardoit sa belle-sœur, et il n'y entroit que luy. Le

a. 20 avril 1643. — *b*. Marie Le Picart, demoiselle de Beaulieu. — *c*. Faire aller Beaulieu en Bourgogne.

beau-pere l'accusa de rapt; mais il fut condamné aux despens. Depuis, on les accommoda; mais le vieillard, qui ne valoit guères mieux que son gendre, mit dans l'accommodement qu'on ne luy demanderoit aucune dote. Beaulieu vint au conseil à Patru, qui luy dit: « Allez-vous-en chez luy avec bien du train; « il s'en ennuyera bientost, et là peut-estre luy « persuaderez-vous de vous ceder quelque « rente ou quelque maison. Il avoit une rente « sur M. d'Angoulesme, qui avoit esté rachet« tée : vous luy direz : Monsieur, vous ne tirez « rien de cette rente; et vous avez souffert « qu'on s'emparast à vil prix de cette maison « que vous aviez à Orléans. Cedez-moy ces « deux piéces, et, par le moyen de mes beaux« freres et de mes autres parens du Parle« ment, j'en tireray bien quelque chose. Mais, « gardez-vous bien, » dit Patru, « de laisser la « minute de la donation chez le notaire du « village, car le bonhomme la retireroit d'au« thorité. » Il va chez son beau-pere avec une meute de chiens courans anglois qu'il avoit gaignée à un Anglois, à qui auroit le cheval le plus viste. Luy et cet Anglois avoient quelquefois duppé les sots, et on sçait qu'ils s'entendoient et profittoient des paris que l'on faisoit. Le beau-pere en fut bientost las, et luy fait la donation. Beaulieu retire la minute, et va à

M. d'Angoulesme qui le paye d'une quittance. Il va à cette terre ; on luy monstre un contract de vente en bonne forme ; il presente requeste, expose que son beau-pere l'a trompé : ordonné qu'il donneroit en autre nature de biens ce à quoy montoit ce qu'il avoit donné. Il fut donc contrainct de luy donner la terre de Senelé (*a*) de huict cens escus de revenu. Dans cette terre il faisoit apparemment la fausse monnoye, rançonnoit ses paysans, mais les exemptoit de gens de guerre, trocquoit des chevaux, et avoit trois fois plus de train qu'il n'en pouvoit nourrir en vivant en homme de bien. Il se faisoit craindre par sa fanfare, et ne voyoit point Monsieur le Prince (*b*), « parce, » disoit-il, « qu'il se mocque des gentilshommes. »

Il mourut, il y a trois ans, à Rouen, en poursuivant un procez, depuis la mort de son beau-pere. Patru avoue qu'il estoit embarrassé de cet homme, qu'il avoit honte qu'on le vist chez luy, mais qu'il ne pouvoit s'en desfaire à cause de la vieille connoissance.

De ses deux autres sœurs, l'aisnée (*c*) espousa un baron de Maudestour, un diable qui, ayant dessein d'estrangler sa premiere femme pour espouser une de ses proches parentes, alla s'in-

a. *Ou* Seignelay, à trois lieues d'Auxerre. — *b*. Gouverneur de Bourgogne. — *c*. Marguerite Le P., mariée à Jacques des Fiefs, sieur de Maudestour.

former avant combien il luy cousteroit pour la dispense, estrangla effectivement sa femme, mais n'espousa point cette parente; je ne sçay pourquoy. Ce diable la laissa veuve.

La derniere (*a*) alla demeurer avec son frere en Bourgogne. Avant ce mariage, et dans leur grande misere, une de ses cousines, nommée Charpentier, qui avoit espousé Dalibert, aujourd'hui surintendant de la maison de M. d'Orléans, pour trouver de quoy l'assister s'avisa de dire à Dalibert que toutes les servantes ferroient la mule, qu'elle vouloit aller elle-mesme au marché, et se chargea de tout ce soing, pour espargner, afin de donner à sa cousine.



268. 269. — L'ESTOILLE ET SAINT-THOMAS.

(*Claude de L'Estoile, sieur de Saussay, né en* 1595, *mort vers* 1652.)

L'Estoille, l'Academicien[1], estoit filz d'un audiencier de la Chancellerie (*b*), mais d'une des plus anciennes familles de Paris, jusques à y trouver un chancellier de France, il y a long-temps. Il

1. Voy. l'Histoire de l'Academie.

a. Marie Le P. — *b*. Pierre de L'Estoile, né en 1546; mort en octobre 1611.

avoit eu quelque bien de patrimoine, mais il en mangea une bonne partie en amourettes. Il en contoit à la fille d'un procureur nommé Sandrier : elle estoit jolie, mais fort coquette ; elle prenoit son argent, se mocquoit de luy, et en aimoit d'autres[1]. Beaulieu-Picart qui, comme nous venons de voir, estoit honnestement insolent, se voulut mesler aussy de la cajoller. Il y fut un jour avec Patru ; il y avoit ordre de luy dire qu'elle n'y estoit point ; cependant, la porte estant ouverte, il demanda à se reposer dans la salle : là il se mit à pester, et vouloit rompre les vistres. Patru, pour le destourner de cette folie, luy dit : « Beaulieu, « je te prie, faisons response aux vers que « L'Estoille a mis sur le luth de sa maistresse[2]. » Voicy les vers :

Je dois bien faire des jaloux
Lorsque je baise devant tous
Le sein de ma belle maistresse.
Aux amans qui sont sous sa loy
Elle fait bien quelque caresse,
Mais elle n'embrasse que moy.

1. A la verité, c'estoit un visage extravagant et difforme tout ensemble.

2. Elle chantoit aussy et dansoit fort joliment ; elle avoit de l'esclat et estoit fort aimable. — La mere de cette fille portoit des pendans d'oreille avec un chaperon.

Ils mirent au dessous, et ce fut de la main de Beaulieu :

Que te sert de baiser le sein
De ta belle maistresse?
Insensé, tu — en vain,
Et te flattes d'une carresse;
Car jamais tu n'iras,
Ny plus haut ny plus bas.

L'Estoille a avoué depuis qu'il en pensa enrager, qu'il ratissa le mot deshonneste, et qu'il fut tenté de se battre contre Beaulieu. « Mais « je m'arrestay en disant : il me battra et se « mocquera doublement de moy. » Une fois il la trouva qui le soir *mentulam duorum garsionum arrectam tenebat*, tout à la fois. Chascun croyoit estre le seul ; il n'y avoit point de chandelle. L'Estoille par sa jalousie descouvrit tout, en tastant de costé et d'autre. Il passa maintes nuicts à sa porte, car il estoit poétiquement amoureux. Après il se maria aussy poétiquement avec la fille d'un procureur, car ces filles de procureur luy estoient fatalles; celle-cy n'avoit point de bien. Il en fut si jaloux qu'elle mourut du chagrin que luy donnerent les bizarreries de son mary[1].

Il y avoit quelque chose d'extravagant dans

1. Je ne sçay s'il se repentoit d'avoir eu affaire à des procureurs, mais ayant esté poussé assez incivilement

cet esprit-là. D'abord il parloit de luy comme d'un escollier ; puis, pour peu qu'on le mist en train, il se mettoit au-dessus de Malherbe. Il y a pourtant bien à dire, et il ne sçavoit presque rien. Jamais il ne luy prenoit envie de vous dire des vers que dans les rues, ou sous quelque porte ; et il ne travailloit qu'après avoir fait fermer tous les volets et allumer de la chandelle, quand c'eust esté en plein midy. Jamais homme n'eust plus l'air et l'esprit d'un poéte que celuy-là. Un jour chez Gombaud, un gentilhomme saintongeois demanda à Gombaud s'il ne connoissoit point un tel qui faisoit si joliment des vers : « Non, » dit Gombaud. L'Estoille, qui se promenoit dans la chambre et qui n'avoit pas desserré les dens, dit comme s'il eust prononcé un arrest : « C'est un grand « malheur à un homme qui se mesle d'escrire, « que nous ne le connoissions point. » Chez Malleville, il foula aux pieds, comme un monstre, une meschante piéce dont Malleville se divertissoit, et prononça anatheme contre elle d'un ton de voix foudroyant.

Un jeune autheur[1] luy lisoit un jour une

au Palais par un procureur, il demanda son nom : « Il « s'appelle Fléau, » luy dit-on. — « Vrayment, ce nom « ne luy convient pas mal ; je serois d'avis, » dit-il, « qu'on appellast ainsy tous les procureurs. »

1. Le Clerc.

piéce de théâtre [1]. Il escouta les deux premieres scenes ; à la troisiesme, où un roy parloit, il s'escriâ : « Ce Roy est ivre. »

Un soir, comme il rajustoit un vers en se retirant, on luy prit son chapeau ; il ne s'en avisa que quand il eut trouvé le mot qu'il cherchoit, et après il se mit à crier : *Aux voleurs !* mais il n'estoit plus temps. Il n'estoit point âgé quand il mourut ; sa maladie fut bizarre, car tout est bizarre en luy. Il s'estoit mis en fantaisie de ne manger que des confitures, et cela luy causa une indigestion estrange : il rendoit les choses comme il les prenoit, et ne sentoit point la douleur. Il en trespassa pourtant. On dit que, par resignation à la volonté de Dieu, il donna tous ses vers à un Jansseniste. Je ne sçay ce que ce Jansseniste en a fait.

Pour la Sandrier, elle eut bien des galans. Saint-Thomas qui faisoit, en Savoye, la charge de secretaire d'Estat, estant icy, en devint amoureux et l'emmena en Savoye, luy promettant de l'espouser, afin de l'oster aux autres. Elle pretend qu'il l'a espousée, mais qu'il luy a volé toutes les piéces justificatives de leur mariage. Pour moy, je ne le crois pas. Elle adjouste qu'il l'a voulu empoisonner : elle a

1. *Ramire.*

tasché d'en tirer quelque chose en plaidant; mais je pense qu'elle n'en a guères eu. Elle revint à Paris, il y a bien dix-sept ans, où elle se mit à chanter des airs italiens; elle avoit appris à Turin. Elle fit bien du bruit, mais cela ne dura guères; plusieurs trouvent mesme qu'elle chante mal, car c'est tout-à-fait à la maniere d'Italie, et elle grimace horriblement; on diroit qu'elle a des convulsions. Elle est fort fardée, et se mesle d'esprit. Je ne sçay comment elle subsiste. Autrefois elle a eu quelques galans; le president de Thou d'aujourd'huy (*a*) en a esté un. Peut-estre a-t-elle espargné quelque chose.



270. 271. — L'ESPRIT DE MONTMARTRE ET RACONIS.

Un nommé Collet, qui demeuroit au fauxbourg Montmartre, fut surnommé l'Esprit de Montmartre, à cause qu'avec une petite voix qu'il faisoit, il sembloit que ce fust un esprit qui parlast de bien loing en l'air. Avec cette (voix), il a

a. Jacques-Auguste, frere puîné de l'ami de Cinq-Mars.

piéce de théâtre[1]. Il escouta les deux premieres scenes ; à la troisiesme, où un roy parloit, il s'escriâ : « Ce Roy est ivre. »

Un soir, comme il rajustoit un vers en se retirant, on luy prit son chapeau ; il ne s'en avisa que quand il eut trouvé le mot qu'il cherchoit, et après il se mit à crier : *Aux voleurs !* mais il n'estoit plus temps. Il n'estoit point âgé quand il mourut ; sa maladie fut bizarre, car tout est bizarre en luy. Il s'estoit mis en fantaisie de ne manger que des confitures, et cela luy causa une indigestion estrange : il rendoit les choses comme il les prenoit, et ne sentoit point la douleur. Il en trespassa pourtant. On dit que, par resignation à la volonté de Dieu, il donna tous ses vers à un Jansseniste. Je ne sçay ce que ce Jansseniste en a fait.

Pour la Sandrier, elle eut bien des galans. Saint-Thomas qui faisoit, en Savoye, la charge de secretaire d'Estat, estant icy, en devint amoureux et l'emmena en Savoye, luy promettant de l'espouser, afin de l'oster aux autres. Elle pretend qu'il l'a espousée, mais qu'il luy a volé toutes les piéces justificatives de leur mariage. Pour moy, je ne le crois pas. Elle adjouste qu'il l'a voulu empoisonner : elle a

1. *Ramire.*

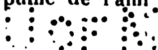
tasché d'en tirer quelque chose en plaidant; mais je pense qu'elle n'en a guères eu. Elle revint à Paris, il y a bien dix-sept ans, où elle se mit à chanter des airs italiens; elle avoit appris à Turin. Elle fit bien du bruit, mais cela ne dura guères; plusieurs trouvent mesme qu'elle chante mal, car c'est tout-à-fait à la maniere d'Italie, et elle grimace horriblement; on diroit qu'elle a des convulsions. Elle est fort fardée, et se mesle d'esprit. Je ne sçay comment elle subsiste. Autrefois elle a eu quelques galans; le president de Thou d'aujourd'huy (*a*) en a esté un. Peut-estre a-t-elle espargné quelque chose.



270. 271. — L'ESPRIT DE MONTMARTRE ET RACONIS.

Un nommé Collet, qui demeuroit au fauxbourg Montmartre, fut surnommé l'Esprit de Montmartre, à cause qu'avec une petite voix qu'il faisoit, il sembloit que ce fust un esprit qui parlast de bien loing en l'air. Avec cette (voix), il a

a. Jacques-Auguste, frere puîné de l'ami de Cinq-Mars.



fait dire bien des messes, pour tirer des ames du Purgatoire ; il a pensé faire mourir des gens de peur, et a fait venir la fiévre à d'autres.

Une fois le cardinal de Richelieu, qui se vouloit railler de celuy qui a esté cet evesque de Lavaur (*a*) que les Janssenistes ont si bien estrillé, fit que cet homme se fourra dans la foule de ceux qui accompagnoient le cardinal aux Tuileries, du nombre desquels estoit nostre evesque. Il se mit au milieu de la grande allée (*b*) à appeller : *Abra de Raconis ! Abra de Raconis !* c'est son nom. Tout le monde avoit le mot. Raconis s'entend nommer, tourne la teste, mais ne dit rien pour cette fois. La voix continue ; il commence à s'espouvanter. Enfin, tout d'un coup il s'escrie : « Monsei-« gneur, je vous demande pardon si je perds « le respect que je dois à Vostre Eminence ; il « y a desjà quelque temps que je me con-« trains : j'entends une voix dans l'air qui « m'appelle. » Le Cardinal et tous les autres dirent qu'ils n'entendoient rien. On preste silence, et la voix luy dit : « Je suis l'ame de « ton pere qui souffre il y a long-temps en « purgatoire, et qui ay eu permission de Dieu

a. *Charles-François Abra de R., né vers* 1580 ; *mort* 16 *juillet* 1646. — *b*. Dans un premier jardin devenu plus tard le Carrousel.

« de te venir avertir de changer de vie. N'as-tu « pas honte de faire la cour aux Grands, au « lieu d'estre dans les eglises? » Raconis, plus pasle que la mort et croyant desjà avoir le diable à ses trousses, proteste qu'il n'est à la Cour qu'à cause que Son Eminence luy avoit fait esperer qu'il luy pourroit rendre icy quelque service; mais, etc. Après qu'on s'en fut diverty, on le mena à son logis où il pensa mourir de frayeur, et on fut plus de quatre jours avant que de le pouvoir desabuser. Le Cardinal en eut quelque petite honte, et, le faisant evesque, luy envoya ses bulles gratis. Dez qu'il fut evesque, il prit un page. Il donna son nom de Raconis à un hameau qui s'appelloit Perdreau, près de Montfort-l'Amaury. Là, il a bien fait de la depense fort mal à propos, car sa maison ne vaut pas l'entretien, et il l'a substituée à son nepveu, sans avoir payé ses debtes. Une de ses plus belles qualitez estoit de bien jouer au ballon. Il estoit gentilhomme. Il confessa à un de ses amys dans la maladie dont il est mort que le deplaisir d'avoir esté si malmené par ces messieurs de Port-Royal le mettoit au tombeau.

Ce mesme Collet fit un tour tout pareil, et au mesme lieu, à M. Mangot (*a*), maistre des

a. Anne Mangot, maître des Requêtes de 1627 à 1655.

Requestes. Il le fit mettre à genoux comme Raconis.

Neufvillette (*a*) avoit dans son regiment de chevaux-legers un cavallier qui faisoit la petite voix, et se faisoit porter par les païsans, où il luy plaisoit, leur argent, leurs habits, tout ce qu'ils avoient, et puis l'alloit prendre quand ils estoient partis.



272. — MADAME DE MONTANDRE.

(*Renée Thevin, dame d'Ussé, mariée le 27 septembre 1643 à Charles de La Rochefoucauld, marquis de Montendre.*)

La veuve du Baron de Montandre est une petite femme qui peut encore passer pour belle; mais, ce qu'elle a de plus beau, c'est les mains. La Reyne, qui s'en pique et avec raison, les voulut voir. Entre autres belles choses qu'elle dit à Sa Majesté, elle luy dit : « Ah! Madame, « que vous avez l'esprit penetratif. » Il n'y a jamais eu de plus extravagante creature. Elle va par pays avec des habits de Cleopatre, je veux dire de la force de ceux des comediennes, quand elles representent quelque grande reyne.

a. Brandelis de Morel, comte de N., puis comte d'Aubigny.

Elle a quelquefois dix ou douze officiers vestus de velours ou de satin noir, avec de petites bottes comme les gens de ville, et ils la suivent à cheval à ses journées; l'un est joueur de luth, l'autre violon, l'autre musicien, parfumeur, distillateur, etc. Sur son lict, dans les hostelleries, elle a plus de vingt carreaux. Elle fut une fois deux jours à un petit bourg du bas Poitou, nommé Bressuire (*a*), où il n'y a qu'un cabaret borgne; elle s'y promenoit en carrosse avec une femme de chambre, laide comme un diable, au costé d'elle, et un joueur de luth audevant, et changeoit trois fois d'habit par jour. La derniere fois qu'elle vint à Paris, l'argent luy manqua dez Orléans; comme elle s'en retournoit à la Province, elle fit marché à un battellier pour la conduire et la nourrir, elle et tout son train, jusqu'à Ussé, entre Tours et Saumur. Le battellier qui sçavoit qu'elle avoit la moitié à cette terre[1], s'y accorda. Le fermier vint au-devant d'elle et capitule à quatre-vingts pistolles, pourveù qu'elle n'entrast point dans le chasteau. Elle n'a pas plus tost l'argent qu'elle y entre, fait battre les grains et en vend le plus qu'elle peut. Son mary l'avoit fort tenue de court; on le blasmoit, mais, à cette heure, on l'excuse.

1. Elle luy appartenoit par indivis avec Balagny.

a. Près de Noirmoustier.



273. 274. — MADAME DE CHAMPRÉ, MADAME D'ESQUEVILLY.

(*Catherine Henry, fille de François Henry sieur de Gerniou et de Marie de Gabian; veuve de Nic. Ferrier, remariée à Cl. Mesnardeau-Champré.*)

Madame de Champré est fille d'un conseiller au Parlement nommé Henry; mais il portoit le nom de la terre de Gerniou (*a*). Sa mere avoit esté mariée en premieres nopces avec un secretaire du Roy, si je ne me trompe, qu'on appelloit La Fontaine, et en avoit eu deux garçons. La mere fut galante en son temps, mais non pas en comparaison de sa fille; car, dez treize ans, elle fut desbauschée par un homme qui luy monstroit à jouer du luth, et on dit que le pere, à la chaude, intenta un procez contre cet homme qu'il ne poursuivit pas en suitte.

Après la mort de son pere, elle fut mariée au filz de Ferrier qui avoit esté ministre; ce garçon estoit lieutenant de l'Artillerie. Un homme m'a dit qu'un de ses amys l'avoit veûe par un trou, le jour de ses nopces, reparer par des eaux astringentes les bresches de son pu-

a. *Ou* Jarniost, dans le Lyonnois.

cellage. Quoy que c'en soit, Ferrier s'en contenta et luy fit de grands avantages en l'espousant. Elle estoit belle et friande; de sorte qu'il ne dura guères. Les parens, qui, comme vous avez veû, sont fort avares, enrageoient de payer un gros douaire à une si jeune femme; il y eut procez. En voyant ses juges, un d'eux devint amoureux d'elle; c'est Mesnardeau-Champré. Il estoit veuf, et n'avoit pas esté trop heureux en premieres nopces. Sa femme, qui estoit demoiselle, l'avoit tousjours mesprisé, et il n'en avoit point eu d'enfans. Il estoit riche, il avoit cinquante ans, petit, de fort mauvaise mine, et à tel point qu'un laquais luy donna un soufflet au Palais, le prenant pour un huissier de la chambre des Eaux et forests. Il le fit emprisonner, et luy pardonna, lorsqu'il ne tenoit qu'à luy de le faire pendre; c'estoit un bon conseiller, mais c'estoit tout. Un jour il dit à la belle veuve qu'il falloit qu'elle se remariast, et que si elle l'en vouloit croire, l'affaire seroit bientost faitte. « Je connois, » dit-il « un con« seiller.... » Il se despeint. Elles virent facilement que c'estoit de luy-mesme qu'il vouloit parler, et après y avoir pensé, elles accepterent (*a*) le party. Je pense que ce qui la fit resoudre ce fut qu'un conseiller accredité viendroit

a. Sa mère et elle.

à bout de toutes les affaires qu'elle avoit, bien mieux qu'un autre homme, ce qui arriva.

Un an ou environ après, elle alla faire une promenade à Courance (a) où estoit Poinville, cadet de Gallard, maistre de la maison. Ce garçon ne faisoit que sortir du college, et ne demandoit qu'à faire galanterie; il estoit riche. Elle, par je ne sçay quelle gaillardise, alla avec Madame Aubert, des Gabelles[1], et quelques autres jouer du luth, dont elle joue aussi bien que personne, dans la chambre de Poinville qui dormoit; cela l'acheva de vaincre, car desjà il l'avoit trouvée fort à son gré. Elle avoit bonne mine, n'estoit point trop grosse en ce temps-là aux testons près, grande, fort blanche pour la gorge et pour le visage, mesme trop pasle; le reste n'est pas de mesme; et, avec cela, elle dansa bien. Il est vray que ses testons marquoient un peu trop la cadence. Pour la voix, elle avoit la voix d'une harangere ivre, et mediocrement d'esprit. Elle vouloit estre brave, Poinville donnoit; l'affaire fut bientost conclue. Le mary amoureux d'elle luy donnoit les violons pour la voir danser.

Les freres s'aperceûrent bientost de cette galanterie, et en conscience cela n'estoit pas dif-

1. Plus bas, *Historiette*.

a. A six lieues d'Etampes.

ficile, et ils firent en sorte que Poinville n'osoit plus aller chez elle. Cela ne plaisoit guères aux amans qui, pour se voir plus à l'aise, se mirent d'une partie de promenade qui a bien fait du bruit. Une madame d'Esquevilly et une madame de Tùrgis, toutes deux jolies, mouroient d'envie d'aller voir Liancour et Blairancour (*a*). Elles en parlent à leurs galans, Mandat et La Barroulliere, tous deux conseillers au Grand-conseil ; on y adjouste Madame de Champré et Poinville, et pour grands chaperons, Mesdemoiselles Ogier, deux filles d'esprit, desjà âgées, sœurs de ces Ogier dont nous avons parlé ailleurs (*b*) ; point de demoiselles, point de femmes de chambre. Les voylà tous huict dans un carrosse à six chevaux[1].

Comme cette partie estoit faitte avec beaucoup de prudence, elle ne manqua pas d'avoir le succez tel qu'elle le devoit avoir. La compagnie de M. d'Orléans estoit logée à Noyon. Les

1. On dit, pour faire le conte bon, que Madame de Turgis dit à son mary, le plus apedefte des maistres des Comptes, que M. de Champré seroit du voyage, et que les deux autres dirent à leurs marys que ce seroit Turgis qui les accompagneroit. On adjoustoit que quand elles furent parties, les trois marys se rencontrerent au Palais, et qu'ils furent aussy estonnez que si cornes leur fussent venues.

a. *Liancourt*, près de Clermont (Oise); — *Blerancourt*, près de Noyon. — *b*. *Hist.* de Balzac, de M. d'Avaux, etc.

officiers, qui virent de jolies femmes avec de jeunes gens, et qui ne vivoient point comme s'il y eust eu quelque mary dans la troupe, ne les traitterent pas avec tout le respect imaginable. Sur cela on dit à Paris qu'elles avoient passé par les piques, que les *Ogieres* avoient esté pour les gendarmes, et les trois dames pour les officiers, et que les galans avoient esté malmenez et avoient eu bien de la peine à les retirer des mains des soudards, à force d'argent. On en fit une chanson qui commençoit ainsi:

Trois jeunes dames
Sont allées à Noyon ;
Trois forts gendarmes
Leur y ont pris —,
Les pauvres dames !
On leur a pris —
Dedans Noyon[1].

Cette aventure fit tant de bruit, que, pour dire une gaillarde, on disoit: *Une dame de*

1. Il y avoit encore un couplet sur l'air : *La, sol, fa, mi, ré, Jacquet :*

Vous, coquettes de Paris,
Qui n'estes pas satisfaittes
De vos cocus de marys,
En sçavez-vous la desfaitte?
Il faut aller à Noyon
Avec chascun son mignon.
D'Esguilly, Turgy, Champré
Vous en diront des nouvelles,
Qui font la, sol, fa, mi, ré,
Sans en demander congé.

Noyon. Pour Madame de Turgis, je ne voudrois pas asseûrer qu'elle ayt conclu ; mais c'estoit une des plus fines coquettes de Paris. Il y avoit un vaudeville qui tranchoit le mot avec La Baroulliere ; mais quelquefois les vaudevilles sont aussy mal informez que les autres gens. Elle eut du desplaisir de ce voyage, mais pour cela elle n'en fut pas plus prude ; à la verité, elle ne fut plus tant dans le grand monde. Elle est morte jeune[1].

Pour Madame d'Esquevilly (*b*), elle avoit aimé Mandat estant fille ; et l'on dit que, dans une grande maladie qu'il eut, elle alla plus de

1. Turgis estoit et est encore la plus grosse beste de toute la Chambre. Sa femme le traittoit fort de haut en bas, et ne vouloit point coucher avec luy. Tous les vingt mois la famille s'assembloit pour l'y obliger, et c'estoit un enfant fait, sans y manquer. Le soir elle l'envoyoit souper, et soupoit seule sous pretexte de quelque indisposition ; car elle estoit fort delicate. Il laissoit les gens avec elle, et revenoit après souper. Il s'endormoit fort souvent. Durant ce temps-là, elle faisoit quelque petite coquetterie ; mais elle ne concluoit pas. Luy, comme elle causoit avec Rambouillet (*a*) (et ceux) au milieu desquels elle estoit, couloit sa main tout doucement pour luy toucher le bras, et ne disoit jamais un mot. C'est pour elle que Sarrazin a fait *la Souris*. Elle estoit jolie ; mais elle n'avoit point de belles dents. Le chagrin du voyage de Noyon l'a tuée ; elle n'eut plus de santé depuis.

a. Pierre Rambouillet, sieur de Launay ; beau-frère de des Réaux. — *b*. Anne Saru.

six fois le voir, la nuict, et, pour cela, il falloit passer le Pont-Neuf; car M. Sarus (*a*), conseiller au Parlement, son pere, logeoit sur le quay de la Megisserie, et le galant vers les Augustins. Perrachon, partisan huguenot, n'estoit pas mal avec elle[1]. Elle estoit cajollée d'assez de gens. Esquevilly, filz de ce M. Boinville-Hennequin qui fut trouvé caché sous le lict de la Reyne-mere dont il estoit amoureux[2], l'espousa. Il portoit l'espée.

Au retour (*b*), je vous laisse à penser si Poinville voyoit facilement sa dame. Ils n'eurent pas l'esprit de trouver une confidente, et cette sottise fit un jour un grand scandale. Madame de Champré, qui apparemment avoit eu des nouvelles de son galant, alla exprès jouer chez la presidente de La Barre, sa voisine, qui alors estoit retirée chez M. de La Gallissonniere, son

1. La Sarrus aime Perrachon,
Encor qu'il ayt l'œil de cochon;
Cette fille aime qui la paye;
Daye dandaye,
Daye dandaye.

2. C'estoit un maistre des Requestes. Il faisoit des présens a la Reyne, qui les renvoyoit à sa femme. Une fois il se fit mener dans une charrette de paille, à une maison où estoit la Reyne, je ne sçay où. C'est de peur qu'on ne le descouvrist. Elle ne voulut pas qu'on luy fist rien, quand on le trouva sous son lict.

a. Michel Saru. — *b*. Du voyage de Noyon.

pere, au coin de la rue du Boulloir, dans la rue Coquilliere; car tout cela est necessaire à sçavoir. C'estoit un peu après la Saint-Martin. Sur les sept heures, un petit laquais luy vint dire un mot à l'oreille; il avoit un flambeau. Elle se leve aussytost, dit qu'elle avoit un peu affaire, et donne son jeu à un autre. La Presidente qui luy portoit envie, fit appeller un de ses cousins, nommé le chevalier Barin[1], jeune garçon plein de cœur et qui en avoit voulu conter à la dame, et le prie de la suivre. Il part un moment après, et la trouve le dos contre le coin de la rue Coq-Heron[2], et Poinville en posture devant elle. Il fit semblant de venir de la ville, et luy dit d'un ton estonné : « Je-« sus! Madame, que faittes-vous là? » Poinville, qui l'avoit d'abord reconnu, car il le craignoit et la nuict estoit assez claire, s'estoit avancé vers la rue du Boulloir, qui va à la Croix-des-Petits-Champs, et elle le suivit sans rien respondre. Le Chevalier luy offrit la main; elle ne voulut pas qu'il la menast, et, ainsy dans les crottes et sans flambeau, ils allerent jusques à la Croix. Là un homme de Poinville luy vint dire : « Madame, on vous attend. » Le Chevalier luy dit que son maistre la vinst

1. C'est le nom de La Galissonniere.
2. Rue contigue à celle du Boulloir.

chercher s'il vouloit, et qu'il n'estoit guères civil. Voyant cela, elle fut contrainte de revenir chez elle, et le Chevalier la quitta quand elle fut près de son logis. Les gens de Poinville l'avoient tousjours costoyé jusques là, et la belle, quoy qu'il fist, ne luy voulut jamais dire une parole. La servante qui luy vint ouvrir s'escria, la voyant ainsy crottée; et elle, qui n'eut pas l'esprit de se laisser tomber, comme si elle eust fait un faux pas, luy dit qu'elle avoit tant tournoyé, pour trouver la porte, qu'elle (s'estoit) ainsy gastée. Notez qu'il n'y avoit qu'une maison entre deux (*a*), et qu'il n'y avoit nulle apparence qu'on l'eust laissée sortir sans luy esclairer; mais comme j'ai remarqué, son laquais avoit un flambeau.

La presidente de La Barre conta cela à tout le monde. Un maistre des Requestes crut estre obligé d'en avertir le bonhomme Champré, qui s'en plaignit aux deux freres de sa femme; et, comme l'aisné luy eut remontré qu'il estoit trop bon, il luy promit de faire tout ce qu'il voudroit. Ce garçon luy fit promettre de ne parler à sa femme de six jours, et luy tesmoigner, par toutes ses actions, qu'il estoit fort en colere : « Et cependant, » luy dit-il, « je parle« ray à ma sœur. » Trois jours ne furent pas

a. Entre la maison Barin et la sienne.

plus tost passez, que ce pauvre homme alla trouver son beau-frere, et le pria de se despescher : « Car, » luy dit-il, « je ne sçaurois « bouder si longtemps. » Le frere luy promit de voir la dame avant mydy. Il y fut, et la fit pleurer. Le mary, qu'elle appelloit *Petit-Cœur*, survint, la belle estant encore en larmes. A ce spectacle le cœur grossit à *Petit-Cœur*, et, pleurant à son tour, il luy dit qu'il la prioit de luy pardonner sa cruauté, et que c'estoit son frere qui luy avoit fait faire.

La crainte que le galant avoit des freres luy fit trouver un lieu où la voir; mais comme cette femme luy coustoit furieusement, car elle estoit magnifique et jouoit gros jeu, il se lassa de la despense, et en suitte il se fit conseiller à Toul (*a*), où j'ay ouy dire qu'il estoit aussy sot qu'à Paris. Depuis elle se vantoit que Toré luy avoit voulu donner un collier de douze mille escus; mais je n'en croy rien; elle n'estoit pas si sotte que de le refuser. Elle alla quelque temps après à la Chapelle[1] (*b*), entre Lagny et Coulommiers, chez la veuve de Camus, procu-

1. A cette maison de la Chapelle, il arriva une fois une assez plaisante chose. Un curé de Montevrin (*c*), vers Lagny, y estoit soir et matin; c'estoit un homme qui faisoit des malices à tout le monde, et tout le monde luy en faisoit aussy. En badinant, on luy mit un casque

a. Où le parlement de Metz avoit été transféré. — *b*. La Chapelle-sur-Crecy. — *c*. Entre Lagny et Meaux.

reur-general de la Cour des Aides, celle qui entretenoit Tillier aujourd'huy intendant des Finances, qu'elle a espousé depuis (*a*). Elle y perdit tout son argent, à un quart d'escu près. Il luy prit une vision de dire qu'elle donneroit ce quart d'escu à celuy de tous les jeunes gens qui estoient là qui auroit le plus beau cû. Aussytost les voylà tous chausses bas. Elle jugea que Bermont, conseiller au Grand-conseil, meritoit le quart d'escu. Il y en a un vaudeville :

Qui veut avoir empire
Sur la Champré,
Il ne faut, sans luy dire,
Que luy monstrer
Que luy monstrer le cu,
Que luy monstrer.

Ce fut à la Chapelle,
Chez la Camus,
Que Bermont devant elle
Monstra son cu,
Monstra son cu camus,
Monstra son cu.

Peut estre cela se fit-il d'une façon moins gaillarde qu'on ne le conte ; mais il y a un fon-

qui fermoit avec je ne sçay quel ressort ; et après on envoya à Paris un valet qui le sçavoit ouvrir; de sorte que le pauvre curé fut vingt-quatre heures mangeant, buvant, disant son breviaire, l'armet en teste.

a. En 1648.

dement à l'histoire. Elle eut pour le jeu une grande querelle avec Madame d'Esquevilly. Elles aimoient à jouer gros jeu, et, de peur qu'on ne grondast, la d'Esquevilly luy dit : « Faisons semblant de joüer la moitié moins « que nous ne jouerons. — Mais vous n'en « tomberez pas d'accord, » dit l'autre. — « Monsieur, » repliqua la d'Esquevilly, « en « sera tesmoing. » C'estoit un amy commun. La Champré gaigne mille escus, l'autre ne luy veut donner que cent pistolles, et encore en nippes. Elle en vouloit pour trois cens, et encore disoit-elle que c'estoit assez de grace de prendre ainsy des bagatelles. Elles se separerent assez mal; et la Champré, s'en allant, disoit : « Cette « petite putain ne me payera pas. » Et l'autre disoit : « Cette grosse tripiere ne me quittera « rien. » Depuis, elles s'accommoderent. Je ne sçay si elle gaigna davantage depuis; mais elle fit faire un carrosse si beau, que la Reyne s'arresta en passant devant la boutique du sellier pour le voir. Le mary, ayant sceû cela, dit qu'il y vouloit mettre le feu. Elle fut contrainte de le revendre.

Mademoiselle lui dit une fois : « Madame, « quand vous vendrez vostre garde-robe, fai- « tes-moy la grace de m'en avertir ; j'y envoye- « ray achetter vos nippes. » Depuis, elle corrompit son mary qui, jusques là, estoit en assez

bonne reputation dans le Palais; durant la fronderie, elle le fit Mazarin. Il y a gaigné, comme nous verrons dans les *Memoires de la Regence*[1]. Elle est presentement plus magnifique en toute chose que jamais, mais plus grosse et plus pasle en comparaison. Elle entretient l'abbé du Buisson (*a*) à cent livres par mois. C'est le filz de du Buisson qui estoit gouverneur de Han, petit homme assez estourdy qui faisoit des chansonnettes et des vers burlesques assez meschans, et dit qu'il ne conçoit pas pourquoy on a imprimé Malherbe. Il est amoureux d'une autre bonne dame à qui il porte ce qu'il peut tirer de la grosse dame de Noyon. Mais je pense qu'il est souvent court d'argent et d'autre chose[2].

1. Car alors on tendoit les bras à tout le monde. Elle disoit : « Il faut bien que je fasse encore une juppe, car « que diroit la Reyne? »

2. Au mois de novembre de 1658, elle alla avec Ninon chez Madame Burin; le luth et l'humeur *vituperosa* a fait leur amitié, car Ninon a trop d'esprit pour faire aucun cas de cette balourde, qui pourtant, à cause de l'abbé du Buisson son galant, Gascon rimant, se veut mesler de parler de vers. Elles avoient vingt-quatre chevaux de l'equipage de Termes (*b*). Boyer, cy-devant capitaine aux Gardes, estoit avec elles. Dez le soir mesme, Ninon demanda du papier et escrivit à Termes et à l'abbé du Buisson, qui estoient à Fromont (*c*), chez Nouveau,

a. Pierre du Buisson, abbé de Ham, fils d'Alexandre du B. — *b*. Cesar Aug. de Pardaillan, marquis de Termes. — N. Boyer, mort en 1676. — *c*. A deux lieues de Corbeil.

On faisoit encore un conte de Madame d'Esquevilly. En passant dans le bois de Bologne,

à la chasse : « Ne fatiguez point trop vostre equipage ; « venez icy : il y a de toutes sortes de bestes, vous « n'aurez qu'à vous garantir de prendre le change. » Elle demande quelqu'un pour porter cette lettre. La Cour des Bois-Girard, frere du president du Tillet, qui est galant de la Burin, en donna un : mais il ouvrit la lettre, car il avoit remarqué que Ninon avoit assez mesprisé les gens. Madame Burin, voyant cela, dit qu'elle avoit partie faitte pour le lendemain chez Bregis, à Tigery (*a*), où il y devoit avoir une chasse. Elle fait disner, desjeusner et part, avec ordre à ses gens de ne rien donner. Termes et l'Abbé arrivent. Madame de Champré veut qu'il y ait à souper ; elle eut prise avec la femme de charge, et mesme luy donna un soufflet. L'autre le luy rendit en quelque sorte, au moins elle tendit le coude de façon que Madame de Champré s'y heurta bien fort. Voylà les galans et Ninon qui disent qu'il la falloit abandonner à leurs laquais. Cependant les gens de la maison et du voisinage s'eschauffent, et Madame de Champré fut toute heureuse de se mettre en chemin, quoyqu'il fust desjà assez tard ; elle arriva à Paris à minuict. Burin, qui a des affaires au Parlement, fit satisfaction à M. Mesnardeau ; mais Madame Burin ne voulut jamais aller voir Madame de Champré. Quelqu'un avertit Burin (on dit que cela vient d'elle) que La Cour des Bois estoit à pot et à rost avec sa femme ; il alla à la Grange, où il ne le trouva plus ; il entra dans la chambre, l'espée à la main; l'autre se sauva du lict, et voilà tout. Elle vit à son ordinaire. C'est une impertinente, une folle : mais elle est obligeante au dernier poinct. Il (*b*) y est retourné depuis dans la maison à Paris ; pour La Grange, la femme n'y a pas esté. Ce fut Burin qui mena Montrueil à sa femme, disant qu'il falloit attirer les gens d'esprit. Elle ne songeoit pas avant cela à la galanterie.

a. A une lieue de Corbeil. — *b*. La Cour des Bois.

on dit que son carrosse rompit, et que Monsieur le Prince, qui revenoit ivre de Saint-Clou, la trouvant la plus jolie (il y en avoit d'autres avec elle), la prit et la mena dans le bois. Les petits-maistres s'accommoderent des autres. Il y avoit une madame de Seve, de L'Isle, la femme de Coquerel (*a*), et une veuve, aussy de L'Isle appellée Madame de Bourneuf. Pour faire le conte meilleur, on disoit que Madame d'Esquevilly crioit à Le Prestre (*b*), son galant : « Mon cousin » (il est son cousin germain),

« Mon cousin, mon cousin, oste-moy, je te prie,
Du malheur où je suis[1]; »

et qu'après, Madame de Bourneuf disoit : « Pour vous autres, vous avez des marys ; mais « pour moy, quel scandale seroit-ce ! »

Ce Le Prestre est ce grand joueur, cy-devant conseiller à la Cour des Aydes; constamment il a couché avec elle. C'est une grande coquette ; mais c'est en mesme temps une grande mesnagere. Elle paroist autant qu'une qui fera trois fois plus de despense qu'elle; elle est adroitte, elle se leve à Paris à sept heures tous les jours, quelque tard qu'elle se couche : à la campagne, c'est bien pis. Elle eut, il y a six

1. Vers de Malherbe.

a. Lieutenant du grand prévost de l'Hôtel. — *b*. Michel LePrestre.

ans, une grande maladie; elle disoit à la cadette Ogier, sa confidente : « Je n'ay nul re-
« gret à quitter le monde, moy qui semblois
« tant l'aimer. — Et à vos enfans? — M. d'Es-
« quevilly les aime; il en aura soing. » On n'a jamais rien veû de si constant; cependant son mary est mort devant elle. Depuis Le Prestre, et cela a cessé il y a long-temps, je n'ay pas ouy dire qu'elle eust aucun galant. Le jeu est sa passion dominante.

Pour Mesdemoiselles Ogier, la cadette a bien plus d'esprit que l'aisnée; elle fait des bagatelles en vers fort joliment. Ceux qui les connoissent disent que ce sont d'honnestes filles, mais peu scrupuleuses et qui, faute de bien, ont esté contraintes de se fourrer dans les compagnies qui les ont bien voulu recevoir, sans regarder trop exactement si les choses s'y faisoient dans l'ordre.





275. 277. — D'AMBOISE PERE ET FILZ, L'ABBÉ DU LANDAYE.

(*François d'Amboise, fils de Jean d'Amboise, chirurgien de cinq rois, de François Ier à Henry III; né en* 1550, *mort en* 1620.)

MONSIEUR d'Amboise estoit maistre des Requestes. Son pere (*a*) avoit esté premier chirurgien du Roy. Un jour, le feu president de Mesme luy reprocha en bonne compagnie que son pere estoit chirurgien. « Il est vray, » respondit-il, « et il me souvient qu'il me disoit qu'il n'avoit « jamais pu vous guerir de la ladrerie, ny « vostre pere ny vous[1]. » Ce bon M. d'Amboise ne rencontroit pas si bien en toutes choses, tesmoin la preface qu'il a mise au devant des *OEuvres d'Abeilard*. Il avoit une grande bibliotheque. Un jour, comme il changeoit de logis et qu'il faisoit emporter ses livres, un crochetteur, qu'il avoit un peu trop chargé, luy dit : « Monsieur, vous m'en donnez plus qu'il

1. Ils en sont accusez ; et le plus fascheux, c'est qu'une de leurs sœurs mourut, il y a quelques années, toute desvisagée de ladrerie.

a. Mort 13 déc. 1584.

« ne m'en faut.—Vrayment, » luy dit-il, « il te « fait beau voir de ne pouvoir porter ce peu de « volumes : je porte bien tout ce qu'il y a icy « dans ma teste. — Saint-Jean! » dit le crochetteur, « il faut donc que vous ayez une belle « paire de cornes! » Le crochetteur disoit mieux qu'il ne pensoit; car Madame d'Amboise (*a*) se rejouissoit, et principalement avec un jeune homme, dont le mary estoit si jaloux qu'enfin il se resolut de la mettre en procez, et faisoit tous les jours interroger ses valets, pour la convaincre. Un de ses amys luy en fit honte, et le fit resoudre à cesser ses poursuittes, pourveû que ce galant ne vist plus sa femme. On y fit consentir le jeune homme, qui chercha fortune ailleurs.

Son filz (*b*) ne fut pas plus heureux en mariage; aussy ne prit-il pas trop garde où il se mettoit, comme vous verrez par la suitte. Il prit l'espée, et, pour s'appuyer d'une bonne alliance, il espousa Mademoiselle de La Hilliere (*c*), de Touraine. Mais soit qu'elle le mesprisast ou qu'elle ne voulust pas degenerer, elle se mit à faire galanterie. Son mary, pour

a. Marguerite Cousinet, fille d'un notaire de Meaux; mariée le 13 janvier 1594. — *b*. *Adrien d'Amboise*. — *c*. Fille de Jean-Gabriel Denis, sieur de La Hilliere, gouverneur de Loches.

faire le petit seigneur, achetta auprès d'Amboise une maison de plaisance que Le Gast (*a*), favory d'Henry III[e], avoit fait bastir pendant qu'il en estoit gouverneur; et afin qu'un jour luy et ses descendans pussent passer pour des gens de la veritable maison d'Amboise, il presta de l'argent au Comte d'Aubijoux (*b*) qui en est, pour qu'il luy permist de faire enterrer un de ses enfans dans une certaine cave où l'on mettoit les seigneurs d'Amboise. Il estoit d'ailleurs fort civil; mais cette sotte vanité le rendoit ridicule.

Il s'avisa que la fille d'un nommé Floriot (*c*), beau-frere de feu Lambert le riche, qui, en mourant, laissa beaucoup à sa niepce, seroit bien le faict d'un filz de treize ans qu'il avoit; et, comme le pere et la fille passoient entre Orléans et Blois, Amboise enleva cet enfant, qui n'avoit que dix ans, et retint le pere et une tante. Le Marquis de Sourdis, gouverneur de Beausse et aussy gouverneur d'Amboise, estoit avec son ordre à la teste des enleveurs. Il fallut composer à vingt mille livres. Floriot donna une partie de l'argent pour r'avoir sa fille, et quand il fut à Paris, il presenta requeste au

a. Michel Le Gast, gouverneur d'Amboise. — *b*. François d'Amboise, comte d'A., mort en 1656. — *c*. Marguerite Fleuriau, née en 1638 de Charles Fleuriau et de Marie-Marguerite Lambert.

Parlement. Mais M. de Beaufort, à cause du Marquis d'Aluye (*a*), qui estoit du party de Paris (c'estoit durant la Fronderie), l'intimida, et il fallut donner le reste.

Depuis d'Amboise est mort, et sa veuve s'est fait espouser par un Crevant que son pere a desherité à cause de cela.

La mere, Madame de La Hilliere, concubinoit avec un garçon de Paris, nommé Le Roy, filz d'un huissier au Conseil, dont la femme avoit esté galante. Ce garçon trouva moyen d'avoir l'abbaye du Landaye (*b*), dans le voisinage de cette madame de La Hilliere, et c'est de là que vint la connoissance. Elle en estoit folle; il estoit le maistre de tout, et elle luy donnoit tout ce qu'il vouloit. Ses filz, dont l'un (*c*) estoit mestre-de-camp d'un regiment d'infanterie, et d'Amboise, qui l'estoit aussy, se resolurent de se desfaire de ce M. l'Abbé. Ils estoient d'autant plus irritez que le galant homme s'estoit vanté que la vieille luy prostitueroit une jeune fille fort jolie qu'elle avoit. Un soir ils l'attraperent sur le Pont-au-Double (*d*): La Hilliere et d'Amboise avoient avec eux quinze ou vingt de leurs soldats; ils n'o-

a. Paul d'Escoubleau, fils du marquis de Sourdis. — *b*. Ou Landais, ordre de Cîteaux, à six lieues de Châteauroux. — *c*. Louis de La Hilliere. — *d*. Au midi de Notre-Dame. En mars 1640.

serent le jetter dans la riviere, mais ils resolurent de luy couper le nez, et donnerent pour cela un couteau à un soldat. L'Abbé ne perdit point le jugement et dit à La Hilliere : « Monsieur, c'est vous que j'ay offensé ; c'est à vous « à me punir et non pas à vos soldats ; que ce « soit, je vous prie, de vostre main. » La Hilliere prit le couteau, mais il n'eut pas l'inhumanité de luy couper le nez, et le galant en fut quitte pour une petite balaffre.



278. — DU BURC.

Du Burc est un garçon de Bordeaux, filz d'un trezorier de France qui estoit riche. Pour son malheur, il s'est mis de tout temps dans la teste qu'il avoit bien de l'esprit et bien du merite. Dez qu'il fut arrivé icy, il voulut plaider, pour monstrer son eloquence, quoyqu'il eust la plus pitoyable voix du monde. Un jour, il commença son plaidoyer par ces mots : *Messieurs, à juger par les apparences, qui ne prendroit Jesus-Christ pour un imposteur, les apostres pour des seducteurs et la Vierge pour une femme de mauvaise vie?*

Son pere avoit soing des affaires de Madame

Parlement. Mais M. de Beaufort, à cause du Marquis d'Aluye (*a*), qui estoit du party de Paris (c'estoit durant la Fronderie), l'intimida, et il fallut donner le reste.

Depuis d'Amboise est mort, et sa veuve s'est fait espouser par un Crevant que son pere a desherité à cause de cela.

La mere, Madame de La Hilliere, concubinoit avec un garçon de Paris, nommé Le Roy, filz d'un huissier au Conseil, dont la femme avoit esté galante. Ce garçon trouva moyen d'avoir l'abbaye du Landaye (*b*), dans le voisinage de cette madame de La Hilliere, et c'est de là que vint la connoissance. Elle en estoit folle; il estoit le maistre de tout, et elle luy donnoit tout ce qu'il vouloit. Ses filz, dont l'un (*c*) estoit mestre-de-camp d'un regiment d'infanterie, et d'Amboise, qui l'estoit aussy, se resolurent de se desfaire de ce M. l'Abbé. Ils estoient d'autant plus irritez que le galant homme s'estoit vanté que la vieille luy prostitueroit une jeune fille fort jolie qu'elle avoit. Un soir ils l'attraperent sur le Pont-au-Double (*d*): La Hilliere et d'Amboise avoient avec eux quinze ou vingt de leurs soldats; ils n'o-

a. Paul d'Escoubleau, fils du marquis de Sourdis. — *b*. Ou Landais, ordre de Cîteaux, à six lieues de Châteauroux. — *c*. Louis de La Hilliere. — *d*. Au midi de Notre-Dame. En mars 1640.

serent le jetter dans la riviere, mais ils resolurent de luy couper le nez, et donnerent pour cela un couteau à un soldat. L'Abbé ne perdit point le jugement et dit à La Hilliere : « Monsieur, c'est vous que j'ay offensé; c'est à vous « à me punir et non pas à vos soldats; que ce « soit, je vous prie, de vostre main. » La Hilliere prit le couteau, mais il n'eut pas l'inhumanité de luy couper le nez, et le galant en fut quitte pour une petite balaffre.



278. — DU BURC.

Du Burc est un garçon de Bordeaux, filz d'un trezorier de France qui estoit riche. Pour son malheur, il s'est mis de tout temps dans la teste qu'il avoit bien de l'esprit et bien du merite. Dez qu'il fut arrivé icy, il voulut plaider, pour monstrer son eloquence, quoyqu'il eust la plus pitoyable voix du monde. Un jour, il commença son plaidoyer par ces mots : *Messieurs, à juger par les apparences, qui ne prendroit Jesus-Christ pour un imposteur, les apostres pour des seducteurs et la Vierge pour une femme de mauvaise vie?*

Son pere avoit soing des affaires de Madame

ce grand personnage dans ses *Lettres choisies*, car notre Gascon n'avoit garde de manquer de luy envoyer du galimatias de sa façon. Depuis, dans les troubles, la charge du president Daffis, de Bordeaux, qui estoit venu à mourir, luy fut donnée icy, moyennant tant qu'en tiroit le Cardinal; luy voulut traitter avec la veuve, qui n'y voulut point entendre; à Bordeaux, on luy fit cent affronts : la Cour, voyant cela, supprima la charge.

Pour Desrain, il estoit parent d'un Gascon, nommé La Borde, qui estoit argentier du cardinal de Richelieu. Son parent le fit prescher, et le fit entendre au Cardinal. Nostre homme, comme estant d'un pays dont les gens disent : *Nous autres avons du feu, mais du plus brillant; pour le jugement, nous n'en tenons compte*, ne manqua pas de debiter hardiment bien des sottises. Mais, comme le Cardinal aimoit assez les grotesques, il ne luy desplut pas, et il me semble qu'il en vouloit faire un predicateur à sa mode. Quoy que c'en soit, Desrain en eut un bon prieuré de huict cens escus de rente. Le Cardinal mourut peu de temps après. Notre Gascon se mit à cajoller la servante de M. Mulot, qui fit tant que son maistre resigna à son galant sa prebende de la Sainte-Chapelle; et luy après fut si fou que de la donner au filz d'une femme dont il devint amoureux.



279. — MADAME CORNUEL.

(*Anne Bigot, femme de Guillaume Cornuel, trésorier des parties casuelles ; née* 9 *novembre* 1605, *morte en* 1694.)

Madame Cornuel estoit fille unique d'un M. Bigot, qu'on appelloit Bigot de Gui e, parce qu'il estoit intendant de feu M. de Guise (*a*). Cette fille avoit esté furieusement dorlottée : le pere, qui estoit riche, fit quelque meschante affaire ; il fut tout glorieux de la donner à Cornuel, frere du president Cornuel dont nous avons parlé. Cet homme en devint amoureux à l'enterrement de sa premiere femme (*b*), et l'espousa peu de temps après. C'estoit une jolie personne et fort esveillée. Il n'y avoit pas longtemps qu'ils estoient ensemble, quand elle s'avisa d'une plaisante folie. Un soir, qu'elle avoit fait semblant d'aller dehors à une assemblée du voisinage, elle s'habille comme on represente les ames qui reviennent, et sur le minuict va tirer les rideaux de ce pauvre homme, et luy fit des reproches de son ingratitude, et après elle se mit à rire comme une folle.

a. Jacques Bigot, intendant de la maison du duc de Guise. — *b*. Marguerite Combefort, veuve Le Gendre.

Elle a esté galante, et elle fut cruellement desferrée par Francinet. C'estoit le filz d'une macquerelle, ou au moins d'une femme qui avoit passé pour cela dans le monde; mais, quoyque petit, il est bien fait, avoit de l'esprit, dansoit bien, et estoit bien venu partout, à la Cour et à la Ville. Il devint fou tout-à-coup, luy qui n'avoit eu aucune pente à la folie; il commença par mettre sa teste en un seau d'eau, en disant qu'il falloit quitter les vanitez : il mourut fou quelque temps après. Or, comme toutes les personnes de sa connoissance y alloient, Madame Cornuel y fut aussy : elle voulut faire la rieuse, et l'interroger pour se divertir : « Hé ! Madame, » luy dit-il, « vous ne me connoissez plus? Je suis Genlis, Madame; « je suis Genlis, ce garçon si bien fait, qui a « de si belles dents. » Elle demeura muette, car on avoit fort parlé de ce Genlis avec elle. C'estoit un gentilhomme de qualité, de Picardie (*a*).

Elle a de l'esprit autant qu'on en peut avoir; elle dit les choses plaisamment et finement. Une fille de la premiere femme de son mary, qu'on appelle Mademoiselle Le Gendre, et une fille de M. Cornuel et de cette premiere femme

a. Peut-être Charles Brulart, sieur de Genlis, tué en duel en 1649.

qu'on appelle encore aujourd'huy *Margot* Cornuel[1], ont aussy toutes deux bien de l'esprit, et de cet esprit un peu malin, qui est celuy qui plaist le plus. Tout cela attiroit bien du monde chez elle, car ces trois personnes estoient toutes trois jolies.

Le mary, qui se voyoit fort riche en rentes sur l'Hostel-de-Ville, ne prevoyant pas qu'elles seroient reduittes, negligea son cadet, le President, qui avoit pris Margot chez luy, à dessein de la faire son heritiere. La femme, aussy peu sage que luy, se brouilla aussi avec cet homme, et (ils) retirerent cette fille. Il ne laissa pas en mourant de luy donner dix mille escus. Le mary de nostre madame Cornuel a esté estourdy en toute chose, et a basty à la campagne le plus mal à propos du monde.

On a fort mesdit du Marquis de Sourdis[2].

Enfin, cette amourette s'est changée en une bonne amitié, car elle dure encore. Elle conte de plaisantes choses de cet homme, car elle dit

1. L'abbé de la Victoire l'appelle, à cette heure, la reyne Marguerite.

2. Autrefois elle faisoit la maistresse chez luy, et d'une maniere assez haute. La Marquise (*a*) en enrageoit. Il prit une vision à Madame de Bonnelle, quelques années après son mariage, de s'en aller, à mynuict, heurter chez Madame Cornuel, et demander M. de Sourdis. « Il n'y « est pas. — Je sçay bien qu'il couche céans cette nuict, »

a. Jeanne de Montluc, fille du comte de Cramail.

les choses d'une maniere toute particuliere. « C'est, » dit-elle, « un gouverneur d'eau « douce. J'appelle ainsy les gouverneurs de la « riviere de la Loire, car hors Saumur il n'y en « a pas un qui soit le plus fort dans sa ville. » A Orléans, il s'est rendu ridicule; il y vit mesquinement, et cependant il est constant qu'il despense plus qu'il ne devroit despenser : il aime le grand train et donne terriblement dans la livrée. Il n'iroit pas à Jouy, qui n'est qu'à quatre lieues de Paris, sans tous ses mulets, son chariot et son fourgon, et je ne sçay combien de gens à cheval. « Que vous voylà aise! » luy disoit un jour Madame Cornuel, « il me semble « que c'est Jacob et ses chameaux. » Il laisse les valets dans ses maisons jusques à la quatriesme generation, et ne daigne pas faire la moindre reparation. Luy, sa femme et son filz ont tous leurs officiers separez, et sont presque tousjours ensemble. Pour revenir à Orléans, il n'y donne jamais à manger à qui que ce soit, il n'y a jamais bruslé de bougie. Il y devint

dit-elle, « qu'on me fasse parler à luy. » Et après elle s'en alla. On croyoit que Madame Cornuel se vengeroit de cela, mais elle avoit fait le calus sur cette amourette, il y avoit longtemps, et n'en fit ny mise ny recepte. Une fois qu'elle le fit trop attendre, pour se desennuyer, il engrossa sa femme de chambre; Elle ne la chassa point, la fit accoucher secrettement et [illegible]t l'enfant, en disant : « Il a esté fait à mon se[illegible]

comedie seroit
consequent
ce qu'il y avoit
tirent, et le
Il arriva à
y estoit, comme
dinaire. Il alla
luy conta l'invention
il le pria de
bouillet en rit,
course de
faut; il le dit
mesme, qui
le laisserent

Il alla aprés
de *vagheggiar*
estoit possible
du Serail,
nombre de
quatre-vingt
aussy
maria à
Comptes et
tout cela est

1. Il prit
luy disant
« je suis soldat
del Rey.

2. Suivre

les choses d'une maniere toute particuliere. « C'est, » dit-elle, « un gouverneur d'eau « douce. J'appelle ainsy les gouverneurs de la « riviere de la Loire, car hors Saumur il n'y en « a pas un qui soit le plus fort dans sa ville. » A Orléans, il s'est rendu ridicule; il y vit mesquinement, et cependant il est constant qu'il despense plus qu'il ne devroit despenser : il aime le grand train et donne terriblement dans la livrée. Il n'iroit pas à Jouy, qui n'est qu'à quatre lieues de Paris, sans tous ses mulets, son chariot et son fourgon, et je ne sçay combien de gens à cheval. « Que vous voylà aise! » luy disoit un jour Madame Cornuel, « il me semble « que c'est Jacob et ses chameaux. » Il laisse les valets dans ses maisons jusques à la quatriesme generation, et ne daigne pas faire la moindre reparation. Luy, sa femme et son filz ont tous leurs officiers separez, et sont presque tousjours ensemble. Pour revenir à Orléans, il n'y donne jamais à manger à qui que ce soit, il n'y a jamais bruslé de bougie. Il y devint

dit-elle, « qu'on me fasse parler à luy. » Et après elle s'en alla. On croyoit que Madame Cornuel se vengeroit de cela, mais elle avoit fait le calus sur cette amourette, il y avoit longtemps, et n'en fit ny mise ny recepte. Une fois qu'elle le fit trop attendre, pour se desennuyer, il engrossa sa femme de chambre. Elle ne la chassa point, la fit accoucher secrettement et entretint l'enfant, en disant : « Il'a esté fait à mon service. »

amoureux d'une fille de quinze ans, car il dit qu'à vingt les esprits d'Orléans ne sont plus traittables. Il la menoit à la promenade avec d'autres fillettes de marchands, et jamais la colation ne passoit le biscuit. L'hyver, la mere de la fille s'ennuya de voir tant de gens chez elle, car il y avoit bien de la petite jeunesse qui s'y rendoit. Le Marquis trouva une veuve qui luy presta une arriere-boutique pour y faire leurs gambades, mais à condition que chascun payeroit deux sols marquez pour le bois. M. le Gouverneur avoit beau trembler, la veuve ne faisoit point allumer le fagot qu'il n'y eust nombre competent, « car, » disoit-elle, « l'ar« gent n'y suffiroit pas. » Là, il dansoit *grand Guenippe*, *la Diablesse*, etc., jouoit au *Gage touché* et à *Votre place me plaist* : les courtauts luy donnoient de grands coups de chapeau et, au *Roy Artus* ils luy donnoient d'une serviette mouillée par le nez. Au Carnaval il alloit en masque avec un habit loué à la fripperie d'Orléans. Une fois on tira un coup de pistollet dans son carrosse, et on coupa le nez à un de ses gens. Ses enfans ayant un peu maltraitté à la chasse quelque jeunesse de la ville, ils les envoyerent appeller en duel par un hobreau. Luy les fit prendre par le Prevost des mareschaux. Le Lieutenant-general, homme sage et aimé du peuple, luy dit que, s'il ne les faisoit point

mettre en prison, il luy promettoit de luy faire faire toutes les satisfactions imaginables. Le Marquis ne le voulut pas croire; il vouloit les faire traitter prevostalement, et se porta partie, faute d'autre. Il ne l'eut pas plus tost fait, que le peuple s'esmeut, mit ces gens hors de prison hautement. « Je luy disois, » adjoustoit Madame Cornuel, « depuis que vous avez pris « l'aulne, tout le monde vous mesure à la « sienne. » Mademoiselle, quand elle fut escalader Orléans, en 1652, se mocqua fort de luy, l'hyver suivant, d'aller en masque à la campagne avec un habit fourré, chez une dame dont il estoit amoureux. « J'escrivis sur cela à une « de mes amies, » disoit Madame Cornuel, « et je l'appellois Cupidon. Ce Cupidon, di- « sois-je, n'avoit qu'une seringue pour tout car- « quois. Il en bouda longuement, et, comme « je pretendois me retirer à Orléans, à cause « des troubles, luy et sa femme l'empescherent, « de peur que je ne les tournasse en ridicule. » Il avoit raison, le Marquis; car feu La Feuillade disoit que, si elle vouloit, elle tourneroit la bataille de Rocroy en ridicule, qui estoit, disoit-il, la plus belle chose qui se soit faitte depuis les Romains.

Elle dit que les cornes sont comme les dens; elles font du mal à percer, et après on en rit. Ce fut elle qui donna le nom d'*Importans* aux

gens de la caballe de M. de Beaufort, parce qu'ils disoient tousjours qu'ils s'en alloient pour une affaire d'importance. Elle a dit depuis que les Janssenistes estoient des *Importans spirituels*[1].



280. — BOUTARD.

BOUTARD, dont nous avons parlé dans l'historiette de Gombaud, est de Chartres; c'est un petit homme qui a un fort grand nez, mais il a la langue encore plus longue. Il disoit un jour que dans sa famille ils aiment tous à parler, faisoit un conte d'une de ses tantes qui, estant au sermon, et voyant que le predicateur ne pouvoit trouver le nom d'un instrument à cultiver la terre, et qu'il avoit dit plusieurs fois une, — une, — une, — se leva enfin, et dit: « Là, là, mon pere, n'asnonnez point tant, « c'est une pioche. — Une pioche donc, » dit

1. Il n'y a pas longtemps que son mary prit la peine de se laisser mourir. Madame Pilou l'alla voir, et luy dit : « Ma mie, ne vous affligez point, vostre mary est « mort bien gentiment, et bien gentiment on l'a enterré.» Par ce *gentiment* elle vouloit dire bien chrestiennement. Toute la Cour y alla.

le pere, « puisque pioche y a. Nous l'eussions « bien trouvée sans vous. » Cela me fait souvenir d'un miroittier de Chalons, qui entendoit un sot predicateur qui, faisant le panegyrique de saint Estienne, dans l'eglise de ce saint, disoit: « Où mettrons-nous ce protomartyr? A la « dextre, ou à la senestre de Dieu? etc., » — dit : « Mettez-le en ma place, aussy bien suis-« je bien las d'y estre, » et s'en alla. Le chapitre de saint Estienne, par calomnies ou autrement, tint cet homme quatre ans en prison, et, pour l'en tirer, il le fallut declarer fou.

Boutard est un homme à faire piéce aux gens: vous avez veû la meschanceté qu'il fit à Gombaud. Il estoit plaisant; il n'y avoit que luy qui se divertist de l'Academie de la Vicomtesse d'Auchy; il harangua le jour du mardy-gras dez l'escalier; feignant d'avoir rencontré quelqu'un de la Compagnie, il entre dans la chambre tout en parlant, se sied sans cesser: il y avoit un gros quart d'heure qu'il haranguoit, sans qu'on s'aperçeût qu'il haranguast; il traitta des diverses façons de cracher; il en trouva cinquante-deux, dont il fit la demonstration aux despens du tapis de pié de la Vicomtesse.

Il s'estoit si bien accoustumé à prendre des lavemens, qu'il n'alloit point où vous sçavez sans cela, ou du moins bien rarement. Il avoit

un certain laquais qu'il vouloit chasser : « Ah! « Monsieur, » luy dit ce garçon, « si vous sça- « viez combien je vous ay espargné d'argent, « vous ne me chasseriez pas ; car souvent j'ay « fait mes affaires dans vostre bassin, afin que « vous crussiez que vous aviez fait quelque « chose ; et, ainsy, je vous ay sauvé bien des « clisteres. »

Il fut secretaire de M. de Fontenay-Mareuil, en l'ambassade d'Angleterre. On l'accusoit d'avoir, là et ailleurs, fait quelques petites gaillardises. Il estoit avare, et, dez qu'il vit Paris blocqué, luy qui est garçon, il se desfit d'une partie de ses valets : je trouve cela bien inhumain. Il est aujourd'huy president des trezoriers de France, à Montpellier, c'est quelque charge nouvelle ; je pense qu'il y a de la maltotte à son affaire. Il demeure, nonobstant cette charge, à Paris ; je croy qu'il cherche à la vendre[1].

1. Il contoit que la *Pecque* Cornuel (*a*), (c'est ainsy qu'il l'appelloit), l'avoit voulu marier avec Marion, Mademoiselle Le Gendre, et qu'elle luy avoit fait un grand desnombrement des avantages qu'il auroit. « Je luy ris « au nez, » disoit-il, « et luy dis qu'elle oublioit la faveur « de M. de La Riviere. » Or, La Riviere concubinoit et concubine, je pense, encore avec elle. Elle est à cette heure comme sa mesnagere, et à Petit-Bourg on l'a veûe

a. Madame Cornuel.



281. — MADAME D'AMET.

(Jeanne de Favas, vicomtesse de Castets, mariée à Pierre de Caumont-La-Force, baron d'Aymet.)

MADAME d'Amet est fille de M. de Favas, homme de qualité d'auprès de Bordeaux ; elle est veuve d'un cadet de La Force : ç'a tousjours esté une enragée. Du vivant de son mary, elle se mit tellement en colere contre la nourrice de sa fille (*a*), que cette femme tenoit alors, qu'elle luy donna un coup de pié. La nourrice pare de l'enfant, laquelle receût le coup dans l'estomac, et dont elle pensa mourir. Madame de Favas prit cette petite. Le mary mort, ce fut encore bien pis. Un jour, estant logée dans

quelquefois avec un trousseau de clefs. Autrefois il y avoit un couplet qui disoit :

Il court un bruit par la ville,
Que Marion Cornuel *
Voudroit bien faire un duel
Avec Monsieur de Rouville ;
Qu'ils aillent chez la Sautour **,
C'est là que l'on fait l'amour.

* A cause du mary de sa mere, on l'appelloit ainsy.

** Mere de Madame de Rambouillet et de Madame de Beaujeu.

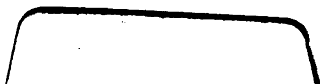
a. Jeanne de Caumont.

une maison garnie, au fauxbourg Saint-Germain, elle battit sa demoiselle à outrance, et, non contente de cela, elle l'enferma dans un grenier, à dessein de la revenir battre au retour de la ville. Cette fille cria, et ceux qui logeoient dans cette maison attacherent deux eschelles ensemble et la tirerent de là. Depuis, cette fille se revancha et, à son tour, battit sa maistresse; cela les mit si bien ensemble qu'elles ne pouvoient plus se quitter. Elle battit tant, il y a dix ou onze ans, le seul filz qu'elle a (*a*), qui pouvoit alors avoir neuf ans, qu'on crut qu'il le faudroit trepaner. Quand il fut guery, il s'enfuit chez son grand-pere de La Force, où il a tousjours demeuré jusqu'à la mort du bonhomme, et depuis avec le filz, car sa mere a changé de religion.

La mine de cette femme est la plus trompeuse du monde; elle paroist douce; elle est naïfve avec cela[1]. Je luy ay ouy dire une fois

1. Aux premiers troubles de Bordeaux, elle estoit chez son pere. Chambret, le sourdaut (*b*), qui commandoit les troupes de Bordeaux, y alla loger. Elle fit la diablesse, dit qu'il ne falloit point souffrir un rebelle, et escrivit à la Cour qu'elle supplioit la Reyne de ne la mettre pas au rang des coupables, encore qu'elle fust dans une maison qui estoit ouverte aux seditieux; et cela pensa faire piller la maison de son pere.

a. Jean de Caumont marquis d'Aymet. — *b*. Le fils du brave Chambret premier mari de la maréchale de Themines.



en esté que ce qui l'incommodoit le plus, c'est qu'elle suoit tousjours sous les aisselles. « Mais « croyez-vous, » luy dis-je, « qu'il n'y ayt que « vous qui en soyez incommodée? »

Elle estoit au Carnaval à Paris, en 1651, où elle avoit bonne envie qûe M. de Maisons l'espousast; mais il fut assez imprudent pour laisser eschapper une si belle fortune. Elle s'avisa un jour de convier bien des gens à la Comedie; puis, quand la piéce fut achevée, elle fit fermer la porte de la salle et, avec une pourcelaine, alla quester tous les hommes, qui, pour sortir de là, furent contraints de payer.



282. — COSTAR.

(*Pierre Costart, né en* 1603, *mort* 13 *mai* 1660.)

COSTAR est filz d'un chapellier de Paris, qui demeuroit sur le pont Nostre-Dame, à l'Ane rayé[1]. Son pere le fit estudier; il réussit, et, ne manquant pas de vanité non plus que d'esprit, il se voulut despayser, et demeura presque tousjours dans la Province; de sorte que, la premiere

1. On dit que son veritable nom est Coustar, il a cru se desguiser en ostant un *u*.

fois qu'il revint icy, il se vouloit faire passer pour un provincial. Mais quelqu'un luy dit joliment qu'il feroit fort tort à Paris de luy oster la gloire d'avoir produit un si honneste homme, et que quand il le nieroit, Notre-Dame pourroit fournir de quoy le convaincre. La premiere chose qu'il fit ce fut un sermon qu'il monstroit à tout le monde. Un jour il le lut à M. Le Maistre, à M. Patru et à M. d'Ablancourt. Il y avoit une comparaison d'un vent coulis qui se glisse entre deux montagnes: cela donnoit une assez vilaine idée[1]. Le Maistre estoit derrière luy, et luy tiroit la langue d'un pied de long. Costar disoit : « Il y a eu de sottes gens à la Province « qui n'ont pas trouvé que cela fust bien[2]. » Les auditeurs, qui mouroient d'envie de rire de cette grotesque et de plusieurs autres, prenant pretexte de rire des provinciaux, se mirent à rire de luy-mesme[3].

En ce temps-là, les odes de M. Godeau et

1. *Biffé :* Il y avoit un endroit de la fragilité de l'homme, et après avoir fait un grand denombrement des maladies auxquelles il estoit sujet, il disoit qu'un vent coulis suffisoit pour le tuer. Cela donnoit une assez vilaine idée; car on dit souvent : « D'un pet je le met- « trois à bas. »

2. Ils disoient que cela sentoit la vesse.

3. Le pere du Bosc, qui le voyoit un jour faire de grands compliments à bien des gens, disoit : « Bon « Dieu, le grand paraphraseur de *votre serviteur très- « humble*, que voylà! »

de M. Chapelain à la louange du cardinal de Richelieu parurent, et en suitte M. Chapelain eut pension de M. de Longueville. Costar, par une estrange demangeaison d'escrire, et pensant se faire connoistre, en fit une censure qui le fit connoistre en effect, mais non pas pour tel qu'il se croyoit estre; il n'y avoit que de la chicanerie, et, ce qui ne se pouvoit excuser, sans avoir jamais veû M. Chapelain, et sans avoir rien ouý dire qu'à son avantage, il s'escrioit en un endroit : « Jugez, après cela, si M. de Longueville n'a pas bien de l'argent de reste, « de donner deux mille livres de pension à un « homme comme cela[1]? » Quelques années après, il se donna à l'abbé de Lavardin (*b*), aujourd'huy M. du Mans, qui, après avoir declaré qu'il se retiroit au Maine, pour estudier cinq ou six ans, et qu'il n'en reviendroit point qu'il ne fust bien seur de son baston, s'y retira effectivement; mais, au bout de ce temps-là, cet homme, qui devoit jetter de la poudre aux yeux à tout le monde, ne réussit pas autre-

1. Cette censure ne fut point imprimée; elle courut pourtant partout. Cherelles (*a*) luy escrivoit une fois : « Ne pensez pas me fouetter avec vos verges encore « toutes degouttantes du sang des Godeaux et des Cha- « pelains. »

a. Beautru-Cherelles. — *b*. Philibert-Emmanuel de Lavardin, evêque du Mans, 1648 à 1671.

ment, et eut mesme le malheur de demeurer court en un sermon devant la Reyne-regente. Madame de Cavoye, dont nous parlerons en suitte, dit plaisamment « qu'il avoit fait le vi-« dame en chaire. » C'est que le Vidame, filz aisné du Duc de Chaulne, ne fit rien la premiere nuict à la veuve de Tournon [1] qu'il avoit espousée, quoyqu'elle fust jeune et jolie.

Costar, qui estoit venu à Paris avec l'Abbé, reconnut bien qu'il n'avoit rien fait qui vaille de s'attaquer à des personnes dont la reputation estoit establie. Il change donc de batterie, et se met à courtiser Voiture plus qu'il n'avoit fait par le passé, car il y avoit long-temps desjà qu'ils se connoissoient, afin que, par son moyen, il peust avoir accez à la Cour, et reparer, s'il pouvoit, sa faute. Un jour que M. Chapelain estoit avec Voiture, Costar y vint, et, n'ayant pas esté averty que c'estoit M. Chapelain, ils s'entretinrent longuement sans que jamais l'offensé, qui le connoissoit fort bien, fist semblant de le connoistre. Enfin Chapelain s'en alla, et Costar, qui l'avoit trouvé d'agreable conversation, demanda à Voiture qui il estoit. « C'est, » luy dit Voiture, « M. Chapelain, cet homme que « vous avez tant estrillé. » Costar fit le desesperé d'avoir desobligé un si honneste homme,

1. Fille de Villeroy.

et pria Voiture de faire en sorte que M. Chapelain luy pardonnast; que c'estoient *delicta juventutis :* notez qu'il avoit trente-huict ans quand il fit cette jeunesse. Voiture y travailla, et Chapelain pour assouppir cette querelle et ne plus faire parler le monde, souffrit cette reconciliation. Costar alla donc le trouver, et se mit à genoux devant luy. Chapelain, honteux de cette ridicule soumission, tourna la teste. « Ah ! Monsieur, » luy dit l'autre, « regardez l'estat où je « suis. » Car, comme s'il avoit un robinet à chascun de ses yeux, il jetta, sur l'heure, une grande abondance de larmes : c'est un fort bon comedien. Chapelain, cette fois-là, fut tout-à-fait desferré, et ne sçavoit que luy dire. Enfin, *tàm ambitiosus imber* cessa quand il plut à Dieu. Avec tout cela, Costar ne persuada personne, et n'a jamais pu passer pour sincere. Vous verrez, par ce que je vais vous dire, qu'on luy fai soit justice.

Il disoit que Menage estoit son meilleur amy : il luy escrivit un jour qu'il le prioit d'aller pour quelque affaire voir un homme de lettres qui demeuroit avec feu M. d'Amiens, et qu'aussy bien il seroit sans doute bien aise de le connoistre. Menage luy manda qu'il iroit un tel jour. Costar, qui estoit au Maine, croyant qu'il n'auroit pas manqué à y aller, comme il luy avoit escrit, laissa passer quelques jours, et puis

luy escrivit une belle lettre dans laquelle il y avoit : « Au reste, Monsieur un tel est si satis- « fait de vostre visite, que, etc. » Et, après avoir bien dit des flatteries à Menage, il adjoustoit : « Mais il faut le laisser parler luy- « mesme ; » et feignoit que quatre ou cinq lignes qu'il avoit mises en suitte estoient extraittes de la lettre de cet homme. Il se trouva que Menage avoit eu affaire, et n'avoit point fait cette visite ; et, ayant receû cette lettre, il fit une response qui commençoit ainsy : « A « d'autres ! à d'autres, Monsieur Costar ! etc. » Costar luy repliqua que c'estoit par prophetie qu'il avoit escrit de la sorte, et qu'il n'avoit fait que prevenir les pensées de son amy.

A propos de léttres, voicy encore une bonne histoire. M. de Laval ayant esté tué à Donquerque (*a*), M. d'Avaux escrivit une lettre bien faitte et bien civile à la Marquise de Sablé, qui n'estant pas encore trop en estat d'escrire, pria Costar de respondre pour elle. Luy, qui ne demandoit pas mieux, fit une response et la luy porta. Elle fit semblant d'en estre contente ; mais, à peine eut-il le dos tourné, qu'elle s'escria : « Ah ! mon Dieu ! la meschante lettre ! « que je n'ay garde de l'envoyer ! » Costar, qui n'estoit pas de son avis, en avoit gardé co-

a. En 1646.

pie, et aussy de celle de M. d'Avaux, et fut ravy d'avoir une occasion de se pouvoir louer en tierce personne. Il va donc chez Madame de Saint-Thomas (*a*), dont il faisoit le galant sans scandale, ce luy sembloit, à cause qu'il est un peu son parent. Là, il se mit à lire la lettre de M. d'Avaux; on la trouva fort belle. « La response, » dit-il, « est tout autre chose. » Il la prend et en fait admirer jusqu'aux virgules. Il se trouva d'assez sottes gens chez cette femme, auxquels pourtant il ne put refuser d'en laisser prendre copie, de sorte que l'une et l'autre lettre coururent bientost les rues. Quelques jours après, M. de Maisons, le filz(*b*), demanda à la Marquise s'il n'y avoit point moyen d'avoir copie de la lettre qu'elle avoit escritte à M. d'Avaux. Elle luy dit que jamais de sa vie elle n'avoit donné copie d'aucune lettre qu'elle eut escritte. Le lendemain il y retourne et luy dit en entrant: « Madame, voylà « ce que vous me refusastes hier. » Elle, bien estonnée, prend le papier, et trouve que c'estoit la response de Costar; elle luy conta l'histoire, et qu'elle avoit fait une autre lettre qu'elle avoit envoyée à Munster.

Il avoit une telle bassesse, en faisant la cour

a. *Ou* la Sandrier. *Histor*. — *b*. Guill. de Longueil, sieur de Grisolles, fils du président de Maisons.

à Voiture, qu'il luy rapportoit tout ce qu'on disoit de luy. Il arriva que M. de Montauzier dit qu'il faudroit changer quelque chose à ce sonnet qu'il a fait sur les machines des comediens italiens. Costar alla dire à son amy que le Marquis avoit dit que pour raccommoder ce sonnet il ne falloit refaire que quatorze vers. Toutes ces choses ensemble desplurent tellement à Madame de Rambouillet qu'elle ne voulut jamais qu'on luy menast cet homme. Il n'a pas laissé pourtant de luy donner de l'encens dans ses ouvrages, car il ne veut pas qu'on croye qu'il n'estoit pas connu d'une si illustre personne.

Je l'ay veû ici faire le beau, nonobstant sa goutte, à l'âge de cinquante ans[1]. Il estoit tousjours guindé, tousjours sur le bien-dire, et il luy eschappoit souvent de grandes grotesques. Il disoit sans cesse de puantes flatteries[2].

1. Il mettoit ses cheveux sous son bonnet; il n'alloit qu'en habit court; mais il s'en avisoit sur le tard, car il avoit le visage un peu bien usé, et les yeux un peu bien rouges. Je croy qu'il n'avoit pas esté mal fait en sa jeunesse. Il s'avisa mesme de copier Voiture ; mais il le copioit miserablement.

2. (*Mots biffés puis replacés plus loin avec quelque différence.*) Pour son style, on peut dire de ses *Lettres* qu'il y a tousjours de la contrainte. C'est un esprit encastellé. Il prenoit un plaisir estrange à monstrer celle pour laquelle on croyoit que M. Servien l'avoit prié de vouloir prendre l'employ de secretaire dans l'Ambassade de Rome, qu'il croyoit avoir.

Un jour que Madame de Longueville estoit au Cours, le laquais de Costar qui, selon le proverbe : *Tel le maistre, tel le valet*, estoit un beau garçon, bien civil et bien disant, alla pour aider à raccommoder quelque chose qui s'estoit rompu à son carrosse, et fit cela avec beaucoup de zele et d'un air fort galant. Madame de Longueville fut surprise de l'honnesteté de ce laquais, et luy demanda à qui il estoit. « Je « suis à M. Costar, Madame. — Et qui est-ce, « M. Costar? — C'est un bel esprit, Madame. « — Et qui te l'a dit? — Si vous ne me vou- « lez pas croire, prenez la peine, Madame, de « le demander à M. Voiture. »

Ce beau garçon nuisit peut-estre à Costar, et, par reflexion, à son maistre. L'evesque du Mans (*a*), celuy à qui le feu Roy avoit eu l'audace de donner cet evesché sans en parler au cardinal de Richelieu (*b*), estant mort, plusieurs y pretendirent. L'abbé de Lavardin en fut un : les habitans le demandoient, à ce qu'on dit, parce que c'est un homme d'une des meilleures maisons du pays, et le peuple a tousjours de la veneration pour ceux qui le mangent. Luy, outre cela, pretendoit cet evesché, quasy par droit de succession, à cause que son oncle l'a-

a. Emery-Marc La Ferté, évêque de 1637 à 1648. — *b*. Voy. l'*Histor*. du cardinal de Richelieu.

voit (*a*); et c'est à cause de cela qu'il ne le luy falloit pas donner, car son oncle y a vescu avec toute sorte de libertinage. Or, quand l'Abbé en parla à M. de Vincent (*b*), alors chef du Conseil de conscience de la Reyne, M. Vincent luy dit qu'il avoit tort de penser à l'Episcopat; que sa vie n'estoit pas dans l'ordre, et qu'il avoit chez luy un M. Costar qui estoit un sodomite et qui faisoit profession d'impiété et d'athéisme. Ce fut pour cela que Costar s'en alla à Angers, sous pretexte d'un mariage dont il se mesloit. Pour l'humeur italienne, on l'en a tousjours un peu accusé; pour le reste, je n'en ay rien ouy dire. L'Abbé ne se rebutta point: il fit la cour trois mois durant à M. Vincent, et disoit tous les jours la messe à Saint-Lazare. Cet homme ne se rendoit point et luy dit un jour : « Allez, vous avez fait un cours en « athéisme avec vostre Costar. » L'Abbé luy dit à cela : « Monsieur, je vous prie d'envoyer « chez moy saisir tous mes livres et tous mes « papiers, et vous verrez si vous trouverez que « j'aye notté à la marge aucun passage qui « sente l'athéisme, ou qu'il y ait rien de tel « dans ce que je puis avoir escrit. » Cela dura depuis le mois de may jusques à la Saint-Mar-

a. Charles de Beaumanoir, évêque du M. de 1610 à 1637. — *b*. Vincent de Paul, fondateur des *Lazaristes*.

tin, que M. le Coadjuteur, Martineau, chantre de Nostre-Dame nommé evesque de Bazas[1], feu M. de Senlis (mais il ne s'y trouva pas) et le penitencier de Nostre-Dame, qui estoient du Conseil de conscience, eurent ordre d'examiner si l'abbé de Lavardin n'estoit point athée, et si on pouvoit en conscience luy donner un evesché. Martineau et le Penitencier furent d'avis que, pour le scandale que cela avoit causé, on ne le fist point evesque cette fois, et qu'il seroit ridicule de faire evesque un homme qu'on a douté qui fust chrestien. Mais le Coadjuteur l'emporta, et gronda fort le pere Vincent de ce que, par le rapport qu'il fit dans l'Assemblée, il ne se fondoit que sur ce qu'un homme de condition, qui ne vouloit pas estre nommé, avoit dit à un evesque qui ne vouloit pas estre nommé non plus, que l'abbé de Lavardin estoit indigne de l'episcopat. En effet, il ne faudroit à ce compte-là qu'un ennemy pour perdre un homme de reputation[2].

Pour revenir à Costar, il a quelquefois des

1. (*Biffé.*) C'est une espece de fou que M. de Longueville a fait evesque, et la Reyne le nomma pour cet examen.

2. Ce monsieur du Mans, pour imiter, dit-il, ses ancestres, s'est mis à tenir table (*a*) ; mais à sa propre table les gens se mocquent de luy. L'abbé d'Effiat un jour avoit des tablettes et escrivoit : *Premiere plaisanterie de*

a. Voy. l'*Historiette* de Boisrobert.

raffinemens assez bizarres. Il dit qu'il se fit durer la fievre-tierce six mois, parce qu'au sortir de l'accez il avoit des resveries agréables. Plusieurs ont remarqué cela aussy bien que luy; mais je ne pense pas que personne se soit encore avisé d'une volupté semblable.

Pour son ouvrage, avant *la Defense de Voiture*, il n'avoit fait que des lettres qu'il n'a pas publiées. C'est un esprit encastellé; mais on ne peut pas dire qu'il n'escrive pas bien, à tout prendre. Je luy ay veû montrer avec un plaisir estrange une lettre par laquelle il remercioit M. Servien de l'employ de secretaire qu'il luy offroit, lorsqu'il croyoit aller en ambassade auprès du Saint-Pere. Mais *la Defense de Voiture* est, sans comparaison, la meilleure chose qu'il ayt faitte et qu'il fera. Ce n'est pas que Girac et luy ne se trompent tous deux; car Girac accuse Voiture de choses dont il ne le devroit point accuser, comme de libertinage, et d'avoir escrit la lettre de *la berne*[1] et celle

Monsieur du Mans. Seconde plaisanterie de Monsieur du Mans. Luy en rit, car il ne voit pas qu'on le raille. Chez le Roy quelqu'un demanda d'où venoit le mot de prelat; M. du Mans donne dans le panneau et estalle ses eruditions. Nogent, quoyque meschant bouffon, les mena battant d'une façon pitoyable.

1. Madame de Rambouillet dit que si, en ce temps-là, le petit Alphonse Manchini en fust mort, Girac eust eu plus de raison qu'il n'en avoit.

du Valentin. Il pouvoit dire (car il pretend qu'il n'a escrit cette lettre que pour Balzac seul, et point pour la faire courir comme a fait Costar) qu'où Voiture badinoit, il estoit inimitable ; que son serieux ne valloit pas grand chose, et qu'à tout prendre il n'escrivoit nullement juste. Costar veut tout defendre, et prend le stile serieux de Voiture pour le stile sublime. Cependant la piéce est fort agréable, en ce qu'elle berne Balzac d'un bout à l'autre, qui estoit un des hommes du monde qui avoit donné autant de prise sur luy ; ce n'est pas que ce ne soit une infamie à Costar d'avoir baffoüé un homme qu'il avoit baisé au cu : on voit dans la preface que Girard a mise au-devant des *Entretiens de Balzac* la preuve de ce que je dis. Costar voyant le succez qu'avoit eu ce livre, en donna un second qu'il appella les *Entretiens de M. de Voiture et de M. Costar*, il y a furieusement du latin et bien des beveûes, car il prend souvent marte pour renard, et ma foy cela n'est bon que pour faire mieux entendre les lettres que Voiture luy a escrittes. Il fait là-dedans le docteur, et il se trouve que Voiture entend tout autrement bien les autheurs que luy, et se mocque de luy en plus d'un endroit sans qu'il s'en aperçoive, ou qu'il en ose rien tesmoigner. Girac a respondu à Costar et il n'y a desjà que trop de volumes.

Costar s'avisa, en publiant *la Suitte de la Defense de Voiture*, d'escrire à M. le Chancellier une lettre qui commence ainsy : *Monseigneur, si vous n'estiez le grand-prestre de Themis et le souverain sacrificateur des Muses*, etc. M. Gaulmin (*a*), qui estoit present, luy dit : « Monsieur, si vous n'y prenez garde, « il vous fera bientost chanter messe. » Il escrivit aussi au feu Premier President (*b*), et il y avoit en un endroit : « Monseigneur, que « vous estes beau ! » Le Premier President, qui ne jugeoit pas trop mal, monstrant cela à Boisrobert, luy dit : « S'en delecte-t-il ? est-il « du mestier ? — Ouy, ouy, » dit l'autre. — « Il faut donc, » reprit-il, « que je prenne « garde à moy desormais ; je n'eusse jamais « pensé qu'on me dust traitter de beau ! » Toute l'Academie, car on y monstra cette lettre au Chancellier, s'en mocqua ; et Boisrobert, pour achever Costar, se mit à lire cette lettre dont j'ay parlé dans son historiette, et il leur disoit, en un endroit qui estoit un peu malin : « M. le mareschal de Schomberg et M. le ma« reschal de Grammont, qui sont infatuez de « *la Defense de Voiture*, veulent que j'oste « cela et encore cela : me le conseillez-vous,

a. Gilbert Gaulmin, maître des requêtes, mort en 1665. — *b*. Pomponne de Bellievre, mort le 13 mars 1637.

« Messieurs? — Gardez-vous-en bien, » luy dirent-ils. — « Ma foy, je l'envoyeray donc, » dit-il, « comme la voylà. »

Sur cette *Suitte de la Defense de Voiture*, Costar pria Conrart de luy dire son avis. L'autre luy escrivit que tout le monde estoit scandalizé de ce qu'il deschiroit M. de Balzac, car cette fois il leve le masque et ne raille plus, et aussy de traitter si mal M. de Girac sur une chose où il n'y avoit (motif); c'est sur je ne sçay quel passage. Costar luy respondit en colere qu'on avoit bien raison de luy avoir donné avis qu'il estoit plustost pour Girac que pour luy. Conrart, qui a tousjours de la bile de reste, monte sur ses grands chevaux; Costar cale la voile, et luy demande pardon[1].

1. Girac, dans une response qu'il faisoit imprimer contre Costar, 1658, avoit mis trois ou quatre lettres de Costar assez impies. Courbé, sottement, comme il est l'imprimeur des deux adversaires, communiquoit à l'un et à l'autre tout ce qu'il imprimoit. Costar, voyant cela, fait saisir l'impression, et au Chastelet il fut dit que, n'estant point question d'accuser le sieur Costar d'impiété, defenses estoient faittes d'imprimer le livre qu'il ne fust mis en l'estat qu'il devoit estre. Costar se sert de la main de Pauquet, de sorte qu'on ne sçauroit prouver que ces lettres sont de luy. Il y en a une où il dit qu'il veut sacrifier à une religieuse, et joue sur tous les endroits de la messe. Voylà Courbé puny comme il meritoit.

Girac a trouvé que Costar, qui le railloit de n'estre que filz d'un conseiller d'Angoulesme, estoit, comme chascun sçait, filz d'un chapelier et petit-filz d'un gadouart. Dans le premier volume de ses Lettres, car quoyqu'il ne



283. — MADAME DE CAVOYE.

(*Marie de L'Or, fille de Guillaume de L'Or sieur de Serignan, remariée* 16 *septembre* 1625 *à François Oger, seigneur de Cavoye, mort en juillet* 1665.)

ADAME de Cavoye est la fille de Serignan, gentilhomme de qualité de Languedoc qui fut mareschal de camp en Catalongne (*b*); elle espousa en premieres nopces un gentilhomme, nommé La Croix, qui la laissa veuve fort jeune et sans enfans. Elle estoit jolie, spirituelle et assez riche. Cavoye, gentilhomme de Picardie, peu accommodé mais de beaucoup de cœur, estoit à M. de Montmorency quand il en devint

se vende point, il en fait imprimer un second, il y en a une (c'est la derniere) où il parle assez mal de *la Pucelle;* cependant M. Chapelain, laschement, luy escrit tous les ans dix ou douze fois.

Le cardinal Mazarin, quand il est assez mal pour ne pas songer aux affaires, se fait lire, pour se divertir, les lettres que Costar luy a escrittes.

Nostre homme avoit si bien sceû traitter Colbert quand il alloit et revenoit de Mayenne, qu'il le recommandoit au Procureur-general (*a*), et, par ce moyen, il avoit douze cens escus, comme historiographe. Rose luy avoit

a. Nicolas Fouquet. — *b*. Et gouverneur de Salses en 1639.

amoureux : il n'avoit pas grande esperance de réussir en sa recherche quand, ayant esté pris pour second par un de ses amys, il alla chez un notaire faire un testament par lequel il donnoit à Madame de La Croix tout ce qu'il pouvoit avoir au monde, et après alla dire à une amie commune qu'il venoit de rendre à Madame de La Croix la plus grande marque d'amour qu'il luy pouvoit rendre ; qu'on trouveroit son testament chez tel notaire, qu'il s'alloit battre, et qu'il la supplioit d'asseurer la belle que, s'il mouroit, il mourroit son serviteur ; et, après cela, s'en va. Cette femme court le dire à Madame de La Croix, qui fit aussytost monter son pere et tous ses amys à cheval. On cherche partout : on trouve que Cavoye avoit eu l'avantage. Elle fut si t uchée de ce tesmoignage

valu cinq cens escus de pension, en faisant gouster au Cardinal *la Defense de Voiture*. Il mourut à l'âge de soixante ans, dans de grandes douleurs, sa goutte estoit remontée, mais assez philosophiquement. Il fit tout le bien qu'il pouvoit faire à Pauquet ; il luy laissa dix mille escus avec sa prebende du Mans. Pour le reste, aussy bien que pour cela, M. du Mans a suivy la volonté du defunct. Il avoit soing de l'éducation du petit Lavardin (*a*), il menoit une vie assez douce au Mans.

La Comtesse de La Suze dit que Costar est le plus galant des pedans, et le plus pedant des galans.

a. Henry-Charles de Beaumanoir, marquis de Lavardin, mort le 29 août 1701.

d'affection, qu'elle l'espousa. Jamais femme n'a plus aymé son mary.

Le cardinal de Richelieu le fit son capitaine des Gardes (*a*). Quand la Cour n'estoit pas à Paris, elle avoit tousjours une lettre dans sa poche pour son mary, et dez qu'elle entendoit dire que quelqu'un alloit à la Cour, elle luy donnoit sa lettre; celle-là partie, elle en alloit faire une autre, et tel jour elle luy en a envoyé plus de trois. Un jour le Cardinal luy demanda lequel elle aimoit le mieux de luy ou de son mary: « Monseigneur, » respondit-elle, « Vostre « Eminence ne m'en voudra point de mal, « s'il luy plaist; mais je luy avoûray franche- « ment que j'ayme mieux mon mary. Vous ne « me donnez que de l'inquiétude, je suis tous- « jours en peine pour vostre santé, et luy me « donne du plaisir. — Mais lequel aimeriez- « vous mieux, » adjousta le Cardinal, « que « M. de Cavoye mourust ou tout le reste du « monde? — J'aymerois mieux que tout le « monde mourust. — Mais que feriez-vous « tous deux tout seuls? — Nous ferions ce « qu'Adam et Eve faisoient[1]. »

1. Elle dit qu'elle avoit tout le soing des affaires et du menage : « Quand il revenoit au logis, je le caressois; je « me faisois toute la plus jolie que je pouvois pour luy « plaire : il n'entendoit parler de rien de fascheux; point

a. En 1638.

Une fois, au retour de la campagne, quand ce mary fut couché et qu'il eust fait le devoir, ils parlerent un peu de leurs petites affaires : « J'ay, » luy dit-il, « plus despensé que je ne « pensois ; la nourriture a esté fort chere ; j'ay « esté contraint d'emprunter tant. — Hé bien ! » dit-elle, « patience, je trouveray bien de quoy « remplacer cela. » Après il rechargea. « Oh ! » luy dit-elle, « Cavoye, tu as fait encore *quau-* « *que* dette. » Car elle a un petit accent, et quelques mots du pays, qui donnent encore plus de grâce à ce qu'elle dit.

Ce mary mourut (*b*) avant le cardinal de Richelieu. La pauvre Madame de Cavoye en fut terriblement affligée. Madame de Bonnelle (*c*) y alla comme les autres, et comme elle prit congé : « Hélas ! » dit l'affligée, « que « je serois heureuse, mon enfant, si j'estois « aussy oison que toi ! je ne sentirois pas ce « que je sens. » D'Ornane le devot (*d*) y fut

« de plaintes, point de crieries, point d'affaires. Enfin, « c'estoit comme si le sacrement n'y eust point passé. »

Elle dit un jour à Mademoiselle de Bussy (*a*), avec laquelle elle causoit il y avoit une demy-heure : « Mademoi- « selle, nous nous ennuyons l'une l'autre ; adieu : il vaut « mieux se separer ; je voy que la conversation languit. »

a. Honorée de B. (*Histor.*) — *b*. En 1641, devant Bapaume. — *c*. Auparavant Mademoiselle de Toussy. — *d*. Joseph-Charles d'Ornano, dernier fils du maréchal d'Ornano, d'abord abbé, puis marié ; mort le 1er juin 1670.

aussy, et avoit avec luy deux vilains grimaux d'enfans : « Sont-ils à vous? » lui dit-elle. — « Ouy, Madame. — Hé! mon pauvre Mon-« sieur, » s'escria-t-elle, « priez bien Dieu, et « ne faittes plus d'enfans. » Elle avoit une fille bien faitte, mais fort esveillée; elle ne la perdoit point de veüe : « Cela a le cû trop « chaud, » disoit-elle, « il faut que je luy « donne un mary. » Elle luy en donna un [1]; et sa fille, après quelques années, estant venue icy avec son mary (c'estoit un assez pauvre homme), elle tascha de faire quelque chose pour luy à la Cour ; mais comme elle vit qu'il ne s'aydoit point : « Petite, » dit-elle à sa fille, « remene ton mary à la province, je n'en « sçay que faire icy. »

Quoyque chargée de beaucoup d'enfans, elle fait si bien qu'elle subsiste honorablement; elle a eu la moitié du don des chaises de Souscarriere, dez le temps du feu Cardinal, et cela luy vaut beaucoup. Elle fait sa cour; elle est adroitte et aimée de tout le monde, pleure encore quand on luy parle de son mary. Il sera parlé d'elle dans les *Memoires de la Regence*, car elle dit tousjours quelque chose de plaisant. Elle, Madame Pilou et Madame Cornuel, ce sont trois originaux [2].

1. De Languedoc.
2. Elle est fort libre. Un jour, un garçon, c'est l'abbé



284. 285. — LE CARDINAL DE RETZ ET LE PRESIDENT DU POMMEREUIL.

(*Né à Montmirel en Brie*, *en* 1613, *mort à Paris*, 24 *août* 1679.)

JEAN-FRANÇOIS DE GONDY, aujourd'huy cardinal de Retz, est un petit homme noir qui ne voit que de fort près, mal fait, laid et maladroit de ses mains à toute chose[1]. Quand il escrit, il fait tousjours des arcades; il n'y a pas une ligne droite, et ce n'est que du griffonnis. J'ay veù qu'il ne sçavoit pas se boutonner. Une fois, à

Testu, l'aisné, la menoit chez Madame de Chavigny. « Mon pauvre abbé, » luy dit-elle en passant dans une grande salle, « tourne la teste. » Et après elle se mit à pisser dans une cuvette.

Elle a cinquante ans, et, après douze grossesses pour le moins, la gorge aussy belle qu'à quinze ans; elle n'a jamais eu le visage fort beau, mais agréable; pour le corps, il n'y en avoit guères de mieux faitte.

1. Son pere (*a*) n'estoit pas brave : M. de Guise l'en mesprisoit, et cela fut cause en partie de l'acharnement qu'il eut contre luy dans la pretention que le General des Galeres devoit estre despendant de l'amiral du Levant; M. de Guise l'estoit. Il avoit cela tellement en teste, qu'il ne parloit d'autre chose.

a. Philippe-Emmanuel de Gondy, général des galères de France; mort à l'Oratoire, 29 juin 1662.

la chasse, il fallut que M. de Mercœur (*a*) luy remist son esperon; il n'en put jamais venir à bout. Il ne connoissoit autrefois de toutes les monnoyes qu'une pistolle et un quart d'escu. Il fut destiné à estre chevalier de Malte, et, estant né durant un chapitre, il fut chevalier dez ce jour-là; de sorte qu'il auroit esté grand-croix de bonne heure. Il avoit deux freres, tous deux ses aisnez, le duc d'aujourd'huy (*b*), et un qu'on appelloit le marquis des Isles-d'Iere : celuy-là estoit blond. M. de Bassompierre disoit : « Pour celuy-là, on ne peut pas « dire qu'il ne soit de ma façon. » J'ay dit ailleurs que la mere (*c*) estoit une grande prude. Ce garçon disoit qu'il vouloit estre cardinal, afin de passer devant son frere : il avoit de l'ambition; mais il mourut miserablement à la chasse. Estant tombé de cheval, la jambe engagée dans l'estrier, il fut tué d'un coup de pied par la teste que le cheval luy donna[1]. Ce garçon mort, on changea de pensée, et on destina le Chevalier à l'Eglise. Le voilà donc

1. J'ay esté tiré comme cela, et dans une vigne; mais je m'en porte fort bien. Par bonheur le cheval ne rua pas.

a. Louis de Bourbon, duc de Mercœur, mort en 1669. — *b*. Pierre de G., d'abord général des galères, puis duc de Retz, en 1633, par son mariage. — *c*. Françoise-Marguerite de Silly La Roche-Guyon.

l'abbé de Buzay; c'estoit une abbaye en Bretagne (*a*). La soutane luy venoit mieux que l'espée, sinon pour son humeur au moins pour son corps, tel que je l'ay representé. Il n'avoit pas pourtant la mine d'un niais; il y avoit quelque chose de fier dans son visage.

Dez le college, l'Abbé fit voir son humeur altiere : il ne pouvoit guères souffrir d'egaux, et avoit souvent querelle; il monstra aussy dez ce temps son humeur liberale; car ayant appris qu'un gentilhomme qu'il ne connoissoit point estoit arresté au Chastelet pour cinquante pistolles, il trouva moyen de les avoir et les luy envoya. Au sortir de là, ce nom de Buzay approchant un peu trop de *buse*, il se fit appeller l'abbé de Retz. (Ce n'estoit pas encore trop la mode en ce temps-là de ne porter pas le nom de son benefice; à cette heure il n'y a si petit ecclesiastique qui ne s'appelle l'Abbé, et ceux qui le sont effectivement prennent le nom de leur famille aussy bien qu'eux.) Il m'a dit que le gros Comte de La Rocheguyon luy vouloit donner tout son bien, à condition qu'il prendroit le nom et les armes de Silly; mais qu'à sa mort les parens empescherent qu'on luy fist venir un notaire. En me contant cela, il me disoit que, s'il eust esté d'espée, il eust

a. Près de la Loire et de Nantes.

fort aymé à estre brave (*a*), et qu'il auroit fait grande despense en habits; je sousriois, car, fait comme il est, il n'en eust esté que plus mal, et je pense que ç'auroit esté un terrible danseur et un terrible homme de cheval : d'ailleurs, il est malpropre naturellement, et surtout à manger : il est aussy resveur; de sorte qu'à table, par malice, on luy mettoit une teste de perdrix sur son assiette; il la portoit à la bouche sans y regarder, et mettoit les dens dedans; la plume luy sortoit de tous les costez. Il ne mange jamais que du plat qui est devant luy; il n'y a guères d'homme plus sobre.

Il est enclin à l'amour; il a la galanterie en teste, et veut faire du bruit; mais sa passion dominante c'est l'ambition; son humeur est estrangement inquiete, et la bile le tourmente presque tousjours. Dans sa petite jeunesse, il voyoit fort sa parenté, et principalement Madame de L'Esdiguieres. Je croy qu'il en a esté amoureux, aussy bien que de la Princesse de Guimené. Il voyoit fort aussy M. d'Esguilly, son parent, dont nous avons parlé ailleurs. Ce M. d'Esguilly n'avoit guères de meilleurs yeux que luy, et on dit qu'un jour ils se chercherent un gros quart d'heure dans une grande cour sans se pouvoir rencontrer, et qu'il fallut à la

a. *C'est-à-dire :* à se vêtir avec recherche.

fin que deux gentilshommes les prissent chascun par la main pour les faire joindre. Dans la société de la famille, Madame de Guimené en estoit, on se divertissoit, entre autres choses, à s'escrire des questions sûr l'*Astrée*, et qui ne respondoit pas bien, payoit pour chaque faute une paire de gans de Frangipane. On envoyoit sur un papier deux ou trois questions à une personne; comme, par exemple, à quelle main estoit Bonlieu (*a*), au sortir du pont de la Bouteresse, et autres choses semblables, soit pour l'histoire, soit pour la géographie; c'estoit le moyen de sçavoir bien son *Astrée*. Il y eut tant de paires de gans perdues de part et d'autre, que, quand on vint à conter, car on marquoit soigneusement, il se trouva qu'on ne se devoit quasy rien. D'Esguilly fit pis; car il alla lire l'*Astrée* chez M. d'Urfé mesme, et, à mesure qu'il avançoit, il se faisoit mener dans les lieux où chaque aventure estoit arrivée.

Nostre abbé estoit fort mal avec sa cousine de Schomberg (*b*), car il y avoit deux partis, celuy de la Mareschale, et celuy de Madame de L'Esdiguieres; le dernier estoit le plus fort. Dans une assemblée de la parenté, Madame de

a. Hameau dépendant de Sainte-Agathe de la Bouteresse, à trois lieues de Montbrison. — *b*. Anne de La Guiche, deuxième femme de Henry, maréchal de Schomberg.

L'Esdiguieres obligea l'Abbé à aller prendre à danser Madame de Schomberg, qui estoit toute contrefaitte, et qui avoit les pieds tout tortus et ne pouvoit quasy marcher; cela la pensa faire enrager. On la haïssoit; elle estoit laide et meschante.

En ce temps-là, un homme proposa à l'Abbé d'espouser je ne sçay quelle grande heritiere d'Allemagne, catholique, dont je n'ay pu sçavoir le nom ; que ses parens lutheriens la violentoient, et qu'on la vouloit donner à un Weymar, qui estoit à l'Academie, à Paris. Il y entend, et promet à cet homme une de ses deux abbayes (il en avoit deux, l'autre se nommoit Quimperlay) ; elles valent dix-huict mille livres de rente, ou environ. Je n'ay pu sçavoir tout cecy qu'imparfaitement. Il fit un voyage où il parla à cette fille ; mesme il se battit contre ce Weymar, et eut l'avantage, non par adresse mais par bravoure, car il n'est pas moins vaillant que Monsieur le Prince. (Ce n'est pas le seul combat qu'il ayt fait; il s'est battu une autre fois[1].) Je luy ay ouy dire à luy-mesme que cet homme luy disoit : « Je vous auray « bientost cullebutté, ce n'est pas là vostre « mestier. — Cependant il laissa (*a*), je ne croy

1. (*Biffé.*) Je pense que c'estoit contre le Comte d'Harcourt.

a. Il conserva.

« pas que ce fust exprès, un grand baudrier de « buffle, sans lequel je l'eusse bien blessé, car « je donnay droit dedans. » Il me contoit tout cela sans nommer personne, et je n'ay jamais sceû d'où venoit leur querelle.

Il m'a aussy dit, et j'ay appris depuis que c'estoit luy-mesme, qu'un homme de la Cour estant une fois enfermé dans une chambre avec une femme de qualité dont il estoit possesseur, ayant ouy du bruit, fut obligé d'ouvrir, de peur d'estre surpris; c'estoient des gens armez qui l'attaquerent. Il les repoussa de la porte, la referma et retourna caresser la belle, comme s'ils eussent esté dans la plus grande seureté du monde. « Il faut, » me disoit-il, « n'avoir « guères peur pour cela. Ce mesme homme, » adjoustoit-il, « quoyqu'on luy eust donné avis « que le mary le vouloit faire assassiner, ne « laissa pas d'aller partout à son ordinaire, et « sans estre autrement accompagné. » Si cette aventure est vraisemblable, je m'en rapporte; mais, par là, on jugera de l'humeur du personnage.

Il fit encore un combat contre l'abbé de Praslin aujourd'huy le Marquis de Praslin, qui a espousé Mademoiselle d'Escars, cadette de Madame d'Hautefort : il eut l'avantage; mais le Comte d'Harcourt, qui servoit Praslin, battit le second de l'abbé de Retz.

Il a tousjours esté d'humeur remuante; il s'est vanté de sçavoir bien des choses des desseins de Monsieur le Comte, et qu'un jour il rendit un pacquet aux Tuilleries à M. de Thou, qui luy dit après : « Ma foy ! Monsieur l'Abbé, « il faut que vous me croyiez bien homme « d'honneur, pour m'avoir rendu ce pacquet; « car cela est bien gaillard. »

La violence que le cardinal de Richelieu fit au Pere de Gondy pour la charge des Galeres qu'il luy fit vendre en despit de luy, avoit outré l'Abbé : sans cela, sur ma parole, nostre homme n'eust pas laissé d'estre son ennemy. Il estoit trop ambitieux; il se vantoit que son pere, son frere et luy avoient esté les seules personnes de condition qui n'eussent point plié.

Quand il fut question de prendre en Sorbonne le bonnet de docteur, il desdia ses theses à des saints pour n'estre point obligé de les desdier aux puissances. Il voulut l'emporter de haute lutte sur l'abbé de Souillac (*a*), de La Mothe-Houdancourt, parent de M. de Noyers; c'est aujourd'huy M. de Rennes[1]. On fit inter-

1. Disputant contre l'abbé de Souillac en Sorbonne, il cita un passage de saint Augustin, que l'autre dit estre faux. Il envoye querir un Saint Augustin, et le convainquit. Souillac, qui, quoyqu'il ne soit pas ignorant, parle

a. Henry de La Mothe, abbé de S., depuis évêque de Rennes, et archev. d'Auch, mort en 1684.

venir l'authorité du Cardinal; on proposa assez de choses à l'abbé de Retz; jamais il ne voulut desmordre, et harangua fort fierement. Il est vray que la Sorbonne, en consideration du cardinal de Gondy, soustint ses interests, et representa, je pense, au Cardinal, qu'ils ne pouvoient pas abandonner le nepveu d'un prelat à qui ils avoient tant d'obligation [1]. Il l'emporta donc sur l'autre, et le Cardinal depuis cela l'appella tousjours *ce petit audacieux*, et il disoit qu'il avoit une mine patibulaire. Cette contestation fut cause que ses parens trouverent à propos qu'il fist un voyage en Italie. Deux de mes freres et moy ayant dessein d'y aller, le priasmes de trouver bon que nous luy tinssions compagnie. Je l'entretins presque tousjours, durant dix mois; et, comme il a autant de memoire que personne, car il sçavoit par cœur tout ce qu'il avoit jamais (*a*), il me conta et me dit bien des choses.

Je remarquay que le premier ouvrage qu'il fit, hors quelques sermons, ce fut la *Conjuration de Fiesque*[2]; car cela convenoit assez à

pourtant fort mal latin, dit pour excuse : *Non legeram ista toma*. Le docteur qui presidoit luy dit plaisamment : *Ergo quia vidisti Thoma, credidisti.*

1. Il avoit esté leur protecteur.

2. C'est peu de chose, et ce qu'il fait est assez mediocre. Il a pourtant bien de l'esprit; mais il ne pense

a. Ajoutez : *appris, écrit ou lu*, le mot est oublié.

son humeur[1]. Il ne pouvoit pardonner à dom Tadée (*a*), nepveu du pape Urbain, alors regnant, de ne s'estre pas emparé de l'Estat d'Urbin, qui retourna alors à l'Eglise, faute de masles (*b*). Nous ne passions devant pas une place qu'il ne la prist ou par assaut ou autrement. Il parloit sans cesse de sa naissance. Il fut fort caressé à Florence par le Grand-Duc (*c*); il logéa chez le chevalier Gondy, qui faisoit la charge de secretaire d'Estat, et qui avoit esté resident en France. Ce chevalier avoit les portraits des Gondys de France dans sa salle, car ils ne sont pas si grands seigneurs en Italie qu'icy ; ils sont pourtant gentilshommes : j'en ay veû assez de marques dans Florence, mais la question est de sçavoir [si (*d*) cela n'est point depuis la faveur d'Albert, et] si ceux-cy en sont. Quillet dit que ce chevalier Gondy se mit à rire un jour qu'il luy demanda si les Gondys de France estoient effectivement des vrays Gondys[2].

point assez aux choses, et ne se met pas mesme en peine de les apprendre. Il avoit beaucoup pris du Mascardi.

1. Il avoit fait l'epitaphe du Comte de Soissons en prose, où il l'appelloit *le dernier des heros*.

2. Le cardinal de Retz dit qu'il n'y a que luy en France qui puisse fournir ses trente quartiers. Le Villani

a. Taddeo Barberini, neveu d'U. VIII. — *b*. En 1631. — *c*. Ferdinand II, de Medicis, mort 20 mai 1678. — *d*. L'entre-crochet ajouté plus-tard.

Albert, qui a fait la fortune de la maison icy, estoit filz d'un banquier florentin qui demeuroit à Lyon, nommé Gondy, seigneur du Perron (*a*), dont la femme, aussy Italienne, avoit trouvé moyen d'entrer au service de la reyne Catherine de Medicis, et avoit eu charge de la nourriture des Enfans de France, au maillot. On disoit qu'elle avoit donné une recepte à la Reyne pour avoir des enfans; car la Reyne fut dix ans sans en avoir[1]; et cela fit que la Reyne l'ayma tant, qu'estant parvenue à la Regence, en moins de quinze ans, elle avança

et Machiavel ne parlent point des Gondys; M. de Thou les dit filz d'un banquier.

— Il sçeût qu'il y avoit chez MM. du Puys un manuscript de M. de Brantosme, de la maison de Bourdeilles, contenant plusieurs volumes dans un desquels estoient les amours de la Duchesse de Retz, femme d'Albert, où il y avoit maintes belles choses à l'honneur de la dame. Il n'eut jamais de repos que MM. du Puys ne luy eussent permis d'effacer tout ce qui estoit contre sa grand-mere, et il est effacé de façon qu'on n'en sçauroit deschiffrer un mot.

1. J'ay ouy dire que la gloire en est due à Fernel. Ce garçon qui avoit esté des Capettes du college de Montaigu, fut quelque temps à deliberer s'il suivroit le barreau ou s'il se feroit d'Eglise : mais ne se trouvant pas assez de voix ny pour prescher ny pour plaider, il se resolut d'estudier la medecine. Ce qui le mit en reputation, ce fut la cure qu'il fit d'un gentilhomme qui estoit

a. Antoine Gondi, fils d'un autre Antoine et de Magdelaine Corbinelli, marié à Marie de Pierrevive, gouvernante des Enfans de France.

si fort les enfans de cette femme qui, au jour que le Roy mourut, n'avoient pas tous ensemble deux mille livres de rente, qu'Albert, à la mort de Charles IX, estoit premier gentilhomme de la Chambre et mareschal de France avec des gouvernemens; avoit cent mille livres de rente pour le moins en fonds de terre, et en argent et en meubles plus de dix-huict cent mille livres; son frere, Pierre de Gondy, estoit evesque de Paris, et avoit encore trente ou quarante mille livres de rente en benefices, et en meubles la valeur de plus de deux cent mille escus (*a*); le cadet des trois estoit, quand il mou-

au Roy. Ce gentilhomme en parla à Sa Majesté qui n'avoit point encore d'enfans. Le Roy le fit venir, et quoyque Fernel fut assez jeune encore, le Roy, sur le tesmoignage du cavalier, adjousta foy à ce qu'il luy dit. Par son conseil, le Roy obligea la Reyne à dire à Fernel toutes les particularitez qu'il falloit sçavoir. Il jugea que le boyau par lequel la semence de l'homme doit entrer estoit tortu, de sorte qu'elle ne pouvoit passer, et par consequent il estoit impossible que la Reyne conçust jamais. Il jugea aussy que le boyau se rectifioit quand elle avoit ses purgations, et que le cours du sang qui venoit à la Reyne en abondance le redressoit. Il dit au Roy qu'il croyoit que la Reyne pouvoit concevoir s'il la voyoit dans le fort de ses purgations, ce qu'il fit. Mais en recompense, la pluspart de ses enfans n'estoient pas de trop bonne constitution. Fernel en suitte fut premier medecin du Roy. On a sceû cette particularité de ceux de sa famille qui la tiennent par tradition.

a. Charles de Gondi, sieur de La Tour, général des Galères.

rut, capitaine de cinquante hommes d'armes, chevalier de l'Ordre comme son aisné, et maistre de la garde-robe; et tous trois du Conseil privé. Voylà ce que j'ay appris d'un homme de ce temps-là, et qui le sçavoit bien.

J'ay ouy conter une chose assez judicieuse de ce mareschal de Retz. Charles IX avoit une levrette admirable, qu'il aimoit fort; il sceût qu'un gentilhomme de Normandie en avoit une fort bonne; il la fait venir et le gentilhomme aussy. On court un lievre avec ces deux chiennes : la levrette du gentilhomme faisoit mieux que la sienne. Le Roy, desjà fasché de cela, voyant que ce gentilhomme, qui estoit sans doute assez mauvais courtisan, dans l'ardeur de la chasse l'avoit devancé, il luy donne brusquement un coup de houssine. Le lendemain le Mareschal vint au lever du Roy, fort triste. « Qu'avez-vous? — C'est, Sire, que « vous avez perdu le cœur de toute vostre no- « blesse. — Je vous entens, » dit le Roy, « j'ai tort; je ne suis que gentilhomme; je le « veux satisfaire. » En effect, le Roy le pria de l'excuser devant tout le monde. En cet instant on eut avis qu'un petit gouvernement vaquoit; le Mareschal dit au Roy : « Sire, il le « luy faut donner. » Le Roy le luy donna (*a*).

a. Voy. le même récit, t. II, p. 280.

Il y avoit icy un Gondy dans les partis : ce fut celuy qui bastit l'hostel de Condé, et qui fit le jardin de Gondy, à Saint-Clou. C'estoit un homme fort voluptueux; on dit que disnant chez un de ses amys, à cinq lieues de Saint-Clou, où il n'y avoit point de verres de cristal, il dit à un de ses gens : « Va m'en querir un « à Saint-Clou, et ne te soucie pas de crever « mon cheval. » Il y va. Le cheval creve en arrivant, et le valet en descendant cassa le verre. Cet homme meritoit bien de mourir gueux comme il est mort.

Pour revenir où nous en estions, à Florence, un jeune gentilhomme qui estoit à luy, car il en avoit quatre et le reste à l'avenant, s'avisa de faire faire un pourpoint de taffetas à bandes sans les ourler [1]. Un jour au Cours, la Grande-duchesse-mere et Mademoiselle de Guise (*a*) vinrent à passer, qui se crevoient de rire de voir cette extravagance, car cet homme estoit à la portiere, et sembloit estre vestu de toiles d'araignées, tant il avoit de filets aux bras et au corps.

1. (*Lignes biffées et interrompues.*) Il nous prit une fantaisie voyant que ces bandes estoient toutes parfilées, d'en devider la soie sur des pelottons. Les plus jeunes d'entre nous se mirent....

a. Magdelaine d'Autriche, veuve de Come de Medicis, en 1621; — Marie de Lorraine, fille de Charles duc de Guise.

La Grande-duchesse (*a*) estoit une des plus (belles) personnes d'Italie, mais elle avoit affaire à un pauvre mary : il avoit cinq ou six calottes l'une sur l'autre, et en ostoit et en mettoit selon que son thermometre l'ordonnoit. Quand il couchoit avec elle, tout l'estat de Toscane estoit en priere ; cela n'arrivoit pas souvent. Je pense qu'enfin elle a eu un heritier (*b*).

A Venise, où nous allasmes en suitte, l'Ambassadeur de France[1] (c'estoit le president Mallier, un vray cheval mallier) le logea luy seul avec un valet de chambre. Le Comte de Laval, frere de M. de La Tremouille (*c*), estoit retiré à Venise. Je pense qu'il dit, en parlant de l'Abbé : « Il ne manquera pas de me venir « voir. » L'Abbé n'y alla point, et en parloit avec fort peu d'estime. Il disoit que quand le Comte alla à la Rochelle (*d*), les Rochellois mirent sur sa porte : *Ny plus ny moins*, voulant dire qu'ils ne se tenoient pour luy ny plus ny moins forts.

A Rome, il se logea bien, et tenoit assez

1. L'ambassadrice estoit si sotte qu'elle disoit : « Ma « charge, » en parlant de l'Ambassade.

a. Julie-Victoire de La Rovere, fille du duc d'Urbin; femme de Ferdinand II. — *b*. Cosme III, son successeur. — *c*. Frederic de La T. comte de Laval, mort à Venise en février 1642, des suites d'un duel avec Le Coudray-Montpensier. — *d*. En 1628.

bonne table : on en faisoit cas à cause qu'il en sçavoit plus que beaucoup de cardinaux et de prelats. Il nous voulut faire accroire que le connestable Colonne, à la maison duquel il disoit que celle de Gondy estoit alliée estroittement, s'estoit fort plaint de ce qu'il ne l'avoit pas veù : mais qu'il n'avoit osé, à cause que le Connestable estoit du party des Espagnols ; car c'estoit de Naples qu'il estoit connestable.

Il n'estoit pas moins inquiet à Rome qu'à Paris, et il nous fit faire au mois de novembre un fort ridicule voyage pour voir des mines d'alum. Nous partismes, comme s'il eust esté question de quelque chose d'importance, par une fort grosse pluye, et les Italiens disoient : *Questo è partir à la francese*. Nous ne fusmes pas plus de trois mois et demy à Rome, et il nous en fit partir à Noel (*a*), pour revenir en France. Il feignit qu'un homme l'estoit venu trouver dans une eglise, et qu'il luy avoit donné un avis qui l'obligeoit à quitter l'Italie promptement[1]. Quoyque je n'eusse que dix-huict ans, je vis bien que l'argent commençoit à luy manquer ; et il eust mesme esté embarrassé en arrivant (car ses lettres de change tarderent), sans que nous luy donnasmes (*b*) tout ce que

1. C'estoit à la naissance du Roy.

a. 1638. — *b*. Si nous ne lui avions donné....

nous avions à recevoir. Il le faut louer d'une chose, c'est qu'à Rome non plus qu'à Venise, ou il ne vit pas une femme, ou il en vit si secretement que nous n'en pusmes rien descouvrir. Il disoit qu'il ne vouloit (pas) donner de prise sur luy.

Après la mort du cardinal de Richelieu, M. l'Archevesque trouva bon que, pour espargner un loyer de maison[1], il se logeast au petit Archevesché, où il a tousjours logé depuis.

Le reste se trouvera dans les *Memoires de la Regence.*

1. Car il ne despensoit que trop, et la galanterie de Madame de Pommerueil avoit desjà commencé.

LA PRESIDENTE DE POMMERUEIL.

(*Denise de Bordeaux, fille de Guillaume de Bordeaux, et seconde femme de François de Pommerueil, sieur de La Bretesche, president au Grand-conseil, mort 1er février* 1670.)

Bordeaux, aujourd'huy intendant de Finances, a quatre filles : l'aisnée, qui est celle dont nous parlons, eut ordre du pere de regarder Fromont, qui est mort, un des secretaires des commandemens de Monsieur d'Orléans, comme un homme qui seroit son mary. Après, tout d'un coup, Bordeaux change d'avis, et tombe d'accord d'articles de mariage avec Pommerueil, president au Grand-conseil, qui estoit veuf nouvellement (*a*). Il le mene à la campagne, et, en badinant avec sa fille, il luy fait signer des articles, et après il luy declare que c'est tout de

a. De Marie Baron, mariée en 1622, et morte 16 mai 1633 à trente ans.



286. — BEZONS.

(*Claude Bazin sieur de Bezons, de l'Académie françoise, né vers* 1617, *mort* 20 *mars* 1684.)

Bazin, sieur de Bezons, est filz d'un trezorier de France et petit-filz d'un medecin de Troyes qui estoit de basse naissance; sa mere estoit Talon. C'est un petit bout d'homme tout rond, joufflu comme un des quatre vents, et aussy bouffy d'orgueil qu'il y en ayt au monde, et qui se prend autant pour un autre. Estant advocat, mais ce n'estoit qu'en attendant quelque charge

bon. Pommerueil, car l'un et l'autre ne doutoient pas qu'elle ne fust engagée d'affection avec Fromont, avoit porté des perles, etc. Elle les refusa, et luy declara qu'elle ne l'aimeroit jamais: elle se jetta aux genoux de son pere; mais en vain. On les maria la nuict. Elle ne vouloit pas dire ouy, car elle esperoit que Fromont viendroit l'enlever; mais quand elle vit l'heure passée, de despit elle dit ouy. D'autres disent que le pere luy donna un soufflet pour le luy faire dire. Quoy que c'en soit, son mary et elle firent un terrible menage. Elle ne revenoit avec sa sœur de Cossigny (*a*) qu'à cinq heures du matin ; et luy qui avoit fait enrager sa premiere femme, trouvoit bien à qui parler. Il y eust bien des galanteries, et au bout de dix (ans), ils se separerent.

a. Marie de Bordeaux, femme de Jean du Pré, sieur de Cossigny.

l'advocat-general, car il a tousjours eu de l'ambition, il se fit je ne sçay quelle société au fauxbourg Saint-Germain, où l'on avoit la Comedie quelquefois. Un jour ce petit monsieur qui en estoit, à tout bout de champ venoit sur le théatre, ordonnoit, decidoit, parloit aux comediennes et faisoit furieusement l'empressé. Des gens de la Cour qui estoient là demanderent qui il estoit. Quelque femme assez simple, pensant coucher de gros, leur dit : « Messieurs, c'est M. de Bezons. — Ah! ah! » dirent-ils tout haut, « le nom est aussy plaisant « que l'homme; » et le bernerent tout leur saoul. Ce petit monsieur traitta après de la charge d'advocat-general au Grand-conseil (*a*), et avoit mis le siége devant la presidente de Pommerueil (pour parler comme Charleval (*b*), qui dattoit : *Du camp devant une telle*). Quand l'abbé de Retz s'y attacha, pour ne pas effaroucher le President, on trouva à propos de ne se pas desfaire de Bezons, afin que le mary crust que c'estoit cet homme-là, et non l'Abbé qui en contoit à sa femme. Quelque temps après on parla de le marier avec une parente proche de M. Conrart, qui, s'informant de luy à Patru, luy demanda entre autres, s'il estoit vray qu'il

a. En 1639. — *b*. Charles Faucon de Ris, sieur de Charleval, mort en 1693.

eust tant d'attachement à Madame de Pommerueil. « Que cela ne vous mette pas en « peine, » dit Patru, « je vous promets qu'il « ne tient à rien de ce costé-là. » Le voyla marié (*a*) sur la parole de Patru, qui respondit qu'il avoit certainement quarante mille escus de biens. Il fallut, au bout d'un an (*b*), parler à la presentation d'Hocquincourt pour la charge de Grand-prevost. Nostre petit homme, qui ne sçait rien, y estoit bien empesché. Conrart et luy vont trouver Patru, qui, sur l'heure, dressa une harangue qui fut le lendemain en estat d'estre prononcée. Conrart par caballe, comme j'ay dit ailleurs, voulut faire son allié de l'Academie; Patru fit encore le compliment, ou la petite harangue (*c*) qu'on a accoustumé de faire quand on est receû, et la fit devant eux deux; ce que je ne conçois pas, car, pour moy, quoyque je n'aye pas plus de peine qu'un autre à composer, je ne pourrois pourtant rien produire si je n'estois seul, et, en cette rencontre, je serois un peu greffier de Vaugirard. Mais voicy une chose qui m'estonne bien plus, c'est que ce petit homme eut l'insolence de lire ces deux piéces comme siennes, en presence de Patru mesme, chez le Premier President de la

a. A Marie Targer. — *b*. En 1642. — *c*. *Aujourd'hui* le *long* discours.

Cour des Aydes. Patru m'a dit : « Mon amy, « j'en estois desferré moy-mesme. » On fit Monsieur le Chancellier protecteur en ce temps-là (*a*) : Bezons disoit : « J'ay la place de Mon« sieur le Chancellier, je luy succede. — C'est « bien, » luy dit Patru, « c'est signe que vous « luy succederez aussy un jour en celle de Chan« cellier. » Une fois il disoit : « Si je n'eusse esté « hier à l'Academie, le plus sot avis du monde « eust passé. » Un jour il dit à M. Conrart, parlant d'un docteur de Sorbonne nommé d'Autry, qui avoit esté precepteur de M. Talon : « Le bonhomme a demandé en grace qu'on « l'enterrast dans nostre chapelle. Vous sçavez « bien, » adjousta-t-il, « comment cela s'en« tend ; c'est-à-dire d'estre enterré à nos pieds. « — Ouy, » dit Conrart, « comme Bertrand du « Guesclin aux pieds des roys de France. »

Vous avez veû quelles obligations il avoit à Patru : cependant il fut cause que M. de Rohan-Chabot ne luy donna pas la premiere cause de l'affaire contre Tancrede, disant qu'il avoit la voix pitoyable [1]. Veritablement il l'a belle, luy, qui ne sçauroit prononcer un *r*, et qui semble avoir tousjours la bouche pleine de bouillie, pour ne rien dire de pis. Je ne sçau-

1. Il ne l'a que foible.

a. En 1643.

rois croire que ce fust par envie, car il faut quelque espece d'egalité pour cela. Conrart disoit que, s'il eust fait cela avant que d'espouser sa cousine, qu'il auroit rompu le mariage. Il vendit sa charge, et, par le credit de son oncle Talon, il eut un brevet de conseiller d'Estat, et en suitte je ne sçay quelle intendance de Soissons; or, il faisoit si fort l'entendu, que Patru l'appelloit *le Roy de Soissons*. Une fois il fut diablement relancé chez MM. du Puis. « J'ay trouvé, » disoit-il, « à « mon retour de mon intendance, les maximes « toutes changées; car on dit que nos biens « ne sont point au Roy. — On ne l'a jamais « deû dire autrement, » dit brusquement M. du Puis l'aisné (*a*) qui le traitta d'ignorant et de suppost de tyranie. Il eut en suitte l'armée de Catalogne, et après, celle de Languedoc où il est encore. Dans la Regence, nous parlerons de ses fredaines et de ses meschantes plaisanteries.

a. Pierre du Puy, mort en 1652.





287. — SALOMON-VIRELADE.

(*François-Henry Salomon-Virelade, né à Bordeaux,* 4 *octobre* 1629, *avocat général au Grand-conseil, mort* 2 *mars* 1670.)

Il faut accoupler Salomon à Bezons; ils ont esté tous deux compagnons à la charge d'advocat-general du Grand-conseil, et receûs en mesme temps à l'Académie (*a*), *Arcades ambo*. M. Chapelain le fit recevoir, disant qu'il falloit mettre des gens de qualité[1]. A la vérité, il est filz d'un conseiller au parlement de Bordeaux; mais il n'est pas d'une fort bonne famille. Il voulut faire accroire gasconnement que M. le Chancellier l'en avoit pressé terriblement, et ce fut luy qui l'en pressa. Ce garçon n'estoit pas mal fait, mais il estoit et est encore un grand fat. Dez qu'il fut icy, il voulut se faire auteur : il debuta par faire imprimer des vers latins sur la naissance du Roy, et un meschant *Benedicite* en vers françois où il y avoit, entre autres sottises, que les montagnes sont

1. Mais si cela est, il y falloit mettre M. d'Usez et M. de Monbazon.

a. Salomon, en 1664.

les mamelles de la nature, et que les rivieres et les fontaines couloient d'argent potable; et il se trouva qu'il avoit volé cette belle piéce à un moine de son pays qui le reclama à cor et à cry, comme un precieux joyau. Non content de cela, il adressa à M. Grotius, alors ambassadeur de Suede en France, qu'il ne connoissoit point, un discours auquel il avoit fait un mauvais commencement et une mauvaise fin; mais le reste estoit de Balzac. Là, il parloit à M. Grotius comme à un amy familier, et Grotius disoit qu'il ne le connoissoit pas. Quand Menage estoit après à entrer chez l'abbé de Retz : « Il faudra, luy dit-il, que nous fassions « cela pour vous. » Et depuis il fut assez sot pour aller prier Menage de le presenter à l'abbé de Retz. Menage fut le plus surpris du monde de cette effronterie-là.

Il vouloit espouser Madame de Comminges, alors fille; elle est de Bordeaux[1]; elle n'en voulut point. Un jour qu'il parloit à Darbo de cette recherche : « Il n'y a plus, » disoit-il, « que « quelques petites difficultez. Mon pere n'en a « pas trop d'envie, au moins il ne veut pas « assez donner. La mere de la fille ne le veut « guères, et la fille presque point. Cela vaut fait

1. Son pere s'appelloit d'Amalvy, et estoit conseiller à Bordeaux.

« pourtant. » Il parla un an d'achepter une charge de maistre des Requestes, qu'il n'achepta point, et en parlant de ces charges-là, comme s'il en eust eu une, il disoit : « Cela fera en- « cherir nos charges, cela fera diminuer nos « charges. » Enfin il s'en alla à Bordeaux, où il espousa une fille du president de La Lane (*a*), veuve d'un vicomte d'Oreillan [1]. Luy achepta la charge de lieutenant-general, et prit le nom de Virelade : c'est une terre. Sa femme est fort laide et fort fardée, le mesprise fort et le fait fort cocu [2]. Cet esté, elle estoit à Paris publiquement logée avec un La Nogarede, son galant.

1. De bonne maison de Limousin; cadet du Comte d'Uza.

2. Elle se mesla de jouer, et perdit ce qu'elle avoit. Virelade, au bout d'un an et plus, vint à Paris, autant pour affaire que pour cela : or, dans l'auberge où ils logeoient, il y avoit bien de la jeune noblesse. Quelqu'un d'eux fit une chanson, *Quand la baleine arriva*, où il y avoit que Madame de Virelade avoit la bouche plus grande et le—plus grand que la baleine. Elle s'en offensa; il y en eut qui prirent son party. Voilà un appel de quatre contre quatre. Les mareschaux de France les accommoderent, et la dame avec le mary fut ouye, et on luy fit satisfaction. Quand elle vint, un page alla dire : « Messieurs, voylà cette dame de la baleine qui est là- « dedans. »

a. Isabeau de La Lanne, fille de Lancelot de La L., président à mortier au Parlement de Bordeaux.



288. 289. — MADAME DE LA GRILLE. MENILLET.

(*N. de Tufani, fille de Pierre de T., président à la chamore des Comptes de Montpellier en* 1592.)

Un vieux cavalier, qui avoit eu bonne part aux guerres civiles de Languedoc et de Dauphiné, s'avisa de se marier pour avoir lignée, et espousa la fille d'un president de la Cour des Aydes (*a*) de Montpellier, nommé Tuffani; mais il se prenoit pour un autre, et ne faisoit pas autrement ce qu'il falloit pour cela. Le pere de la fille, qui avoit envie de ne pas laisser eschapper le bien de cet homme (il avoit au moins trente mille livres de rente), fait une assemblée de parens, et leur propose de remonstrer à sa fille que ce seroit un coup d'habile femme de donner un heritier à ce bonhomme qui en seroit ravy, et de se conserver ses richesses en mesme temps. On en parle à la dame, et on luy nomme tout d'un train trois hommes bien faits, ny trop jeunes ny trop vieux, et qu'on croyoit propres à faire lignée. Elle s'y resolut, et choisit un con-

a. Ou plutôt : *Des Comptes*, Pierre de Tufani.

seiller à la Cour des Aydes, nommé M. Deyde; c'estoit un garçon de trente-cinq ans ou environ. Mais comme ce conseiller n'estoit pas trop dans la galanterie, on se servit d'une mademoiselle Marquise pour les joindre. Cette femme, qui estoit gaye, alla trouver ce M. Deyde et, en folastrant, luy demanda s'il n'avoit point quelque inclination. « Helas! » luy respondit-il, « ma bonne demoiselle, qui voudroit de moi? « je ne suis plus jeune. — Qui voudroit de vous! » repliqua-t-elle, « je sçay bien une dame qui « est une des plus belles et des plus qualifiées « du pays, qui ne vous hait pas; » elle la luy nomma. « Et pour vous monstrer, » adjousta-t-elle, « que je ne mens point, vous « n'avez qu'à vous trouver en tel lieu, elle y « sera; taschez seulement de l'approcher; pre- « nez-luy la main si vous pouvez, elle ne man- « quera pas de vous la serrer. » Cela arriva comme elle l'avoit dit; de sorte que le Conseiller eut bientost mis l'aventure à fin. Au bout de quelque temps la belle se sentit grosse, et quand elle en fut bien asseurée, un jour que le Conseiller pensoit se divertir comme de coustume, elle luy declara toute l'affaire, et luy dit qu'elle estoit fondée sur un avis de parens; qu'elle luy avoit obligation de tout son bonheur, et qu'elle le supplioit de n'en rien dire à personne. Elle eut un garçon qui ressembloit

fort à son veritable pere, et qui fut heritier de son pere putatif.

Voicy une histoire qui a du rapport à l'autre en quelque chose. Un gentilhomme de Champagne, nommé Menillet, qui estoit capitaine dans un regiment de gens de pied, comme il estoit un hyver en garnison à Montauban, devint amoureux de la femme de son hoste, qui estoit un bourgeois assez à son ayse ; mais quoyqu'il employast tout ce qu'il sçavoit de l'art d'aimer, il ne put pourtant rien gaigner. Enfin il usa de stratagême ; et, ayant remarqué que le mary se levoit d'ordinaire avant le jour, pour aller vacquer à ses affaires, une fois qu'il estoit sorty du logis de grand matin, le Capitaine entre dans la chambre de cette femme et se couche auprès d'elle qui, tout endormie, ne discerna pas trop bien la voix de son mary, et prit pour bonnes les raisons qu'il luy dit pourquoy il se recouchoit. Le galant ne perdit point de temps ; mais il y alloit tellement en gendarme qu'elle s'aperceût bientost de la tromperie. Il luy en demanda pardon. Cette femme, outrée de desplaisir, alla conter sur l'heure sa desconvenue à sa mere, qui fut d'avis d'envoyer querir le Cavalier. Il y alla, et elles luy firent promettre qu'il n'en diroit rien à personne. Quelques années après, il passa par Montauban, et, comme il ne songeoit à rien moins,

une femme en dueil et voilée luy dit tout bas, en passant, qu'elle le prioit de la suivre. Il la suivit, et, quand ils furent dans le logis de cette femme : « Comment, » luy dit-elle, « Mon-« sieur, » en ostant son voile ou cappe de dueil qu'on porte en ce pays-là, « vous ne vous sou-« venez plus de votre hostesse? » Elle luy conta après qu'elle luy avoit l'obligation de tout le bien de son mary, « car, » luy dit-elle, « je de-« vins grosse de la tromperie que vous me fis-« tes, et mon enfant a herité de son pere puta-« tif. » Pour reconnoistre ce bienfait, elle luy avoit promis de l'espouser au retour de la campagne ; mais il y fut tué.



290. — MENAGE.

(*Gilles Menage, né à Angers*, 15 *août* 1613 ; *mort à Paris*, 23 *juillet* 1692.)

MENAGE est filz d'un avocat du Roy d'Angers : il fut quelque temps icy au barreau, mais sans plaider. Il est vray qu'il n'estoit pas sans parler, car il disoit tout ce qui luy venoit à la bouche, et mesdisoit du tiers et du quart. Il n'a jamais plaidé qu'une cause, à ce qu'on dit, encore ne fut-ce à Paris et ne put-il achever, car il de-

meura court. Ce fut pour cela, dit-on, qu'il quitta le palais; c'estoit aux grands jours de Poitiers. Là il devint amoureux d'une dame, et fit assez rire le monde, car il avoit des galans vers et jaunes, et il alla voir comme cela feu M. Talon (*a*), qu'il connoissoit. En causant, M. Talon luy arracha presque tous ses galans. Son pere luy donna sa charge; il ne la fit que six mois, et après la rendit à son pere; cela les mit mal ensemble. Il disoit, pensant dire une belle chose, qu'il ne s'estonnoit pas de n'estre pas bien avec son pere, qu'il luy avoit rendu un *mauvais office*[1].

Sans connoistre autrement Patru, il disoit de luy, parce qu'il le trouvoit tousjours propre, « que c'estoit *Orator optimè vestitus ad causas dicendas*[2]. » A Angers, quoyque tout Angevin pour l'ordinaire soit goguenard et mesdisant, il estoit fort descrié pour la mesdisance. Une fille[3] luy en faisoit un jour la guerre. « Mais « sçavez-vous bien, » lui dit-il, « ce que c'est

1. Il disoit aussy de son pere qu'il estoit comme Jean de Wert, qu'il ne donnoit point de quartier, voulant dire qu'il ne luy payoit point sa pension. Et dans les lettres qu'il luy escrivoit, il ne pouvoit s'empescher de le railler.

2. Quintilien dit cela d'un homme de son temps.

3. Mademoiselle de Mouriou (*mots biffés*), dont nous parlerons ailleurs.

a. Omer Tolon, avocat general, mort en 1652.

« que mesdisance? — Pour la mesdisance, » dit-elle, « je ne sçaurois bien dire ce que c'est; « mais pour le mesdisant, c'est Menage[1]. » Il estoit sujet à la sciatique. A Angers, il souffrit patiemment qu'on luy appliquast des fers chauds à l'emboisture de la cuisse, et n'en fut pas pourtant guery. Il estoit beau garçon; mais il n'a jamais eu une santé vigoureuse[2].

Il ne fut pas plus tost de retour de la Province qu'il debuta par une satyre contre toute l'Academie; c'est ce qu'il appelle la *Requeste des Dictionnaires*. C'est ce qu'il a fait de meilleur, quoyque la versification n'en soit nullement naturelle, et qu'il y ayt par endroits bien de la traisnasserie. En ce temps-là il logeoit chez

1. Cette mesme fille estoit cajollée par un garçon, qui jaloux, quand ce fut à son tour à chanter une chanson, en dit une où il y avoit qu'il rompoit ses fers. Elle, car elle chanta après luy, avec un ton fin et moqueur se met à en dire une dont la reprise est :

> Hélas! mon ange, mes amours,
> M'aimerez-vous toujours?

2. Il disoit qu'il y avoit trois plaisans predicateurs à Angers : Costar, qui n'avoit qu'un sermon; le prieur des Matras (*a*), qui n'en avoit que la moitié d'un, car il demeura à my-chemin; et le prieur de Pommier (*b*), qui demeura la bouche ouverte, et ne prononça pas une parole.

— Il disoit que la traduction de M. d'Ablancourt es-

a. Charles Beautru, prieur de M. — *b*. Maison de Bénédictins, à cinq lieues de Roanne

un auditeur des Comptes, nommé Aveline, qui avoit espousé sa sœur (*c*) ; c'estoit au devant du logis de Madame de Cressy, fille de La Martelliere, fameux advocat [1]. Cette femme estoit fort coquette et toute propre à faire donner dans le panneau un Jean de lettres comme Menage ; d'ailleurs elle estoit ravie d'avoir un homme de reputation pour son mourant. Comme il conte volontiers tout ce qu'il croit à son avantage, il a conté à quiconque a voulu l'entendre, que cette femme l'aimoit et qu'il en avoit eu assez de faveurs, comme de luy taster les cuisses ; mais, par ma foy, elle s'en mocquoit. Il

toit comme une femme d'Angers qu'il avoit aimée; belle, mais peu fidele. D'Ablancourt le laissoit dire, et disoit : « Nous sommes amys ; mais je ne pretens pas l'empescher « de babiller. Nous faisons comme l'Empereur et le Turc, « qui laissent un certain pays entre eux deux, où il est « permis de faire des courses sans rompre la paix. »

— (*a*) Après une epreuve qu'on venoit de faire que les chiens ne mangeoient point de viande noire, Menage dit à une dame fort brune : « Regardez, vous n'estes pas « bonne à donner aux chiens. »

— Monmort le maistre des Requestes, qui est de l'Academie, et s'appelle Habert (*b*), parent de l'abbé de Cerizy, dit qu'il faudroit obliger Menage à se faire de l'Academie, comme on oblige ceux qui ont honny des filles à les espouser.

1. Cressy est gentilhomme.

a. Cet alinéa barré dans le manuscrit. — *b*. Henry-Louis Habert, sieur de Montmort ; mort en 1679. — *c*. Guyonne Menage, mariée à Jean Aveline sieur de La Garenne, auditeur en la Cour des Comptes.

se pique d'estre galant; cependant je l'ay veù dans l'alcove de Madame de Rambouillet se nettoyer les dens, par dedans, avec un mouchoir fort salle, et cela durant toute une visite. Elle a dit qu'il faisoit le desesperé devant elle, jusqu'à se donner de la teste contre la muraille; mais il prenoit garde que ce fust en un endroit où il y eust une baye de porte ou de fenestre, derrière la tapisserie. Ce ne fust pas faute d'occasion s'il n'en vint à bout, car s'estant brouillé avec son beau-frere, Cressy le prit en pension. Il fit loug-temps le fou, il se guerit; il eut des recheûtes, tesmoing l'elegie où il y avoit:

Logé dans vostre hostel, assis à vostre table, etc.

Peut-estre l'a-t-il changé. D'ailleurs le mary cherchoit fortune où il pouvoit, n'estoit point jaloux, et la dame ne passoit pas pour fort cruelle. On en avoit fort mesdit avec M. de La Vrilliere, et on appelloit certaines avances qui avoient figure de cornes, que Cressy avoit faittes à une maison qu'il a fait bastir dans une place qui venoit de la Vrilliere, *les cornes de Cressy*. A la fin luy et la dame se querellerent tout de bon; car, l'ayant rencontrée en une visite, ils se harpignerent. Elle luy dit qu'elle ne l'avoit jamais trouvé (bon) qu'à estre le precepteur de ses enfans, que c'estoit un beau prestre crotté (il portoit tousjours la soutane): « Vrayment, »

luy respondit-il, « vous n'en estes pas de « mesme; on vous leve si souvent vos juppes « qu'elles n'ont garde d'estre crottées[1]. »

Pour exercer son humeur mordante, il s'avisa de faire la Vie de Montmaur, le Grec; c'estoit un impertinent et insolent pedant; mais, ma foy, il falloit bien avoir envie de mordre pour s'amuser à mordre un pauvre diable comme cela. Cependant tout un temps ce fut la mode, car le centon latin que Menage fit contre (j'appelle ainsy cette Vie, composée de piéces raportées des anciens), réussit assez, et ce fut ce qui servit le plus à le faire entrer chez l'abbé de Retz qui, sur la recommandation de M. Chapelain principalement, le receût de fort bonne grace; car, n'ayant point de chambre chez luy (il estoit desjà au petit Archevesché[2]), il envoya ordre par tout le cloistre de ne louer aucune chambre à M. Menage, et luy, luy en loua deux à ses despens, quasy vis-à-vis de son logis.

Ogier, le predicateur, fit en ce temps-là un sonnet qui disoit qu'il estoit surpris de voir que Menage persecutoit un pedant bien moins pedant que luy. On croit que ce maltalent d'O-

1. Il eut prise avec l'abbé d'Aubignac, sur une comedie de Terence, et ils ont escrit l'un contre l'autre. Menage n'est pas le plus fort.

2. L'abbé de Retz estoit desjà coadjuteur.

gier vient de ce qu'un jour qu'il avoit presché, Menage, à la collation du Predicateur, dit : « A la santé de M. Ogier ! bis ! » — Ogier crut qu'il vouloit dire que ce sermon estoit un sermon qu'il avoit prononcé desjà deux fois. Cela estoit peut-estre vray ; mais l'autre n'y pensoit pas, il n'est pas malin. Ogier est hargneux et grossier, et peut-estre aussy pedant pour le moins qu'un autre : pour l'eloquence, il se prend pour le premier homme du monde. On les accommoda.

Ce fut après l'edition de la Vie de Montmaur et des Vers latins et françois, que Menage et ceux à qui il en avoit demandé avoient faits, que la *Requeste des Dictionnaires* courut les rues. Giraut, beau garçon, qui estoit l'apprentif de Menage, comme Pauquet l'est de Costar, dit que Montrueil, surnommé le fou (*a*), luy avoit escroqué cette piéce. Je ne sçay ce qui en est, mais l'autheur est assez vain pour l'avoir laissé aller. Plusieurs de l'Academie s'en offenserent, mais surtout Boisrobert qu'il y traittoit de *patelin* et de sodomiste, sans qu'il luy eust jamais rien fait. Boisrobert fit une meschante response, et après il fit amitié avec luy[1].

1. (*Variante biffée*) : « Boisrobert fit une meschante « response, et après il se raccommoda. Ils sont assez es- « tourdy tous deux pour s'aimer. »

a. Mathieu de Montreuil.

Les plaintes de Boisrobert et des autres recommencerent quand Menage, faisant imprimer ses *Miscellanea* (*a*), y mit cette piéce, luy qui avoit dit qu'elle avoit couru sans son consentement. Boisrobert dit qu'un de ses nepveux, qui portoit l'espée, attendit Menage trois heures, à une porte de cloistre, pour luy donner des coups de baston, mais que Menage sortit par l'autre. Il fit une satyre contre Menage, où il l'accuse de se servir de Giraut à bien des choses. Cette seconde querelle se raccommoda comme la premiere; mais il faut avouer qu'il n'y a guères d'exemples d'une pareille chose, qu'on aille imprimer une piéce comme celle-là, qui est contre tout un corps d'honnestes gens, et qu'on ayt la hardiesse d'y mettre son nom. C'est là qu'est ce livre *adoptivus*, à la maniere de Balzac; car pour grossir son volume, il y a adjousté toutes les piéces qui s'adressent à luy.

Il avoit desjà imprimé, avant cela, *les Origines de la langue françoise*, qui est la plus utile chose qu'il ayt faitte; sa vanité y paroist encore, car en un endroit il dit : « Cela se prou-« vera par la Relation que M. de Loire[1] me doit « desdier. » Et de Loire ne la luy desdia point.

1. C'estoit un gouverneur des pages de M. d'Orléans, qui avoit fait un voyage.

a. En 1652.

Vaugelas, Chapelain, Conrart et les politiques de l'Academie, craignant sa mordacité, se firent de ses amys. J'ay cent fois ri en mon ame de voir ce pauvre M. de Vaugelas envoyer bien soigneusement, l'un après l'autre, les cahiers de ses *Remarques sur la langue françoise* à un homme qui n'a nul genie, et qui ne s'entend point à tout cela, quoyqu'à le voir faire, il semble qu'il n'y ayt que luy qui s'y entende. Pour Chapelain, comme j'ay remarqué ailleurs, il luy monstroit tout ce qu'il faisoit; et, quand il crut mourir, il avoit ordonné que ce seroit Menage qui reverroit la *Pucelle;* cependant il avoit avoué à Patru que ce n'estoit qu'un estourdy[1]. Pour moy, je ne nieray pas qu'il n'aist bien de la lecture, que ce ne soit, si vous voulez, un sçavantas (il ne l'est pas tant pourtant qu'on diroit bien); mais il n'escrit point bien, et pour ses vers, il les fait comme des bouts rimez : il met des rimes, puis y fait venir ce qu'il a leû, ou ce qu'il peut trouver. Il a dit parfois quelque chose assez plaisamment; mais ce n'est nullement un bel esprit. Sa vision d'escrire en tant de langues differentes, car j'espere qu'au premier jour il escrira en espagnol, est une preuve de la vanité la plus puerile

1. Il ne l'a pas espargné (*a*) non plus que les autres.

a. Chapelain.

qu'on puisse avoir. D'Ablancourt luy disoit : « J'ay mauvaise opinion de tes vers grecs, car « je les entends trop aisément. » Je ne veux pas dire qu'il ayt de la malice, mais au moins n'a-t-il guères de charité ny guères de jugement. Il se mit à descrier les sonnets de Gombaud, et porta chez MM. du Puys, qui ne s'y connoissoient point, les premieres fueilles de ses poesies : on le pria de ne point nuire à ce pauvre homme ; il retourne chez MM. du Puys, et dit devant cent personnes : « Je n'oserois « plus rien dire de Gombaud, car ses amys « m'en ont prié. »

A la verité, on ne peut pas nier qu'il ne serve ses amys quand il peut ; mais on ne sçauroit aussy nier qu'il ne s'en vante furieusement. Il n'est point interessé ; mais, comme nous le verrons par la suitte, il fait aussy terriblement le liberal, et encore plus l'homme d'importance. Il a quelque fierté, mais il a bien (donné) dans la badinerie, et jamais personne n'a plus fait clacquer son fouet : il est de ceux qui perdroient plus tost un amy qu'un bon mot. Dez qu'on parle de quelque chose : « Vous souvient-il, » dit-il, « du mot que je dis sur cela ? » car jamais il n'y eut une plus seche imagination, et il n'entretient les gens que de memoire. Toutes les fois qu'il a mangé chez moy, nous avons pris plaisir à luy faire dire une mesme sottise. On n'avoit

qu'à luy dire : « Monsieur Menage, je vous « prie, donnez-moy une pomme de renette ; il « me semble que vous vous y connoissez bien. « — Vous avez raison, » disoit-il aussytost, « car je me pique de me connoistre en trois « choses, en œufs frais, en pommes de renette « et en amitié. » Voyez le bel assemblage ! Cela me fait souvenir de M. de Mascon, Lingendes (*a*), qui disoit que les trois livres qu'il aimoit le mieux, c'estoient la Bible, Erasme et l'Astrée[1].

D'abord, comme c'estoit par estime que l'abbé de Retz l'avoit voulu avoir, il fut comme une espece de petit favory ; mais cela ne dura pas tousjours. Il se vouloit tirer du pair, et se mesloit mesme de donner des avis aux autres de la maison. Rousseau, l'intendant, qui estoit bien avec le Coadjuteur, ne fut pas fasché que nostre homme donnast prise sur luy ; et le docteur Paris, un fin Normand, qui avoit autrefois servy le Coadjuteur dans ses estudes,

1. Et aussy de M. de Beaufort. Un jour qu'il estoit chez Madame de Longueville, cette princesse dit qu'il n'y avoit rien au monde qu'elle haïst plus que les araignées ; Mademoiselle de Vertus qu'elle ne haïssoit rien tant que les hannetons. « Et moy, » dit M. de Beaufort, « je ne hais « rien tant que les mauvaises actions. » Voylà qui estoit à peu près assorty comme les œufs frais, les pommes de renette et l'amitié.

a. Jean de L., evêque de Mâcon en 1650.

homme accredité de longue main, et duquel il sera parlé souvent dans les *Memoires de la Regence* (car il a rendu de grands services au Coadjuteur, durant la Fronderie, et encore plus durant sa prison. — Je diray, en passant, que ce docteur, ayant un procez avec l'abbé de la Victoire pour un benefice, il en plaidoit tousjours plusieurs à la fois, le Coadjuteur voulut les accommoder : Paris luy dit : « Monsieur, taillez, roignez, faittes comme il vous « plaira »). Ce Paris estoit donc fort familier avec le Coadjuteur; Menage s'avisa de luy dire qu'il ne vivoit pas avec assez de respect; cet homme le remercia bien humblement, et un jour que quelqu'un[1] s'esmancipoit un peu : « Chut! » luy dit-il en monstrant Menage du doit, « vous aurez tantost une censure[2]. »

Le Coadjuteur prit quelque temps après un Escossois, nommé Salmonet, qui devoit estre evesque en son pays, mais qui fut contraint

1. Comme Bragelonne (*a*), qui estoit de longue main au Coadjuteur, et qu'il avoit fait chanoine.

2. (*Biffé*) : « Voylà le censeur qui vous chagrinera « tantost. »

— Il dit familièrement qu'il ne voit que luy d'homme d'honneur. Il s'estoit engagé à un de ses amys, nommé Lafon, de luy faire obtenir de M. le Chancellier des lettres de veteran au parlement de Rouen, où il n'avoit guères esté conseiller. M. le Chancellier luy dit :

a Etienne de B., chanoine de Sainte-Genevieve.

d'en sortir à cause des troubles. Il a des lettres, et ne manque point d'esprit : je suis asseuré qu'il vendroit Menage et le livreroit mouque sans que l'autre s'en aperceût. Le Coadjuteur luy fit donner une pension du Clergé, car il s'estoit fait catholique ; outre cela, le Coadjuteur prit encore deux ecclesiastiques. Regardez combien en voylà, sans compter un vieux prestre qui avoit esté son precepteur et qui luy servoit d'aumosnier. Cependant le Coadjuteur n'avoit jamais un ecclesiastique avec luy, mais parfois son escuyer, ou un autre gentilhomme. Le Pere de Gondy (*a*) s'en fascha. Il fallut donc mener des gens d'eglise. Menage s'en plaignoit hautement, et disoit que de toutes les visites qu'il faisoit avec M. le Coadjuteur, il n'y avoit aucune qu'il ne pust faire de son chef ; les autres, qui s'estimoient autant que luy, n'y vouloient point aller s'il n'y alloit, et ne trouvoient nullement bon qu'il se pretendist mettre entre leur maistre et eux.

« Cela n'est pas juste, Monsieur. — Pour une chose « juste, je ne vous la demanderois pas en grace ; je l'ay « promis, il faut bien que cela soit. » Le Chancellier le fit. A Servien (il s'agissoit des gages d'un cocher chassé), il dit : « Monsieur, pour les cinquante escus dont il s'agit, « j'ay promis de les luy faire toucher ; je les payeray si « vous ne les payez. » Servien les paya.

a. Philippe-Emmanuel, son pere, alors retiré à l'Oratoire.

La Fronde l'acheva, car il se mit à pester, et disoit qu'elle luy ostoit trois mille livres de rente en benefices qu'il auroit sans doute, si M. le Coadjuteur ne s'estoit point avisé de fronder. Non content de cela, il disoit cent choses dont il se fust fort bien passé : « A quoy « bon tenir table, » disoit-il, « quand on doit, « et qu'on n'a encore recompensé personne? » Après, il blasmoit tousjours le party du Coadjuteur.

Avant la Fronde, il avoit desjà tesmoigné assez de chagrin d'estre à quelqu'un, surtout depuis la mort de son pere, qu'il se voyoit du bien honnestement; mais il eust bien voulu faire rouller un carrosse, et, pour cela, il luy falloit demeurer chez le Coadjuteur. « Morbleu ! » disoit-il quelquefois, « je veux faire « plus de bien à Giraut que M. le Coadjuteur « ne m'en fera. » Cependant, c'est une chose constante, qu'il est obligé au Coadjuteur et au grand abord de sa maison de presque toute la reputation et de presque toutes les connoissances qu'il prise le plus, je veux dire celle des grands seigneurs et des grandes dames. Enfin, le Coadjuteur s'en fascha, et, en pleine table, aussy imprudemment que l'autre, dit tout haut, Chapelain y estant present, que Menage estoit un estourdy, et pria Chapelain de luy dire qu'il n'estoit nullement satisfait de sa petite

conduitte[1]. Menage s'emporta, dit qu'il avoit fait trop d'honneur au Coadjuteur. « Si je jouis-« sois de mon bien, » dit-il, « si l'Anjou estoit « paisible, je le planterois là. » Et après il fut quatre jours sans aller chez luy. Chapelain raccommoda la chose, et fit tant que le Coadjuteur alla chez Menage, le prit par la main et le mena disner avec luy. L'esté suivant, dans le dessein d'aller en Anjou, où il vouloit mener deux laquais, il en prit donc un de plus. et le faisoit manger chez le Coadjuteur. Cela n'estoit pas raisonnable, et on ne souffre point ces choses-là dans les grandes maisons, à cause des consequences; on luy en dit quelque chose; il respondit que ce n'estoit que pour huict jours. Ce laquais y fut quatre mois, et Menage vouloit que l'Argentier prist tant par jour pour la despense de son laquais, « ou « bien, » disoit-il, « je jetteray cet argent dans « la riviere. — De quelle maniere mettray-je « cela sur mon compte? » disoit cet homme, « et pretendez-vous que M. le Coadjuteur ayt « tenu le laquais de M. Menage en pension? » Au retour, ce mesme laquais y fut encore un mois.

Il fait profession d'estre le plus fier des humains, et dit familierement qu'il ne voit que

1. A la fin de 1849.

luy d'honneste homme. Si fier se prend simplement pour vain, d'accord ; mais vous voyez bien que l'affaire de ce laquais n'a que voir avec le magnanime. Il se trouvera par la suitte quelque autre chose qui n'y convient peut-estre pas plus que celle-là. Son orgueil est bon à quelque chose, à rabattre le caquet à de petits Barillons et autres jeunes gens comme cela.

Quand il vit le Coadjuteur cardinal, il se radoucit pourtant un peu pour luy. En ce temps-là luy et Giraut se separerent : il s'est vanté deux cens fois qu'il avoit donné mille escus (à Giraut), pour amortir la pension d'une prebende du Mans qu'il luy avoit fait avoir, qu'outre cela, il luy donnoit trois cens livres de pension viagere, et qu'il l'avoit fait bibliothecaire de M. le cardinal de Retz. Ce petit fat de Giraut devint tout-à-coup si fier qu'il fit son apologie à un homme qui le rencontra à pié dans la rue Coquilliere, disant qu'il n'avoit pu trouver de chaise.

Menage, entre autres dames, pretendoit estre admirablement bien avec Madame de Sevigny la jeune, et Mademoiselle de La Vergne, aujourd'huy Madame de La Fayette. Cependant Le Pailleur m'a juré qu'il leur avoit ouy dire qu'elles aimoient mieux Giraut que luy, et qu'elles le trouvoient plus honneste homme ; et la derniere, un jour qu'elle avoit pris une

medecine, disoit : « Cet importun de Menage « viendra tantost! » Mais la vanité fait qu'elles luy font caresse[1].

Ma foy! il est quelquefois bien grossier[2]. Je luy ay ouy dire à deux fort jolies femmes, et il n'y en a pas à la douzaine d'aussy bien faittes : « Mesdames, excusez si je vous rends si « peu de visites, je ne vois plus que des he« roïnes. » Un jour il estoit dans le carrosse de M. de Laon (*a*), filz du mareschal d'Estrées; Quillet y estoit aussy. M. de Laon luy dit : « Il faut que j'aille chez M. de Seneterre » (Menage ne le connoissoit pas), « après nous « irons nous promener. » M. de Seneterre n'y estoit point : « Dittes, » dit M. de Laon, « que

1. Il y a bien des hommes qui ont cette foiblesse. Un jour qu'il estoit chez Nantueil, le graveur, avec Lyonne qui se faisoit faire sa taille-douce, il parloit sans cesse et disoit « qu'il avoit sept cens pistolles qui ne devoient « rien à personne; qu'il avoit envie de les employer à « un voyage de Rome. — Vous ferez bien mieux, » luy dit Nantueil, « de m'en envoyer dix que vous me devez « de reste de vostre portrait. » Cela le mortifia un peu. Il y a autour de ce portrait : *Ægidius Menagius*, *Guillelmi filius*. Son pere a fait je ne sçay quel petit Traitté. « Ve« nez une autre fois tout seul, » dit Nantueil à Lyonne. — « Voyez-vous, » dit l'autre, « cela nous sert dans le « monde, de mener de ces beaux esprits avec nous. »

2. Et quelquefois bien peu civil chez luy. Il s'est roigné une fois les ongles devant des gens avec lesquels il n'estoit point familier.

a. Cesar d'Estrées, evêque de Laon, mort en 1714.

« c'est l'evesque de Laon, qui estoit venû « pour avoir, etc. — Dittes, » dit Menage en suitte, « qu'un nommé Menage estoit aussy « venû pour avoir l'honneur de le voir. » Quillet, quelques jours après, alla chez la Comtesse de Charraut (*a*) avec M. de Laon : elle n'y estoit pas : « Dittes, » dit-il, « que c'est l'evesque « de Laon. — Dittes, » adjousta Quillet, « que « c'est aussy M. Menage qui, etc.[1]. »

Quelquefois il a mieux rencontré que cela, tesmoing un jour que le feu Premier President (*b*), voulant conter le conte de du Moustier de *Bourguemestre de Sodome*, et ne sçachant que mettre au lieu de Sodome, Menage dit : « Il ne faut que dire, *Bourguemestre de* « *Vendosme*. »

J'ay desjà remarqué ailleurs qu'il n'estoit pas aymé chez le cardinal de Retz, si ce n'est des gens de livrée et des bas officiers, à cause qu'il leur donnoit les estreines avec trop de profusion. Outre cela, il se vantoit d'estre libre, de n'estre à personne. Il disoit des choses mes-

1. M. de Laon dit que Madame de Sevigny est, dans les ouvrages de Menage, ce qu'est le chien du Bassan dans les portraits de ce peintre ; il ne sçauroit s'empescher de l'y mettre.

a. Marie Lescalopier, belle-sœur de la presidente Lescalopier. — *b*. Pomponne de Bellievre, mort en mars 1657.

séantes à table, comme de dire que le petit Scarron alloit tenir bordel de filles et de garçons à Saint-Cloud, pour gaigner plus que la Durier; tantost il alloit en Italie, tantost il alloit en Suede, dont la Reyne luy avoit envoyé une chaisne d'or; je croy que ce fut pour l'espistre qu'il luy fit, en luy dediant les vers de Balzac, car je ne pense pas qu'il y en ayt une plus pedantesque au reste du monde. Il y a quelque chose de desmonté dans cet esprit, car au mesme temps qu'il faisoit le liberal, qu'il disoit qu'il n'estoit à personne, il ne laissoit pas d'envoyer querir tous les soirs sa chandelle chez le Cardinal, quoyqu'il ne fust pas logé si près de chez luy, et il se faisoit fort bien saigner, quand il en avoit besoing, par le chirurgien du domestique, avec lequel on estoit abonné à quinze sols par saignée; cela se voit par les comptes qu'on m'a voulu monstrer.

Il se vantoit d'avoir plus acheptė de *Cirus* que personne, et d'en avoir le moins leû. Il employoit son argent à aller en chaise, à faire peindre celle-cy et celle-là, et à envoyer tous les livres nouveaux au mareschal de Brézé, qui, à la verité, luy demandoit souvent son memoire; mais Menage n'avoit garde de le luy envoyer. Le Mareschal avoit tort. Menage, comme j'ay dit, n'est pas vilain; mais il est vain à outrance.

Tout ce que j'ay dit faisoit qu'il n'y avoit pas un ecclesiastique, pas un suivant chez le Cardinal, qui ne luy en voulust; il arriva une aventure qui le fit bien voir. Un president de Pau, qui croyoit avoir obligation à Rousseau, comme intendant du cardinal de Retz, le convia à disner dans un jardin avec Rousseau son frere, Menage, Salmonet et cinq autres personnes de la maison. On fit carrousse; on se jetta des bouteilles et des verres après disné dans ce jardin (c'estoit au mois d'aoust 1652). Rousseau et trois autres prirent Menage en badinant, et, l'eslevant en l'air, se mirent à dire : « Voicy « notre philosophe, il faudroit le mettre dans « ce tonneau[1], ce seroit Diogene. » Menage crut qu'on se vouloit mocquer de luy; il dit qu'il ne prenoit point plaisir à cela, et en mordit un bien serré. Rousseau en voulut faire reprimande à Menage, quoyque le blessé n'en eust pas fait grand bruit. Menage ne receût pas bien cela; ils se querellerent; Rousseau luy donna un soufflet, et son frere l'Abbé, qui est un vray crochetteur, luy donna en mesme temps un coup de poing à assommer un bœuf, comme s'il falloit tant de gens contre un philosophe. Salmonet voulut faire passer tout cela pour jeu d'yvrognes; l'Intendant offrit de luy

1. Un tonneau pour mettre de l'eau pour arroser.

demander pardon, et son frere aussy, et d'avouer qu'ils étoient yvres : Menage n'y voulut point entendre, et s'en alla tout furieux dire au Cardinal, après luy avoir fait ses plaintes, qu'il ne luy demandoit pas qu'il chassast son intendant qui, quoyque insolent, fripon, stupide, luy estoit pourtant necessaire; mais qu'il le supplioit de luy permettre, par un billet signé de sa main, de luy faire donner des coups de baston ; et qu'à moins que de luy laisser prendre cette petite vengeance, il sortiroit de la maison. Avez-vous jamais veû une plus belle proposition ? Le Cardinal le regarda comme un homme en colere, tascha de l'appaiser, mais pourtant ne le mit point en balance avec son intendant. On en fit des contes par la ville. Mademoiselle de Longueville s'en mocqua, et on disoit qu'on avoit joué d'une estrange façon à *Remue-Menage;* et, pour faire l'histoire meilleure, on disoit que Menage estoit entré d'un costé, en criant au cardinal de Retz : *Sire, Sire, justice !* et que Rousseau de l'autre avoit dit : *Ah! Sire, escoutez-nous*, etc. (*a*). Dans sa fureur Menage disoit qu'au pis-aller il feroit donner des coups de baston à Rousseau ; que pour cent pistolles il le pouvoit faire assassiner ; que dez le soir mesme on s'estoit offert à

a. Le *Cid*, acte II, sc. IX.

luy pour cela. Depuis il mit de l'eau dans son vin, et se contenta de sortir d'avec le cardinal de Retz. Quelques-uns de ses amys vouloient qu'il y demeurast, et qu'il essuyast plustost toutes les railleries qu'on pouvoit faire, que de n'avoir pas de quoy vivre comme il avoit accoustumé ; d'autres dirent qu'il avoit bien fait. Pour moy, je luy dis que j'eusse pris congé du Cardinal avant tout cela, car il ne sçavoit que trop qu'il n'y estoit plus bien.

Depuis la plainte qu'il fit au cardinal de Retz, il ne mit pas le pié chez luy, ny le Cardinal ne luy fit pas dire la moindre parole de consolation, ny ne luy parla point d'aller à Compiegne avec luy, quoyqu'il y menast tout son monde. Il s'en plaignit hautement, dit qu'il avoit mangé douze mille escus à son service, et perdu dix ans de temps. Le Cardinal disoit que Menage ne luy avoit jamais rendu le moindre service, en tout ce temps-là. Menage dit et escrit à toute la terre que s'il n'eust point esté au Cardinal, Boisleve [1] ne luy eust point enlevé une prebende d'Angers qui luy venoit par l'indult que luy avoit donné M. de La Margrie (*a*), mais que M. le Chancel-

1. Depuis evesque d'Avranches.

a. President au Parlement de Bourgogne, mort en 1656.

lier ne la voulut jamais signer, et luy en envoya faire des excuses, disant qu'il en avoit ordre : « Ny le cardinal Mazarin, » adjoustoit-il, « ne m'eust point osté le joyeux avenement « sur Angers que M. de Lyonne m'avoit fait « avoir. » Mais, comme j'ay desjà remarqué, ny La Margrie ny Lyonne ne luy eussent rien donné, s'il n'eust esté comme le petit favory du Coadjuteur. Enfin, le cardinal de Retz a esté ravy de s'en desfaire.

Sarrazin, son amy, ayant appris cette aventure, luy fit escrire par le Prince de Conty. La lettre estoit fort civile; le Prince luy demandoit son amitié, et Sarrazin luy offroit toutes choses de sa part, mais il n'accepta point, « parce, » disoit-il, « qu'il ne vouloit « plus de maistre. » Ce luy fut une grande consolation que cette lettre, car il la porta trois mois dans sa poche, et la lisoit à tout le monde.

A un an de là, ou environ, Mademoiselle de Rambouillet luy fit un estrange compliment : « Monsieur, » luy dit-elle, « j'ay ouy dire que « vous me mesliez dans vos contes; je ne le « trouve nullement bon, et vous prie de ne « parler de moy ny en bien ny en mal. » Pour moy, si elle m'en avoit dit autant, je n'aurois pas mis le pié à l'hostel de Rambouillet qu'elle n'eust esté mariée, quoyque ce soit peut-estre

un terme bien long (*a*). Il ne laissa pas d'y aller et de manger mesme avec elle à la table de M. de Montauzier. Cela ne s'accorde guères avec ce qu'il conte de M. de Rohan-Chabot : « M. de Rohan qui m'avoit quelque obligation, « car je l'ay servy en ce que j'ay pu, et je luy « conseillay de se battre après qu'il fut marié, « il me sembloit qu'il avoit besoing d'un com- « bat, s'avisa de me dire que dez qu'il seroit à « Angers il feroit mettre mon frere, lieutenant « particulier, en prison ; c'est qu'il estoit maire « et ne s'accordoit pas avec luy. Je ne pus « souffrir cela, et luy en dis mon sentiment. « Depuis, je le saluay très-humblement chez « Madame de Sevigny, en une fort petite « chambre, face à face : il n'osta point son « chapeau. Je declaray à tout le monde et à « ses gens que je ne le saluerois plus : je ne « l'ay jamais salué depuis. A Angers, il m'au- « roit fait assommer : à Paris, on a une liberté « qui ne se peut payer. »

Pour subsister, Menage vendit une terre, qu'il avoit eüe à partage, à M. Servien, qui luy fait la rente de l'argent, au denier dix-huict. En ce temps-là on le pria de faire quelque chose pour le bonhomme Gombaud ; Servien promit de luy faire toucher quinze cens livres,

a. Elle epousa le comte de Grignan, 29 avril 1658.

mais il ne se hastoit pas autrement. Menage luy declara qu'il ne signeroit point le contract de vente de cette terre, qui estoit à la bienséance de Sablé [1], qu'il ne luy tinst parole touchant M. Gombaud. Et cela fut fait; mais il l'a tant chanté que Gombaud ne put s'empescher de faire cette epigramme, car quoyqu'il ne l'ayt point monstrée et qu'il le nie comme beau meurtre, je suis certain que c'est ce qui luy en a fait venir la pensée. La voicy :

Si Charles [2], par son credit,
M'a fait un plaisir extresme;
J'en suis quitte; il l'a tant dit,
Qu'il s'en est payé luy-mesme.

Il disoit aussy : « M. Servien et M. le Pre-
« mier President sont de mes amys; Scarron
« me divertit; par leur moyen je luy ay fait
« toucher treize cens livres; et à cause de
« Madame de Rambouillet, deux cens livres à
« ce pauvre diable de Neuf-Germain [3]. » Trilleport, que Sarrazin et luy ont cabalé depuis longtemps, et qui se croit un grand personnage à cause qu'ils l'ont mis dans un dialogue, luy donna son indult qu'il mit sur Clugny. Cela luy

1. Que Servien avoit achetté.
2. Il n'a pas osé mettre *Gilles*.
3. A l'entendre, Mademoiselle de Scudery ne touchoit de l'argent que par son moyen.

a valu le prieuré de Montdidier qui, dit-on, est, en bon temps, de quatre mille livres de rente; il a eu bien des procez pour cela, je ne sçay où il en est presentement; mais il est Monsieur l'Abbé; il n'a pourtant point de carrosse encore.

Menage de tout temps avoit aimé à voir bien du monde chez luy : quand il fut sorty de chez le cardinal de Retz, il se mit à faire une espece d'academie, où M. Chapelain a encore moins manqué qu'au samedy; il y a bien du frettin. Je ne sçay quel president mena une fois son filz à Menage, c'estoit au mois de septembre, et le pria de trouver bon que ce jeune garçon allast *à ses petites academies;* Furetiere, qui estoit present, dit malicieusement à ce president : « Mais, Monsieur, vous ne songez pas qu'il « n'est pas encore la Saint-Remy (*a*). » C'est cette ridicule academie qui a fait faire tant d'epigrammes et de bagatelles contre M. Chapelain et les autres, car ce fut là que les petits Linieres, les petits Boileaux, etc., firent connoissance avec Chapelain; et Liniere ayant offert à M. Chapelain de le mener chez une dame avec laquelle il vouloit faire connoissance, Chapelain s'y fit mener par un autre, ne voulant pas peut-estre estre presenté de sa main;

a. 1er octobre, époque de la rentrée des classes.

cela luy fit faire une ou deux epigrammes contre luy, et en suitte contre Conrart, Pellisson, Mademoiselle de Scudery, et enfin contre les principaux de l'Academie, jusques au Marquis de Coislin (*a*); mesme on disoit que celuy-là le devoit payer pour tous les autres.

Menage fit en ce temps-là l'eglogue intitulée *Christine;* il la fit imprimer avec ce titre :

CHRISTINE.

ÉCLOGUE.

On dit que le commandeur de Souvray (*b*) dit, en voyant cela : « Je ne croyois pas que la « reyne de Suede eust deux noms, » et qu'on luy fist accroire qu'il y avoit une famille d'Eglogues comme de Paleologues. Je ne sçaurois croire que cela soit vray; le Commandeur n'est pas tel qu'on l'a chanté; il est tousjours fascheux qu'on luy ayt mis cela sur la teste. Or, il faut conter d'où vient l'*Avis à Menage* sur cette eglogue. Boileau, jeune advocat de vingt-deux ans, filz du greffier de la Grand chambre, porta un jour à Menage une elegie latine qu'il avoit faitte; car il veut faire des vers et en latin et en françois, quoyqu'il n'y

a. Armand de Camboust, marquis puis duc de Coislin, de l'Acad. franç. de 1652 à 1702. — *b*. Jacques de Souvré, frere de Madame de Sablé; mort 22 mai 1670.

soit nullement né. Hallé, poéte royal, estoit alors avec Menage. Boileau dit qu'*Ægidius Menagius Guillelmi filius* le traitta fort de petit garçon en presence de cet homme, et luy dit: « Nous lirons cela une autre fois; mais lisez « mon elegie latine à la reyne de Suede; vous « en apprendrez plus là que chez tous les an« ciens. » Le jeune homme, qui naturellement est mordant, fut bien aise d'avoir trouvé un homme sur qui il y avoit à mordre; mais il ne consideroit pas qu'il imitoit celuy à qui il donnoit sur les doits, en entrant comme luy dans le monde par une mesdisance; il fit l'*Avis à Menage*[1]. Il dit qu'il en avoit donné copie au bonhomme Pailleur, et qu'à sa mort (*a*) quelqu'un, l'ayant trouvée dans ses papiers, la

1. Beautru, que Menage croyoit de ses meilleurs amys, en eut une copie, je ne sçay comment; car le jeune homme, qui avoit tant promis de n'en point donner, fit comme Menage à la *Requeste des Dictionnaires;* il la monstra au Premier President qui dit à Boileau, qui s'estoit attaché à luy, qu'il la falloit faire imprimer. Le Premier President n'avoit trouvé nullement bon que Menage les eust mis, Servien et luy, comme des egaux : il luy conseilla d'y adjouster quelque chose sur sa pedanterie, en cet endroit où il dit que pour luy seul les *bergeres cessent d'être legeres*. « Voyez-vous, » dit-il, « si vous estiez des « gens d'espée, il y auroit du danger; mais pour des « gens de lettres, ils ne versent que de l'encre. » Au bout de quelque temps on vit cet *Avis* imprimé.

a. Vers 1654.

fit imprimer. Le Pailleur en avoit donné copie à Mademoiselle de La Vergne; Menage l'a sceû, et cela l'a furieusement piqué; mais ils ont fait leur paix. Il y avoit trois mois que cette piéce couroit, mal imprimée et pleine de fautes, que Menage, qui l'avoit veûe, à ce qu'il dit, ne sçavoit de qui elle estoit. Quand il sceût qui l'avoit faitte, la colere le saisit; il vouloit respondre. Chapelain luy conseilla de n'en rien faire. En effect, qu'y avoit-il à dire contre un garçon qu'on ne connoissoit point encore? et pour la critique, c'eust esté une chose pitoyable et que personne n'eust leûe. Il y eut quelque miserable response[1]; mais on conseilla à Menage de la faire supprimer : en effect, il en achetta tous les exemplaires. Il changea donc de batterie, et dit : « Pour Boileau le filz, « n'importe, pourveû que le pere (*b*) n'escrive « point contre moy. » Et quand on luy demanda : « Qu'avez-vous fait à ce garçon? » il respondit : « Je luy ay fait son Epictete[2]. » Boileau, piqué de cela, prend pretexte de ce que sa piéce estoit mal imprimée, et se met à la faire imprimer avec un endroit où il donne

1. D'un certain Le Bret qui alloit à son academie (*a*).
2. La vie et la Morale d'Epictete; cela est imprimé pour la deuxiesme fois.

a. Ses mercredis. — *b*. Greffier de la Grand chambre.

sur les doits à Costar, qui avoit dit dans la *Suite de la Defense de Voiture*, adressée à Menage : « Vous avez donc trouvé aussy votre « Girac. » Costar n'a osé respondre non plus que l'autre[1]. Patru avoit obtenu de Boileau qu'il se contenteroit de faire imprimer sa lettre, mais qu'il n'y adjousteroit rien. Cela estoit fait; mais Conrart, irrité contre Costar de ce qu'il deschiroit Balzac, avoua à Boileau qu'après ce que Costar avoit dit de luy, il pouvoit mettre tout ce qu'il voudroit. Pellisson, qui est joint par caballe à Menage, declara assez brusquement à Boileau que s'il imprimoit, il ne seroit plus son amy ny son serviteur. Il eut tort de prendre party; car c'est aux amys communs à reconcilier leurs amys; et peut-estre s'il n'eust point fait cela, ne se seroit-il point fait certains couplets de chanson contre luy et Mademoiselle de Scudery.

Patru, qui ne trouvoit point qu'il fust avantageux à Boileau, non plus qu'à Menage, de rendre cette piéce plus publique qu'elle n'estoit, alla porter parole à Menage que Boileau supprimeroit tout ce qu'il faisoit imprimer, quoyque cela luy coustast trente pistolles; qu'après

1. Avant cela, dez qu'il eut avis de ce que Boileau vouloit faire, il escrivit à quelqu'un une lasche lettre qu'on luy fit voir, pour l'en empescher; mais cela ne 'empescha pas.

il le luy ameneroit, et que Boileau le prieroit d'oublier le passé, etc. Menage fit le fier mal à propos, et dit : « Je ne luy veux point de « mal, je luy rendray ses trente pistolles, s'il « veut; mais je ne puis souffrir qu'il mette le « pié céans. » Tout le monde dit que ce procedé estoit ridicule, et le Premier President dit : « Refuser d'en croire M. Patru ! » (car le Premier President estoit fort persüadé de son merite) « je vous conseille de mettre cela « au bout de vostre lettre. » Menage voulut gronder de ce que Patru et quelques autres, quand Boileau leur demandoit leur avis sur des façons de parler qu'il employoit dans cette lettre, luy dissent leur sentiment et le corrigeassent. On luy respondit : « Pourveù qu'on « ne luy donne point de memoires contre vous, « vous ne sçauriez vous plaindre qu'on corrige « ce qu'il fait contre vous; on corrigera de « mesme ce que vous ferez contre luy. On a « fait ce qu'on a pu pour empescher que vous « n'eussiez ce desplaisir, vous ne voulez pas; « que voulez-vous qu'on y fasse? » Chapelain disoit : « Menage est fou, et il luy en cuira. » En effect, jamais rien ne s'est mieux vendu, et je n'ay veû quasy personne qui ne fust bien aise qu'on eust donné sur les doits à la vanité de Menage. On disoit : « *Gilles* a trouvé *Gilles* » (ils s'appellent tous deux ainsy); « mais Menage

« est *Gilles-le-niais*[1]. » Je ne voudrois pas jurer qu'on n'eust fait dire à Scaramouche, pour se mocquer de Menage, ce qu'il dit une fois; car, en faisant le pedant, il disoit : *La regina di Suecia scrive à me.*

Depuis, Boileau a encore adjousté la preuve des larcins de Menage à une nouvelle edition, et cela se vend comme le pain. M. Nublé, advocat, homme de bon sens et de vertu, amy de Menage de tout temps et qui ne peut pardonner à Boileau, dit chez M. Lefevre-Chantereau[2], qui a escrit des genéalogies de Lorraine et autres, en presence de MM. Valois et d'un garçon, nommé Sauvalle[3], qu'il ne trou-

1. Un enfariné que l'on appelloit ainsy.

2. Ce M. Lefevre est (*a*) president du bureau des Trezoriers de France, à Soissons. Ce fut autrefois le premier intendant qu'on envoya en Lorraine, il ne tint qu'à luy d'y gaigner deux cent mille escus. Tout le Conseil estoit estonné de la fidellité et de l'integrité de cet homme : il en eut pour toute recompense le remboursement d'un office de vingt mille escus qui avoit esté supprimé. — En voicy un exemple : il amassa de luy-mesme pour plus de quatre cent mille livres de grains de çà et de là, sans que la Cour le sceûst; il eut ordre d'en achepter pour l'armée qui y alloit. Il manda qu'il en avoit desjà pour quatre cent mille livres. Il n'y avoit rien plus aisé que de prendre tout cet argent. — Il n'a pas esté employé depuis.

3. Sauvalle est un garçon de Paris qui fait trois volumes in-f°, intitulez : *Paris ancien et moderne*, où il re-

a. Louis Chantereau-Lefevre, né 12 sept. 1588; mort 2 juillet 1658.

voit pas supportable ce qu'avoit fait Boileau contre Menage, et s'emporta terriblement. Sauvalle luy fit l'apologie de Boileau : Nublé luy dit que c'estoit estre fou que de defendre une si meschante cause. « Vous estes fou vous-« même, » luy dit brusquement l'aisné Valois ; « vous parlez bien haut; il n'y a que trois jours « que vous ne souffliez pas. Et vos Menages et « vos Costars ne m'envoyent-ils pas tous les « jours leur latin et leur grec à corriger? et il y a « souvent des barbarismes et des sollecismes. »

Dans les *Memoires de la Regence*, il sera encore parlé de Menage à propos de la reyne de Suede.

Boileau disoit de la preface de Pellisson sur Sarrazin, et de la lettre dedicatoire de Menage du mesme livre, que Pellisson disoit : « Il n'y « a rien de si beau que l'Epistre dedicatoire; » et que Menage disoit : « Il faut avouer que la « preface est divine[1]. »

marque tout ce qu'il y a de beau. Ce travail sera utile. Furetiere disoit : « Les gens de lettres qui voient cela di-« sent : Je pense que pour ce qui est de la peinture et « de l'architecture, il en parle bien; mais pour le reste, « ce n'est point bien escrit; et que les peintres et les « architectes disent : Nous croyons que cela est bien es-« crit; mais il ne parle point bien de l'architecture ny de « la peinture. »

1. Quand Menage eut cinquante ans, il alla chez toutes les belles de sa connoissance prendre congé d'elles, comme un homme qui renonçoit à la galanterie. Hélas!



291. 292. — M. DE LAVAL.

ESPRIT.

(*Guy de Laval-Boisdauphin, né vers* 1622, *marié en* 1643 *à Magdelaine Seguier, veuve de Pierre-Cesar de Camboust marquis de Coislin; tué devant Dunkerque* 18 *octobre* 1646.)

Monsieur de Laval estoit le second filz de la Marquise de Sablé; il fut destiné à estre chevalier de Malte[1]; il y fit quelque caravane. Au retour, dans le dessein de se faire connoistre, et ne pouvant tirer grand secours de sa maison, il prit une compagnie au regiment de la Marine. Le cardinal de Richelieu en eut de la joye, car il estoit bien aise de voir un chevalier de Boisdauphin capitaine dans son regiment; ce regiment fut embarqué sur l'armée navale que commandoit l'archevesque de

il n'avoit que faire de cette declaration; ses galanteries n'ont jamais fait mal à la teste à personne. — Milcti, Italien qui monstre sa langue, se plaint fort de l'ingratitude de Menage qui n'a pas daigné dire un mot de luy dans le Commentaire sur l'Aminte, encore que ce soit luy qui luy ait indiqué tout ce qu'il a dit et qui luy a corrigé le langage.

1. (*Mots biffés*) : Mais on ne l'y envoya qu'assez tardivement.

Bordeaux. Le Chevalier n'y fut pas longtemps sans se faire aimer de tout le monde; il y accordoit les querelles et estoit en grand credit auprès du General. Je veux croire que sa beauté n'y avoit pas nuy; car c'estoit un des plus beaux gentilshommes et des mieux faits de France. Le Cardinal mort, le Chevalier s'attacha à M. d'Anguien, acquit beaucoup de reputation à la bataille de Rocroy et au siége de Thionville, et fut deputé pour porter la nouvelle de la prise (*a*). Il fut reçeû admirablement bien à la Cour; on le regarda comme une personne qui avoit bien servy, et que M. d'Anguien affectionnoit. Il eut quatre mille livres pour son voyage, et la Reyne luy fit donner mille escus de pension. Cela le mit en equipage; d'ailleurs il estoit logé et nourry chez sa mere, alors veuve; pour luy elle avoit vaincu l'aversion qu'elle avoit à voir de grands enfans autour d'elle. En ce temps-là Madame de Coislin, fille du Chancellier, veuve depuis quelques années[1], visitoit fort souvent la Marquise de Sablé, qui logeoit alors à la Place-Royale avec la Comtesse de Maure. La jeune veuve logeoit assez près de là dans la rüe Barbette, dans la maison de Goulas[2], à cette heure l'hostel d'Es-

1. Son mary fut tué à Aire (*b*).
2. Secretaire des commandemens de M. d'Orléans.
a. 10 août 1643. — *b*. 10 juillet 1641.

trées, dont elle donnoit deux mille escus de loyer; car ce fut elle qui fit encherir les maisons, au poinct où nous les avons veües. La Marquise n'avoit pas autrement recherché l'amitié de Madame de Coislin, qui est une personne comme cent autres: on dit mesme qu'elle est naïfve, et qu'il n'y a pas long-temps que, croyant faire plus d'honneur à Madame de Longueville, elle mit au-dessus d'une lettre : *A Me Me Longueville Longueville* [1]; mais elle n'avoit pu s'empescher de la recevoir, tant cette pauvre femme s'estoit donnée à elle à corps perdu. Or, Chabot avoit fait connoissance avec Madame de Coislin, un peu après la mort du mary, chez Madame de Sully (*a*); et quoyqu'il eust desjà Mademoiselle de Rohan en teste, il voyoit pourtant si peu de jour à ce qui est arrivé depuis, qu'il voulut tenter cette aventure, et il y réussit si bien que s'il eust poussé, il l'eust asseurement espousée; mais il en fit sa cour auprès de Mademoiselle de Rohan, et luy dit en suitte que si, en mesprisant l'avantage qu'il trouvoit, il estoit asseuré de faire quelque chose qui luy

1. Cela me fait souvenir d'un enfant qui, voulant escrire au valet-de-chambre de son pere, sans luy mettre *Monsieur*, mit *à Chaumat*, *Chaumat;* c'estoit le nom de ce valet, et celuy de l'enfant c'est Marbault dont il sera parlé dans l'historiette de *La Gaillonnet*.

a. Sœur de Madame de Coislin.

fust agreable, il n'y penseroit jamais. Il adjousta en suitte tout ce qui pouvoit servir à son dessein; car on dit qu'il ne s'y entendoit pas mal. Mademoiselle de Rohan fut touchée de cette generosité ; et, comme j'ay dit ailleurs, elle luy donna asseurance que ses services seroient reconnus. Dez ce moment, Chabot negligea un peu Madame de Coislin, et à mesure qu'il s'avançoit auprès de Mademoiselle de Rohan il s'esloignoit de nostre veuve. Durant ce refroidissement elle rencontra un jour sur l'escallier de la Marquise le chevalier de Boisdauphin qui se sauvoit, de crainte d'estre arresté, car il alloit voir Mademoiselle de Pons (*a*) dont il estoit amoureux. Il donna dans les yeux à Madame de Coislin; par bonheur il estoit ce jour-là ajusté comme un amant qui espere voir ce qu'il aime. La Veuve monte et dit à la Marquise : « Je viens de trouver M. le chevalier de Bois- « dauphin ; vrayment, il est bien fait. » En suitte, toutes les fois qu'elle alloit là-dedans, elle demandoit tousjours où estoit M. le chevalier de Boisdauphin. Enfin elle demanda tant, que la Marquise fut obligée de luy promettre qu'elle le luy enverroit. On eut assez de peine à l'y faire aller ; car c'estoit un vray jeune homme qui ne

a. Suzanne de Pons. (Voy. plus loin l'*Histor.* du duc de Guise.)

songeoit qu'à suivre ses inclinations; il y fut pourtant, et, comme il en sortoit, il trouve Madame la Chancelliere dans la cour, qui dit à sa fille, en riant, après avoir demandé qui il estoit, qu'elle ne prendroit point plaisir à trouver souvent de grands chevaliers comme cela auprès d'elle.

Quelque temps après (*a*), M. d'Anguien alla en Allemagne mener des troupes au mareschal de Guebrian. Ce voyage ne fut pas long; cependant nostre veuve s'ennuyoit fort de ne point voir le Chevalier, qui avoit suivy M. d'Anguien. Elle en parla tant que la Marquise crut qu'elle en tenoit; un jour elle luy dit: « Vous « parlez tant de ce chevalier, comment l'enten- « dez-vous? N'avez-vous pas conclu avec Cha- « bot? — Vrayment, » luy dit l'autre, « c'est « un plaisant homme que Chabot! » Elle se mit sur sa friperie. Chabot avoit le nez mal fait, Chabot avoit de petits yeux[1], Chabot ne sçavoit pas mesme danser. Le Chevalier revient; sa mere luy parle serieusement, et, à force de le haranguer, le fait resoudre à quitter Mademoiselle de Pons et à penser à sa fortune. Il y eut de la repugnance; mais quand une fois il eut donné sa parole, il fit tout ce qu'on voulut.

1. C'est comme il estoit.

a. En octobre 1643.

La Marquise, qui est très-adroitte, ne trouva pas à propos que le Chevalier allast chez Madame de Coislin. Il ne la voyoit que chez sa mere. De longue main ses gens avoient accoustumé de s'en retourner quand elle estoit chez la Marquise, où elle disnoit ou soupoit, de deux jours l'un. Le Chevalier ne mangeoit pourtant point avec elle; car la Marquise tient pour maxime qu'il ne faut pas qu'un amant fasse devant sa maistresse que ce qui est de l'essentiel de l'amour, et que, par exemple, il ne faut qu'une grimace en mangeant, ou quelque petite indecence pour tout gaster[1]. Ces entreveües se faisoient secretement, car qui que ce soit ne se seroit avisé qu'un garçon comme luy fust si souvent avec sa mere; et puis on sçavoit, comme j'ay desjà dit, qu'elle n'aimoit point à voir ses enfans. Elle aimoit si fort celui-cy, qu'avant cette amourette, comme il ne se retiroit qu'à minuict, pour avoir le plaisir de l'entretenir elle veilloit fort souvent jusqu'à trois heures du matin. Ces entreveües durerent quatre mois. Elle, qui s'ennuye quasy de tout, jugez comment elle se divertissoit là! Tantost elle lisoit, tantost elle leur disoit en passant: « Mais pen« sez-vous que je ne sois point lasse de vos co« quetteries? Cela durera-t-il long-temps? » ou

1. Elle appelle cela faire des *mortalitez*.

quelque autre chose de semblable. Enfin Mademoiselle de Chalais (*a*) revint de Sablé fort heureusement pour la Marquise, car elle la deschargea d'une partie de la peine, mesme elle l'en deschargea tout-à-fait; car elle dit deshonestement que tout cela n'estoit rien si on n'espousoit. On luy faisoit la guerre de ce qu'elle avoit dit : si on ne couchoit ensemble. La Marquise de Sablé et la Veuve eurent disputte, sur ce que cette innocente disoit qu'elle vouloit bien espouser, mais non pas coucher.

La resolution prise d'espouser, la Marquise en parla à ses amys, et entre autres à son frere, le commandeur de Souvray, qui demanda au cardinal Mazarin sa protection. Le Cardinal promit tout ce qu'on voulut, et l'on estoit asseûré de l'amitié de M. d'Anguien. On presse donc tout de nouveau Madame de Coislin qui, esprise du Chevalier, ne put resister davantage. On fait jetter un ban sous leurs veritables noms, à quelque chose près ; il n'y avoit que *Saguier* pour Seguier, et *Lavau* pour Laval, et cela pouvoit passer pour une faute de copiste. Pour le nom du Marquis de Coislin, il estoit connu de fort peu de gens, et on ne sçavoit guères qui estoit Cesar du Cambout. Pour les deux autres, on en eut dispense. Ils vouloient avoir permis-

a. Fille de compagnie de la Marquise.

sion d'espouser en quelque village, car la Veuve craignoit d'estre conneüe de son curé[1]. Le Grand-vicaire, car il n'estoit pas seûr de s'addresser à l'Archevesque qui eust tout reconneû incontinent, dit qu'il ne pouvoit donner la dispense, et qu'il les renvoyoit pour cela à leur curé. Le Curé refuse : on retourne encore au Grand-vicaire, qui renvoye une seconde fois au Curé.

Cependant on avoit pris jour pour espouser, et Madame de Coislin devoit se rendre chez la Marquise, le lendemain, à dix heures du matin. La Marquise, qui avoit de bons espions, fut avertie, avant que de se coucher, que La Fueillade, qui fut depuis tué à Lens (*a*) avec le mareschal de Gassion, avoit esté le soir jusqu'à mynuict chez Madame de Coislin. Il s'estoit avisé, depuis quinze jours ou environ, qu'elle eust bien esté son faict, et elle, qui avoit à faire le lendemain une si grande affaire, souffroit un galant chez elle jusqu'à mynuict. On a remarqué, depuis, que cette femme, tant qu'elle a un mary, ne souffre pas la moindre ombre de galanterie, mais que dez qu'elle est veuve elle escoute tout le monde. Pour sa personne, elle est assez belle, mais il n'y a point d'excez. La Marquise n'en

1. Loisel, curé de Saint-Jean (en Greve).

a. En 1647. Leon d'Aubusson, comte de La F.

passa pas mieux la nuict, pour avoir sceû que La Fueillade avoit esté si tard chez Madame de Coislin; elle (se) desfioit fort de la cervelle de la dame; çar une autre fois qu'elle devoit se rendre en un lieu où l'on croyoit les espouser, ne prevoyant pas la difficulté qui se rencontroit, elle n'y alla point pour ne pas perdre une comedie. Le lendemain donc, jour assigné pour espouser, le chevalier de Boisdauphin et le chevalier de Riviere avec Couleau, homme d'affaires de la Marquise, furent à Saint-Jean; ils demeurerent à la porte, et Couleau seul entra pour demander au Curé permission d'espouser à Saint-Laurent, hors la ville. Le Curé, bien loing de la luy donner, se douta de quelque chose, et ne voulut plus rendre la dispense des deux bans que Couleau luy avoit mise entre les mains. Couleau la luy voulut arracher, et rompit un petit morceau du papier qu'il fut contraint de luy laisser, et va conter tout le desordre aux deux chevaliers. Le chevalier de Boisdauphin, sans s'esmouvoir autrement, voyant qu'il n'y avoit pas moyen d'espouser ce jour-là, s'en alla en franc jeune homme chez les baigneurs; car il s'estoit levé de bonne heure et n'avoit pas eu le loisir de s'ajuster. Cependant Madame de Coislin, qui devoit venir à dix heures, n'estoit pas venue à onze: elle arrive enfin sur le midy, dit pour excuse que Pepin,

son intendant, l'avoit arrestée; elle parut assez froide et assez interditte; elle estoit estonnée de ce qu'elle alloit faire. Couleau arrive là-dessus, qui conte toute la desconvenue: voylà tout le monde bien desferré. On envoye chercher le Commandeur, sa sœur le prie d'aller parler au Curé: il y va et retire la dispense: en suitte il va trouver le Grand-vicaire qui refuse la permission et renvoye encore au Curé. Jugez de l'inquietude de la Marquise! Elle voyoit que beaucoup de gens sçavoient la chose, car elle avoit esté obligée de la dire à tous ses amys. Il y avoit jusqu'à quatre-vingts personnes, en contant M. d'Anguien et la Reyne à qui le Cardinal l'avoit ditte le matin, qui sçavoient ce secret. Cependant, comme on l'a sceû depuis, ils ne s'en estoient rien dit l'un à l'autre, et chascun, hors la Reyne, le sçavoit du Chevalier, de la Marquise ou de son frere. A la verité, il faut avouer que le peu de cas que l'on faisoit du Chancellier avoit fort contribué à faire garder le secret. La Marquise craignoit que le Curé n'eust lu les noms et n'y eust fait reflexion, ou mesme que le Grand-vicaire ne se doutast de quelque chose; mais ce qui la faschoit le plus, c'estoit que son fils (*a*).... Dans ce chagrin on servit à disner, car on s'attendoit de venir dis-

a. La fin de la phrase a été oubliée : n'arrivoit pas.

ner après avoir espousé ; mais personne ne put jamais se resoudre à manger, et on fut contraint de tout remporter. Madame de Coislin et la Marquise se gronderent un peu, et l'amante, avec un ton aigre, demanda où estoit donc M. le chevalier de Boisdauphin. La Marquise l'excusa du mieux qu'elle put, et on passa le temps fort melancoliquement jusqu'à quatre heures que le Chevalier arriva. Sa mere et Mademoiselle de Chalais luy parlerent avant qu'il vist sa future espouse, et le haranguerent bien pour luy faire promettre qu'il la presseroit d'espouser de quelque façon que ce fust. Il le leur promit ; mais il ne le fit que foiblement, ou plustost ne le fit point du tout ; car il luy sembloit que cela n'estoit pas dans la bienséance : il avoit l'ame belle et genereuse[1]. Dez qu'il parut, on n'eut plus de peine après Madame de Coislin, et elle estoit d'autant plus gaye qu'elle voyoit la nuict approcher[2], et qu'elle n'espouseroit point ce jour-là. Elle reculoit tousjours par timidité, craignoit le pouvoir d'un chancellier de France, et consideroit que son pere l'aimoit tendrement, et

1. Je l'ay remarqué encore à une chose : il s'estoit fait peindre en Achille, et, pour marquer que c'estoit Achille, le peintre avoit voulu mettre dans l'esloignement, comme il traisnoit Hector autour de Troye ; Laval luy dit : « Mettez-y autre chose, je vous prie ; je n'approuve « nullement cette cruauté. »

2. C'estoit l'hyver.

beaucoup plus que son autre fille. J'oubliois que la Marquise gronda un peu le Chevalier; toutefois elle estoit ravie de le voir; car elle avoit apprehendé que, ne croyant pas qu'il y eust rien à faire ce jour-là, il ne retournast qu'à mynuict, à son ordinaire. Cependant quarante gentilshommes, ou environ, qu'il avoit priez de se promener aux environs de Saint-Laurent, deux à deux et tous separement, sans faire semblant de rien, se promenerent tout leur saoul, car il les oublia et ne leur envoya rien dire.

La Marquise, voyant que le Commandeur n'avoit fait qu'une partie de ce qu'il falloit, conclut qu'il falloit les faire espouser par le premier prestre, parce qu'il estoit impossible que la chose ne se sceûst, et qu'elle, qui avoit bien des affaires, s'alloit mettre pour rien un chancellier de France sur les bras. Pour cela elle envoya prier l'evesque d'Aire[1] de prendre la peine de venir chez elle; il avoit esté eslevé auprès de M. d'Auxerre (*a*), frere de la Marquise, et luy devoit toute sa fortune. M. d'Aire arrive; comme on ne trouvoit point de prestre: « Vray-« ment, » dit-il, « ce seroit une estrange chose « que, faute d'un prestre, l'affaire manquast;

1. Boutaut de Tours.

a. Gilles de Souvré, d'abord évêque de Comminges, puis d'Auxerre, mort 19 sept. 1631.

« je les marieray plustost moy-mesme ; car je ne « doute pas, » adjousta-t-il, « que M. de Saint-« Jean ne me donne la permission. » Il y va. Le Curé la luy donne, à condition qu'il se chargera de l'evenement. L'Evesque prend ce qu'il falloit pour les marier[1], et le donne à un de ses parens, qui depuis a esté à M. de Laval, pour le porter chez la Marquise. Et luy, au lieu d'aller viste achever une affaire si importante et si delicate, s'en alla à une comedie où M. de Bordeaux l'avoit convié. Celuy qui avoit apporté le livre pour marier estoit un jeune homme qui s'en alla dans la cuisine de la Marquise, et se mit à lire dedans. « Oy ! » dit-il, « c'est un « livre à marier. » Le bruit s'espand aussytost parmy le domestique, les laquais du Commandeur et ceux du chevalier de Riviere, qu'on devoit marier quelqu'un ce soir-là. Enfin M. d'Aire arrive à dix heures du soir et les marie. Après, tout le monde les laissa, et ils furent une heure et demye ensemble. Les gens de Madame de Coislin vinrent à mynuict, selon l'ordre qu'ils en avoient. Elle leur dit qu'ils estoient venûs bien tard, et s'en retourna comme si de rien n'eust esté. Le nouveau marié alla courir chez ses amys pour le leur dire, et esveilla Madame de Lansac, sœur de sa mere, à trois heures du

1. Un livre et un surplis.

matin, et de là il s'alla reposer chez Prudhomme[1]. Le matin, dez cinq heures, il y avoit trois laquais avec des billets à la porte de la Marquise pour luy en faire compliment. Madame de Lansac vint après, qui luy dit que tout le monde le sçavoit, et qu'il falloit mettre Madame de Coislin en lieu de seureté. Elle estoit encore au lict que Pepin, son intendant, luy vint dire que tout le monde par la ville disoit qu'elle avoit espousé M. le chevalier de Boisdauphin. Elle fit la rieuse au commencement; mais enfin elle le luy avoua. M. le Chancellier fut celuy qui le sçeût le plus tard. Sa femme pensa attraper Madame de Laval (ce fut ainsy que le Chevalier s'appella après avoir esté marié, car il est de cette maison) chez la Marquise: elle n'eut que le temps de sortir par la porte de derrière. On la mena au Palais-Royal, dans la chambre de Madame d'Hautefort qui luy avoit offert retraitte.

Ce fut le Cardinal qui le dit au Chancellier. Cet homme, assez estonné de ce que le Cardinal le mandoit, car ils avoient parlé ensemble le jour mesme au Conseil, alla au Palais-Royal avec quelque inquietude. Le Cardinal luy dit: « Monsieur, j'ay une mauvaise nouvelle à vous « dire. » Le Chancellier crut qu'on luy alloit os-

1. Un baigneur celebre.

ter les sceaux, et luy respondit : « Monsieur, il « y a long-temps que je m'y prepare. » Le Cardinal continua, et luy conta le mariage de sa fille. On a cru que le Cardinal luy voulut donner exprès l'espouvante, afin que, trouvant moins de mal qu'il n'en avoit attendu, il fust plus disposé au pardon ; mais je croirois, tout au contraire, que cela fut cause en partie de l'esclat qu'il fit après, fasché de la frayeur qu'il avoit monstrée, et d'avoir tesmoigné qu'il se desfioit de son credit, car il s'emporta autant qu'on se peut emporter. Avant que sa colere eust fait du bruit, M. d'Esmery le fut trouver, et luy donna un conseil judicieux : « Vous « estes, » luy dit-il, « Monsieur, en une place « où vous ne pouvez vous cacher. Si vous voulez « esclatter, allez jusqu'au bout ; sinon, pardon- « nez de bonne heure. » Le Chancellier ne fit ny l'un ny l'autre, comme on verra par la suitte. D'abord il jetta feu et flamme ; envoya tout saisir chez sa fille, jusqu'aux chevaux, et prit ses petits-enfans chez luy. La Chancelliere, qui n'aime que sa fille de Sully la cadette, ou du moins qui l'aime sans comparaison plus que l'autre, elle est plus aimable aussy, l'aigrissoit autant qu'il luy estoit possible ; car elle est mesme jalouse de l'amitié qu'il a pour l'aisnée. Ce fut elle qui l'empescha de voir son gendre pendant un an entier.

Les nouveaux mariez se retirerent pour quelque temps à Berny : on voulut donner cette petite satisfaction au Chancellier. On dit que les gueux qui avoient accoustumé de se bien trouver de la cuisine de Madame de Coislin, quand ils virent que M. le Chancellier faisoit emporter les meubles de chez sa fille, disoient entre eux : « Vrayment, ce M. le Chancellier « est plaisant de se fascher ; il a marié sa fille « une fois à un petit bossu mal basty, et il « trouve mauvais qu'une autre fois elle se soit « mariée à un gentilhomme qui est aussy beau « qu'un ange[1]. » Cependant M. le Cardinal, M. d'Anguien et cent autres ne perdoient pas une occasion de parler au Chancellier pour les nouveaux espoux, et ils firent tant qu'il consentit que M. de Meaux, son frere, et M. et Madame de Sully les vissent ; et quelque temps

1. Bautru disoit : « Le Chevalier n'a pas un poulce de « terre, mais il en a douze de —. » Le chevalier de Riviere fit une chanson sur l'air : *Cateau la belle jardiniere.*

Beau, bien fait, de grande naissance
Vous estes, mon cher Boisdauphin,
Mais avouez en conscience
Que c'est un grand coup du destin
Que le cadet d'un pauvre frere
Soit gendre de la Chancelliere.

Quand le gallant vit l'assemblée
Qui assistoit à son bonheur,
Il dit d'une voix non troublée :
Messieurs, vous me faittes honneur ;

après il promit luy-mesme de les voir, mais il ne dit pas quand ce seroit.

En ce temps-là M. d'Anguien fut demander à M. le Chancellier la grâce de Saint-Estienne[1]: M. le Chancellier la luy refusa, dont le Prince irrité luy dit des choses assez fascheuses, et entre autres qu'on voyoit qu'il faisoit cela à cause de Laval. Laval ayant sceû la chose, alla viste trouver M. d'Anguien, et luy dit: « Ah! Monsieur, vous m'avez perdû. » M. d'Anguien dit qu'il feroit tout ce qu'il voudroit pour raccommoder ce qu'il avoit gasté. En effet, il vit M. le Chancellier en lieu tiers, et le satisfit. Le Chancellier vit en cela l'estime qu'on faisoit de son gendre, et que sans luy il n'auroit receû aucune satisfaction de l'injure qu'on luy avoit faitte.

Il arriva encore une autre aventure dont

Ma foy, Monsieur l'evesque d'Aire,
Vous me tirez de grand misere.

Il luy assigna son douaire
Sur une piece de vingt francs *.
. . . .
. . . .
Et cela valoit bien la peine
D'aller à la demy douzaine.

* C'est qu'il tira alors un quatruple quand il fallut donner une piece comme on les espousoit.

1. Voy. plus bas (*a*)

a. *Histor.* de Mademoiselle de Sallenauve.

Laval tira avantage ; car, comme si les gens eussent pris à tasche de faire insulte au Chancellier, Treville, dont la compagnie de Mousquetaires avoit esté cassée au commencement de la Regence, avoit eu un don qui estoit fort à la charge du Bearn, sa patrie ; M. le Chancellier refusa de luy en donner les expeditions, et luy, par une insolence innouye, c'est un homme fort brutal, rompit les lettres en plein Sceau, et se retira en menaçant. Le Chancellier faisoit estat de s'en plaindre au Conseil d'en haut, le lendemain ; Laval en est averty par Saint-Maure, un brave homme de ses amys ; il l'envoye appeller Treville ; Treville dit qu'il voyoit bien d'où cela venoit, et qu'il ne se vouloit point battre : l'autre luy propose tous les expediens imaginables pour faire passer cela pour une rencontre. Treville n'y voulut jamais entendre, dit qu'il ne se cacheroit point, et qu'on se rencontreroit bien tousjours. Saint-Maure le menace de dire à tout le monde qu'il a refusé un appel. « Je ne m'en soucie pas, » dit Treville ; « on sçait assez qui je suis. » L'appel se sçait, et, en mesme temps, la cause de l'appel ; la Reyne, pour satisfaire le Chancellier, fit tenir prison à Treville durant quelques jours. Le Chancellier fut touché de la bravoure et de la generosité de son gendre, et le vit bientost après. La Chancelliere enrageoit, et fut trois

sepmaines à Pontoise, sans vouloir revenir que le Chancellier n'eust donné une assez grosse somme d'argent à Madame de Sully.

Voylà notre cavalier aux bonnes graces de son beau-pere. Le Chancellier ne pouvoit plus vivre sans luy, et luy ne perdoit pas une occasion de luy rendre ses devoirs. Le desordre de Saint-Eustache servit encore à le faire aimer et estimer du Chancellier; voicy comment cela arriva. Le curé de Saint-Eustache estant mort, Merlin (*a*), un de ses nepveux, et le frere d'un maistre des Requestes nommé Poncet, disputerent cette cure. Les femmes de la paroisse, au moins celles des Halles, se trouverent au Grand-conseil, le jour de l'audience; en suitte tout le menu peuple de cette grande paroisse s'esmut; et, parce que le Chancellier portoit Poncet, près de quatre cens femmes voulurent aller chez luy pour luy parler en faveur du nepveu de leur curé; car le peuple esperoit qu'il seroit aussy charitable que son oncle avoit esté. Le Suisse ouvrit pour les repousser, mais il ne put refermer la porte, et ces femmes le presserent tellement qu'il fut contraint de s'enfuir, et il se sauva dans une maison vers Saint-Eustache, où il s'enferma : c'estoit le matin. On en

a. Pierre Merlin, successeur d'Etienne Tonnellier, de 1645 à 1677.

vint avertir M. de Laval, qui logeoit dans la rüe Saint-Thomas-du-Louvre ; il n'estoit pas achevé d'habiller ; il prend son pourpoint à la main, et se fait mener par le carrosse de Madame de Lansac, qui estoit chez luy ; il s'habille en chemin faisant. Ses gens avec des armes arrivent presque aussytost que luy chez le Chancellier ; ils suivirent leur maistre, qui passa sur le ventre de cette populace esmeüe, car on avoit sonné le tocsin, et il alla delivrer le Suisse. Cet exploit ne se fit pas sans peril, il essuya bien des coups de pierre, et entre autres un gros grais qu'on jetta d'une fenestre, et qui tomba justement à ses piez. Avant que d'y aller, il avoit envoyé son frere, le Chevalier (*a*), demander à la Reyne une compagnie des Gardes ; cette compagnie fut long-temps à venir, et le Suisse estoit delivré quand elle arriva. Dez qu'il ouyt le tambour, il y courut encore, et avec ce renfort perça jusqu'à Saint-Eustache, et on a dit qu'à la chaude il tira un coup de pistollet dans l'eglise. Pour achever l'histoire de l'esmeute, j'adjousteray que les femmes des Halles allerent en corps au Palais-Royal, et que là une dame Denise dit à la Reyne qu'ils vouloient ce curé-là, parce qu'ils avoient accoustumé de les avoir

a. Gilles de Laval chevalier de Malte, tué devant Bordeaux.

de pere en filz, et qu'ils n'avoient que faire de cet *adultere* de Poncet; elle vouloit dire *indultaire* (*a*). Enfin, comme on vit que cela alloit trop loing, on fit dire aux paroissiens par Tubeuf, alors marguillier de la paroisse, que la Reyne, à leur priere, donnoit la cure au nepveu du feu curé. On en chanta le *Te Deum*, et le peuple disoit que ce M. Tubeuf estoit un honneste partisan. On adjouste encore qu'un charbonnier alla embrasser le nouveau Curé, et que, comme l'autre luy disoit: « Vous me gastez mon « surplis, » il luy respondit: « J'ay encore un « quart d'escû, Monsieur le Curé, pour le faire « savonner; laissez-moi vous embrasser tout à « mon aise. »

Depuis le desordre de Saint-Eustache jusqu'à sa mort, Laval fut le tout-puissant chez le Chancellier, et la Marquise de Sablé y estoit quasy aussy bien que luy. Par une bonté assez rare à la Cour, il avoit tousjours sur luy une liste de ceux dont il vouloit recommander les affaires à son beau-pere. Outre qu'il estoit aimable de sa personne, quoyqu'il commençast un peu à grossir (son pere estoit fort gros), il estoit fort civil et dans un perpetuel enjoüement. Partout où il se trouva, il fit tout ce qu'un

a. Nommé en vertu de l'*indult* de l'archevêque de Paris.

homme de cœur pouvoit faire, et s'il eust vescû, il eust sans doute esté bien loing. Le Chancellier se resolvoit à ouvrir la grand bourse pour luy achepter quelque belle charge. A Donquerque, où il fut tué, il avoit acquis tant de reputation que M. d'Anguien le regardoit comme un appuy de sa grandeur. A ce siége pourtant il fit une jeunesse peu excusable. Luy et quelques petits maistres faisoient la desbauche dans une maison devant laquelle on alloit pendre un soldat; ils estoient desjà gaillards, quand quelqu'un, peut-estre fut-ce luy-mesme, car il estoit pitoyable, dit dans la chaleur du vin: « Il « faudroit sauver ce pauvre diable et tüer le « bourreau. » En effect, ils tirerent et tüerent non pas le bourreau, mais un soldat qui assistoit à l'execution. Cela fit du desordre: cependant on l'appaisa. On conta cela à la Reyne, et le vin fit tout excuser.

Il se piqua de faire un logement qui estoit si important que de là dependoit le succez du siége; il y alla après que deux autres mareschaux-de-camp en eurent esté repoussez. Il avoit avec luy un ingenieur huguenot, nommé du Temps, qui luy dit qu'il n'y iroit sans casque. Laval luy donna un chapeau de fer qu'il avoit, et après fit le logement; mais il y receût un coup de mousquet par la teste, dont il mourut au bout de dix-sept jours. Le chevalier Cha-

bot (*a*), autre mareschal-de-camp, garçon de cœur et de merite, y fut aussy tué en mesme temps; cependant, quoyqu'il fust fort estimé, Laval l'obscurcit de telle façon qu'on ne songea pas à le plaindre. Le Chancellier pleura la mort de son gendre comme un enfant, et eut cent fois plus de desplaisir de sa perte qu'il n'en avoit eu de son mariage. Pour Madame de Laval, au bout de quelque temps elle s'appaisa, et bientost il n'y parut plus. On disoit qu'elle estoit entre deux selles le cul à terre, parce que sa sœur et les sœurs de son premier mary avoient toutes le tabouret (*b*).

Deux [ans (*c*)] après, elle fut passer l'automne à Saint-Liebaud[1], vers Moret; Vardes, qui l'avoit veûe en divers lieux, mais sans luy en conter, au lieu de prendre occasion du voisinage et de la parenté qui estoit entre luy et l'abbé de Boisdauphin[2], qui estoit avec elle, s'avisa mal à propos d'envoyer un gentilhomme à la belle avec une lettre dont elle se mit fort en colere. Il demandoit permission de l'aller

1. Une des terres que le Chancellier a eües à vil prix par friponnerie.

2. Aujourd'huy evesque de Leon.

a. Guy Aldonce, dit le chevalier C., frere cadet du duc de Rohan. — *b*. La duchesse de Sully; — Marie de Camboust, duchesse d'Espernon; — Philippe de Camboust, duchesse de Puylaurens. — *c*. Mot passé.

voir, et aussy, je pense, de la servir. L'Abbé, qui alloit à la chasse, ayant appris cela, rentre et l'appaise du mieux qu'il peut, puis le lendemain va trouver Vardes : « On ne ferme pas « la porte aux gens comme vous, » luy dit-il; « vous n'en deviez point user ainsy. » Vardes confessa qu'il avoit tort. Le Chancellier, et c'est ce qui fit parler, prit cela de travers, crut que sa fille vouloit encore se marier à sa fantaisie, et bien loing de la laisser revenir à Paris, il l'obligea à aller pour quelque temps à Sully.

(*a*) Elle dit qu'elle est encore un peu jalouse de celles que M. de Laval a aimées, et qu'une de ses plus grandes joyes (seroit) de voir que quelqu'une de celles-là fust devenue laide. Elle prend plaisir, quand elle est en confidence avec quelqu'un, à parler de la passion qu'elle a eue, à dire ce qu'elle a senty et ce qu'elle sent encore, et elle n'a garde de faire tant la coquette cette fois-cy que l'autre.

Esprit (*b*), l'Academicien, sortit de chez le Chancellier à cause de ce mariage; car jamais le Chancellier ne se put persuader qu'un homme qui ne bougeoit de chez Madame de Laval ignorast cette amourette : cependant la Marquise et Chalais jurent qu'il n'en sçavoit rien. Esprit

a. Cet alinéa paroît avoir été ecrit plus tard. — *b*. *Jacques E., né* 22 *oct.* 1611; *mort* 6 *juillet* 1678.

avoit un frere aisné, petit homme, mais qui a de l'esprit comme un lutin; il estoit precepteur de l'abbé de Fiesque, parent de Madame de Rambouillet; ainsy il eut entrée à l'hostel de Rambouillet, et il y introduisit en suitte son second frere, aujourd'huy premier medecin de M. d'Anjou; le troisiesme, dont nous parlons, y fut aussy introduit. A son arrivée de Beziers, lieu de leur naissance (*a*), il faisoit de si longues visites qu'on croyoit qu'il vouloit demeurer à coucher chez les gens.

L'abbé de Cerizy, qui estoit chez M. le Chancellier, fit en sorte que le Chancellier le prit; après on le fit de l'Academie (*b*). Il ne sçait pourtant quasy rien, et n'avoit que quelques paraphrases de psaumes assez mediocres. Là il intriguoit assez, servoit qui il pouvoit, et parloit plus hardiment que les autres beaux esprits de la maison; car il a tousjours fait le plaisant, mais quelquefois il ne l'est guères. Or, un jour Verpilliere, qui estoit à Madame de Longueville, et dont il sera parlé amplement dans les *Memoires de la Regence*, ayant quelque chose à demander à M. le Chancellier, Chapelain escrivit à Esprit qu'il se rencontroit la plus belle occasion du monde pour un coquet comme luy; qu'une des plus belles

a. Vers 1629.— *b*. En 1639.

filles de France, etc. Il fit ce qu'on souhaittoit de luy; de sorte que, quand il fut dehors de chez le Chancellier, il s'alla loger auprès de l'hostel de Longueville, où Verpilliere le mit bien avec sa maistresse. Il a eu, par sa faveur, deux mille livres de rente sur une abbaye qu'on donna à La Croisette, intendant de la maison. Il avoit desjà mille livres de pension sur le prieuré d'Argentueil, que depuis il a remise par scrupule. Madame de Laval les luy avoit fait donner. Il suivit Madame de Longueville à Munster; on parlera de luy ailleurs.

Depuis, passant du blanc au noir, après la delivrance de Monsieur le Prince, il se mit dans l'Oratoire, où son frere aisné estoit desjà. Là, à cause de ses austeritez, il avoit des maux de teste, qui l'eussent rendu tout-à-fait fou, si le Medecin ne l'en eust fait sortir. Ce medecin se plaignoit de luy, et disoit : « Quelle folie! « Il leur faut une inspiration du Saint-Esprit « pour se laisser voir à leurs parens. » Au sortir de là, il alla se promener. Il fut voir M. et Madame de Montauzier, à Angoulesme; il alla en Languedoc, où il se donna au Prince de Conty, avec lequel il est presentement; mais il n'est pas si devot qu'on diroit bien [1].

1. Depuis il s'est marié avec une assez belle fille, et cela, dit-il, pour l'acquit de sa conscience. Sa maison a une porte dans le jardin du Palais-Royal; on l'y voit



293. — SARRAZIN.

(*Jean-François Sarrazin, né à Hermanville-sur-mer, près de Caen; mort à Pezenas le 5 décembre* 1654.)

Sarrazin estoit filz d'un homme de Caen, qui estoit comme le parasite d'un vieux garçon nommé Foucault, trezorier de France à Caen. Foucault le logeoit chez luy, et enfin luy vendit sa charge dont il ne toucha que sept ou huict mille livres, qui estoit peut-estre tout le vaillant de Sarrazin ; le reste se devoit prendre sur les emolumens de l'office. Foucault mourut au bout de deux ans, et Sarrazin espousa la gouvernante du vieux garçon, pour ne rien dire de pis [1]. Le Roy obligea les trezoriers de Caen de se faire conseillers de la Cour des Aydes de Rouen, que l'on fit semestre en ce temps-là. Voylà comment nostre Sarrazin estoit filz d'un trezorier de France à Caen et conseiller de la

tousjours avec sa femme. L'abbé d'Effiat pretend qu'elle a dit : « Mon Dieu! je ne m'aperçois point que ce soit « par principe de conscience que M. Esprit s'est marié ! » Elle l'a dit comme moy.

1. Apparemment, la donzelle et luy s'estoient entendus ensemble à piller le vieux garçon.

Cour des Aydes de Rouen. C'estoit si peu de chose pour la naissance, qu'il y a encore en Normandie un de ses cousins germains qui est filz d'un ciergier, et qui est curé de village. Cependant quand il vint à Paris, il faisoit l'homme de bonne naissance et l'homme accommodé. Il eut d'abord la connoissance de Mademoiselle Paulet qui, en le presentant, ne manquoit jamais de dire que c'estoit une personne de bon lieu et fort à son aise [1]. Cela n'estoit vray en aucune façon.

Il s'amusa icy à pindariser, et fut contraint d'espouser une vieille madame du Pile, veuve d'un maistre des Comptes. Il a tousjours fait le plaisant, et il s'avisa de faire je ne sçay quels articles de mariage, en prose, qui estoient, à dire vray, une assez mauvaise galanterie. Il y avoit, entre autres choses, qu'il ne seroit plus *sans croix ny pile*. A rendre turlupinade pour turlupinade, on luy eust pu dire assez longtemps qu'il n'estoit point sans croix, mais bien sans pile; car sa femme le tourmentoit et ne luy donnoit pas un sou. Elle lui devoit donner mille escus; mais elle vouloit qu'il couchast avec elle; luy ne vouloit point. « Mais, » luy disoit Menage, « que n'y couchez-vous? —

1. Il est vray qu'il avoit un carrosse; mais ses chevaux estoient les plus mal nourriz de France.

« Couchez-y vous-mesme, si vous voulez, » luy respondit-il.

Je croy que Menage l'a assisté, et la table du Coadjuteur, dont il luy donna la connoissance, luy fut d'un grand secours. Une fois qu'il y estoit, du Bois [1], qu'on appelloit vulgairement *le fastidieux M. du Bois*, s'avisa, tandis que tout le monde s'estoit levé pour recevoir un evesque, et qu'on faisoit des revérences, d'arranger les siéges derrière chascun; il oublia Sarrazin, qui, croyant trouver son siége où il l'avoit laissé, voulut s'asseoir, et donna du cû à terre. Quand il fut relevé, on luy demanda quelle pensée il avoit eue en ce moment-là; il prit un ton serieux, et dit : « J'ay « songé si j'estois un homme à qui on deust « faire un tour comme celuy-là. » Le Coadjuteur fut obligé de rechercher d'où cela venoit, et de luy dire qu'il en estoit bien fasché. Pour moy, cela me fait croire que Sarrazin n'avoit pas toute la presence d'esprit imaginable, car il falloit faire accroire que c'estoit sa faute, qu'il estoit bien maladroit, etc.

Il fut près de quatre ans comme le courtisan du Coadjuteur, jusques à aller à Bourbon avec luy (*a*). Je me souviendray tousjours de la bur-

1. L'amant de Mademoiselle Paulet.

a. Aux eaux de B.

lesque carrossée de gens que c'estoit. Sarrazin, quoyque grand et bien fait de sa personne, estoit pourtant ce jour-là terriblement fagotté en autheur, et tous les autres en prestres de village; cela sentoit la pedanterie à cent pas à la ronde[1].

A la guerre de Paris, le Coadjuteur fit tant par le moyen de Madame de Longueville, que le Prince de Conty prit Sarrazin pour secretaire. La necessité ou l'humeur normande, ou peut-estre toutes les deux ensemble, firent que Sarrazin, quoyqu'il eust esté couché sur l'estat de Monsieur le Prince, à la verité c'estoit pour la premiere place vacante, ne fit aucune difficulté d'accepter cet employ. Le Prince de Conty avoit plus de tort que luy; car tandis que Monterueil, l'academicien, estoit à Rome, pour luy faire avoir un chapeau, il luy ostoit la moitié d'un employ pour lequel il avoit refusé les plus belles residences. Monterueil, de retour, ne fit point le fasché; il estoit plus fin que

1. J'oubliois que Sarrazin fut mis dans la Bastille, comme on verra dans les *Memoires de la Regence*, parce qu'on le soupçonnoit d'avoir fait de meschans vers contre le Roy, à l'occasion des machines des comediens italiens (*a*). On luy faisoit tort, il ne les eust pas faits si mauvais. Il jura, au sortir de là, de n'en faire plus; mais il recommença dez le blocus de Paris, ou peut-estre plus tost.

a. En 1646 et 1647.

l'autre, c'estoit un François italianisé, *Francese romanescato*, comme on dit à Rome; et quoy-qu'il eust esté traitté en cadet, luy qui estoit le premier en date, il fit semblant d'estre content du partage. Il n'avoit que les benefices (*a*), et l'autre avoit la maison et le gouvernement (c'estoit la Champagne). On disoit que Madame de Longueville avoit porté Sarrazin. Dez la premiere année, Sarrazin dit à un homme de ma connoissance qu'il n'avoit aucune obligation au Coadjuteur, de l'avoir fait entrer chez le Prince de Conty, et que le Coadjuteur luy en devoit encore de reste; qu'un temps fut qu'il l'eust voulu voir noyé, et qu'il le donneroit encore au diable, sans cet establissement; que quatre ans de son temps ne se pouvoient assez payer. Notez qu'il fust peut-estre mort de faim sans luy.

Dez que la paix fut faitte, il fit le petit ministre et l'homme passionné pour son maistre. Quelqu'un luy ayant dit : « Qu'est-ce cela? « je vous trouve tout triste. — Je ne me « porte pas bien, » respondit-il gravement, « M. le Prince de Conty se trouve mal. » Il ne s'espargna pas à faire des friponneries. Le Coadjuteur presenta l'abbé Amelot au Prince de Conty, à qui l'Abbé demandoit quelque

a. La feuille des bénéfices.

prieuré. Le Prince de Conty accorde le prieuré. L'Abbé, pour plus prompte expedition, donne cent pistolles à Sarrazin; Monterueil (*a*) estoit absent, si je ne me trompe. Le premier president de la Cour des Aydes[1] demande le mesme benefice; le Prince de Conty le luy donne. Voyez quelle maniere de faire! L'Abbé demande ses cent pistolles à Sarrazin, qui respond : « Il n'a pas tenu à moy que vous n'ayez « eu le benefice; je tiendray ce que j'ay pro- « mis, faittes que M. le Prince de Conty en « fasse de mesme. » L'Abbé se plaint au Coadjuteur qui peste : « Comment! ce poete- « reau, prendre de l'argent de mes amys! un « homme dont j'ay fait la fortune! » Sarrazin respondit à cela ce que j'ay desjà dit, qu'il ne luy en avoit aucune obligation, etc. Menage et luy se brouillerent là-dessus, et Menage (disoit) : « Ils se sont bien rencontrez, Monte- « rueil et luy, pour se tirer de belles bottes de « fourberies. »

Il se trouva qu'un nommé du Bois, qui commandoit les chevaux-legers du Prince de Conty en Champagne, durant le quartier d'hyver, avoit tant volé que ce prince fut contraint d'envoyer un exempt de ses Gardes pour le faire

1 .Amelot-Beaulieu, parent de l'autre.

a. Encore chargé de la feuille des bénéfices.

arrester; il avoit six mille livres en argent, qu'il avoit volé en moins de rien, sans toutes les autres choses. Il ne parut point estonné de se voir pris, et dit qu'il sçavoit bien qu'il ne seroit pas desavoué. Il avoit esté resolu que des six mille il en rendroit cinq, quand il arriva un ordre de l'en quitter pour trois mille livres; cet ordre venoit de Sarrazin, cela a fait croire que les deux autres mille livres estoient sa part.

Un gentilhomme de Brie pria Courtin[1] de parler à Sarrazin pour faire desloger des gens de guerre de son village. Sarrazin luy dit : « Cela vaut fait. » Quatre jours se passent; il fallut quarante pistolles, et le village estoit mangé avant que l'ordre arrivast. Il fit pis que tout cela; car après avoir expedié tout ce qu'il falloit pour un quartier d'hyver à Bourgogne[2] (*a*), homme de service qui estoit dans le party du Prince de Conty : « Vous verrez, » luy dit-il, « s'il n'y auroit point dix pistolles « pour nous. » Avec cela il n'a pas eu l'occasion de s'enrichir : les brouilleries luy ont nuy, et la Cour l'a trompé. Il n'eut rien du Car-

1. Le petit Courtin qui avoit esté à Monster; il est maistre des Requestes.

2. Ce fut luy qui defendit Brie-Comte-Robert en 1649.

a Louis de B., mort en 1656.

dinal, qui luy avoit tant promis. Le mariage du Prince de Conty fut fait sans qu'on luy donnast un sou; Cosnac n'eust pas mesme esté evesque, sans que le Prince de Conty s'y obstina. Ils avoient pourtant tous deux bien servy le Cardinal, et fort mal leur maistre.

Sarrazin n'estoit point fin, quoyqu'il fust Normand; il n'a jamais eu de cervelle : pour preuve de cela, il ne faut que dire qu'il affectoit de faire accroire à Bordeaux qu'on luy envoyoit de l'argent de chez luy; car ayant fait une garniture de ruban couleur de rose, il dit qu'il avoit receù une petite lettre de change de Normandie. Madame de Longueville se mocqua fort de cette impertinente vanité. Augerville, gentilhomme de Caen, qui estoit au Prince de Conty, luy dit : « Nostre cher, je vous avertis « qu'il n'y a nulle apparence, dans l'employ « que vous avez (Monterueil estoit mort), de « s'imaginer que les gens seront assez sots pour « s'imaginer que vous n'y gaigniez pas de quoy « avoir du ruban. » Le lendemain, pensant bien raccommoder la chose, il prit un meschant habit, et fut quelques jours en linge sale. Il vouloit passer pour un homme qui prevoyoit les choses, et tousjours il estoit surpris; il se faisoit toujours de feste mal à propos.

M. le Prince de Conty estant demeuré seul à Bordeaux, et se desfiant de Marsin, se servoit

de Chouppes (*a*), qui un jour luy voulut faire faire quelque chose contre les ordres de la guerre. Augerville tourna cela en raillerie, et luy dit : « On voit bien que c'est pour nous « esprouver. » Sarrazin sçait cela ; il va dire à Augerville que Chouppes s'estoit plaint, et que M. le Prince de Conty estoit mal satisfait de son procédé. Augerville qui connoissoit bien le pelerin[1], va trouver le Prince de Conty, qui luy dit qu'il n'y avoit pas songé, et vouloit en faire recevoir le dementy à Sarrazin devant tout le monde. Augerville le supplia de n'en rien faire. Cent fois le Prince l'a traitté de coquin, de fripon, en presence de ses officiers. L'autre sortoit sans rien dire, et puis revenoit aussytost en bouffonnant : « Quoy, Prince, vous resvez ! »

1. On surprit une lettre de Sarrazin au cardinal de Mazarin, qui commençoit ainsy : « Ce petit bossu qui « fait le vaillant et qui ne l'est pas, vous demande de « l'argent pour donner à des gens qui ne vous aiment « point. » Le Prince de Conty, sur cela, luy dit en particulier (il n'y avoit que le P. Talon, jesuite, autrefois son precepteur, et un valet de chambre) : « Traistre, tu « meriterois que je te fisse jetter par les fenestres ; va, « que je ne te voye jamais. » A deux jours de là, le P. Talon, à la priere de Sarrazin qui pleuroit comme une vache, obtint que cet homme luy donnast la comedie ; et il se mit à bouffonner si plaisamment que le pauvre prince luy sauta au cou.

a. Auteur de Mémoires en deux parties, 1743 ; non réimprimés.

disoit-il parfois, et continuoit sur ce ton-là. Tantost il rimoit, tantost il contrefaisoit quelqu'un, et faisoit tant qu'il le faisoit rire.

Pour le mariage, le Prince de Conty ne s'y resolut qu'à cause qu'il intercepta une lettre de Monsieur le Prince, par laquelle il ordonnoit aux gens de guerre d'obéir effectivement à Marsin, et en apparence au Prince de Conty. Marsin et Lenet ont brouillé les deux freres. Pour Madame de Longueville, ce qui la brouilla avec luy, ce fut la galanterie de Matta : car le Prince, qui avoit eu la vision de vouloir qu'on crust qu'il avoit couché avec sa propre sœur dont il avoit esté amoureux, ne trouvoit pas bon que Matta eust l'avantage sur luy.

Pour revenir à Sarrazin, Madame de Longueville le mesprisoit furieusement et ne le pouvoit souffrir. Il est temps de parler de sa mort. Le Prince de Conty ne l'a jamais outragé que de paroles; on a eu tort de dire qu'il l'avoit frappé. On croit qu'il a esté empoisonné par un Catelan, dont la femme couchoit avec luy, après avoir couché, à ce qu'on dit, avec d'autres. On a cru cela d'autant plus aisement, que cette femme tomba malade le mesme jour, eut les mesmes accidens, et mourut le mesme jour que luy et à la mesme heure[1].

1. Le P. Talon dit que la femme ne fut point empoisonnée; que son mary, qui estoit bien gentilhomme,

Sa femme s'est encore mariée.

Pour ses ouvrages, il n'y a, ce me semble, rien d'achevé. S'il ne se fust point jetté dans la plaisanterie, il eust esté capable de quelque chose de grand. La meilleure chose que nous ayons de luy, c'est la *Pompe funebre de Voiture*, où il ne le traitte pas bien; et, pour montrer qu'il n'a pas eu dessein de l'espargner, c'est qu'il ne voulut jamais corriger quelques endroits qui ont empesché qu'on ne l'ayt imprimée à la suitte des œuvres de Voiture.

l'espargnoit à cause de ses parens, qui estoient plus de qualité que luy; mais il empoisonnoit les galans d'un poison bruslant. Il croit que M. de Candalle en est mort (*a*); car Sarrazin luy fit envie de coucher avec cette femme, luy disant qu'il n'en avoit jamais trouvé de si agreable au deduit.

a. En 1658.





294. — LA MARQUISE DE SY.

(*Antoinette de Marins, fille de Louis de Marins, seigneur de Villeneuve; mariée à François d'Anglure-Bourlemont, prince d'Amblize et marquis de Sy.*)

Monsieur de Sy estoit de la maison de Bourlemont de Lorraine, mais il demeuroit en Champagne. Sa femme estoit une des plus belles femmes, et luy un des plus pauvres hommes du monde. Amoureux d'elle, c'estoit au commencement de leur mariage, il luy mettoit familierement la main sous la juppe, en presence de feu Monsieur le Comte, gouverneur de Champagne[1]. Aussi s'en trouva-t-il comme il le meritoit, car Monsieur le Comte le fit cocu.

Depuis, un nommé Neufchastel (*a*), cadet du Baron de Chapelaine, dont le pere gaigna tout son bien dans les gabelles[2], achepta la terre de Chapelaine en Champagne, et plusieurs autres, la fit bastir magnifiquement, et y fit une fort

1. *Mots biffés :* On ne parla point de cette femme que quand M. le Comte de Soissons se retira à Sedan, où l'on dit qu'il la gallantiza en passant.

2. Ils s'appellent L'Argentier en leur nom.

a. Charles L'Argentier, vicomte de Neufchâtel, frère puiné de Henry L'A., baron de Chapelaine.

grande despense[1]. Ce Neufchastel, qui estoit un brave garçon, et fort bien fait, devint amoureux de la belle, et en jouit. L'affaire se faisoit si hautement, que les parens du Marquis de Sy l'obligerent à appeller Neufchastel. Cet homme, quoyque fort peu vaillant, se battit, mais si mal qu'on voyoit bien qu'il ne s'estoit battu que pour n'avoir osé contrevenir à un avis de parens. Ce combat donna encore plus de liberté à Neufchastel : il continue à voir la dame, avec tant d'autorité que le mary et luy partagerent, et mesme il eut une nuict par sepmaine de plus que le mary. Cette folle se desgouste du Marquis à tel poinct, qu'elle ne veut plus qu'il couche avec elle.

C'estoit, comme j'ay dit, un fort pauvre

1. L'Argentier se mit en teste de faire un somptueux bastiment à Chapelaine ; ce n'est que craye ; il fallut faire venir la pierre de fort loing, et le bois aussy. Il y fit porter jusqu'à de la terre, car il n'y pouvoit venir un arbrisseau. Il destourna des ruisseaux, et fit de fort beaux estangs et de beaux moulins. On dit qu'il laissa à son filz quarante mille escus de rente, plus de six cent mille livres en argent, sans les meubles. Il y avoit je ne sçay quel prognostic, ou plustost je ne sçay quelle vision dans la famille, que cette maison seroit bruslée. Elle le fut, je ne sçay comment. Les enfans de Chapelaine ont dissipé la plus grande partie du bien, et sottement rompirent une opale, grande comme une assiette, pour en avoir chascun un morceau ; elle valoit bien quarante mille livres. Cependant il reste encore quarante mille livres de rente dans la maison.

homme, et de plus fort amoureux de sa femme. Ne sçachant plus que faire, il se jette aux genoux de Neufchastel pour obtenir cette grace de sa femme, qui n'y voulut jamais consentir. Ses parens de Lorraine, sans qu'il y fust, viennent avec main forte, et surprennent Neufchastel couché avec la Marquise. Il se sauve pourtant, suivy d'un valet, dans un cabinet au bout d'une galerie. Là, avec quelques armes qu'ils avoient, (ils) se defendirent, en tuerent un, et puis se sauverent. Tout cela ne servit qu'à rendre ses amans plus insolens : ils vendent les troupeaux et coupent les bois; enfin elle se trouve grosse, et, parce que tout le monde sçavoit qu'il y avoit deux ans que son mary n'avoit couché avec elle, elle s'en alla en Hollande pour y accoucher. Neufchastel l'y fut trouver, et après, elle retourna en Champagne.

Voicy qui est encore pis que tout le reste. Elle marie sa fille, qui n'avoit que onze ans (*a*), à Neufchastel, et le baisoit devant tout le monde comme son gendre, et ils estoient tombez d'accord qu'il coucheroit trois fois la sepmaine avec elle, et trois fois avec sa fille, et que le dimanche il se reposeroit. Elle ne s'en contenta pas, et osta un jour à sa fille. Le mary, voyant que Neufchastel avoit plus d'affaires que jamais,

a. Anne, dame de Congis, mariée en 1648.

demandoit à coucher quelquefois avec sa femme, mais en vain. Il alla plusieurs fois la trouver, comme ils estoient au lict, pour tascher d'obtenir qu'on le laissast coucher une heure seulement avec sa femme. Une nuict qu'ils ne pouvoient dormir, ils allerent fouetter ce pauvre homme pour se divertir.

Neufchastel fut tué au bloccus de Paris, un an ou environ après qu'il se fust marié. Elle remaria sa fille aussytost à un gentilhomme, nommé Juvigny, à condition que le pere de ce garçon coucheroit avec elle; mais elle le trouva bientost trop vieux. Enfin elle en vint jusqu'à s'en faire donner par des valets. Elle mourut, il y a cinq ans ou environ, âgée de trente-neuf à quarante ans.



295. — SOUSCARRIERE.

(*Pierre de Bellegarde*, *sieur de Souscarriere*, *dit le marquis de Montbrun*.)



IL y avoit un patissier à Paris, à l'enseigne *des Carneaux*, qui traittoit par teste. Ce patissier avoit une femme assez jolie, à qui plusieurs personnes firent leur cour, et entre autres

M. de Bellegarde. Vers le temps des embrassemens de M. de Bellegarde, cette femme se sentit grosse et accoucha d'un filz. Ce garçon devint adroit à toutes sortes de jeux et d'exercices; il estoit bien fait et heureux au jeu, il se pousse, il gaigne. Comme il estoit adroit de la main (*a*), il s'adonna à des tours d'addresse, comme de faire tenir une pistolle dans la fente d'une poutre, et autres choses semblables (*b*). Il y gaigna beaucoup, mais son plus grand butin fut dans ce commencement une fourberie. Il trouva un inconnu, nommé Dalichon, qui jouoit fort bien à la paulme; luy y jouoit bien aussy; il ne faisoit pourtant que seconder; mais c'estoit un des meilleurs seconds (*c*) de France. Il fait achepter des pourceaux, des bœufs, des vaches à cet homme, et fait courir le bruit que c'estoit un riche marchand de bestiaux, à qui on pouvoit gaigner bien de l'argent; que cet homme aimoit la paulme; on y jouoit fort en ce temps-là. Souscarrière[1] faisoit des parties contre cet homme, qui faisoit l'allemant, et descouvroit insensiblement son jeu. Nostre galant trahissoit ceux qui estoient de

1. C'est le nom d'une maison qu'il achepta, dez qu'il eut du bien.

a. *Première rédaction biffée :* Habile à escamotter. — *b*. Voy. les *Mémoires de Montbrun*, p. 105. — *c*. Celui qui tient un des coins du jeu.

son costé[1], et avant que la fourbe fust descouverte, on dit que le marchand de bestiaux, à qui Souscarriere sçavoit que donner, gaigna plus de cent mille escus.

Comme il eut un grand fonds, le petit La Lande[2], qui le connoissoit, estant du mesme mestier, car il avoit appris à jouer à la paulme au feu Roy, luy dit un jour : « Pardieu, M. de « Souscarriere, vous estes bien fait, vous avez « de l'esprit, vous avez du cœur, vous estes « adroit et heureux; il ne vous manque que de

1. Quand il parioit contre Dalichon, Dalichon se laissoit perdre, et faisoit perdre ceux qui estoient de son costé, ou qui parioient pour luy.

2. Ce petit homme estoit une espece de maquereau et d'escroc. On a dit de luy dans un vaudeville :

Macquereau et franc cocu,
Lanturlu.

Ses deux filles sont du mestier. Ce qu'il y a d'extraordinaire en cet homme, c'est qu'il estoit aussy franc athée qu'on en ayt jamais veû : à sa mort, il ne se vouloit point confesser. M. de Chavigny, qu'il appelloit *Eumenes*, parce qu'il estoit secretaire d'Estat comme Eumenes, y alla pour le persuader à se confesser. « Bien, » luy dit-il, « Eumenes, je le feray pour l'amour de vous, et à « condition que le grand *protothrosne* » (il nommoit ainsy le cardinal de Richelieu) « croyra que je meurs son servi- « teur. » Sa femme luy dit : « Si vous ne vous confessez « pas, nous voylà ruinez; on ne nous payera plus nostre « pension. » Il se confessa donc, et en se confessant, il disoit à sa femme : « Voyez, ma mie, ce que je fais pour « vous. »

« la naissance; promettez-moy dix mille escus, « et je vous fais reconnoistre par M. de Belle- « garde pour son filz naturel. Il a besoing d'ar- « gent; vous luy en pouvez prester. Voicy le « grand jubilé: vostre mere jouera bien son « personnage; elle ira luy declarer que vous « estes à luy et point au patissier; qu'en con- « science elle ne peut souffrir que vous ayez le « bien d'un homme qui n'est point vostre « pere. » Souscarriere s'y accorde. La patissiere fit sa harangue; M. de Bellegarde toucha son argent, et La Lande pareillement. Voylà Souscarriere, en un matin, devenu le chevalier de Bellegarde.

Quelques années après, Souscarriere, pour se remplumer de quelque perte qu'il avoit faitte, alla en Angleterre pour y attrapper aussy les gens, car c'est un maistre pippeur; il y mena des joueurs de paulme, des joueurs de luth et des chanteurs, et tout cela pour amuser le monde. Il eust bien voulu que Ruvigny, dont la sœur estoit mariée en ce pays-là, eust fait le voyage pour l'introduire à la Cour. Ruvigny n'avoit garde de vouloir rien avoir de commun avec un homme comme cela. Il gaigna beaucoup en Angleterre, soit au jeu, soit à ses tours d'addresse; il est vray qu'une fois il fut attrappé, car comme il s'exerçoit à faire tenir une balle dans un nid de pie, qui estoit

sur un arbre dans le parc de Saint-James, où le Roy alloit quelquefois se promener, un Anglois, qui le vit, y alla mettre de la mousse, en sorte que la balle n'y pouvoit tenir. Ainsy, quand Souscarriere, ou le chevalier de Bellegarde[1] comme vous voudrez, fit une grosse gageure, se croyant bien asseuré de son baston, l'Anglois, encore plus seur que luy, gaigna tout ce que l'autre voulut, et se mocqua fort de luy. A propos de gageure, il fut une fois cause d'une plaisante chose à Ruel, où il y a un jeu de paulme. Le cardinal de Richelieu, le mareschal de Brezé et Nogent Bautru voyoient jouer une partie dont il estoit. Or, il avoit accoustumé de mettre une legere perruque sur ses cheveux, après les avoir bouclez, car il est fort propre, afin de n'avoir qu'à se peigner, quand il avoit joué. Le Cardinal et le Mareschal donnerent le mot à Souscarriere, afin d'attrapper Nogent, qui est avare en diable et demy. Le Mareschal commence donc à dire que Souscarriere avoit ce jour-là la teste belle. « Voire, »

1. Une fois chez M. d'Olonne, à propos d'un bastard d'Espagne, Montbrun dit qu'en France on traittoit trop mal les bastards, etc. Miton dit : « De quoy se plaint-il ? « on sçait que sa mere estoit une fort honneste femme. » C'est que beaucoup de gens disent que M. de Bellegarde n'avoit point couché avec elle, et qu'elle disoit qu'au moins n'en avoit-il nul souvenir. Il estoit filz d'un loueur de chevaux, premier mary de la patissiere.

dit Nogent, « c'est une perruque. — Gage que « non, » dit le Mareschal. Ils gagent, et qu'on iroit voir quand la partie seroit achevée. Souscarriere cependant est averty que Nogent disoit que c'estoit une perruque; il l'oste, et Nogent trouva que c'estoit ses cheveux. On fait une autre partie; Souscarriere joue encore. M. de Chavigny arrive. Nogent, qui mouroit d'envie de regaigner, fait tomber le discours sur la belle teste de Souscarriere. Chavigny, averty de tout, dit que c'estoit une perruque. Nogent, croyant avoir trouvé sa duppe, gage ce qu'il avoit perdu. Souscarriere eut le mot, remit sa perruque, et Nogent perdit pour la seconde fois.

Ce voyage d'Angleterre luy valut encore beaucoup en une chose, c'est qu'il en apporta l'invention des chaises, dont il eut le don en commun avec Madame de Cavoye. Pour les faire valoir, il n'alloit plus autrement, et durant un an on ne voyoit plus que luy par les rues, afin qu'on vist que cette voiture estoit commode. Chaque chaise luy rend toutes les sepmaines cent solz; il est vray qu'il fournit de chaises; mais les porteurs sont obligez de payer celles qu'ils rompent.

Souscarriere enleva la fille (*a*) d'un nommé

a. Anne Rogers, fille de l'intendant de la duch. Nicole. Morte août 1652.

Rogers, escuyer *in ogni modo*, à ce qu'on dit, de feu M. de Lorraine. L'affaire s'accommoda, et on disoit qu'il eust eu beaucoup de bien, sans le desordre qui arriva. Cette femme se laissa cajoller par Villandry, cadet de celuy que Miossens tua. Il en descouvrit quelque chose. On dit qu'il la menaça du poignard, et qu'il fit semblant de la vouloir jetter dans le canal de Souscarriere[1]. Enfin il eut avis qu'elle avoit donné un brasselet de cheveux à Villandry, et qu'il y avoit eu des rendez-vous[2]. Nostre homme en colere, et sans considerer qu'il avoit jusques là donné assez mauvais exemple sur la fidelité à sa femme, rencontre Villandry aux Minimes de la Place-Royale (*a*), à la messe, où il luy donna un soufflet et mit l'espée à la main dans l'eglise. Villandry l'appella et, craignant un peu son adresse, se battit à cheval contre luy, dans la Place-Royale mesme; mais il ne laissa pas d'estre battu. On

1. C'est vers Grosbois.

2. Estant à la campagne avec sa femme, il surprit une lettre d'elle à Villandry; il la mena dans le parc, puis il la fit entrer dans un cabinet qui y estoit, et là luy dit, en luy monstrant sa lettre, qu'elle priast Dieu. Ce ne fut point pour faire semblant, car il tira une bayonnette, et luy voulut donner un coup qu'elle para, et eut deux doits blessez. Voyant son sang, il en eut pitié et luy pardonna, mais à condition de ne se voir jamais.

a. Aux *Augustines* suiv. le *Menagiana*.

dit que Villandry luy dit : « Je vous poignar- « derois si ma reputation estoit establie; mais « il faut que je me batte. » Il luy falloit dire, à ce jeune homme : « Mais il faut que vous le « battiez ; » car c'est justement l'epigramme de Gombaud :

Il fut battu le bon seigneur,
En presence de plus de quatre;
Et pour reparer son honneur,
Il s'alla faire encore battre[1].

On blasma la Reyne de n'avoir point puny l'irreverence de Montbrun (il s'appella ainsy depuis qu'il fut marié) d'avoir frappé et mis l'espée à la main dans une eglise, et encore durant qu'on disoit la messe.

Montbrun n'avoit point acquis de reputation à l'armée, car il fut à Arras, au moins au convoy (*a*), mais il en revint bientost. Il dit que cette vie-là n'estoit pas sa vie.

Montbrun, après le combat, tint sa femme un an et demy dans une religion, à la campagne; puis il luy manda qu'elle pouvoit aller où il luy plairoit, mais qu'il ne la tiendroit jamais pour sa femme. Elle se retira en Lorraine. On

1. Couplet :

Si tous les cocus ressembloient à Montbrun,
Bientost on n'en verroit pas un.

a. Août 1640.

se mocqua fort de Montbrun d'avoir esté à la cavalcade du Roy (*a*), et encore coste à coste du Marquis de Richelieu. Après, il s'avisa d'aller faire fanfare tout seul à la Place-Royale; car il n'y eut que luy qui allast faire comme cela l'Abencerrage. Au reste, c'est un vray Sardanapale ; il a tousjours je ne sçay combien de demoiselles; il en esleve mesme de petites pour s'en divertir quand elles seront grandes. Il a des valets de chambre qui jouent du violon; il se donne tous les plaisirs dont il s'avise[1]. Il a entre autres une fille d'une bourgeoise huguenotte, qu'on appelle Madame Guionches; il avoit fait changer de religion à cette fille dont il a eu des enfans. Or, à Charenton, on ne veut point recevoir la mere à la communion, à cause qu'elle a vendu sa fille : un matin, pendant que Madame de Rohan, la douairiere (*b*), logeoit avec Montbrun (ils ne s'estoient pas mal rencontrez ; il avoit fait ajuster une fort jolie maison, et s'en estoit gardé une partie, en la louant), Ruvigny, qui est deputé general des Huguenots, en attendant que Madame de Rohan fust esveillée, alla voir Montbrun; il y trouva cette femme, qui se vint

1. Il servit deux mille louis d'or dans un plat, au roy d'Anglèterre, en un repas à Paris.

a. Au carrousel du mois de mars 1656. — *b*. *Histor*.

jetter à ses piez, et luy dit : « Eh! Monsieur, « vous qui estes deputé general, representez, « s'il vous plaist, à Messieurs du Consistoire « que si j'ai scandalizé l'Eglise, je l'edifie bien « aussy; car voylà M. le Marquis, » dit-elle en monstrant Montbrun, « qui vous dira « comme j'ay resisté à tous les religieux, à tous « les curez, à tous les docteurs qu'il m'a fait « venir. — Mais, ma pauvre madame, » dit Ruvigny en riant, « que veut-on de vous à Cha- « renton? Ils sont bien difficiles à contenter. « — Monsieur, » reprit-elle, « regardez quelle « injustice! ils veulent que je quitte M. le « Marquis, à qui nous avons tant d'obliga- « tion. Ne seroit-ce pas une ingratitude punis- « sable devant Dieu et devant les hommes? — « Ouy, » dit Ruvigny, « ils ont le plus grand « tort du monde. Si vous voulez, j'en parleray « à M. le Cardinal[1]. »

1. En 1660, au commencement, Montbrun s'avisa de semer tout doucement le bruit que son filz (*a*) (c'est un bastard adulterin comme luy) estoit filz d'une personne de fort grande qualité. Et après on contoit qu'en Lorraine, autrefois, la feue duchesse luy dit un jour : « Mon- « sieur de Montbrun, » ou M. de Souscarriere, je ne sçay comment il s'appelloit en ce temps-là, « ne servez-vous « point de dame? c'est encore la mode icy. Il faut que « vous soyez le chevalier de quelque belle. » On adjoute qu'il luy respondit : « Madame, je n'ose me declarer, car

a. Charles-Henry de Bellegarde, fils légitimé en 1652.



296. — LA LIQUIERE.

C'estoit la femme d'un procureur de Castres, nommé Liquiere; elle estoit belle, avoit de l'esprit, et estoit d'une complexion fort amoureuse; mais c'estoit une personne assez extraordinaire, car

« la seule dame pour qui je le pourrois faire ne le trouve« roit sans doute pas bon; elle m'accuseroit de temerité. « — Pourquoy? dites; nommez-la. » Il luy dit que c'estoit elle. Elle luy en sceût si bon gré, que depuis, en France, comme il estoit amoureux à l'hostel de Lorraine d'une mademoiselle Querelle, une belle fille qui estoit à elle, la Duchesse luy fit si bon visage, qu'enfin il en eut ce petit garçon. Hé bien, ne voylà-t-il pas r'encherir sur le jubilé (*a*)? Quand on luy en a parlé il a fait le fin et n'a pas fait semblant d'entendre. Je ne sçay ce qui en est *; mais il faut que la Duchesse ait eu de grandes privautez avec Termes (*b*), frere de M. de Bellegarde-Montespan, car il est constant que M. de Langres, La Riviere, a un diamant qui vient d'elle, et que Termes luy a vendu vingt mille livres.

Ce bastard de Montbrun se noya avec tous ceux qui se trouverent dans le vaisseau de la *Lune*, au retour de Gigery (*c*). Montbrun en pensa mourir de douleur.

A la mort de Monsieur le Grand de Bellegarde, Mont-

* Il eut l'insolence de faire prendre le dueil de la duchesse de Lorraine à ce bastard.

a. *C'est-à-dire :* Sur ce qu'il avoit obtenu du duc de Bellegarde en jubilé. — *b*. César-Auguste de Pardaillan, marquis de Termes. — *c*. En 1668.

elle donnoit à ses galans au lieu de recevoir d'eux, et c'estoit la plus grande joye qu'elle pust avoir au monde. Les guerres de la Religion obligerent son mary, qui restoit catholique, à se retirer à Toulouse avec toute sa famille. Comme on commençoit à pacifier toutes choses, un jeune advocat de Castres fut obligé d'aller à Toulouse pour y poursuivre quelques affaires : par hazard il se trouva logé vis-à-vis de cette femme ; il la connoissoit desjà, les voylà les plus grands amys du monde. Il de-

brun se presenta pour le voir ; M. de Bellegarde d'aujourd'huy, alors appellé M. de Montespan (*a*), voulut s'y opposer. « Capitan, Capitan, » luy dit Montbrun, je ne sçay pourquoy il luy donna ce nom, si ce n'est pour se mocquer de son peu de bravoure, « il t'en cousteroit la « vie. » L'autre, voyant cette fierté, le laissa entrer, et il eut la benediction de Monsieur le Grand.

Sa fin n'a pas esté agreable. J'ay desjà dit qu'il estoit pippeur. Il alloit jouer chez Fredoc. Un jour qu'il jouoit à la prime contre Mongeorge, brave garçon, fils de M. Gomin le sçavantas (*b*), Mongeorge s'aperceût qu'il avoit escamoté une prime qu'il tenoit sur ses genoux. Voylà un bruit de diable. Mongeorge le traitte de fripon et de filou. Par bonheur pour luy, le mareschal de La Ferté entre, et, par compassion pour luy, il met les hola, jusqu'à obliger Mongeorge à achever la remise. Mais depuis cela il n'osoit plus guère aller chez Fredoc, ou du moins il envoyoit voir si Mongeorge n'y estoit point. Il avoit soixante-dix-sept ans. La vieillesse et le chagrin de cette aventure le tuerent.

a. Jean-Antoine de Pardaillan-Montespan, dit le duc de Bellegarde. — *b*. Gilbert Gaulmin.

vient amoureux d'elle, et luy declare sa passion. Elle luy respondit naïfvement qu'elle estoit engagée ailleurs; « car il faut que vous « sçachiez, » luy dit-elle, « que comme je ne « puis vivre sans amy, aussy ne puis-je en avoir « plus d'un à la fois. Tout ce que je puis faire « pour vous presentement, c'est de vous pren- « dre pour mon confident, en attendant que « la place soit vüide; car je vous trouve bien « fait et discret, et ce sont les deux seules qua- « litez que j'estime. » Celuy qui la possedoit alors estoit un jeune homme, nommé Canabere, frere d'un president au mortier, et un des garçons de Toulouse le mieux fait. Le jeune advocat sçavoit tout ce qui se passoit entre eux, voyoit les poulets du galant, et aydoit quelquefois à la belle à faire response; mais quoy qu'il fist, il n'en put jamais rien obtenir, et cette femme, qui gardoit si mal la foy à son mary, la gardoit exactement à son galant. Enfin Canabere la quitta pour se marier et, prenant la connoissance du jeune advocat pour pretexte, luy escrivit une lettre pour rompre avec elle. Elle en fut sensiblement touchée, en pleura la moitié du jour avec autant de douleur qu'il se pouvoit. Le jeune advocat tascha de la consoler; mais il n'en put venir à bout. Le soir il la fit souvenir de sa promesse; aussytost toute son affliction cesse; elle se donne à luy, et

d'une extresme tristesse passe en un instant à une extresme joye. Ils vescurent en fort bonne intelligence, et eurent bientost pour se voir la plus grande commodité du monde; car la Chambre de l'Edict, qui estoit separée à cause des troubles[1], se rejoignit après la declaration du Roy, et fut envoyée à Beziers (*a*); de sorte que le mary de cette femme y transporta sa famille; et l'advocat, qui estoit filz d'un conseiller et qui commençoit à travailler au barreau, fut aussy obligé de s'y rendre.

Le mary, qui n'estoit pas autrement satisfait de la conduite de sa femme, estoit en mauvais menage avec elle, et elle couchoit d'ordinaire seule dans une arriere-chambre, où l'on ne pouvoit aller sans passer par la chambre du pere du mary, dans laquelle il y avoit tousjours de la chandelle allumée, parce que cet homme estoit extresmement vieux et incommodé; et, quoyqu'elle eust assez de commodité de voir de jour son galant, elle eut la fantaisie de passer une nuict avec luy. Il fallut obéir, et passer par cette chambre dont je viens de parler. Le vieillard, qui ne dormoit presque point, soit qu'il eust entendu du bruit ou qu'il eust entreveû quelque chose, se leva du mieux qu'il

1. Du temps de M. de Rohan.

a. Vers 1623.

put et, prenant la chandelle, trouva les deux amans couchez ensemble. Ce spectacle le surprit, de sorte qu'il laissa tomber sa chandelle, sans dire autre chose que *Jésus! Maria!* et s'en retourna comme il estoit venu. La belle voulut persuader au galant de sauter par la fenestre dans le jardin; mais il ne voulut point quitter un chemin qu'il connoissoit pour un autre qu'il ne connoissoit pas et, retournant sur ses pas, il ne trouva personne qui l'empeschast de se retirer. Neanmoins, soit que cet accident l'eust desgousté ou qu'il pensast à quelque nouvelle amour, il commença fort à se relascher. Il arriva qu'un nommé Gerard, qui estoit de Beziers, s'imagina que ce garçon en vouloit à une personne qu'il aimoit et, pour se venger, il entreprit de faire l'amour à la Liquiere. Elle, qui ne pouvoit endurer qu'on l'aimast à demy, après avoir gaigné absolument Gerard, le mit en la place de l'advocat. Sur cela la peste prit à Beziers : Gerard, qui estoit marié, sous pretexte de mettre sa femme en seureté, les envoya à un village nommé Florensac (*a*), après leur avoir promis de les y aller bientost trouver. La Liquiere, de son costé, laissa aussy partir toute sa famille, et, ayant feint d'avoir quelque affaire pour un jour, alla

a. *Auj.* : chef-lieu de canton, à cinq lieues de Béziers.

trouver Gerard qui n'estoit point sorty de la ville. Là, malgré la peste et l'affliction generale, ils passerent le temps aussy tranquillement que de nouveaux mariez eussent pu faire. Cela ne dura guères; car Gerard fut attaqué de la peste, et par consequent obligé de sortir. Elle le suivit dans la hutte, le servit jusques à l'extremité et, après sa mort, resolut aussy de mourir, baisa cent fois ses charbons, afin de prendre le mal : « Car aussy bien, » disoit-elle, « je me laisseray mourir de faim. » On eut bien de la peine à l'arracher de dessus le corps de cet homme; on la mena dans une autre hutte, où elle fut attaquée. Elle en eut de la joye et ne recommanda autre chose en mourant, sinon qu'on l'enterrast dans la mesme fosse où l'on avoit mis son amant.





297. — M. DE GUISE, PETIT FILZ DU BALAFRÉ.

(*Henry de Lorraine, né à Blois, 4 avril 1614; archevêque de Reims, 1629 à 1641; duc de Guise, comte d'Eu, grand chambellan de France; mort à Paris, 2 juin 1664.*)

Monsieur de Rheims, aujourd'huy M. de Guise, est un des hommes du monde le plus enclin à l'amour. Tandis qu'il possedoit tous ces grands benefices de la maison de Guise (*a*), il devint amoureux de Madame de Joyeuse, fille du Baron du Tour et femme d'un M. de Joyeuse de Champagne, de la vraye maison de Joyeuse. Le mary, quoyque accommodé, se fit l'intendant du galant de sa femme[1]. Elle n'estoit plus ny jeune ni belle;

1. Ce Joyeuse estoit si lasche que de prendre pension du Marquis de Mouy, de la maison de Lorraine (*b*), qui estoit aussy un des galans de sa femme. Fabry (*c*) a despensé cent mille escus auprès d'elle. Elle ne profittoit point de tout cela, et despensoit tout; c'estoit une fort bonne femme. Joyeuse estoit un original. Il avoit je ne sçay quelle fille avec laquelle il couchoit, mais il juroit qu'il ne luy faisoit rien, et qu'en cela il n'offensoit point Dieu.

a. Les abbayes de Saint-Denis de France, de Saint-Remy et Saint-Nicaise de Reims, de Saint-Pierre de Corbie, etc., etc. — *b*. Henry de Lorraine, marquis de Moy ou Mouy. — *c*. Cousin germain de la Chancelière; mort 31 mai 1651.

mais elle avoit bien de l'esprit et jouoit bien de la harpe[1].

M. de Rheims ayma en suitte la Villiers, qui est encore à l'hostel de Bourgogne. Elle n'estoit pas trop belle. Pour luy plaire, il portoit des bas de soye jaune sous sa soutane : elle aimoit cette couleur.

En ce temps-là, quoyque cadet, il le portoit si haut que, pour imiter les Princes du sang, il se faisoit donner la chemise aux plus relevez qui se trouvoient à son lever. Il se trouva huict ou dix personnes qui firent cette sottise-là. Une fois on la presenta comme cela à l'abbé de Retz, qui la laissa tomber dans les cendres et s'en alla[2].

J'ay parlé ailleurs de ses amours avec Madame d'Avenet et la Princesse Anne. Estant

1. Durant cette amourette, il (*a*) donna au frere de la suivante (*b*) une prebende de Rheims. « Mais je « veux, » luy dit-il, « que tu prennes l'habit de cha- « noine, car c'est à toy que je donne la chanoinie. » En effect, il luy mit l'habit d'hyver de chanoine, et en cet estat la croqua. Ce n'estoit pas la premiere fois.

2. Des chevaliers de Malte, natifs de Provence, se mirent en fantaisie la conqueste de l'isle de Saint-Domingue, aux Indes, et jetterent les yeux sur Monsieur de Rheims, depuis M. de Guise, pour le mettre à leur teste. Le dessein estoit bien pris, mais le cardinal de Richelieu ne le voulut pas.

a. M. de Guise. — *b*. Apparemment Mademoiselle Toussine.

devenu l'aisné[1], sous pretexte qu'il estoit marié (*b*), le cardinal de Richelieu luy voulut oster ses benefices. Cela l'obligea à se retirer à Sedan. Après la mort de Monsieur le Comte, estant passé en Flandres, il prit l'escharpe rouge, et ce fut pour cela qu'on luy fit icy son procez. Là il devint amoureux de la veuve du Comte de Bossu (*c*), une fort belle personne; il l'espousa du soir au matin, et parce qu'il y avoit quelque formalité obmise, le mariage fut confirmé par l'archevesque de Malines.

Il revint en France après la mort du cardinal de Richelieu. J'ay dit desjà comme la Princesse Anne luy parla et comme elle n'en eut aucune raison. Il alla voir sa sœur, l'abbesse de Saint-Pierre (*d*) à Rheims. Il disna dans un parloir; après il entra dans le convent, comme prince, comme un homme qui avoit esté leur arche-

1. Le Prince de Joinville (*a*) l'aisné ne fit qu'une seule campagne, en Piémont, l'année que le Roy nasquit. Il se deroba ou feignit de se derober, et alla servir Madame; il mourut de maladie au retour. Il estoit bien fait et fort civil; il estoit accordé avec Mademoiselle de Bourbon.

a. François de Lorraine, mort en 1639. — *b*. Avec Anne de Gonzagues. — *c*. Honorée de Glimes de Grimberg, veuve d'Alb. Maxil. de Henin, comte de Bossut, remariée au duc de Guise, 11 novembre 1641. (*Hist.*) — *d*. Françoise de Lorraine, depuis abbesse de Montmartre.

vesque et comme frere de Madame l'Abbesse. Là il se mit à courir après les Religieuses, et en tasta fort une qui estoit une belle fille. « Mon frere, » crioit Madame de Saint-Pierre, « vous mocquez-vous? Aux espouses de Jesus-« Christ! — Ah! ma sœur, » disoit-(il), « Dieu « est trop honneste homme pour craindre « d'estre cocû. » La Religieuse, assez fiere naturellement, faisoit bien du bruit de cette insolence. L'Abbesse eut peur qu'elle n'en fist faire des plaintes à la Reyne et, pour y remedier, elle dit à son frere tout bas : « Faittes-en « autant à celle qui n'est point jolie. — Ma « sœur, elle est bien laide; mais n'importe, « puisque vous le voulez, elle sera tastée. » Cette laide luy en sceût si bon gré qu'elle se garda bien de s'en plaindre, et la belle s'appaisa, voyant qu'elle n'estoit pas la seule[1].

Il ne fut pas long-temps à la Cour sans oublier Madame de Bossu, tout de mesme que la

1. Il alla voir Madame de Longueville, où M. d'Anguien se trouva. Là il se mit à se vanter, et dit, entre autres choses, qu'en une certaine rencontre il avoit commandé l'armée d'Espagne. « Nous y estions, » dit M. d'Anguien, qui vouloit rire; « il me souvient d'un « homme fait de telle façon, avec des plumes de telle « couleur, monté sur un tel cheval; tout le reste sem-« bloit luy obeir. » M. de Guise donne dans le panneau, et dit : « C'estoit moy; justement j'estois habillé comme « vous dittes. »

Princesse Anne. Il devint amoureux d'une fille de la Reyne, nommée Mademoiselle de Pons (*a*). Elle estoit fille du Marquis de La Case, de la maison de Pons. Son pere et sa mere estant venus icy pour quelque affaire, Madame d'Aiguillon fit cajoller cette fille qui, mourant d'envie de demeurer à la Cour, changea de religion, afin d'entrer chez la Reyne. Madame de Bossu estoit tout autrement belle; celle-cy estoit trop grossiere et trop rouge de visage pour des cheveux blonds; d'ailleurs un accent de Saintonge, le plus desagreable du monde, et l'esprit comme le corps; mais coquette et folle de beaux habits autant que fille du monde. On en avoit desjà un peu parlé avec le mareschal d'Aumont (*b*), qui n'estoit alors que capitaine des Gardes-du-corps, mais qui estoit marié il y avoit quinze ans.

D'abord il fit entendre à cette fille que son mariage avec Madame de Bossu estoit nul et qu'il le feroit casser si elle vouloit l'aymer[1].

1. Il escrit à Madame de Bossu qu'il estoit vray qu'il l'avoit espousée, mais que tant de docteurs luy avoient asseuré qu'elle n'estoit pas sa femme, qu'il estoit obligé de les en croire; qu'il alloit mettre ordre à ses affaires et qu'il la satisferoit; car il luy avoit mangé quatre cent mille livres qu'elle avoit, et l'a laissée gueuse. Cette femme

a. Suzanne de Pons, fille de J. J. de Pons, marquis de La Caze. — *b*. Antoine duc d'A..., marié à Marguerite Huraut de Chiverny.

L'ambition d'estre duchesse et princesse fit gouster la proposition à la demoiselle, et insensiblement elle s'y engagea si bien que M. de Guise n'estoit que douze heures du jour avec elle; car en ce temps-là, comme bien depuis encore, la Reyne laissoit faire à ses filles tout ce qui leur plaisoit, et on les cajolloit à ses yeux. Pour leur chambre, leur gouvernante, la pauvre Madame du Puys, n'y avoit pas grand pouvoir; elles luy faisoient mesme des malices espouvantables; car, non contentes de luy avoir coupé des brins de vergette dans son lict pour l'empescher de dormir, à Fontainebleau, un esté qu'il fit un chaud estrange (*b*), elles luy mirent des rechauds de feu sous son lict. Elle crut que c'estoit l'air estouffé de Fontainebleau qui luy causoit cette incommodité; elle se leve pour respirer à la fenestre, pensant que son lict, descouvert, se rafraischiroit, elle le trouva encore plus chaud;

n'estoit pas de si bonne maison que le Comte de Bossu; elle estoit pourtant bien demoiselle et une des plus belles personnes de son temps. Elle vint jusqu'à Rouen il y a treize à quatorze ans desguisée, avec dessein, disoit-elle, de luy demander au milieu du Cours s'il la reconnoissoit pour sa femme, et, s'il disoit que non, luy tirer un coup de pistollet et se tuer elle-mesme après. Mademoiselle de Rambouillet, aujourd'huy Madame de Montauzier, qui estoit alors à Rouen pour un procez, questa [illegible] elle. Le credit de Madame de Guise (*a*) fit qu'[illegible] donna de se retirer, et elle ne vint point à Pa[illegible]

a. La mère. — *b*. 1646.

elle fut long-temps avant que de deviner ce que c'estoit.

On voyoit, durant cette amour, M. de Guise expliquer devant tout le monde à sa maistresse un rescrit du Pape qu'il avoit obtenu, et elle luy faire des difficultez. Un jour, M. d'Orléans la rencontra seule et luy dit plaisamment : « Mademoiselle, si vous n'y prenez garde, mon « frere de Guise (*a*) vous espousera ; au moins, « je vous en donne advis. » Toutes les fois que la Reyne sortoit, on le voyoit suivre le carrosse des Filles, et ses folies amoureuses estoient si publiques, que tous les artisans de la rue Saint-Honoré, approchant du Palais-Royal, ne s'entretenoient d'autre chose. On luy rapporta qu'un medecin nommé (*b*), qui servoit la maison, fit quelques vers où il rioit des amours de M. de Guise et de Mademoiselle de Pons. Tout ce qui touchoit cette fille estoit à son esgard un crime de leze-majesté, de sorte que, sans s'informer si ce qu'on luy avoit dit estoit vray, il fit monter ses gens chez cet homme, et luy demeura à la porte tandis qu'on le bastonnoit. Cela est assez vilain, ce me semble.

Un automne, que la Cour estoit à Fontainebleau, la demoiselle demeura chez sa belle-

a. Marie de Bourbon-Montpensier, première femme de Gaston, étoit sœur utérine du duc de G.... — *b*. Laissé en blanc.

sœur de La Case (*a*) pour se baigner : on la purgea. Il se voulut purger aussy ; il prit de la mesme drogue, la mesme doze et de la main du mesme apoticaire, disant qu'il en avoit besoing et qu'il ne pouvoit pas se bien porter, puisque Mademoiselle de Pons estoit indisposée. Une fois, il luy prit je ne sçay quelle vision, sur ce qu'elle luy avoit dit qu'il ne l'aimoit point, de tirer son espée pour se tuer, disoit-il. On entendit un grand cry, on y courut ; elle se tuoit de luy dire : « Remettez vostre espée, « Monsieur de Guise, remettez vostre espée ; « je croy que vous m'aymez plus que vostre « vie. »

M. d'Orléans le fit nommer son lieutenant en Flandres : il ne put se resoudre à partir. Il envoya son train, il fut longtemps en justaucorps ; mais il n'alla pas plus loing que Fontainebleau. Là, pour le moins aussy fou qu'à Paris, il prit des eaux parce qu'elle en prenoit ; il les prenoit à mesme heure qu'elle et avec les mesmes precautions. Soit qu'il fust plus eschauffé qu'elle, il les rendoit fort mal quoyqu'elle les rendist fort bien. Pour y remedier, il luy prit une de ses juppes et se la mettoit quand il beu-

a. Marie-Magdelaine, veuve de Cyrus Ant. de Saint-Simon, marquis de Courtaumer, remariée à Isaac-René de Pons, marquis de La Caze.

voit, et cela serieusement. Toute la Cour l'a veû en cet estat quinze jours et davantage.

Il passoit les journées entieres avec elle. Tout le monde estoit en peine de tout ce qu'il luy pouvoit tant dire : enfin, on descouvrit qu'il luy disoit bien souvent des choses par cœur ; et, un jour qu'elle luy avoit demandé le deuxiesme volume de Cassandre (*a*), il ne le luy envoya pas, mais il le lut toute la nuict, et le lendemain il le luy recita d'un bout à l'autre, sans s'amuser aux paroles de l'autheur ; car il est constant qu'il a la memoire excellente : son grand jugement ne l'empesche pas d'en avoir[1].

Il sçait quelque chose, a de l'esprit, dit les choses agréablement, n'est pas meschant, a de la generosité, du cœur et est fort civil. « C'est « dommage qu'il est fou, » comme disoit M. de Chevreuse. A propos de sa civilité, on dit qu'un savettier qu'il salua, car par une tradition de sa maison il salue volontiers, luy dit : « Boutez-« sus, boutez-sus (*b*), ce n'en est plus le temps, »

1. On disoit qu'à une collation à Meudon, il fit venir des marionnettes et des joueurs de passe-passe, et que le batelleur au lieu de dire à son chien : *Pour le roy de France*, disoit : *Allons! pour Mademoiselle de Pons*, et qu'au lieu du roy d'Espagne, il disoit : *Pour Madame de Bossu*.

a. Roman de La Calprenede, 1644, 10 vol. — *b*. Couvrez-vous.

voulant dire qu'il n'y avoit plus lieu de faire une ligne.

Cette amour ne plaisoit nullement à Madame ny à Mademoiselle de Guise (*a*), et cela les mit si mal qu'il ne les voyoit plus. Un jour, Mademoiselle de Guise se resolut de luy parler et le disposa à voir Madame sa mere. Elle n'y perdit point de temps et fit si bien que Madame de Guise et son filz conclûrent toutes leurs affaires. Or, il y avoit dans la maison pour deux cent mille livres de pierreries: elles luy appartenoient, il les vouloit avoir : sa mere, qui voyoit bien que c'estoit pour donner à Mademoiselle de Pons, fit ce qu'elle put pour ne s'en point dessaisir, mais voyant qu'il s'y opiniastroit, elle donna les mains, à condition toutefois qu'il trouveroit bon qu'on lui rembourseroit un collier de dix mille livres que Mademoiselle de Guise avoit accoustumé de porter. Il n'y voulut pas consentir, et Mademoiselle de Guise indignée de cette dureté se desfit de ses perles sur l'heure et les luy alloit donner quand un homme vint dire quelque chose à l'oreille de M. de Guise. Il y a apparence que c'estoit un message de la demoiselle. Il part, sans songer à ses pier-

a. Henriette-Catherine de Joyeuse, duchesse de G.; — Marie de Lorraine, née en 1615, dernière duchesse de Guise.

reries. Madame de Guise voyant cela porte la cassette de pierreries à M. d'Orléans, et quand M. de Guise la redemanda, on luy dit qu'elle estoit chez Madame. Cela l'irrita tellement qu'il commanda à un des siens d'aller dire de sa part à Madame de Guise qu'elle sortist tout presentement de l'hostel de Guise. Ce gentilhomme s'en voulut excuser, mais il luy dit que s'il ne le faisoit, il luy feroit sauter les fenestres. Il y alla donc, mais l'affaire s'accommoda[1].

Quelque temps après (*a*), il partit pour aller à Rome avec un frere de Mademoiselle de Pons[2], disant qu'il vouloit sortir d'embarras; que Madame de Guise, avant qu'il aymast Mademoiselle de Pons, luy disoit qu'il n'estoit point le mary de Madame de Bossu, et qu'à cette heure elle dit que si, et que pour luy il s'en vouloit tenir au jugement du Saint-Pere. Il ne fut pas plus tost party, que les rieurs disoient que le Pons pourroit bien estre à la fin un *Pont au Change*, et d'autres que le *Pont* avoit grand besoing de garde-fous; d'autres que les fondemens n'en valoient rien et qu'il pourroit bien devenir *Bossu*. Et on dit qu'en passant en Pro-

1. Madame de Guise qui avoit tant craint Madame de Bossu, eust bien voulu la tenir, tant elle avoit peur de Mademoiselle de Pons.

2. Le Comte de Rochefort.

a. 1647.

vence, il pria un president de demander pour luy Mademoiselle d'Aletz (*a*) en mariage. Il laissa à Paris un train complet dans une maison proche du Palais-Royal, dont Mademoiselle de Pons se servoit quand elle en avoit besoing, jusqu'à se faire apporter à manger dans sa chambre, car elle en avoit une à part. Elle y fit mesme tendre un lict de M. de Guise, parce qu'elle devoit faire des remedes durant quelques jours, et qu'elle vouloit qu'on la vist dans un beau lict.

Son combat avec Colligny (*b*), son voyage à Naples, la suitte de ses amours et ses autres aventures seront dans les *Memoires de la Regence*[1].

1. Il parloit d'un garçon nommé Quinault qui fait des comedies où il y a beaucoup d'esprit : « Vous voyez, » dit-il, « c'est le filz d'un boulanger : il n'enfourne pas « mal. C'estoit le valet de Tristan ; Tristan estoit à moy, « c'est comme Elie qui laissa son manteau. — Cela seroit « bon, » dit Bourdelot qui estoit present, « si Tristan « avoit eu un manteau. » M. de Guise ne sceût que respondre, luy qui s'estoit vanté que Tristan estoit à son service.

a. Marie-Françoise de Valois, dite Mademoiselle d'Aletz, mariée en 1649 à Louis de Lorraine, duc de Joyeuse, frère du duc de Guise. — *b*. Vers Noël 1643.





298. — MADAME DALOT.

Madame Dalot est fille d'un simple bourgeois d'Agen, qui la laissa en fort bas âge riche de cinquante mille escus. Elle avoit encore sa mere qui avoit aussy du bien. La chambre de l'Edict estoit alors à Agen; Viger, conseiller huguenot, songea à espouser la mere et à faire espouser la fille à son filz; mais la fille etoit si jeune, qu'on ne put que les accorder. Elle eut de l'aversion pour ce garçon, et elle n'avoit pas encore douze ans qu'elle devint amoureuse d'un jeune homme de la ville, nommé Dalot, qui estoit bien fait et entreprenant. Elle consentit qu'il l'enlevast; mais cela n'estoit pas aisé, car Madame de Viger sa mere la gardoit soigneusement; néantmoins, il gaigna une servante qui l'avertit de tout, et Madame de Viger estant absente, il fut introduit dans la maison, trois heures avant jour. Comme il alloit à taston, au lieu de sa maistresse il enleva une jeune fille qui couchoit avec elle: il estoit desjà assez avancé dans la rüe quand il reconnut son erreur; il fallut donc retourner. Par bonheur il estoit le plus fort, et encore il avoit eu la prevoyance de mettre des

tirefonds(*a*) aux portes voisines, de peur qu'on ne vinst au secours. Il sortit avec la demoiselle par un trou qu'il avoit fait à la muraille de la ville et se retira dans un chasteau d'un homme de qualité. Là il fut assiégé dez le lendemain, et il soustint le siége tant qu'il eut des vivres. Une belle nuict qu'il faisoit fort obscur, il se sauva, avec sa maistresse, en Rouergue, après l'avoir descendue par une fenestre. Ce fut chez M. d'Arpajon qui luy donna retraitte dans une de ses maisons. Mais le credit de Viger luy faisoit peur : ils se desguisent en pelerins et prennent le chemin de Nostre-Dame de Craux. En ce voyage la pauvre petite eut bien de la peine à s'empescher d'estre reconnue : elle estoit desguisée en homme. Enfin ils passerent en Savoye et s'allerent jetter aux pieds de la Princesse de Piémont, aujourd'huy Madame de Savoye (*b*). Elle les prit en affection et fit instruire la dame en sa croyance ; car elle estoit Huguenotte. Viger qui avoit des amys à la Cour fit tant envers le cardinal de Richelieu, que la Princesse fut obligée à les renvoyer à Paris où elle fut mise chez Madame la Comtesse. On dit que Monsieur le Comte en devint amoureux, et que Dalot en eut bien de la jalousie. Par arrest du Conseil, elle fut mise dans un convent, afin

a. Gros anneaux de fer pour barrer les portes. — *b*. Christine de France, fille de Henry IV.

d'estre en liberté de dire si Dalot l'avoit enlevée de gré ou de force, et si elle le vouloit pour mary. Quelque temps après, estant introduitte au Conseil d'en haut, elle dit que Dalot l'avoit enlevée de son consentement, que c'estoit son mary et qu'elle n'en auroit jamais d'autre. Ils retournerent en Savoye, d'où je ne sçay par quelle aventure ils s'allerent establir en Guyenne. Dalot mourut bientôt après. Elle disoit qu'elle n'avoit point de peur du Roy ny des Princes, quand elle parla au Conseil, mais seulement du cardinal de Richelieu et qu'il la faisoit trembler.

Il prit une vision à elle et à deux autres veuves de qualité de faire un convent comme celuy des chanoinesses de Remiremont, et elles disoient qu'elles attendoient des bulles du Pape pour cela. Cette femme avoit esté fort belle et fort galante: elle eut une fille de Dalot, dont elle estoit furieusement jalouse; car elle avoit vingt-trois ou vingt-quatre ans plus que sa fille, qui n'estoit pas moins belle qu'elle avoit esté à cet âge-là. La fille, de son costé, n'estoit pas moins galante, et elle haïssoit sa mere comme la peste. Toutes deux sont petites, mais ne manquent point d'esprit. Dans les derniers troubles, le Comte d'Harcourt coucha, dit-on, avec la mere. Un page de Saint-Luc (*a*), qui cher-

a. François d'Espinay, marquis de Saint-Luc, fils du marechal; mort en 1670.

choit le Comte, ne le trouvant point dans tout le logis de Madame Dalot (on luy avoit dit qu'il y estoit), ouyt du bruit en passant auprès d'un cabinet; il preste l'oreille, il entend Madame Dalot qui disoit: « Ah! mon prince, que fait-« tes-vous? que voulez-vous faire? » Parmy cela, il y avoit un bruit de chaises; peu de temps après on ne dit plus mot; il n'y avoit que les chaises qui parloient. Saint-Luc fit faire le conte au page devant tout le monde. Le Prince de Conty en conta un peu à la fille; Sarrazin un peu davantage, et quelques autres; mais M. de Candalle pourroit bien avoir mis l'aventure à fin.



299. 301. — M. DE ROQUELAURE. — BOISSAT. MADAME DE L'ESDIGUIERES.

(*Gaston, marquis de R...*, *maistre de la garde-robe*, *duc à brevet; né vers* 1615, *mort à Paris* 11 *mars* 1683.)

Le mareschal de Roquelaure eut des garçons de sa seconde femme, et des filles aussy en assez bon nombre. Du premier lict il n'avoit eu que des filles. Il en maria une à feu M. de Grammont, pere du Mareschal, une autre à feu M. de Noailles, et une troisieme à M. de Vauguyon, pere

de feu Saint-Maigrin. L'aisné de ses garçons, qui est aujourd'huy duc à brevet, entra dans le monde long-temps après la mort de son pere. La mere (*a*) a vescû long-temps, et ils ont eu bien des choses à desmesler ensemble. Il y avoit assez d'argent ; mais il n'y avoit que vingt mille livres de rente en fonds de terre.

On n'a jamais veû un homme plus gascon ny plus haut à la main, sans avoir la reputation de brave. Il avoit pris un certain empire sur les gens de sa volée, (tellement) qu'il les appelloit presque tous par leur nom, et les autres ne le traittoient guères ainsy. Feu Saintot-Lardenay, maistre des Ceremonies, pour faire l'homme d'importance, un jour à l'hostel de Bourgogne, crioit d'une loge à Roquelaure, qui estoit vis-à-vis : *Roquelaure ! Roquelaure !* L'autre luy respondit : *Saintot, este familiarité nse font.*

En une assemblée, un conseiller au Parlement, nommé Blancmesnil (*b*), de la famille des Potiers et filz de feu M. d'Auquerre secretaire d'Estat, et par consequent cousin de M. de Fresnes, eut prise avec luy pour un siége ; et, sur ce que quelqu'un dit que c'estoit un conseiller au Parlement : « Un conseiller, « mordioux ! » reprit-il, « des bastons ! des

a. Suzanne de Bassapat. — *b.* René Potier, sieur de Bl., fils de Nicolas P., sieur d'Ocquerre.

« bastons! » L'affaire s'accommoda; mais Blancmesnil s'esloigna pour quelque temps : depuis il s'est fait president aux Enquestes. Roquelaure trouva son Roquelaure quelque temps après; car, ayant esté pris avec Saint-Maigrin à la bataille d'Honnecourt (*a*), ce nepveu, qui estoit pourtant aussy vieux que luy, en je ne sçay quelle rencontre luy donna un beau soufflet, au sortir de prison. Le mareschal de Grammont les accommoda..

En une assemblée, Madame Aubert, dont nous parlerons ailleurs, l'ayant pris à danser, il se tourna vers un homme de la Cour qu'il appelloit son gouverneur : « Mon gouverneur, » luy dit-il tout haut, « danseray-je avec cette « bourgeoise? » Sur cela on fit ce vaudeville :

Roquelaure est un danseur d'importance;
Mais
S'il ne connoist l'alliance,
Il ne dansera jamais.

On en fit un autrefois qu'il estoit amoureux de Madame de Guimené; c'est, je pense, sa premiere galanterie. Le voicy :

Marquis de Roquelaure,
Vous este un faux galant;
Allez, petite frelaure(*b*),
Cajoller la Beaussant;

a. 26 mai 1642. — *b*. Petite perdue.

Car pour une princesse,
Vos brusques gentillesses
N'ont pas assez d'attraits;
Retournez au Marais.

Un jour qu'il estoit dans le carrosse d'un homme de la Cour (je n'ay pu sçavoir son nom ou je l'ay oublié), comme ils passoient par la Place-Royale (*a*), Madame de Guimené, qui sortoit en carrosse, pria celuy avec qui estoit Roquelaure qu'elle luy pust dire un mot. Il arreste, et ils se parlent portiere à portiere. Roquelaure estoit de l'autre costé, elle ne fit pas semblant de le voir. Son amy l'en railla et luy dit : « Roquelaure, la Princesse ne te con« noist plus. » Cela le mit en colere. « La « Princesse ne me connoist plus ! » dit-il, « j'ay « pourtant piéces en main pour prouver qu'elle « me doit connoistre. » Il dit encore bien d'autres sottises en divers lieux; et sur cela, Mademoiselle de Rohan luy ayant voulu faire des reproches de ses mesdisances, et luy ayant dit que Madame de Guimené estoit une personne de laquelle on ne parloit point : « On « parle de tout le monde, » luy respondit-il, « Mademoiselle, on parle mesme de vous. » Depuis il a dit à M. d'Avaugour, en presence de Barriere (*b*) : « Te souvient-il, Avaugour,

a. Où demeuroit la pr. de Guimenée. — *b*. Henry de Taillefer, sieur de B., frère de Madame de Flavacourt.

« quand je te rencontray sur les escaliers de la « Guimené, que tu avois une croix du bois de « la vraye croix, dont elle t'avoit fait present? « Je venois de la b— trois fois, ou Dieu me « damne! et cependant elle faisoit la bigotte « avec d'Andilly. Je me moquois bien de toy, « qui pensois gaigner quelque chose avec ta « croix. »

Avant que de parler de Madame de L'Esdiguieres, il faut dire ce qui arriva à Roquelaure en une compagnie particuliere. Quelques femmes avoient soupé chez feu du Gué Bagnolles (*a*), depuis grand jansseniste, alors garçon. Madame d'Orgeres [1] qu'on appelloit alors Mademoiselle Garnier (*b*), aujourd'huy Madame de Champlatreux (*c*), y estoit. L'après-soupée, Chastillon, La Moussaye, Roquelaure et quelques autres y allerent. On eut beau dire que c'estoit une compagnie fort particuliere, ils entrent; on fut contraint de leur faire bon visage, et enfin chascun s'attacha à celle qu'il rencontra le plus à propos. Il y avoit un lict dans la chambre; plusieurs y estoient couchez : Roquelaure se met à badiner avec une femme qui luy sembla d'assez bonne composition. Il

1. Desmariée.

a. Le père de Madame de Coulanges. — *b*. Magdelaine Garnier. — *c*. *Histor.* du tome suivant.

y avoit du feu; Mademoiselle Garnier estoit auprès de la cheminée; la pluspart de la compagnie s'en approcha. Le Marquis trouva tout assez bien disposé; il tire un homme de sa connoissance à part, et luy dit qu'il le prioit de faire en sorte qu'on amusast Mademoiselle Garnier, et qu'il croyoit qu'il alloit despescher une femme dans la ruelle du lict; l'autre y va, et Roquelaure, retourné à sa dame, luy offrit quelque chose qui luy sembla digne d'elle, et il en eut tout ce qu'il vouloit, sans partir de là.

L'insolence qu'il fit à feu Madame de L'Esdiguieres (*a*) est ce qui a fait le plus de bruit, et avec raison; car un soir, au bal, s'estant mis derrière elle et Madame de Longueville, il dit à cette princesse : « Madame, que vous avez « esté trahie! Toutes les confidences que « vous avez faittes à cette ingrate, » dit-il en monstrant Madame de L'Esdiguieres, « n'ont « pas esté tenues secrettes, comme elles de- « voient. Voicy le sein qui les a toutes receües; « c'est à moy qu'elle a tout dit. » Et en suitte, il dit d'estranges choses de la pauvre duchesse. Non content de cela, il escrit au mary mesme (*b*) ce qu'il disoit à tout le monde, à sçavoir que,

a. Anne de La Madelaine, fille de Leonor de La M., marquis de Ragny, et d'Hippolyte de Gondi. — *b*. François de Bonne Crequy, duc de L'Esdiguieres.

dans une grande maladie qu'il venoit d'avoir à Fontainebleau, Madame de L'Esdiguieres, au commencement, avoit envoyé tous les jours pour sçavoir de ses nouvelles, puis de deux jours l'un, après de loing en loing, et enfin plus du tout; que, le voyant en danger, elle avoit trouvé moyen de retirer toutes ses lettres, et que, quand il fut guery, elle ne le voulut plus recevoir. On dit que, se voyant exclu, il dit au Suisse : « Suisse, que je voye au moins mon « filz ! apporte-moy mon filz ! » Perdant contre Crequy[1] (*a*), heritier presomptif de M. de L'Esdiguieres avant qu'il eust un filz, il luy disoit : « Crequy, tu te vanges, tu te vanges « Crequy; sans moy tu eusses eu une belle « succession, c'est moy qui luy ay fait un he- « ritier. » On fit en ce temps-là un testament au nom de Roquelaure, où on luy faisoit donner son filz à M. de L'Esdiguieres, et son esprit à Crequy. Ce M. de Crequy, aujourd'huy premier gentilhomme de la Chambre et duc à brevet, n'a jamais passé pour un grand personnage. On disoit, pour rire, que quand on manda par luy au cardinal de Valençay qu'il se retirast, le Cardinal avoit dit : « Je voys

1. Fils de Canaples, qui avoit epousé la sœur de Combalet.

a. Charles, duc de Crequy, mort en 1678.

« bien qu'on veut que je m'en retourne ; car « on m'a envoyé un cheval. » Roquelaure disoit qu'il avoit despensé quarante mille escus auprès de cette carogne ; il l'appelloit ainsy. Une demoiselle qu'elle avoit, nommée Saint-Nazaire, en avoit un diamant de douze cens escus. Le jeu, où il est très-heureux, luy fournissoit de quoy faire toute cette despense. On disoit qu'il avoit pris quelque jalousie de M. d'Anguien, qui pourtant ne s'est jamais attaché à elle, quoyqu'elle fust bien faitte et qu'elle ne manquast point d'esprit ; il avoit le cœur ailleurs.

Cette insolence fit un bruit espouvantable. Le Coadjuteur, cousin germain de la Duchesse, qui avoit esté un peu amoureux d'elle et qui, dez le temps de la Princesse de Guimené, en vouloit desjà à Roquelaure, le Coadjuteur donc, voyant que son frere, le Duc de Retz (*a*), ne s'en remuoit pas autrement, alla trouver le cardinal Mazarin et luy dit : « Si on ne fait « taire Roquelaure, je ne responds pas que « mes amys, que j'ay eu de la peine à retenir, « ne le punissent de son insolence. » Le Cardinal promit d'y mettre ordre. Le jour mesme, Roquelaure estant allé, assez bien accompagné,

a. Pierre de Gondi, duc de Retz par son mariage avec sa cousine, héritière du duché.

aux Tuilleries, le Duc enfin se resveilla, et avec ses amys et ceux de son frere y alla si bien secondé que le Marquis fut contraint de se retirer. Roquelaure envoya sur cette insulte appeller le Duc, qui fut trois quarts d'heure à l'attendre au rendez-vous (c'estoit à la Place-Royale), jusqu'à ce qu'un des siens l'y surprist, car il estoit seul. Il envoya ce gentilhomme dire à Roquelaure qu'il falloit aller derrière les Petits-Peres, et qu'il se pourveust d'un second. Roquelaure s'y fait porter en chaise, mais la chose estoit si secrette que ses porteurs le sçavoient, et le furent dire à Montauron, qui estoit dans l'eglise à la messe, car il estoit feste ; ainsy ils furent arrestez. Il y en a qui ne le content pas si à l'avantage de ce duc qui à la verité n'est pas un grand personnage[1]; mais j'ay ouy dire à gens non suspects une chose de luy qui me feroit croire qu'il n'a pas manqué au rendez-vous; c'est qu'un simple gentilhomme de Bretagne l'ayant fait appeller, il y

1. Il a espousé la fille de son cousin germain, du mesme nom (*a*). C'est un fort laid homme; il se raille luy-mesme de sa laideur [illegible]. Je luy ay ouy dire un jour assez plais[illegible] [illegible]mes de Longueville, Chastillon et [illegible] qu'il se mist dans leur carros[illegible] [illegible] de Moy-roux. Il dit : « Pardi[illegible]

a. Henry duc de [illegible] duchesse de R. [illegible]

alla. C'est un si grand resveur qu'une fois il se jetta, en resvant, dans un canal où il pensa se noyer. Une fois il fit une sottise sans resver. A Ingrande, sur la riviere de Loire, il y a une espece de barque armée pour les traittes foraines, qui va visiter les batteaux ; il crut qu'on luy faisoit tort d'en user ainsy envers luy, et fit jetter dans l'eau le Commis, sans dire gare ; après il se trouva que le Commis luy venoit presenter des melons.

Pour Roquelaure, il est fanfaron. Je croy qu'il ne s'est battu qu'une fois, où il n'eut qu'un coup dans ses chausses pour toute blessure : jamais on ne put l'obliger à changer d'habit, et il alla faire des visittes avec ce haut-de-chausses. Le Coadjuteur, avec son empressement, fit un peu rire les gens, et on disoit : « Ce prestre en veut donc aussy à la « Duchesse ? » M. de L'Esdiguieres ne s'esbranla point pour tout cela, et fit par stupidité tout ce qu'un autre auroit pu faire par philosophie. Enfin Roquelaure eut ordre de s'esloigner pour quelque temps[1].

« d'honneur qu'à moy n'appartient ; je croyois estre le « moins dangereux de tous les hommes. » Il dit une fois, comme une Huguenotte pestoit tant contre Mademoiselle de Rohan de ce qu'elle espousoit Chabot : « Ma-« demoiselle a-t-elle un filz à qui elle voulust faire es-« pouser Mademoiselle de Rohan ? »

1. Roquelaure dit qu'il avoit gaigné la confidente de

Roquelaure ne fut pas plus tost de retour, que le bruit courut, car il suffit qu'un homme soit en reputation de bonnes fortunes pour luy en attribuer un cent, que Madame de Sully, fille du Chancellier, avoit pris la place de Madame de L'Esdiguieres, et qu'on y avoit veu entrer Roquelaure par la porte de derrière, à heure indue. On l'y avoit veû entrer, parce qu'estant sur le soir avec d'autres fainéans comme luy, il leur dit : « Vous autres, vous « allez les uns au Palais-Royal, les autres « jouer ; moy, je vais à dames ; » disant cela en se peignant et faisant l'homme accablé de bonnes fortunes. On le suivit et on le vit entrer à l'hostel de Sully, comme j'ay dit ; mais c'estoit pour une suivante, appellée Pelloquin [1].

Madame de L'Esdiguieres, pour verifier la

Madame de L'Esdiguieres, et que M. le Duc d'Anguien, comme il l'avoit sceû d'elle, escrivoit à Madame de L'Esdiguieres dans les lettres de Madame de Longueville. Monsieur le Duc fit une feste pour elle où Roquelaure ne vouloit pas qu'elle allast. Elle s'excusa sur ce qu'il avoit eu tort de la laisser engager, et qu'elle ne pouvoit pas du soir au matin feindre une maladie ; elle y fut donc, (bien) qu'il fust encore venu pour la prier de n'y pas aller ; cela acheva de le desesperer. Il dit, pour ses excuses du vacarme qu'il fit, qu'elle le menaça de le faire maltraitter. Je doute que cela soit vray.

1. Il y avoit un mareschal-ferrant de ce nom-là à la rue Saint-Antoine, qui avoit un mouton qui le suivoit partout ; il luy disoit tousjours : « Plus tu [illegible] grand,

mesdisance de Roquelaure, souffrit depuis les galanteries de M. d'Esmery; on voyoit Cesarin, filz de l'intendant de la Duchesse, aller et venir sans cesse dans le cabinet de cet homme. Dez le vivant du mareschal de Crequy (*a*), son beau-pere, elle avoit fait parler d'elle. C'est sur cela que Boissat (*b*), l'Academicien, frere de Boissat bon officier de cavalerie, s'avisa de luy donner la baye comme font les masques en Dauphiné et en Provence. Au carnaval, c'estoit à Grenoble, il s'habilla donc en sage-femme, et avoit un escriteau sur l'estomac, où il y avoit : *Il n'y a que moy de sage-femme.* Il dit quelque chose à la dame dont elle s'offensa fort, outre qu'elle prit l'escriteau à son desavantage. Il luy dit aussy, en luy presentant des ciseaux, « qu'il les luy donnoit, parce « qu'elle decoupoit fort bien. » Irritée au dernier point, et fiere de sa lieutenance de Roy, car M. le Comte de Soissons, qui estoit gouverneur du Dauphiné, vivoit encore, (elle) obligea son mary qu'on appelloit alors le comte de Saulx, à le faire maltraitter. Boissat eut des

« plus tu deviens beste. » Cela a fait un proverbe : *Il ressemble au mouton de Pelloquin, plus il devient grand, plus il devient beste.*

a. Mort 15 mars 1638. — *b*. Pierre de Boissat, mort 28 mars 1662, frère d'André de B. enseigne des chevau-légers.

coups de baston, et fut fort blessé à la teste. Par une desmangeaison d'escrire, il escrivit sa desconvenue à l'Academie; car il croyoit qu'elle engageroit le cardinal de Richelieu à venger l'affront fait à une personne du corps. Mais il n'avoit pas plus de jugement en cela qu'en autre chose. C'est un homme d'esprit, mais il est hableur en diable. Ce qu'il a fait en vers et en prose n'est que mediocre. Je me souviens qu'il vint à Paris incontinent après, et que Madame d'Harambure (*a*), qu'il vit de nuict, car il ne se monstroit point, luy ayant dit : « Oseroit-on vous parler d'oublier? — « Ah! » respondit-il, « j'ay receû des coups « trop près de la memoire. »

La Noye, aujourd'huy le Marquis de Piennes (*b*), son amy dez le temps que Monsieur estoit en Flandres (ils l'avoient suivy tous deux), tascha de faire que le Comte de Saulx se battist contre Boissat; mais il n'en put venir à bout. Quand Pellisson fit l'*Histoire de l'Academie* (*c*), on voulut sçavoir de luy s'il trouveroit bon qu'on y mist sa lettre à l'Academie, comme on y mettoit toutes celles qui avoient esté escrittes à la Compagnie. Il dit qu'on supprimast la

a. *Historiette*. — *b*. Celui qui fut cause de la mort de Baziniere-Courcelles. — *c*. Relation contenant l'Histoire de l'Academie françoise, 1653.

premiere lettre; et quand on luy demanda si on mettroit le reste, il ne respondit rien. Voilà son silence pris pour approbation. On croit que, comme feu M. de Crequy avoit dit qu'il n'estoit point gentilhomme, il ne fut pas fasché qu'on vist dans ce livre une assemblée de noblesse en sa faveur. Depuis il s'est ravisé et, un an après, a demandé qu'on ostast tout cela. On luy a promis de l'oster à la seconde edition; mais que servira cela? La premiere edition en sera plus chere. Si j'estois en la place du libraire, je garderois dez à present ce qui reste, je ferois une seconde edition, et je vendrois sous main les premieres; car on dira : Je veux des bons, je veux de ceux où sont les coups de baston de Boissat.

Il est devenu devot, a fait des vers latins de devotion, et s'est marié à Vienne (*a*); on ne l'a point veû à Paris. Il dit une plaisante chose, une fois, à un gueux, au Cours : « Mon amy, » luy dit-il, « je m'appelle Boissat, je suis à « Monsieur, et je viens de Flandres. »

Reprenons Madame de L'Esdiguieres. Elle eut depuis un autre garçon (*b*). On a parlé depuis de M. d'Humieres avec elle.

a. A Clémence de Chaste de Gersans. Il en eut un fils et une fille. Le fils mourut jeune. — *b*. Charles-Nicolas de Crequy-Lesdig., marquis de Ragny; mort en novembre 1674.

La petite de La Vergne (*a*), fille de La Vergne gouverneur de M. de Brezé, qui, dit-on, ressemble à Madame de L'Esdiguieres, dit un jour à Roquelaure, comme il se mettoit auprès d'elle : « Monsieur, prenez garde à la ressem- « blance. — Mademoiselle, » respondit-il, « prenez-y garde vous-mesme. »

Enfin, il fallut que Roquelaure fust puny de toutes ses insolences, en apprenant ce que c'est que jalousie. Il devint amoureux de Mademoiselle du Lude (*b*), une des plus belles, pour ne pas dire la plus belle de la Cour. Il promit cinq cens pistolles à une suivante de la mere si l'affaire réussissoit; car la pucelle eust bien mieux aimé Vardes (*c*) que luy, car il n'estoit plus jeune. Le Comte du Lude, qui depuis un combat qu'il fit avec Vardes durant le blocus de Paris, où ils se blesserent tous deux cruellement, avoit fait une amitié estroitte avec ce jeune cavalier, vouloit luy donner sa sœur et disoit : « Je n'auray point d'enfans, ma « femme (*d*) est sterile. » (C'est une chasseuse à outrance et qui joue icy au mail publiquement

a. Depuis Madame de La Fayette, fille d'Aimar de La Vergne. — *b*. Charlotte-Marie Daillon, seconde fille de Timoleon comte du Lude. — *c*. François-René du Bec-Crepin, marquis de Vardes. — *d*. Renée-E[illegible] Bouillé, femme de Henry Daillon; depuis d[illegible] (Voy. Sévigné, lettre du 27 avril 1672.)

en justeaucorps.) « J'ayme mieux que mon « amy ayt tout qu'un autre. » Cependant l'affaire réussit, car il fit bien de l'avantage à sa femme; et le lendemain des nopces (*a*), Roquelaure compta les cinq cens pistolles à la suivante et luy dit : « Mademoiselle, en voylà « encore cent par-dessus; mais prenez la peine « de vous aller marier où il vous plaira. » Il ne la voulut plus souffrir auprès de sa femme. Nous en parlerons amplement dans les *Memoires de la Regence*.

Deux ans après, il luy vint huict mille livres de rente d'une plaisante façon. Un gentilhomme gascon, vieux garçon, en colere contre ses parens, sur le point de mourir, voyant par sa fenestre une maison qui est à Roquelaure : « Je donne tout mon bien à M. de Roque- « laure, » dit-il. « Escrivez, notaire. Sa terre « m'a fait souvenir de luy[1]. »

1. Quand il recherchoit Mademoiselle du Lude, la Comtesse (*b*), mere de la demoiselle, alla naïfvement s'informer de luy à Madame d'Esdiguieres qui ne put s'empescher d'en rire, et après, luy en dit bien serieusement ce qu'elle en pensoit; c'est-à-dire que si sa fille vouloit avoir de la complaisance, elle seroit fort heureuse avec luy. En effect, Roquelaure est bon mary.

a. 17 septembre 1653, Mademoiselle du Lude avoit dix-sept ans. — *b*. Marie Feydeau, mariée 16 avril 1622.



302. — LATOUR-ROQUELAURE.

(.... *mort en juin* 1652.)

Latour, surnommé La Tour-Roquelaure, estoit bien parent de Roquelaure mais n'estoit point de la mesme maison, si ce n'est par les femmes; mais on l'appella ainsy à cause qu'il estoit toujours avec le Marquis, et que ce fut luy qui l'introduisit dans le monde. Il estoit bien fait et dansoit fort bien; vray parent de Roquelaure pour l'insolence. Il eut une forte galanterie avec Madame de Montglas. Un jour qu'il estoit brouillé avec elle, il dit à la Comtesse de Fiesque : « Pensez-vous que je m'en soucie? « J'en ai eu assez de choses. » Il dit aussy qu'il avoit couché avec Madame de Comminges, avec Madame de Fosseuse et avec Madame d'Uxelles. « Qui vous croiroit? » dit la Comtesse, « vous n'avez pas une lettre. — Vous avez rai- « son, » dit-il, « je suis un fat. Je ne coucheray « plus avec pas une qu'elle ne m'ayt escript « auparavant. Cette Montglas ne m'a jamais « voulu escrire à cause de cela. » Leur querelle vint de ce qu'elle ne vouloit pas qu'il entrast, je ne sçay quel jour qu'elle avoit fait quelque

remede; il entra pourtant, et luy parla du style de son cousin. On disoit à cette femme, en la consolant des insolences de cet homme, qu'il falloit pardonner aux amoureux : « Ah ! pour « amoureux, » dit-elle en franche coquette, « il « l'est autant qu'on le peut estre. »

Le Comte de Fiesque escrivit en ce temps-là un billet, sans signer, à Belesbat[1], en ces termes : « M. de Belesbat est prié de se trouver « chez M. le Marquis de Roquelaure pour, con- « jointement avec M. de La Tour, vacquer aux « affaires de leur vacation. » La Tour fut fort desferré de cette equipée. On luy proposa, pour se raccommoder avec tout le sexe, de faire la Feste du Menteur[2], et que celles qui s'y trouveroient seroient obligées de le recevoir chez elles ; car les dames luy avoient fermé la porte. Il n'y mordit point. Avant cela, se trouvant en lieu obscur ou escarté avec Madame d'Uxelles, il voulut entreprendre quelque chose, en presence de la suivante ; elle le repoussa rudement. « Pardioux, » luy dit-il, « Madame, « qu'auriez-vous dit d'un Gascon qui n'eust « rien entrepris en si belle occasion ? » La Tour fut tué à la guerre.

La Comtesse de Fiesque escrivit un jour à

1. Vous verrez en suite qu'il fist aussi le Roquelaure.
2. Cette feste descritte dans la comedie.

Madame de Montglas : « Ma chere, venez me « voir ; il est quatre heures, il n'est venu encore « personne ; je suis au desespoir. »

Au carnaval de 1652, Madame de Montglas fit une plaisante extravagance chez la presidente de Pommerueil (*a*). On y devoit jouer *Pertarite, roy des Lombards*, piéce de Corneille qui n'a pas réussy (*b*). Mademoiselle de Rambouillet dit à Segrais, garçon d'esprit qui est à cette heure à Mademoiselle [1], qu'elle n'avoit point veû *l'Amour à la mode* (*c*), et qu'elle l'aymeroit bien mieux. « Dittes-le à la Comtesse de « Fiesque. » La Comtesse le dit à Hippolite ; c'est le filz du president de Pommerueil du premier lict, un benais qu'on appelloit ainsy parce qu'on luy faisoit la guerre qu'il estoit amoureux de sa belle-mere. Hippolite, qui estoit espris de la Comtesse, alla dire aux comediens que, quoy qu'il en coutast, il falloit absolument jouer *l'Amour à la mode*, et les envoya changer d'habits. On joue. Madame de Montglas reclame et fait bien du bruit. La Comtesse et elle se harpignerent ; les autres ne dirent rien. Au troisiesme acte, patience luy eschappe : elle crie tout haut : « Mon carrosse est-il venu ? — Non

1. Il s'estoit attaché au Comte de Fiesque, relegué en Normandie. Il est de Caen.

a. *Histor.* plus haut. — *b*. On la joua une seule fois en 1653. — *c*. Comédie de Thomas Corneille, 1653.

« Madame. — Celuy de l'abbé de Richou y « est-il ? » (Notez que c'estoit son galant.) — « Ouy, Madame. » Elle sort, et, par une plaisante rencontre, le comedien qui estoit sur le theatre dit :

Retraitte ridicule et fort extravagante.

C'estoit justement où il en estoit, et dans la comedie une femme se retiroit comme cela brusquement. Cela fit rire jusqu'aux larmes.



303. — LE CHEVALIER DE ROQUELAURE.

(*Antoine de Roquelaure, chevalier de Malte, frère de Gaston de Roquelaure, mort en décembre* 1660.)

Le chevalier de Roquelaure est une espece de fou, qui est avec cela le plus grand blasphemateur du royaume : on dit qu'il s'est un peu corrigé. A Malte, il fut mis dans un puis, où on le laissa quelque temps par punition. A l'armée navale, le Comte d'Harcourt fut sur le point de le faire jetter dans la mer, avec un boulet au pié. Cela ne le rendit pas plus sage[1] ; car quelques an-

1. Un jour qu'il jouoit et perdoit, il blasphema tant qu'un orage estant survenu, tout le monde eut peur et

nées après, ayant trouvé à Toulouse des gens aussy fous que luy, il dit la messe dans un jeu de paulme, communia, dit-on, les parties honteuses d'une femme, baptisa et maria des chiens, et fit et dit toutes les impietez imaginables. On en avertit la Justice: on y fut, mais ils se defendirent[1]: enfin pourtant il fut pris. Quelques jours après, il corrompit le geollier moyennant six cens pistolles: le geollier se sauva avec luy, dont mal luy prit, car le Chevalier luy prit son argent, et le renvoya comme un coquin. On les suivit, et le Chevalier fut repris. Son frere aisné ne perdit point de temps, et obtint une evocation à Paris, ou, pour mieux dire, une jussion de ne passer point outre. Cela luy sauva la vie[2]. Voylà le Chevalier à Paris, qui, au lieu de se retirer, ou du moins de vivre modestement, se promenoit à la veûe de tout le monde, ne bougeoit du cabaret, et menoit tousjours sa vie ordinaire. Quelques devots repre-

se retira; il demeura seul à renier, et disoit en regardant le ciel : « Tonne, tonne, mordieu ! tonne ; tu penses me « faire peur. »

Un nommé Frissart, grand joueur de paulme et grand blasphemateur, fit un jour venir un maçon pour lever un carreau d'un jeu de paulme, où il y avoit, disoit-il, un diable dessous. Il fallut le lever, et il fit mille signes de croix avant qu'on le remist.

1. *Mots biffés :* Et il y eut un conseiller battu.

2. *Mots biffés :* Car c'est un crime capital.

senterent à la Reyne que sa Regence ne prospereroit point si elle laissoit ce sacrilége impuny. On donne donc ordre, à l'insceû du cardinal Mazarin, au prevost de l'Isle de prendre le Chevalier ; ce qu'il fit, non sans y perdre de ses archers ; et du costé du Chevalier, Biran[1] (*a*), un de ses freres, grand gladiateur, y fut fort blessé. On le mena à la Bastille, où il fut assez long-temps. Le Cardinal asseura le Marquis de son frere ; car pour la prison ses parens eussent esté ravis qu'on l'y eust tenu à perpetuité. A la Cour on murmuroit de cette severité, et les femmes mesmes disoient tout haut « qu'on n'a-« voit jamais veû arrester un homme de condi-« tion pour des bagatelles comme cela. » Madame de Longueville estoit de ce nombre. Après il fut mené à la Conciergerie, et on parla tout de bon de luy faire son procez. En ce temps-là, comme quelqu'un luy disoit qu'il couroit fortune, et qu'il avoit Dieu pour partie, il respondit : « Dieu n'a pas tant d'amys que moy « dans le Parlement. » Quoyqu'il y eust bien des tesmoings, on ordonna pourtant qu'il seroit plus amplement informé, et cela peut-estre pour luy donner le temps de faire evader les

1. Ce brave fut tué en second par un bastard de Montauron qu'il vouloit marquer, disoit-il, sur le nez.

a. Armand de R., baron de Biran et de Laverdenx.

tesmoings ; mais le Chevalier trouva que le plus seûr, sans doute, estoit de s'evader luy-mesme. La femme du geollier, nommée Dumont, qui estoit une grande coquette à qui souvent les prisonniers donnoient les violons, devint amoureuse de luy. Il se consoloit avec elle tout doucement ; il la gaigna, et elle fit faire un trou par lequel il se sauva au bout d'un an de prison. On dit qu'il jouoit au piquet avec le gros La Taulade, qui estoit là pour debtes, quand on luy vint dire à l'oreille que le trou estoit fait ; il ne se le fit pas dire deux fois, et fit semblant d'aller dire un mot à quelqu'un[1]. Le Chevalier sort ; La Taulade, las de l'attendre, alla voir pourquoy il estoit si longtemps ; il trouva le trou ; l'occasion luy sembla belle, il voulut en faire autant ; mais il n'y put jamais passer : la mesure n'avoit pas esté prise pour luy. Le lendemain de l'evasion du Chevalier il arriva douze tesmoings contre luy ; il en avoit eu peut-estre avis, et c'est apparemment ce qui obligea son amante à ne pas differer davantage : on la prit avec son mary, et on la mena au Chastellet. Je pense qu'il n'y a pas eu de preuve contre elle ; pour moy, je le luy aurois pardonné à cause de

1. Le trou avoit esté fait dans un cabaret qui respondoit (a) au mur de la Conciergerie.

a. Les mots suivans biffés.

sa generosité ; car elle avoit mieux aymé se priver d'un homme qu'elle aymoit que de le voir prisonnier.

Il revint à un an de là, et on ne luy dit plus rien. C'est un assez plaisant robin : il rappelle son beau-frere de Balagny (a) *le cocu*. On ne se fasche point de tout ce qu'il dit. On croit qu'il a esté amoureux de Madame la Princesse; il luy disoit tout ce qu'il luy plaisoit ; et un jour qu'elle avoit les bras dans le lict : « Je pense, » dit-il, « Madame, que vous vous congratulez. » Il la suivit à Bordeaux ; mais il ne l'a pas suivie en Flandre[1].

1. Il dit plaisamment, quand M. de Luyes, le janssseniste, envoya demander dispense pour espouser sa tante, Mademoiselle de Montbazon (b) : « Des gens de nostre religion « ne voudroient pas faire cela. » Il estoit tout melancolique, disoit-il, de ce qu'on luy avoit defendu de chanter messe. — Une fois il disoit : « Je viens de ce bordel de la « mareschalle de Roquelaure. » Elle luy disoit : « Chevalier, « je suis toute triste, faittes-moy rire. » Il luy disoit cent extravagances. — Un jour Romainville, illustre impie, son amy, estoit à l'extremité ; un cordelier vint pour le confesser. Le Chevalier prend un fusil, et couchant le Pere en joue, luy dit : « Retirez-vous, mon pere, ou je vous « tue : il a vescu chien, il faut qu'il meure chien. » Cela fit tellement rire Romainville, qu'il en guerit. Cependant le Chevalier se confessa à quelques années de là, et mou-

a. Alphonse-Henry de Montluc, marquis de B., marié à Catherine-Henriette de Roquelaure. — b. Louis-Charles-Albert, duc de L., fils du connetable, remarié à Anne de Rohan-Montbazon.



304. — BELESBAT.

(*Henry Hurault de Lhospital, sieur de Belesbat; conseiller au Parlement en 1633, maistre des Requestes; mort en 1684.*)

BELESBAT se nomme Huraut, et est de bonne maison. Cette maison a trois branches, celle de Vibraye, celle du chancellier de Chiverny dont Madame de Montglas est petite-fille, et celle dont estoit le pere de M. de Belesbat. C'estoit (*a*) un maistre des Requestes, et luy l'a esté aussy, en suitte conseiller d'Estat. Il est demeuré comme un amphibie entre la Ville et la Cour, quoy que die ce couplet contre luy :

Ah! que j'aime ce Belesbat,
Quoyqu'il soit un peu fat;
Barbe à coquille,
Et long en ses discours,
Galant de ville,
Et non galant de cour!

rut comme un autre homme, en disant qu'il ne craignoit que de n'avoir pas assez de temps pour se bien repentir. — Il avoit les jambes fort enflées, et il disoit : « Je les veux « leguer à Lavardens. » C'est un gros frere qu'il avoit.

a. Pierre Hurault Lhospital, mort en 1623.

Depuis, quoyqu'il fust marié (*a*), il ne laissa pas de faire furieusement le galant. Il avoit quarante ans qu'on l'appelloit en riant *le Beau Tenebreux*, car il a l'honneur d'estre pour le moins aussy brun qu'un autre. Il cajolloit, il y a onze ans ou environ, la sœur de du Gué-Bagnolles[1] femme d'un maistre des Comptes nommé Moussy. Or, durant l'absence de Belesbat, qui, pour avoir dit quelque chose dont il se fust bien passé sur la perte d'Armentiere (*b*), eut ordre de faire un petit voyage à Vannes en Bretagne, la dame souffrit quelques autres galans qui effacerent un peu *le Beau Tenebreux* de sa memoire. Au retour, il s'imagina de se maintenir par authorité; il luy defendoit tantost d'aller au Cours, de voir tels et tels hommes, et ne luy donnoit pas la liberté de voir Madame de Courcelles-Marguenat (*c*), sa bonne amie, aussy femme d'un maistre des Comptes. Non content de cela, il alla quereller cette madame de Courcelles, et, en presence de quelques personnes, il luy reprocha de l'avoir ruiné auprès de Madame de Moussy; qu'elle luy avoit

1. Il est parlé de ce maistre des Requestes dans l'historiette de Roquelaure.

a. A Renée de Flecelles, fille de Jean de F., sieur de Bregis, président à la Chambre des Comptes. — *b*. Prise par les Espagnols, le 31 mai 1647. On en blâmoit Rantzaw et Gassion. — *c*. *Historiette*.

donné un autre galant, et qu'elle vouloit que son amie l'imitast, et ne se contentast pas d'un à la fois: « Car, » adjousta-t-il, « Madame, on « sçait bien que tels et tels vous servent; » et les nomma. Comme cette femme se plaignoit hautement de cette insolence, Brancas (*a*), l'un des galans que Belesbat avoit nommez, entra, elle luy dit l'outrage qu'on luy venoit de faire. Brancas maltraitta l'autre de parole et le menaça de le faire sortir, s'il continuoit; et enfin, Belesbat continuant tousjours, il le prit par les espaules et le mit dehors, puis ferma la porte de la chambre. Belesbat fit pis, car il alla prier le Prince d'Harcourt (*b*), qui luy donnoit quelque ómbrage, de ne plus voir cette madame de Moussy. « J'y suis engagé il y a longtemps, » luy dit-il en presence de Laigue (*c*), « et si elle « vous voyoit, je luy ferois un affront. » Il luy en fit un en effect; car il fit avertir Moussy par un billet de se trouver à Saint-Gervais (c'est leur paroisse), où une personne luy diroit une chose qui luy importoit extresmement. On dit qu'il receût ce billet en presence de sa femme, et qu'elle fut aussy à Saint-Gervais, sans dire rien, car elle se doutoit de quelque chose. Là elle

a. *Historiette*. — *b*. Charles de Lorraine, prince d'H., fils du duc d'Elbeuf. — *c*. Geoffroy, marquis de L., capitaine des gardes de Gaston.

vit que Madame de Belesbat[1] presentoit des lettres à Moussy. Cette femme (*a*), ravie de se venger, luy dit : « Monsieur, ce sont des lettres « de vostre femme à M. de Belesbat ; où vous « verrez *Pierre*, c'est vous. » Moussy, chose extraordinaire pour un maistre des Comptes et qui passe pour une assez pauvre cervelle d'homme, et qui d'ailleurs estoit jaloux, car on dit que souvent il a fait faire des reprimandes à sa femme par toute la famille assemblée et que là on vesperisoit (*b*) terriblement la pauvre chrestienne ; Moussy prit les lettres, et respondit à Madame de Belesbat que ce n'estoit pas là l'escriture de sa femme, et que c'estoit une imposture. Pour faire le conte bon, on adjoustoit qu'il luy avoit dit : « Madame, si vous estiez « tant soit peu jolie, je pourrois me venger de « vostre mary ; mais, ma foy, je me punirois « plus que luy[2]. »

La dame accusée (*c*) a dit pour sa defense que Belesbat avoit osté à un de ses laquais une lettre qu'elle escrivoit à une de ses amies, et que sur son escriture il en avoit fait contrefaire

1. Sœur de Bregis-Flesselles.
2. Belesbat appelle sa femme *femmette*.

a. Madame de Belesbat. — *b*. On chapitroit ; de *vesperie*, dernière épreuve des candidats au bonnet de docteur. — *c*. Madame de Moussy.

quantité[1], et assez de gens ont dit que cela estoit vray, et que Belesbat estoit homme à se vanter sans fondement; mais cette femme a fait encore une galanterie depuis avec Fieubet (*a*), maistre des Requestes; cela n'a pas servy à contredire l'histoire de Belesbat. Le mary prit cela pour argent comptant ou feignit de le prendre, et envoya prier l'abbé de Belesbat (*b*) de venir parler à luy chez M. de Saint-Gervais, et luy dit qu'il s'estoit voulu plaindre à luy de l'injure que son frere luy avoit faitte parce qu'il le croyoit homme d'honneur; qu'il luy declaroit que si M. de Belesbat ne se desdisoit de ce qu'il avoit dit, il le tueroit partout où il le rencontreroit. On disoit qu'il estoit assez estourdy pour cela. Il est bien vray qu'il fit un peu de peur au galant, et qu'il luy tira vingt coups de pistollet dans ses fenestres; mais enfin la fureur martiale d'un maistre des Comptes ne peut pas durer long-temps. Il traitta sa femme à l'ordinaire, et on les a veûs en ce temps-là à la promenade ensemble. Belesbat, se voyant

1. *Mots biffés :* « Je vous croy, » dit le mary; « voicy « une lettre de vostre sœur que Madame de Belesbat m'a « remise entre les mains, pour prouver que c'est la mesme « escripture. »

a. Gaspard de Fieubet, sieur de Cendras, maître des Requêtes, reçu en 1657. — *b*. Paul Hurault, prieur de Saint-Benoît du Sault; mort en 1691.

blasmé par tout le monde, dit que c'estoit sa femme qui avoit surpris ces lettres, et que c'estoit un tour de jalouse. Roquelaure dit là-dessus : « Ce galant de ville veut m'imiter, « mais c'est un poltron ; il desavoue tout, moy « je ne desavoue rien. » Cela mit *le Beau Tenebreux* en si meschante reputation, qu'ayant esté proposé dans une compagnie, lequel il vaudroit mieux estre de Belesbat ou de Saint-Germain Beaupré (*a*), tout le monde conclut pour le dernier[1].

1. Plus de quinze ans après, cette madame de Moussy et son mary se sont separez ; le jeu en est plus cause que la galanterie, car elle estoit bien passée. Elle jouoit quelquefois d'une telle fureur, qu'elle couchoit pour cela deux et trois nuicts. On dit d'elle que, pour demeurer à coucher dans des maisons pour rejouer dez le matin, comme on luy refusoit de la retenir, elle subornoit une servante pour coucher avec elle.

a. Historiette.





305. 306. — MADAME DE COURCELLES-MARGUENAT ET MADAME DE CHAUVRY.

(*Monique Passart, mariée 1° à Etienne Le Marguenat, sieur de Courcelles, mort 22 mai 1650, et 2° à François Le Coigneux sieur de Bachaumont, mort 21 juillet 1692.*)

ETTE madame de Courcelles, que Belesbat ne vouloit pas que Madame de Moussy vist, est fille d'un homme riche de Paris qui s'appelloit Passart; elle a un frere maistre des Comptes. On la maria à un maistre des Comptes, homme qui n'estoit point mal fait. Elle est petite et a les yeux petits, mais elle est fort jolie et fort coquette. Sa mere luy avoit tant fait entendre de messes qu'elle n'en fut guères friande quand elle fut mariée. Elle souffrit bien avec son beau-pere, un vieux fou chez qui il falloit aller passer tous les ans six mois, en Champagne; mais en revanche elle en tiroit beaucoup. Le premier qui a fait galanterie avec elle est un conseiller au Grand-conseil, nommé Gizaucour; il est de Champagne, et estoit voisin du beau-pere, et frere de la premiere femme de Courcelles. Ce Gizaucour se jetta dans la desbauche, c'estoit avant que d'estre conseiller;

et negligea la dame, ou bien en fut negligé: mais il a eu la curiosité d'avoir tousjours quelqu'un des gens de la belle à luy, qui luy conte tout ce qu'elle fait. Il dit que Brancas luy succeda et que, durant sa gueuserie (*a*), Madame de Courcelles respondoit pour luy aux marchands. Un soir que Courcelles vint par hasard, et contre sa coustume, dans la chambre de sa femme, il y trouva Brancas qui prenoit congé; il le conduisit en bas. Un valet, favory du mary, dit assez haut pour estre entendu de la femme : « Mordieu! je ne sçaurois souffrir que « Monsieur fasse comme cela de l'honneur à « un homme qui le fait cocû. » Elle le fit chasser; mais il fallut six mois pour cela.

Ce bonhomme de mary, quand elle avoit fait bien des fredaines, se vouloit mesler quelquefois de l'admonester de son devoir. « Je voy « bien, » luy disoit-elle, « que vous estes en « humeur de prescher. » Elle luy apportoit un grand fautueil. « Mettez-vous là, » luy disoit-elle, « et preschez tout vostre saoul. » Puis, quand il avoit bien harangué : « C'est là, » luy disoit-elle, « le plus court chemin que vous « puissiez prendre pour vous faire bien haïr. » Enfin le mary se rebutta, et ne couchoit plus avec elle; mais elle couchoit avec Brancas, et

a. La gueuserie ou dénûment extrême de Brancas.

elle se sentit grosse. Or, elle se prevalut de l'arrivée de leur fermier, appellé Fissier, qui estoit un paysan qui avoit bon sens et qu'ils aymoient assez ; ils le faisoient tousjours manger avec eux. Le soir, quand il fut temps de se coucher, le mary dit : « Je m'en vais, adieu. — « Hé! où allez-vous? » dit cet homme qui avoit le mot. — « Dans mon appartement. — « Par ma foy, je vous trouve bien de loisir de « faire ainsy lict à part : il ne faut jamais « user quatre draps, quand on peut n'en user « que deux. » Tout en goguenardant, il les fit coucher ensemble. Une autre fois, en pareille rencontre, elle fit oster toutes les vitres de sa chambre, et le soir feignant que le vitrier luy avoit manqué de parole, elle dit à son mary : « Je m'enrhumeray bien cette nuict; « si vous vouliez, je demeurerois icy. — Ce « que vous voudrez. » Elle le caressa bien, et il adopta encore cette fois-là l'enfant d'un autre.

Les coquetteries de cette femme firent tourner la cervelle à son mary. Quand elle eut lieu de le traitter un peu de fou, elle l'enferma dans une chambre sur le devant du logis, dont les fenestres estoient grillées et mesme condamnées, de peur qu'il ne vist le beau monde qui alloit voir sa femme. On disoit qu'elle avoit Brancas pour brave, le chevalier de Grammont

pour plaisant, Charleval (*a*) pour bel esprit, et le petit Barillon (*b*) pour payeur. Un jour elle et deux ou trois autres coquettes estoient au Cours avec le chevalier de Grammont et autres. Le petit Coulon, enfant gasté, y estoit : il est leur voisin ; elles l'avoient pris en badinant dans leur carrosse. Ces jeunes gens prirent leurs manteaux, à cause d'un vent frais qui s'eleva, et après, par-dessous leurs manteaux, porterent la main à ces femmes où vous savez. Ce sont là leurs belles façons de faire. Quelques jours après, cet enfant estoit chez Madame la presidente de Pommerueil avec sa mere, et là, ayant froid, il prit son manteau, puis mit la main où vous sçavez à la Presidente. Elle et sa mere le gronderent. « Oy! » dit-il, « je veis « faire comme cela l'autre jour au Cours. » On approfondit l'affaire, et la Pommerueil disoit : « Mais ce sont donc des perdues ! Il ne les faut « plus voir. » Cela se sceût, il y eut une querelle de diable. Enfin on les accommoda.

Le mareschal d'Albret s'avisa, il y a quelque cinq ans, d'en conter à la Courcelles ; elle estoit veuve alors ; elle estoit esprise de Bachaumont (*c*), comme elle l'est encore. Le bruit

a. Jean-Louis de Faucon de Ris, sieur de Charleval, poëte. — *b*. Paul Barillon d'Amoncourt, conseiller au Parlement en 1650, fils aîné du président Barillon. — *c*. François Le Coigneux, sieur de Bachaumont.

court qu'ils sont mariez. Le Mareschal n'y fit rien, et Roquelaure en faisoit une plaisanterie. « Ce brave Miossens, » disoit-il, « ce conque-« rant, à qui rien ne resistoit, a esté trois mois « devant une bicoque, une meschante place « qu'on appelle *Marguenat*, et a levé le piquet « honteusement. » Les goguenards disoient : « Il n'avoit garde de la prendre, il y a trop de « gens dedans[1]. »

Un nommé Cotignon, sieur de Chauvry (*a*), estoit conseiller au Parlement; depuis il a vendu sa charge, et vit de ses rentes. Il est filz du bonhomme Cotignon, qui estoit à la Reyne-mere[2]; il a espousé une jolie personne, petite et brune, mais qui a l'esprit fort vif (*b*). Menebrolles, fils de Roullier, homme d'affaires fort riche, fut le premier qui l'entreprit, mais en vain. Ce Menebrolles est un estourdy qui se disoit le *Roquelaure* des bourgeois.

Depuis, cette madame de Chauvry eut la

1. Son mary devint hebeté. Elle l'enferma fort bien dans une chambre. Cependant Bachaumont Le Coigneux s'en esprit et, le mary estant mort, il vescut avec elle comme avec sa femme. Enfin, au bout de dix ou douze ans, ils firent jetter des bans, et se marierent comme s'ils n'eussent jamais couché ensemble.

2. Il est genealogiste de l'Ordre.

a. Nicolas Cotignon, sieur de Chauvry, conseiller au Parlement en 1639. — *b.* Magdelaine Royer dame du Breil.

connoissance de Madame de Courcelles ; et le mary, qui n'y prenoit pas plaisir, et qui peut-estre sçavoit que Rambouillet, blondin de reputation, qui estoit feru (a) de sa femme, avoit esté de quelques parties de Madame de Courcelles[1], luy defendit absolument de la voir. Or, il y eut je ne sçay quelle promenade, où elle alla en cachette : il le sceût, chassa le cocher et les laquais, et donna, dit-on, le fouet à sa femme. En voicy deux autres vaudevilles :

Du temps de Menebrolle,
Petite Chauvry,

1. Elle estoit tellement jalouse de luy (b), que durant six années elle ne voulut pas souffrir qu'il mist le pied chez sa sœur des Réaux (c), une des plus belles femmes de la ville, et il ne la voyoit plus que chez le pere (d) avec lequel il logeoit. Peu de gens s'en aperceûrent. Peut-estre avoit-elle remarqué que ce garçon parloit de sa sœur avec trop de tendresse. Luy, comme discret cavalier, a conté à son propre pere que, pour jouir de cette femme, il avoit loué une maison proche de la sienne (e), c'estoit en un quartier fort esloigné, vers les Carmes deschaussez (f), et que là il avoit fait une ouverture au mur, qui rendoit dans une grande armoire de bois de poirier noircy, où elle faisoit semblant de mettre des confitures; et cette armoire estoit scellée dans la muraille. Il passoit comme cela des nuicts entieres avec elle.

a. Et non *frère*, comme dans les anciennes éditions. — *b*. De Rambouillet. — *c*. Elisabeth Rambouillet, femme de notre des Réaux. — *d*. Le père de Rambouillet et de Madame des Réaux. — *e*. De la maison de Madame de Chauvry. — *f*. Rue de Vaugirard, aujourd'hui nº 70.

Vous n'estiez pas sur le role
Des coquettes de Paris.

Dieu ! quelle misere
Dans ce siecle-cy !
On donne les estrivieres
A Madame de Chauvry !

[1] Jusques à cette heure
Tu n'es pas cocu ;
Mais tu le seras, je meure !
Mon — vengera mon —.



307. 311. — SAINT-GERMAIN BEAUPRÉ.

LE FEU PRESIDENT LE BAILLEUL ET SES FILLES.

(*Henry Foucault, marquis de Saint-Germain-Beaupré, marié* 28 *mars* 1644 *à Agnès Le Bailleul; mort* 10 *septembre* 1678.).



SAINT-GERMAIN Beaupré, gouverneur de la Marche, est filz de feu Saint-Germain Beaupré (*a*), qui avoit fait sa fortune par le moyen de Madame de Sourdis, tante de Madame de Beaufort. Ce n'estoit ny un homme de cœur ny un homme d'une maison fort illustre. Foucault est le nom

1. Elle parle au mary.

a. Gabriel Foucault, sieur de Saint-Germain, vicomte du Daugnon.

de la famille. Il devint gouverneur de la Marche, et embellit fort sa maison de Saint-Germain Beaupré, qui est en ce pays-là. Ç'a esté un fort grand tyran en toutes choses : quand un paysan ou un bourgeois avoit du bien, il le forçoit à donner sa fille à quelqu'un des gens de M. le Gouverneur, et c'estoit ainsy qu'il recompensoit ses domestiques. Grand voleur, grand emprunteur à ne jamais rendre, et grand distributeur de coups de baston. Quelquefois il luy est arrivé de faire assassiner des gens. Enfin Madame de Rambouillet, eu esgard au pays montueux où il estoit et à sa maniere de vie, disoit que c'estoit un autre Vieil de la Montagne.

Celuy dont nous parlons, qui est son aisné (*a*), n'a pas eu meilleure reputation que son pere pour la bravoure, et n'est peut-estre guères moins pillard. Il eut une querelle avec un gentilhomme de feu Monsieur le Prince, nommé Villepreau, qu'il attaqua si bien à son avantage dans la rue Saint-Antoine, qu'un grand laquais qu'il avoit luy donna un coup d'espée dont il mourut. Saint-Germain voulut faire passer cela pour une rencontre; on demanda sa grace au Roy, qui dit : « Ce n'est pas à luy qu'il la faut « donner, c'est à son grand laquais. » Au siége

a. Son fils aîné.

de Hesdin (*a*), Le Drouet, capitaine aux Gardes, luy donna un soufflet, et Saint-Germain se laissa accommoder avec ce soufflet par devers luy. Tout cela le mit en si meschante reputation, qu'encore qu'il ne fust pas mal fait de sa personne, qu'il eust douze mille escus de rente, un gouvernement, de la plus petite province de France à la verité, mais tousjours un gouvernement de province, une belle maison et pour cent mille escus de meubles, le Marquis de Rochefort ne luy voulut jamais donner sa fille, quoyqu'elle eust bien des freres et bien des sœurs, et qu'il ne luy donnast pas un fort gros mariage. Madame de Bouteville (*b*) luy refusa sa fille, aujourd'huy Madame de Chastillon; elle n'avoit pourtant que cinquante mille escus tout au plus. Enfin, voyant le feu president Le Bailleul surintendant des Finances, il espousa la plus jeune de ses trois filles, qui est une fort jolie personne; il n'en eut que cent mille francs[1].

Sa femme et luy ne furent pas long-temps bien ensemble; tous les jours ce n'estoit que

1. Mais il esperoit tout de la faveur du Surintendant. Il fut bien attrapé, car l'année ne passa point que d'Esmery ne fust Surintendant au lieu de Le Bailleul (*c*).

a. Mai et juin 1639. — *b*. Elisabeth-Angélique de Vienne, veuve de François de Montmorency, comte de Bouteville. — *c*. 18 juillet 1647.

gronderies. Enfin elle descouvrit à son pere que Saint-Germain la vouloit forcer à luy accorder ce qu'on appelle *ogni piacer* en Italie, et qu'il estoit si addonné à ce vice que, pour faire resoudre un page à satisfaire sa brutalité, il l'avoit voulu contraindre à s'abandonner au page. Le page disoit la mesme chose.

Il falloit que l'accusation fust pressante, car Saint-Germain, tout avare qu'il est, se resolut à donner huict mille livres de pension à sa femme, qui alla demeurer chez le President.

Comme on faisoit des bouts-rimez en ce temps-là, quelqu'un en une compagnie ayant donné des rimes à Bensserade, il fit ce sonnet sur Saint-Germain :

Il faudroit le fouetter comme on fouette un *sabot*,
Car je ne comprens point quelle est sa *politique;*
Ny s'il connoist becarre ou bemol en *musique*,
Mais, ma foy, pour nature, il n'en sçait pas un *mot*.
On l'a veû quelque temps tourner autour du *pot*,
Mais enfin, pour la nuque au sein il fait la *nique*,
Et d'un goust depravé comme d'un choix *inique*
Prend le hazard du pet pour se parer du *rot*.
Son aimable moitié vouée au *sacrifice*
Ne courant qu'à rebours dans l'amoureuse *lice*,
Vient de rompre un silence un peu trop *circonspect*,
Qui chatouille la croupe attire la *ruade*,
Mais n'estoit que le drosle estoit desjà *suspect;*
Tout cela n'eust passé que pour *fanfaronnade*.

Depuis, cet impertinent s'avisa de dire que

sa femme se divertissoit avec un valet de chambre qu'il avoit. Peut-estre a-t-il trouvé plus à propos de passer pour cocu que pour sodomite, et qu'il avoit voulu estre du costé du plus grand nombre. Il dit que ce valet l'avoit trahy, et qu'il estoit cause de tout le desordre qui arriva entre luy et sa femme. Ce fut le bonhomme Perrochel (*a*), maistre des Comptes, qui negocia cette separation. On disoit qu'il avoit separé Saint-Germain pour le redonner à sa femme, car cette vieille estoit la seule bonne fortune que le Cavalier avoit eûe[1].

Au bout d'un an et demy, Saint-Germain et sa femme se remirent ensemble. En un voyage à Paris, comme il fut de retour au logis, un soir, il demanda où estoit sa femme. « Elle a « mandé, » dit-on, « qu'elle soupoit chez Ma-« dame la Princesse la jeune. » Le soupçon le prend, il y va ; elle n'y soupoit point. Elle revient à minuict. « D'où venez-vous ? — De chez « Madame la Princesse. — Ah ! carogne ! » Le voylà à coups de pié, à coups de poing.

1. Cette madame Perrochel (*b*), une fois, chez Madame de Rohan, voyant des portraits, demanda de qui ils estoient. « Des princesses de Boheme, » luy dit-on. — « Jesus ! vous m'estonnez, » respondit-elle ; « ils sont « blancs comme neige ! »

a. Guillaume Perrochel, mort en décembre 1635. — *b*. Françoise Busson.

Le president Le Bailleul (*a*), quoyqu'il se dise d'une bonne maison de Normandie, qui s'appelle de Bailleul, n'en est point; car il seroit tout de mesme descendu des *Balliol*, roys d'Escosse, si le nom y faisoit quelque chose. Son pere estoit Normand, fort expert à remettre les os disloquez et rompuz, et panser les descentes de boyau : il espousa une bourgeoise. Il est vray qu'il n'avoit point de boutique, car il n'estoit pas chirurgien, et qu'il se mit je ne sçay quelle vision de noblesse dans la teste : on dit qu'il avoit tousjours l'espée au costé. Le feu president avoit le talent de son pere, et de leur nom on appelle tous les remetteurs des *Bailleuls*. Le feu Roy avoit quelque affection pour celuy-cy et le fit lieutenant civil; puis il devint president au mortier. Il s'attacha à la Reyne qui le fit surintendant des Finances, mestier auquel il n'estoit nullement bon, car c'estoit un assez pauvre homme. On faisoit un conte sur cela. On disoit qu'une de ses filles ou son filz, voyant qu'il disoit en marchandant un cheval : « Je n'en veux point « donner soixante escus, mais je vous en « donneray deux cens livres, » luy avoit dit:

a. *Michel Le Bailleul, sieur de Soisy, conseiller au Parlement en* 1608; *maître des Requêtes en* 1616; *président au mortier en* 1627, *surintendant en* 1643; *mort en* 1653. *Marié à Elisabeth Mallier.*

« Vous verrez qu'on vous fera surintendant « des Finances, tant vous comptez bien. » On le fit ministre d'Estat en luy ostant les Finances. On luy dit que son gendre despensoit trop et qu'il s'incommoderoit. « Nous avons accous-« tumé, » respondit-il, « de faire comme cela « dans nostre maison. »

L'aisnée de ses filles (*a*), qui est une personne de bonne mine, fut mariée avec Girard, seigneur de Tillet, qui est une terre de trente mille livres de rente, à quatre lieues de Paris ; c'estoit un des plus riches garçons de la ville. Il l'espousa pour l'estime qu'il faisoit de l'alliance, car il eut si peu de chose en mariage que cela ne valoit pas la peine d'en parler. C'estoit avant la Surintendance. Elle commença de bonne heure à faire bien de la despense, car de trois mille louis d'or qu'il luy envoya, il n'en trouva pas un sou le lendemain de ses nopces : le reste alla à proportion. Un an ou deux après son mariage, elle souhaitta d'avoir des lettres de recommandation d'une veuve d'un advocat-general de Grenoble, nommée Madame de Revel (*b*), qui a beaucoup d'esprit et qui fait fort joliment des vers; c'estoit pour quelque affaire au parlement de Dauphiné;

a. Elisabeth Le B., mariée 15 septembre 1643 à Charles Girard, sieur du Tillay, veuve en septembre 1668. — *b*. Jeanne de La Croix de Chevrieres.

Madame de Revel les escrivit et les luy voulut porter elle-mesme. Madame de Tillet n'estoit pas habillée, et ne se voulut pas laisser voir; elle envoya sa suivante en sa place. Mais la Dauphinoise connut aussytost la verité. Quelques jours après, pour faire voir à l'autre qu'elle n'estoit pas trop aisée à dupper, elle y retourne; mais Madame de Tillet fit dire qu'elle n'y estoit pas, et cela arriva plus d'une fois. Enfin Madame de Revel empreunte un carrosse et des laquais afin qu'on ne reconnust point son equipage, et y va à une heure precisement. On la fait monter; Madame de Tillet la reçoit, ne sçachant qui ce pouvoit estre; car elle estoit montée en mesme temps que le laquais. Elle luy dit : « Madame, je demandois Madame de « Tillet. — Madame, on m'appelle ainsy. — « Madame, ce n'est pas vous pourtant que je « demande. — Madame, il n'y a que moy « céans de ce nom-là. — Mais Madame, j'ay « veû céans mesme une autre madame de « Tillet qui ne vous ressemble point du « tout. » L'autre reconnut ce que c'estoit et se desferra. La Dauphinoise en eut pitié, et luy dit : « Madame, c'est assez joué; je ne « voulois que vous faire voir que les pro- « vinciales ne sont pas plus bestes que les « autres. » Et après, fit une visite comme si de rien n'eust esté. Madame de Tillet, avec sa

mere, l'alla visiter en suitte; mais elle estoit encore desferrée.

Sa galanterie avec Lislebonne, cadet d'Elbeuf (*a*), a bien fait du bruit. Il y en a qui ont dit que La Cour des Bois, cadet de Tillet (il est president je ne sçay où), devint amoureux d'elle, et que, pour se venger de ce qu'elle ne l'avoit pas voulu aimer, il fit avertir ou avertit luy-mesme le mary de tout ce qui se passoit. Tillet alla pour quelque temps au Tillet, et envoya un petit laquais fort adroit chez luy, à Paris, avec ordre de s'amuser et de se laisser surprendre, par le soir, afin d'avoir pretexte d'y demeurer à coucher. Ce petit garçon se met à jouer, après souper, avec un petit laquais de Madame, et sur les onze heures et demie il entend bien du bruit. « Qu'est-ce que cela? » dit-il. « Ne seroient-ce point des voleurs? — « Voire, » dit l'autre. « Joue seulement, te « dis-je; c'est M. de Lislebonne, qui vient « comme cela coucher tous les soirs avec Ma- « dame, quand Monsieur n'y est pas. » Le lendemain, le Tillet enleva le Suisse, car la vanité de cette femme en avoit voulu avoir un, et la demoiselle, à qui La Cour des Bois donna fort vilainement des coups de plat d'espée. Le

a. François-Marie de Lorraine-Elbeuf, comte de Lillebonne, frère du prince d'Harcourt.

Suisse confessa tout, et le mary renvoya la dame au president Le Bailleul, son pere. On dit que les Suisses qui servent de portiers à Paris allerent au nombre de trois cens enlever leur camarade au Tillet; apres ils allerent demander les gages au President. « Paye-le, » dirent-ils, « il t'a servy et a servy ta femme « selon son goust. » Il les fallut payer. Tout cela se fit, dit-on, à la campagne. J'en doute un peu.

Madame Pilou alla comme les autres voir Madame Le Bailleul[1] dans cette affliction. Cette sotte femme luy (dit) : « Ah! Madame, mes « pauvres filles sont bien malheureuses! » (On avoit aussy parlé terriblement de Madame d'Uxelles (*a*), auparavant Madame de Nangis.) « Le monde est bien acharné sur elles. « Mais on dira ce qu'on voudra; mes filles sont « bien demoiselles. Celles qui ne sont point de- « moiselles peuvent bien tomber en ces fautes- « là, mais non pas elles. — Ah! ah! Madame! » dit Madame Pilou, « me voylà donc bien en- « carrongnée, moy qui suis fille et femme de

1. Fille de Mallier du Houssay, intendant des Finances.

a. Marie Le Bailleul, mariée : 1° en 1644, à Franç. de Brichanteau, marquis de Nangis; 2° le 5 octobre 1645, à Louis Chalon du Blé, marquis d'Uxelles; morte en 1712.

« procureurs ! Vrayment, vous me donnez là « un beau casse museau. » Le pere parloit à peu près de mesme. Madame de Tillet prit huict mille livres de pension. Le mary est ferme et n'en veut point ouyr parler ; il dit : « Re-« venez si vous voulez ; mais gare la Tour (*a*). » Elle est chez sa mere depuis la mort du president Le Bailleul le pere, où elle a sa fille. Lislebonne continue tousjours et fort scandaleusement [1].

1. Elle sortit de Paris, au blocus, à la teste d'une compagnie de chevaux-legers qu'avoit un Chaumont, parent du bonhomme Chaumont, beau-frere du president Le Bailleul; elle estoit desguisée en homme. On disoit à Chaumont : « Vous avez là un joly cadet ! » Ce garçon faisoit entrer les jeunes gens de la Cour tous les jours à Paris; Merez (*b*), une fois, pour avoir mal contenté ses porteurs, fut en danger, car ils crierent : « Au « Mazarin ! »

a. La réclusion dans une tour du château. — *b*. A. Gombaud de Plassac, chevalier de Meré.





* 312. 313. — MADAME DE CHOISY. CHAMPAGNE LE COIFFEUR.

(*Jeanne Hurault de Lhospital, née vers* 1604, *mariée* 8 *février* 1628 *à Jean de Choisy, conseiller au Parlement, maître des Requêtes, intendant de Champagne, etc., e chancelier du duc d'Orléans; veuve en* 1660, *morte en* 1666.)



MADAME DE CHOISY est sœur de Belesbat; Choisy, maistre des Requestes aujourd'huy chancellier de M. d'Orléans, l'espousa pour avoir de l'alliance; car pour luy c'est peu de chose, et la maltotte a enrichy son pere. Elle a esté jolie, a de l'esprit et dit les choses plaisamment. Elle est gaye, et cherche tousjours à se divertir : c'est un original en certaines choses. Elle plaisoit tellement au cardinal Mazarin, au commencement de la Regence, qu'un jour il dit chez le mareschal d'Estrées : « Quoy! vous « vous divertissez céans, et Madame de Choisy « n'en est pas! Comment se peut-on divertir « sans elle? »

On dit que jamais elle n'a esté desferrée qu'une fois. Elle n'estoit pas trop bien avec La Riviere : or il y avoit une partie de luy,

de Goulas (*a*), de Tambonneau (*b*) et de sa femme, et de feu Mademoiselle de Belesbat (*c*), pour aller chez Goulas. Madame de Choisy mouroit d'envie d'en estre, et ne sçavoit comment s'en mettre. Enfin elle resolut de payer d'effronterie. Un jour, à disner, quoy qu'on luy dist, elle ne (se) deffit point (*d*); cependant La Riviere la poussa de telle force que Mademoiselle de Belesbat en vint contre luy aux grosses paroles : cela s'appaisa. Elle avoit alors une demoiselle qui n'estoit pas trop sage; cette fille s'avisa de luy dire qu'on ne luy rendoit pas assez d'honneur. « Tu verras, une telle, « combien je me vais faire respecter. » La Riviere et les autres sceûrent cela : ils luy donnent un grand fautueil, un cadenat et laissent deux places entre elle et les autres; elle reçoit tout cela sans s'estonner, comme une chose deûe. Au milieu du repas, après luy avoir bien rendu des deferences, tout d'un coup La Riviere et Goulas se levent le verre à la main et lui disent : « A toy, la Choisy! » Cela la desferra tout plat.

La Riviere fit un jour un conte de maistre Girard, le concierge des Petites maisons, qui

a. Secrétaire des commandemens de Gaston. — *b*. *Hist.* — *c*. Marguerite Hurault, sœur puînée de Madame de Choisy. — *d*. Elle ne se demonta pas.

s'amusa une fois si fort à crosser (*a*), que les fous qui n'estoient pas liez se penserent tous sauver. Depuis, quand Madame de Choisy disoit des folies, il luy crioit : « Madame, maistre « Girard crosse; Madame, maistre Girard « crosse. »

Elle appelle ses yeux *ses vainqueurs*. Un jour qu'elle estoit allée voir Madame de Vendosme, une bonne idiotte, elle luy dit pour excuses de ne luy avoir pas rendu plus souvent ses devoirs, que *ses vainqueurs* avoient esté malades. La bonne princesse crut qu'elle avoit dit ses chevaux, et luy demanda : « Qu'avoient- « ils donc, Madame? Avoient-ils le farcin[1]? »

Quand il va trop de gens chez elle à la fois, elle leur dit : « En voilà trop; voyez qui de « vous s'en ira. » Elle fit sortir une fois comme

1. Elle disoit familierement à M. de Candalle : « Mais « allez au moins faire un tour dans l'antichambre. « Croyez-vous qu'on n'aye point envie de pisser? » Un jour elle eut envie de manger une tourte; elle en fait faire une par son sommellier (*b*); on la luy apporte devant tout le monde ; elle se met à la manger sans en donner à personne, et puis, quand elle en eut assez : « Te- « nez, » leur dit-elle, « en voylà encore; mangez si vous « voulez. » Elle dit aux gens franchement : « Vous ne « m'accommodez pas; si je puis m'accoustumer à vous, « je vous le feray sçavoir. » Et fait ce qu'elle dit.

a. Pousser et suivre longtemps une balle avec une crosse. — *b*. L'officier chargé du service du vin, du dessert et des entremets.

cela deux hommes à leur premiere visite. On trouve tout bon d'elle. Le Comte de Roussy (*a*), homme grave, qu'elle avoit rencontré le jour de devant quelque part, heurtoit à sa porte : elle met la teste à la fenestre : « Monsieur le « comte, je vous vis hier, c'est assez; j'ay af- « faire à Monsieur que voylà. » C'estoit un garçon de quinze ans. On n'en a pourtant jamais mesdit. Elle dit familierement aux gens : « Combien y a-t-il que vous ne m'avez veûe? « Vous venez un peu trop souvent. »

Gerzé luy fit un jour une malice : il emporta une de ses lettres qu'il trouva sur la table de la Princesse Marie, à qui elle s'adressoit. Il la fait imprimer et envoye crier devant sa porte : *Voylà la lettre de Madame de Choisy à Madame la princesse Marie*. Gerzé la va trouver. Elle estoit en une colere enragée : il luy dit qu'elle avoit grande raison, et qu'il ne falloit point souffrir ces choses-là. Elle croyoit que la Princesse Marie luy avoit fait le tour. Enfin on en sceût la verité; et, ravie de n'avoir point sujet de se plaindre de la Princesse, elle pardonna de bon cœur à Gerzé.

On escrivit de Naples qu'une dame de fort bonne compagnie, et qui mettoit tout le monde

a. François de La Rochefoucauld, comte de Roussy; mort le 3 janvier 1680.

en train, avoit esté tuée dans les desordres. « Ah! » dit-elle, « voilà la Choisy de Naples « morte. »

Estant au bal auprès de Madame d'Angoulesme la jeune (*a*) qui seroit bien sa fille, elle luy disoit : « Il faut avouer que les blondes « esclattent plus icy ; mais nous autres brunes, « nous avons l'agrement. » Et disoit cela du meilleur serieux qu'elle eust.

Un jour elle fit un vilain tour au curé de Saint-Germain de l'Auxerrois : elle avoit pris un remede : ce remede fut si longtemps à operer, qu'elle se resolut à aller à la messe avant que de le rendre. Mais à peine la messe fut-elle vers la fin, qu'elle se sentit pressée. Elle entre chez le Curé, et trouve deux hommes dans sa salle qu'il avoit conviez à disner; elle leur dit : « Messieurs, monsieur le curé vous « demande. » Elle plante son paquet dans la cuvette où il y avoit du vin à la glace, puis se sauve. Elle loge là auprès, à l'hostel de Blainville. Le Curé la vouloit excommunier; elle respondit « qu'il valoit mieux qu'elle eust fait « tout dans la cuvette que dans l'eglise; et « qu'après tout, si elle n'eust esté bien crai- « gnant Dieu, elle n'eust pas esté à la messe « en cet estat-là. »

a. Henriette de La Guiche.

Champagne le coiffeur contoit, il y a long-temps, une chose d'elle que personne n'a creüe : il disoit qu'estant une fois allé trouver la Princesse Marie à Nostre-Dame des Vertus (a), où elle prenoit l'air chez Montelon, son advocat, il estoit entré dans la chambre de Madame de Choisy, qui y estoit aussy, et que, l'ayant rencontrée au lict, il avoit esté assez heureux pour trouver l'heure du berger ; mais que ce n'estoit pas ce qu'on pensoit, et qu'elle avoit les cuisses fort maigres. Un des parens de la dame, qui m'a conté cela, dit qu'il chercha quelque temps Champagne pour le rouer de coups, mais que le coquin se cacha. Je ne sçay comment, après une chose comme celle-là, la reyne de Pologne a pu emmener Champagne avec elle.

Ce faquin, par son adresse à coiffer et à se faire valoir, se faisoit rechercher et caresser de toutes les femmes. Leur foiblesse le rendit si insupportable, qu'il leur disoit tous les jours cent insolences : il en a laissé telles à demy coiffées ; à d'autres, après avoir fait un costé, il disoit qu'il n'acheveroit pas si elles ne le baisoient ; quelquefois il s'en alloit, et disoit qu'il ne reviendroit pas si on ne faisoit retirer un tel qui luy desplaisoit, et qu'il ne pouvoit

a. A Aubervilliers, près Paris.

rien faire devant ce visage-là. J'ay oüy dire qu'il dit à une femme qui avoit un gros nez : « Voys-tu, de quelque façon que je te coiffe, « tu ne seras jamais bien tant que tu auras ce « nez-là. » Avec tout cela elles le couroient, et il a gaigné du bien passablement ; car, comme il n'est pas sot, il n'a pas voulû prendre d'argent, de sorte que les presens qu'on luy faisoit luy valoient beaucoup. Lorsqu'il coiffoit une dame, il disoit ce que telle et telle luy avoit donné, et quand il n'estoit pas satisfait il adjoustoit : « Elle a beau m'envoyer querir, elle ne « m'y tient plus. » L'idiotte, qui entendoit cela, trembloit de peur qu'il ne luy en fist autant, et luy donnoit deux fois plus qu'elle n'eust fait. Avec cela il estoit mesdisant comme le diable : il n'y avoit personne à sa fantaisie. De Pologne il alla en Suede, et revint icy avec la reyne Christine.





314. 315. — M. ET MADAME DE BREGIS.

(*Leonor de Flesselles comte de Bregis*, *mort* 2 *novembre* 1712; *marié à Charlotte Saumaise de Chazan*, *née en* 1619; *morte* 3 *ou* 13 *avril* 1693.)

Bregis est filz d'un president des Comptes, qui s'appelloit Flesselles (*a*). Cet homme[1], par la vision de conserver de grandes pieces en terres, en charges et en maisons à Paris, payoit une si grande quantité de rentes constituées, qu'on payoit chez luy, à la lettre, comme on fait à l'Hostel-de-Ville. Bregis estoit cadet, et se mit dans le regiment des Gardes, où il achepta un drapeau; depuis il devint l'aisné. Son pere l'obligea à quitter l'espée. Jamais on ne l'y put faire resoudre qu'en luy disant qu'un conseiller au Parlement passoit devant un capitaine aux Gardes: il n'y a pas de difficulté pour les contracts de mariages, enterremens et autres choses semblables. Voylà donc Bregis de robe; mais il n'en fut pas long-temps. Il devint amou-

1. Madame de Belesbat est sa fille (*b*).

a. Jean de F., sieur de Bregy e[illegible] [illegible]n-Bois; président en la Cour des Comptes [illegible] 626 à 1649. — *b*. Renée de F.

reux d'une femme de chambre de la Reyne, appellée Mademoiselle de Chazan, fille du premier lict de Madame Hebert, autre femme de chambre de la Reyne. Pour la luy faire espouser, on donna à cette fille, qui estoit jolie, quoyque brune et petite, qualité de fille de la Reyne, de dehors. Le pere ne consentit point au mariage; depuis il s'appaisa. On fit un couplet :

Bregis s'est fait de la Cour,
Espousant Chazan la belle,
Mais il sera quelque jour
Aussy cocu que Courcelle[1].

Bregis eut, par le credit de sa femme, je ne sçay quel employ quand on parla d'envoyer à Munster; et de là il fut envoyé en Pologne, où après il eut qualité d'ambassadeur, du temps du mariage de la Princesse Marie. De Pologne il alla en Suede, où la Reyne se laissa apparemment tromper à la hablerie du Cavalier; car pour sa physionomie, quoyqu'il soit bien fait, il a furieusement de ganache. Sa femme cependant s'estoit fort bien mise dans l'esprit

1. Un homme de qualité (*a*) qui, par amour, avoit espousé une gourgandine. Depuis elle consentit à la dissolution du mariage, et il espousa Madame d'Auriat, sœur du mareschal de Villeroy.

a. Charles de Champlais, sieur de C.

de la Reyne, et y a gaigné, dit-on, plus de quatre cent mille livres. Elle est coquette en diable; cependant on n'a jamais tranché le mot avec personne[1]. Elle ne manque point d'esprit; mais c'est la plus grande façonniere et la plus vaine créature qui soit au monde. Elle dit une chose jolie quand les Polonois estoient icy. La Reyne luy dit: « Mais entendez-vous ce qu'ils « disent quand ils vous cajollent?—Hélas! Ma- « dame, » respondit-elle, « en cette matiere-là « on entendroit des Topinambous. » Or, la reyne de Suede fit faire un compliment à Madame de Bregis, et luy offrit une province entiere, si elle y vouloit venir. Sur cela elle luy escrivit la lettre que voicy. Je l'ay gardée exprès, parce que le monde estoit si sot que de la trouver belle, et qu'on en a fait plus de cent copies.

« MADAME,

« Il m'auroit esté avantageux de garder le « silence pour ne pas destruire la bonne im- « pression que Vostre Majesté a receüe en ma « favèur, si je l'avois jugé trop contraire à la

1. On a dit qu'il luy avoit fait present de quelque galanterie, pour laquelle il luy fallut couper une des levres d'en bas. Cela se sçeût, quoyque secret, et Nogent l'appella *le Petit Castillan*, à cause que les chevaux de ce pays-là ont le bout d'une oreille coupé.

« reconnoissance que je lui dois des bontez
« qu'elle me tesmoigne, sans les avoir meri-
« tées ; si ce n'est que son divin esprit ayt pe-
« netré qu'elle a en moy une personne qui est
« remplie d'un respect et d'une veneration
« toute particuliere pour une reyne qui meri-
« teroit le nom de la plus illustre qui ayt jamais
« esté, si celle que je sers n'estoit d'un merite
« qui ne peut estre surpassé, et qui m'oblige de
« luy faire partager un cœur que je luy offri-
« rois tout entier, s'il n'estoit préoccupé par
« une rivale avec laquelle il est tousjours glo-
« rieux d'avoir quelque chose à contester ; et
« si je n'avois cru qu'une infidelité est un sen-
« timent indigne d'estre offert à Vostre Ma-
« jesté, ny d'estre pris par une personne qui
« ose desirer son amitié, que je regarde comme
« une chose qui ne peut estre meritée, mais que
« je luy demande en faveur des sentimens res-
« pectueux que M. de Bregis a pour elle, qui
« sont tels qu'elle ne les peut attendre plus
« grands de pas un de ceux qui sont assez heu-
« reux de voir Vostre Majesté, en la presence
« de laquelle il me seroit doux de protester
« que je suis, etc. »

Sur cette lettre, Comminges, qui haïssoit Madame de Bregis avec laquelle il avoit eu prise jusqu'à se dire des injures, car elle l'appella cocu et luy l'appella putain, escrivit à Bensserade

en ce sens : « Au reste, après avoir consideré « de quelle importance est à l'Estat l'alliance « des Suedois, je souhaitterois qu'on pensast « à satisfaire leur Reyne. On voit bien qu'elle « est rivale de la Reyne, et qu'elles aiment « toutes deux Madame de Bregis, et qu'après « l'offre d'une province entiere pour l'attirer « en son pays, il n'y a point d'apparence qu'elle « souffre qu'on luy refuse cette dame. Mon avis « seroit donc de luy accorder Madame de Bre- « gis, attendu que toutes les inondations des « Goths sont venues de ce pays-là, et que si, « pour se venger, la reyne de Suede en faisoit « faire encore une, ils seroient bien plus à « craindre maintenant qu'en un autre temps, « à cause des Frondeurs qui se joindroient à « eux infailliblement. »

A la Haye, au retour de Suede, Brégis disoit à la reyne de Boheme (*a*), qu'il avoit fait à qui tireroit le mieux à coups de pistollet, avec je ne sçay quel prince d'Allemagne, dont il vantoit fort l'adresse. « Ce prince, Madame, tire et « donne droit au milieu d'une richedalle (*b*). « Moy, » dit-il en retroussant son chapeau, qu'il mit exprès pour cela, et avançant le bras droit, « avec mes pistollets de Langon [1], Ma-

1. Celebre arquebusier.

a. Elisabeth d'Angleterre. — *b*. Petite pièce de monnaie allemande. (*Richtaler*.)

« dame, je donne dans le mesme trou. » Je vous laisse à penser si on se mocqua de luy; cette cour de la Haye n'estoit pas trop mal polie.

Il disoit au Prince de Tarente : « J'ay veù une « princesse en tel lieu » (il nommoit le lieu et la princesse) : « Monsieur, croyez-moy, il y a quel- « que chose à faire avec elle ; ce n'est pas une « chose à negliger. » Notez qu'il y avoit trois cens lieues de Hollande pour le moins. Il est en meschante reputation du costé du cœur : je l'ay veù une fois[1] à un bal l'espée au costé ; un garçon de la ville nommé Bigot, commissaire des Guerres, dit à demy-haut : « De quoy dia- « ble s'avise cet homme de porter une espée « au bal ! » Bregis l'entendit, et quand il eut dansé : « Qui est-ce, » dit-il, « qui a parlé de « mon espée? » Bigot respondit : « C'est moy. » Voylà Bregis surpris : il croyoit qu'on luy feroit des excuses. « Je porte une espée, » dit-il, « parce qu'estant à la Reyne » (c'est donc de par sa femme) « on ne doit pas aller sans es- « pée en un temps si peu tranquille que ce- « tuy-cy. »

Bregis avoit amené une belle fille qui avoit resolù, disoit-il, d'entrer aux Filles Repenties ; mais elle n'y entroit point. Madame de Bregis,

1. En 1651.

un beau jour, la prend et l'y mene; elle avoit (fait) promettre à son mary, avant qu'il arrivast, qu'ils feroient lict à part; elle avoit trop souvent des enfans. Au bout de quelque temps pourtant, il fallut coucher ensemble. Le lendemain elle faisoit comme une nouvelle mariée; elle devint grosse aussytost, et a continué depuis, de sorte qu'elle s'est fort gastée. Son mary se mit à cajoller la suivante: cette fille le dit à sa maistresse, qui luy dit: « Donnez-luy rendez-vous au Calvaire, et là je l'iray trouver. » Il y va, et, comme il croyoit tenir la fille, il trouve sa femme et la parenté qui luy chanterent sa game: il se met en colere, donne un soufflet à la fille, et puis s'en va. Il y a eu depuis bien des noises en menage. Elle s'est fait separer de bien. Pour sa gloire pourtant elle l'a fait faire lieutenant-general, et il a servy deux campagnes en Italie. Nous en parlerons ailleurs.





316. 317. — CERISANTE, ET MARIGNY *par accident*.

(*Marc Duncan, sieur de Cerisante, né vers* 1600, *mort en février* 1643.)



Cerisante se nommoit Duncan, et estoit filz d'un Escossois huguenot (*a*), qui estoit medecin et principal du college de Saumur; c'est celuy qui disoit qu'un medecin estoit *animal incombustibile propter religionem*. Ce garçon avoit de l'esprit et faisoit des vers latins aussy bien que personne, mais il avoit une vanité enragée. Il fit dessein de suivre la profession de son pere, et fut receû docteur en medecine à Montpellier. Au retour, on le donna pour precepteur et gouverneur tout ensemble au feu Marquis de Faure, filz de M. du Vigean (*b*). Ce fut ce qui le perdit; car, à l'Academie, il se mit à faire les exercices comme son pupille, et enfin il jetta le froc aux orties. Le Marquis, en changeant de religion, achetta le regiment de Navarre et donna à Cerisante (ce fut en prenant les armes qu'il prit ce nom de roman) la lieute-

a. Mort en 1640. — *b*. François Poussart, sieur du Fors et du Vigean.

nance de la Mestre-de-camp (*a*). Le Marquis de Fauré fut tué à Arras[1], et nostre homme fut obligé de se retirer, car on le traittoit de pedant. Par malheur il estoit devenu amoureux de Mademoiselle de Faure, depuis Madame de Pons et aujourd'huy Madame la Duchesse de Richelieu; et, comme la demoiselle n'estoit pas si persuadée du merite du Cavalier que le Cavalier en estoit persuadé luy-mesme, par desespoir il resolut d'aller voir si la Fortune luy seroit plus favorable chez les Ottomans que chez les François; mais il en revint sur des lettres de Madame du Vigean (*b*) qui, par le moyen de Madame d'Aiguillon, luy voulut procurer quelque avancement. En effect, on luy voulut donner un vaisseau; il mesprisa cela.

Au retour, et ayant touché trois ou quatre mille francs que M. du Vigean luy devoit, il s'en alla en Suede. M. Grotius, ambassadeur de Suede en France (*c*), luy donna une lettre de recommandation au chancellier Oxenstiern (*d*), mais peu pressante. Chapelain, que Cerisante connoissoit, s'avisa que M. de Longueville avoit à faire responso au mareschal

1. Il avoit bien du cœur et bien de l'esprit.

a. La 1re compagnie d'un régiment d'infanterie, comme aujourd'hui les *grenadiers*. — *b*. Anne de Neubourg. — *c*. De 1635 à 1645; mort 28 août 1645. — *d*. Alexandre d'Oxenstiern, né en 1583, mort en 1654.

Horn (*a*), qui l'avoit remercié par une lettre de ses civilitez, et luy parla de Cerisante pour porter sa lettre, et le pria de le luy recommander. Le Mareschal receût Cerisante à bras ouverts, le retint chez luy quelques jours, puis le presenta au Chancellier son beau-pere qui, tout-puissant en ce temps-là, car la Reyne estoit encore mineure, luy fit donner un regiment de cavalerie en Allemagne ; mais s'estant trouvé qu'on vouloit envoyer ambassadeur en France un homme qui y est venu depuis en 1648, le Chancellier, qui le haïssoit, l'empescha, et dit qu'un gentilhomme suffiroit. Il jetta les yeux sur Cerisante [1], et l'envoya ici resident, pour agir conjointement avec Grotius que le Chancellier vouloit debusquer. En effect, Grotius demanda bientost son congé, et Cerisante demeura. Chapelain le recommanda à Lyonne (*b*) : il estoit payé de neuf mille livres qu'on luy donnoit sur l'argent que le Roy fournissoit aux Suedois, et le prenoit mesme par avance [2].

1. *Mots biffés :* Qui se faisoit tout blanc de son espée.

2. (*Alinéa biffé.*) Là il fit paroistre son esprit par un poëme à la louange du feu roy de Suede, qu'il avoit fait à Aix, où il vit en passant l'espée de ce prince dans le cabinet d'un curieux, et acquit de la reputation par la facilité qu'il avoit à parler latin. Mais ce qui luy servit

a. Gustave comte de Horn, maréchal de Suède, mort en 1657. — *b.* Hugues de Lyonne, secrétaire d'État, mort en 1671.

Le feu Roy mourut en ce temps-là; on luy demande à luy, qui ne parloit que de Madame d'Aiguillon, qui seroit le premier ministre? Il dit que ce seroit apparemment le cardinal Mazarin. Cela s'estant trouvé vray, ils le prirent pour un plus habile homme qu'il n'estoit.

Voilà nostre homme bien aise; il se met en equipage; il avoit quatre chevaux, un carrosse bien armorié, et trois laquais. Il prend un secretaire et se fait porter à Charenton un carreau de velours avec de l'or. Il appelloit ce jour-là le jour de son triomphe. Partout il affectoit d'avoir un fautueil, jusques là que des dames firent, par malice, clouer tous les fautueils de leur chambre, afin qu'il n'en pust prendre un, car il en alloit prendre luy-mesme en un besoing, et c'estoit chez M. du Vigean qu'il tenoit le plus sa gravité.

le plus, ce fut qu'à la mort du feu Roy, comme on ne sçavoit qui seroit ministre et qu'on luy en eust demandé son sentiment, il dit qu'il croyoit que ce seroit le cardinal Mazarin. C'estoit pourtant M. de Beauvais, mais avant que les lettres arrivassent, le regne de M. de Beauvais estoit finy. Cela fit estimer Cerisante, et le chancelier Oxenstiern ayant dessein de desbusquer M. Grotius, qui estoit ambassadeur de France, il crut que cet homme-cy, qui se faisoit tout blanc de son espée et qui connoissoit tout le monde à la cour de France, seroit fort propre pour cela. Il le fit donc conseiller d'Estat (ou de cour, qu'ils appellent conseiller aulique), et l'envoya resident en France.

Une fois à l'hostel de Rambouillet, M. Chapelain, qui y soupoit avec Voiture et Arnault, s'y fit mener par Cerisante qu'on y retint aussy, et en causant avec ces messieurs, durant que Cerisante estoit allé parler à quelqu'un, comme il vit que les autres s'en mocquoient, il leur dit : « Voyez-vous, c'est un estrange perroquet, ne vous y jouez point. » Ils se mirent à rire, et tout le soir, dez que Chapelain disoit quelque chose, ils luy disoient sans cesse : « Ah ! pour cela, vous estes un estrange perroquet, » et se mocquerent de Cerisante en la personne de son amy. Quand il fallut se retirer, Cerisante le remena, et comme Chapelain est fort ceremonieux, et qu'il ne vouloit pas que l'autre passast le coin de la rue, Cerisante luy dit : « Mais vrayment, je diray donc comme « les autres que vous estes un estrange perroquet. » Chapelain se mit à rire[1], et le conta le lendemain à Madame de Rambouillet.

En ce temps-là Bertault *l'Incommode* revint de Suede, et raporta que Marigny estoit fort bien avec la reyne de Suede. Par malice, un jour que Cerisante estoit avec elle (*a*), elle envoya chercher Bertault et luy fit conter cela en

1. *Mots biffés :* De voir que ce pauvre garçon avoit esté berné.

a. Avec Madame de Rambouillet.

sa presence. Cerisante, qui estoit assez fou pour avoir quelque dessein de plaire à la Reyne, à mesure que l'autre contoit les progrez de Marigny, se desferroit, et ne sçavoit ce qu'il vouloit dire. En effect, Marigny y estoit assez bien pour avoir esté prié par le Comte Magnus de La Gardie de le tenir bien dans l'esprit de la Reyne, pendant le voyage qu'il venoit faire icy. Marigny, qui a tousjours esté un fou, frondoit tout haut contre le chancellier Oxenstiern.

Ce Marigny estoit filz d'un officier de Nevers appellé Charpentier. Connoissant la Princesse Marie, il alla à Mantoue, où il ne trouva rien à faire; de là il passa à Rome, où je l'ay veù miserable. De retour icy, il trouva moyen d'estre secretaire de M. Servien, qui s'en alloit à Monster; mais il le quitta en Hollande, à cause de quelque desmeslé, et s'en alla en Suede. Il est bien fait, il parle facilement, sçait fort bien l'espagnol et l'italien, fait des vers passablement, et n'ignore pas un des bons contes qui se font en toutes les trois langues: pour du jugement, il n'en a point; mais la Reyne, à qui il avoit à faire, a bien fait voir qu'on n'avoit point besoing de jugement pour réussir auprès d'elle. Cerisante, jaloux de Marigny, despesche un de ses freres, nommé Montfort[1],

1. Ce garçon, pour avoir fait quelque insolence dans une desbausche, fut battu par le Comte Jacques de La

pour tascher de le destruire. Montfort en dit du mal; Marigny se defend; et, comme il avoit eu avis de toutes les folies de Cerisante, il en fit des contes à la Reyne, et le rendit ridicule. Enfin Marigny fit tant de sottises qu'on le vouloit assassiner: il se defendit; la Reyne prit son party, mais avec tout cela on luy conseilla de se retirer. On parlera de luy dans la Fronderie.

Voicy les folies que Cerisante avoit faittes à Paris. Il devint amoureux, à Charenton, d'une belle fille nommée Lolo[1] : il songea à l'espouser, et fit consulter, disoit-on, si on pouvoit assigner un douaire sur les bienfaits qu'on esperoit recevoir; car il avoit de grandes pretentions sur l'ambassade de Suede en France, et disoit à tout bout de champ qu'un tabouret sieroit bien à cette fille. On la maria quelque temps après. Quand il sceût que l'affaire estoit conclue, par galanterie il se fit son epitaphe à luy-mesme. Il s'en fust fort bien passé, car c'estoient des vers françois pitoyables. Pour se mocquer de luy, Sabliere-Rambouillet, comme on l'a sceû depuis, fit imprimer un billet d'enterrement que voicy :

« Vous estes prié d'assister à l'enterrement

Gardie, cadet du Comte Magnus, et à tel point qu'il en mourut de regret.

1. Voy. plus bas (a).

(a). *Histor.* de Madame de Goudran.

« de messire Marc Duncan, seigneur de Ceri-
« sànte, conseiller d'Estat de la couronne de
« Suede, resident et pretendant à l'ambassade
« en France. »

On porta un de ces billets en une maison où il estoit; il s'emporta, et dit mille extravagancės. Cela ne servit qu'à rendre la chose plus plaisante. Il alla voir la belle deux ou trois jours après qu'elle eut esté mariée; elle estoit encore chez son pere; il luy voulut dire quelque chose tout bas: le mary ne le trouva pas bon, ils se querellerent. Le mary le menaça de le jetter par la fenestre: Cerisante luy respondit que, sans le respect de Madame, il luy donneroit cent coups d'esperon, et se retire après avoir dit adieu pour jamais à cette belle.

Il jetta les yeux sur une autre jolie huguenotte, fille de La Ralliere, qui a fait le party des Aisez (*a*) et bien d'autres. A cause de luy et de Catelan, autrefois huguenot, on appella la maltotte *de la Theologie de Charenton*. Il l'envoya demander en mariage et dit à celuy qu'il chargea de cette belle commission: « Je « pense que le bourgeois sera bien ayse[1]. » Il

1. *Mots biffés :* Mais il avoit affaire à un homme qui se croyoit aussy noble que le Roy.

a. Qui avoit affermé la taxe proportionnelle mise sur le bien des gens aisez; comme aujourd'hui les financiers, premiers adjudicataires d'un emprunt.

en fut si ayse, qu'il respondit que sa fille n'avoit que douze ans, et que quand elle en auroit vingt, il penseroit à la marier. Cependant un an après, il la maria avec le Comte de Saint-Aignan, filz du Marquis de Clermont-Gallerande, de la maison d'Amboise.

Mais voicy la plus grande folie de toutes. Un jour qu'il estoit au Cours avec Madame de Bezançon et sa fille, dans un embarras, Gerzé, qui estoit à la portiere du carrosse de M. de Candalle qui estoit au fond, dit au cocher de Madame de Bezançon : « Hé ! mon amy, recule « un pas ; si tu sçavois ce que tu nous ostes et « le peu que tu nous donnes, tu me ferois cette « grace. » Ce carrosse l'empeschoit de voir quelque belle. Mademoiselle de Bezançon s'offensa de cela, et dit en se tournant vers Cerisante : « Vrayment, ces princes chimeriques « s'en font un peu bien accroire. » Cerisante pensa avoir trouvé une belle occasion de se signaler. Il envoya le lendemain de bonne heure son frere, nommé Sainte-Helene, faire un appel à M. de Candalle. Par bonheur pour ce frere, M. d'Espernon n'en sceût rien, car je croy qu'il eust mal passé son temps (*a*). M. de Candalle dormoit encore : on ne voulut point

a. Cette phrase est je crois une distraction redressée un peu plus bas.

l'esveiller. Ce garçon attendit si long-temps qu'on se douta de quelque chose; toutefois on le fit parler enfin. M. de Candalle, qui ne s'estoit jamais battu et qui n'avoit point encore esté à l'armée, crut que ce seroit mal enfourner que de refuser un appel; il luy donna donc rendez-vous derrière les Minimes de la Place-Royale. Cependant, cela s'esvente; M. de Candalle alla pourtant au lieu de l'assignation; mais Cerisante fut en grand peine, et il fallut que le Cardinal le prist en sa protection; car on craignoit d'offenser les Suedois. Si feu M. d'Espernon eust vescu, il ne s'en seroit pas sauvé, et les Simons (*a*) eussent eu là une bonne curée. Il fut si fou que de dire, pour s'excuser, qu'il venoit des roys d'Escosse, et qu'il y en avoit de son nom[1], et il porta je ne sçay quels vieux parchemins à M. de Lyonne, par lesquels il pretendoit prouver sa noblesse[2].

A propos de noblesse, avant cela, il entreprit de se faire declarer noble à la Cour des Aydes, et, comme il fallut des tesmoins pour deposer comme son pere avoit vescu noblement, il fait adjourner pour tesmoins le mareschal de

1. Duncanus; il y en a, mais je croy que c'est comme un nom de baptesme.

2. Depuis peu, Sainte-Helene n'a pu se faire declarer noble.

a. Les donneurs d'etrivières du duc d'Espernon.

Chastillon, le mareschal de La Meilleraye et le Marquis de Montauzier, et n'en avertit point le rapporteur, qui n'avoit point de greffier et n'estoit pas seulement en estat de les recevoir. Il fallut remettre à une autre fois. Le mareschal de Chastillon dit que, sans Cerisante, Arras n'eust pas esté pris; les deux autres, qui avoient estudié à Saumur, dirent que feu M. Duncan avoit esté visité et honoré de tous ceux qui venoient estudier à Saumur, quelque grands seigneurs qu'ils fussent. Cerisante prenoit tout cela pour argent comptant, et ne voyoit pas que l'on se mocquoit de luy.

M. de Metz (*a*) escrivit en Suede l'extravagance de cet homme, et que, sans le respect de la Reyne, on l'auroit traitté comme il le meritoit. Au bout de quelque temps, endebté pardessus les yeux, il fut contraint (*b*) de s'en aller sans dire gare. Du present qu'on luy fit en Suede, il envoya de quoy payer ce qu'il devoit icy; et, voyant qu'il n'y avoit presque rien à faire, de là il alla en Pologne, où quelques gentilshommes qu'il avoit connus dans ses voyages luy firent saluer la Reyne : il n'y trouva point d'employ; il revint à Paris, où il fut quelques jours *incognito*, de peur de ses créanciers;

a. Henry de Bourbon, duc de Verneuil, évêque de M. de 1623 à 1669. — *b*. En 1646.

après il alla à Venise. Là, le Marquis de Clermont-Gallerande (*a*), aisné de Saint-Aignan dont nous avons parlé ci-dessus, qui estoit au service de la Republique, luy conseilla de se faire Turc. Nostre homme luy confessa que sans la circoncision cela seroit desjà fait, mais qu'un vieil renegat luy avoit dit que c'estoient de trop grandes douleurs.

Il alla donc à Rome, où il se fit catholique : le Pape luy donna pour cela six cens livres de pension. Il estoit sur le point de se faire prestre ; mais M. de Guise allant à Naples, il luy fut donné par les ministres de France, M. de Saint-Nicolas-Arnault en estoit un, pour tenir les chiffres (*b*) auprès de M. de Guise[1], car il disoit naïfvement qu'il avoit bien voulu laisser le premier lieu à ce prince, et juroit qu'il ne quitteroit pas ses pretentions pour la fortune du mareschal de Gassion[2].

1. *Mots biffés :* Il le suivit et disoit qu'il eust esté sans doute connestable du royaume de M. de Guise, car....

2. Il assembla, de son chef, le conseil chez Gennaro Annese (*c*), en qualité d'ambassadeur de France, et fit demander la charge de mestre-de-camp-general. Il fit mettre un jour un carreau avec de l'or à l'eglise, comme ambassadeur. M. de Guise, devant tout le monde, le menaça des Petites-Maisons.

a. Henry de Cl., marquis de Gall., nouvellement catholique. — *b*. La partie secrète des Lettres. — *c*. Généralissime des Napolitains.

M. de Guise ne trouva pas bon qu'il donnast avis de tout à la Cour, comme il faisoit, et le fit mettre en prison[1]. Il en sortit pourtant au bout de quelques mois ; Gennaro Annese, avec lequel il avoit quelque intrigue, le fit sortir.

Après l'attaque des postes des Espagnols, M. de Guise voyant que le Colonel, qui commandoit à cette attaque, avoit esté tué, dit à Cerisante, qui estoit auprès de luy : « Il n'y a « plus personne là pour commander. » Cerisante pour cela ne s'offrit point, de peur que M. de Guise ne dist qu'il s'estoit fait de feste ; ainsy le Duc fut contraint de luy dire qu'il le prioit d'y aller. Il y fut, et receût un coup de mousquet dans le talon ; il mourut au bout de douze jours (*b*). Il escrivoit à M. Chapelain, ne croyant pas estre blessé dangereusement, « qu'au moins s'il mouroit, il mourroit comme « Achille[2]. »

1. Ce fut Modene (*a*) qui, voyant qu'il les traversoit, le fit arrester comme un homme suspect. Il y avoit trois sepmaines qu'il estoit en prison, quand un valet adroit qu'il avoit prit son temps de se jetter au piez de M. de Guise, devant le peuple, et fit si bien que son maistre sortit. Il eut ensuitte quelque commandement vers Salerne, enfin il revint à Naples.

2. M. de Guise dit qu'il fut blessé en mettant chausses bas, et que ce fut à la jambe. Luy pour se comparer

a. Esprit Raimond de Mormoiron, comte de M..., mort en 1673, auteur de Mémoires sur la guerre de Naples. — *b*. 26 ou 29 février 1648.

On dit que Modene fut cause de cela, et qu'il ne donna pas comme il en avoit ordre; de sorte que tout fondit sur nostre aventurier. Il fit un testament par lequel il ordonna qu'on l'enterrast à la *Madonna del Carmine*, et fit une inscription latine pour mettre sur son tombeau, qui disoit qu'il s'estoit devoué pour la liberté du peuple de Naples. Il donnoit à son hoste quelque peu d'argent qui luy restoit, avec son equipage qui estoit assez mediocre, et après il adjoustoit : « Quant à mes autres « biens, villes, forteresses, chasteaux, seigneu- « ries, terres et tous autres lieux, de quelque « tiltre qu'ils soient tiltrez, mes heritiers les « partageront selon la coustume des lieux où « ils sont situez. » Ce testament a esté apporté icy, et je le sçay d'homme qui l'a veû [1].

en quelque chose escrivoit que c'estoit au talon. La verité est que ce fut au gros orteil, et qu'il escrivoit à M. Chapelain qu'il eust mieux aimé que c'eust esté au talon, pour mourir de la mort d'Achille.

1. Cet homme-là a tort; car moy j'ay eu curiosité à Saumur de lire ce testament; il y a dans le style du notaire, qui le prenoit pour un grand seigneur, quelques termes de chasteaux et seigneuries; mais où il parle, luy, il n'y en a pas un mot. Son frère Sainte-Helene, qui m'a monstré ce testament, pretend qu'en 1641, qu'il fut à Constantinople, il y alla par ordre du cardinal de Richelieu. Il se peut faire qu'y voulant aller il se fit donner quelque patente par la faveur de Madame du Vigean auprès de Madame d'Aiguillon.

grave, dit à sa sœur : « Ma sœur, à quelle heure « vous plaist-il que nous partions ? — A quelle « heure il vous plaira, mon frere. — Mais, ma « sœur, c'est pour vous que je vais à la Hon- « ville. — Mais, mon frere, c'est vous qui me « menez. » Ils furent comme cela un gros quart d'heure. Moy, qui n'avois point là mon carrosse, et qui voulois que ce monsieur me menast quelque part, j'enrageois de cette ceremonie. Enfin je m'approchay et leur dis : « Ne sçait-on « pas bien que, pour faire huict ou neuf lieues » (car il y en avoit autant de Paris à cette maison), « il faut partir à onze heures ? » Ainsy je terminay tous leurs complimens.

Or, la Honville (*a*) est située entre le chemin de Lyon et le chemin d'Orléans, de sorte que cet homme espie tous ceux de sa connoissance qui prennent l'une ou l'autre de ces deux routes, pour les prier de loger chez luy : non pas qu'il y prenne si grand plaisir, mais par vanité ; car, quand on luy a conseillé de se deslivrer de cette servitude qui luy a cousté bon, il a respondu que ses peres en avoient usé ainsy, et qu'il ne vouloit pas degenerer. Il y mene souvent ses sœurs et leur mesgnie, et quand il est dans la cour, il descend le premier et leur fait un compliment avec autant

a. Hameau près d'Arpajon.

de serieux que s'il recevoit M. le Chancellier. Ce ceremonieux pourtant fit une chose que les plus libres ne feroient pas ; car, quand sa sœur de Merouville maria sa fille, il luy offrit sa maison des champs. Il n'y avoit qu'une carrossée de personnes ; cependant il luy laissa faire toute la despense, et ne leur donna que de l'eau, etc. Il fit la mesme chose pour ma sœur de Ruvigny (*a*), et n'eut pas l'esprit de ne s'y pas trouver. Je m'en crevois de rire, et surtout quand il fallut se mettre à table ; car, comme maistre de la maison, il vouloit estre au bas bout, et, d'autre costé, ne donnant point à manger, il voyoit bien qu'il estoit comme un estranger chez luy-mesme ; et enfin on le fit mettre au milieu comme un amphibie. Un M. d'Harambure l'attrappa bien, car il luy escrivit : « Je « vais, moy sixiesme, me marier chez vous ; je « vous prie de nous traitter familierement, et « de retrancher quelque chose de vostre ordi- « naire. » Effectivement il y fut. Revenons à Lolo. J'ay connu cette personne dez sa plus tendre enfance, car mon frere aisné (*b*) a espousé sa sœur, et j'ay veû de quelle maniere elle a esté eslevée; je n'ay jamais veû une plus aimable

a. Marie T., marquise de Ruvigny. — *b*. Pierre Tallemant, sieur de Boisneau, marié à Anne Bigot de La Honville.

enfant : elle estoit belle, mais elle estoit plus agréable que belle ; un air, un enjouement, une vivacité la plus charmante qu'on se puisse imaginer. Par malheur, sa mere luy manqua de trop bonne heure ; car, quoyque ce ne fust pas la personne la plus habile du monde, elle avoit une severité qui estoit très-utile à ses enfans, et les deux filles qu'elle a nourries n'ont fait parler d'elles en façon quelconque. L'aisnée mesme (*a*) a fort bien vescu avec son mary aveugle ; je veux croire qu'il y avoit bien autant de temperament que de vertu, car elle a bien fait voir, à la nourriture qu'elle a faitte de sa sœur Lolo, qu'elle ne voyoit guères plus clair que son mary. Elle souffrit insensiblement un si grand abord de jeunes gens et mesme de cavaliers auprès de cette jeune fille, que quelquefois j'y en ay conté jusqu'à quinze. Depuis, quand on luy a dit qu'elle avoit perdu sa sœur, elle a paru estonnée comme une personne qui n'y entendoit aucune finesse. Je disois en ce temps-là de tous ces galans de Lolo : « Voylà « les plus sottes gens du monde : ils s'amusent « tous à une fille qui n'oseroit conclure qu'elle « ne soit mariée, et voylà une femme de vingt- « cinq ans, jolie et dont le mary est aveugle, et « au diable l'un qui a l'esprit de luy en conter. »

a. Madame de Louvigny.

La bonne opinion qu'elle avoit de sa race est apparemment ce qui l'aveugloit, car elle et les autres de la famille sont naturellement curieux, et remarquent fort bien les defauts d'autruy. Elle et sa sœur (*a*) mirent la vanité dans la teste de cet enfant; car elles la cajolloient sans cesse, et luy disoient qu'au Cours on n'avoit regardé qu'elle. Un gros (frere) qu'elle avoit, à qui on avoit donné le nom de Chaumont (*b*), et qu'on appelloit vulgairement le *gros Lolo*, luy disoit tous les jours qu'il n'y avoit rien de si beau que d'estre galante. Les cajolleries des estrangers sont suspectes, mais celles des proches passent pour des veritez. Ainsy cette petite fille s'en faisoit un peu bien accroire. Tous les jours ses sœurs et ses freres racontoient à tout le monde combien de gens venoient voir leur Lolo, ce qu'avoit fait cetuy-cy, ce qu'avoit fait cetuy-là, et comme, en badinant, elle avoit esté enfermée avec le Comte de Pas (*c*)[1] ou quelque autre; car la mode de leur famille, c'est de redire à tort et à travers tout ce que font et disent leurs jeunes gens. Elle fut cajollée par deux Rambouillet, mes cousins-germains et depuis mes beaux-freres, mais l'un après l'autre.

1. Cadet de Feuquieres.

a. Madame T. de Boisneau. — *b*. Claude B., sieur de Chaumont. — *c*. Mestre de camp, mort au commencement de 1653.

L'aisné (*a*), par mon avis, s'en retira de bonne heure ; le second, qui s'appelle Sabliere (*b*), ne me crut pas absolument, et s'engagea plus avant que l'autre ; mais ayant trouvé moyen de sçavoir de luy où il en estoit avec cette fille, je luy en dis mon sentiment. Elle l'aimoit et ne songeoit qu'à l'attraper (*c*). Il en avoit eu la petite oye. Elle luy eust donné volontiers le reste, s'il eust eu du sens ; il estoit aisé de la mitonner de façon qu'il en eust tout eu après qu'elle fust mariée, et elle le fut bientost ; mais il s'alla esprendre d'une autre fille[1].

Masclary (*d*), secretaire du Roy, et le meilleur party qu'elle pouvoit esperer, l'eust espousée, sans sa mere qui ne voulut jamais consentir qu'il espousast une fille qui estoit si fort dans le monde.

Enfin Gondran, filz de l'advocat Galant dont il est fait si honorable mention dans les Memoires de M. de Rohan, la fit demander ; c'estoit pour la seconde fois. D'abord on la luy avoit refusée, en prenant excuse sur la trop grande jeunesse de la fille. Cette fois-cy, le pere qui, comme on a sceû depuis, n'avoit point d'argent (il avoit trop depensé à sa maison, et son filz

1. Marton de Menour.

a. Pierre R., sieur de Launay. — *b*. Antoine R., sieur de Sabliere. — *c*. A le faire décider au mariage. — *d*. Gaspard Masclary fils, secrétaire du Roi en 1636.

aisné luy avoit mangé vingt mille escus), ne fut pas fasché de trouver un amoureux qui ne songeast pas autrement à avoir le mariage (*a*) avec la fille.

Ce Gondran estoit un brutal, mais il avoit du bien, car son frere aisné estoit mort sans enfans et un autre frere (*b*) s'estoit fait pere de l'Oratoire. Une fois il jouoit au tric-trac avec Turcan [1]; ils furent en dispute sur un coup; Turcan luy dit qu'il faisoit bien le Roy Gontran d'Orléans; Gondran repliqua quelque sottise, et l'autre luy donna un beau soufflet.

Par vanité, Gondran fit mettre quarante mille livres dans le contrat, au lieu de dix mille escus, et il dit à Patru qu'on luy donnoit une piece de quarante mille francs. Dans les annonces, il se fit conseiller d'Estat et point du tout advocat, quoyqu'il allast au Palais tous les jours. Son frere aisné avoit mis *Monsieur maistre* (*c*), n'osant pas mettre *messire;* il estoit advocat advocassant : il est vray qu'il avoit un brevet de conseiller d'Estat; je ne sçay si Gondran en

1. Voy. plus bas. (*Histor.*) — A l'enterrement de son frere, il (Gondran) dit à un advocat : « Feray-je porter « le poile par des advocats, ou bien par des gens d'hon- « neur? »

a. La dot. — *b*. Charles de Gondran, second général des P. de l'Oratoire; mort le 7 janvier 1641. — *c*. *Monsieur*, comme signe d'honneur; *Maître*, comme gradué.

avoit un. Le jour de ses nopces, il estoit en habit long : après disné on s'alla promener au bois de Vincennes ; là le mary osta sa soutane, et fut tout le jour en habit court, basty comme un cuistre et sans manteau. Le lendemain nous fusmes tous voir si la mariée estoit morte ; elle n'estoit pas morte à la verité, mais elle ne se portoit pas tout à fait bien. Ce cheval y avoit esté si rudement qu'elle fut plus de huict jours à s'en plaindre. A la mode de la famille, elle dit tout ce qu'elle sçavoit, et dez qu'elle aperceût son gros frere, qui entra le premier dans la chambre : « Ah ! » luy dit-elle, « mon pauvre « Chaumont, ne crains pas que je sois jamais « putain. » Elle dit cent naïvetez que son pere redisoit luy-mesme comme si c'eust esté un enfant qui les eust dittes; elle avoit pourtant dix-sept à dix-huict ans. Cette innocente croyoit que toutes les fois, cela faisoit autant de mal ; mais quand elle vit le contraire, elle se desdit de ce qu'elle avoit promis à son *gros Lolo*.

Le mary, d'humeur jalouse, mais qui ne vouloit pas qu'on le crust, s'imagina qu'il couvriroit bien son jeu s'il donnoit à sa femme la mesme liberté qu'elle avoit eüe : il menoit des jeunes gens desjeusner avec elle, et la faisoit saluer (*a*) à quelques-uns. Cette jeune femme

a. Leur faisoit dire : *Je bois à vous*.

naturellement estourdie, chez des gens qui ne sçavoient point vivre, car feu Madame Galant (*a*) n'estoit qu'une happelourde, fit bien des sottises en peu de temps. Je ne m'amuseray point à mille petites choses qui luy sont arrivées, je diray seulement les principales.

Quelque temps avant que d'estre mariée, un gentilhomme de qualité de Bretagne, huguenot, nommé La Roche Giffard, jeune et bien fait de sa personne, grand parleur, grand vanteur et tout propre pour réussir auprès d'une coquette de la ville[1], s'estoit mis à la cajoller, encore qu'il fust marié; mais sa femme estoit à la province, et il avoit esté marié de si bonne heure, qu'il en estoit desjà las. Elle (*b*) l'aimoit quand elle fut mariée, et au bout de huict jours elle avoua à Sabliere et à un autre qu'elle ne pouvoit aimer son mary. Voyez le grand sens de la demoiselle!

Quand elle fut chez son mary, La Roche Giffard fit des parties de promenade, car c'estoit l'esté; les sœurs de la belle en estoient, et le breton et elle les prenoient pour des duppes. Voicy comment on sceût qu'il en avoit eu toute

1. C'estoit un assez sot homme; il se faschoit si un laquais disoit La Roche *Gifflard*, au lieu de La Roche Giffard. Il fut tué au combat du fauxbourg Saint-Antoine.

a. Marie de L'Orme. — *b*. Lolo.

chose. Madame d'Agamy (*a*) avoit une cuisiniere catholique qui mouroit d'envie de donner sa fille à Madame de Gondran : cette fille estoit jeune et jolie, mais elle estoit catholique. On luy dit qu'il falloit que Margot, c'estoit son nom, se fist huguenotte : « Bien, » dit-elle, « il « faut donc qu'elle soit de cette *chorre*-là (*b*), « puisque vous le voulez. » La fille fait profession ; la voylà avec Madame de Gondran. Bientost après on s'aperceût chez Madame Galant que Margot avoit bien des louys d'or et de beaux brasselets, où il y avoit quelques rubis. On l'accuse d'avoir volé ; elle se defend et dit que, si on la presse, elle dira tout. Elle va chez sa mere, et toutes deux ensemble vont trouver Madame de Louvigny à qui elles dirent que le jour du jeusne qui se celebra à Charenton pour le synode national[1], Madame de Gondran fit semblant d'estre indisposée et que M. de La Roche Giffard la vint trouver, et que, pour se desfaire de Margot, le Cavalier avoit fait semblant d'avoir perdu une bague en entrant, et la pria de l'aller chercher ; elle chercha longtemps, et La Roche Giffard luy donna bien de l'argent pour la peine qu'elle avoit prise. De-

1. En mai 1645.

a. Sœur de Louvigny ; elle logeoit rue Montorgueil.— *b*. *Peut-être* : danse, *Chorea*. On trouve *chorée* dans Rabelais.

puis, cette Margot fut chassée, se refit catholique et espousa un potier d'etaim; car elle avoit gaigné honnestement avec sa maistresse. La Roche Giffard couchoit aussy avec elle; elle se vantoit qu'il l'alloit voir quelquefois et qu'il luy prestoit son carrosse pour se promener avec ses voisines[1].

Une autre fois, Madame de Gondran fit bien pis. Un soir qu'elle avoit soupé chez son pere, qui logeoit au quartier Montmartre, on luy donna un carrosse, une fille et un homme pour l'accompagner chez elle, auprès de Saint-André. Au lieu d'y aller, elle fait passer au fauxbourg Saint-Germain, à la Ville de Brizach, dans la rue de Seine, où logeoit le cavalier de Bretagne. Elle entre seule et monte dans sa chambre, sans que personne ne l'aperceûst. En sortant, l'hostesse la vit et se mit à faire un bruit de diable: que, mercy Dieu! elle ne souffriroit point qu'on menast des garces chez elle. Le galant luy dit qu'elle resvoit, et que c'estoit une femme de condition. « Voire! » reprit-elle, « les honnestes femmes viennent

1. Depuis, elle continua à se divertir; des jeunes gens de sa connoissance l'envoyerent querir en chaise; elle vint le plus secrettement qu'elle put : or, elle estoit preste d'accoucher. Le mal la prit à table, on la remet viste dans la chaise; elle y accoucha. Les porteurs se deschargerent de la vache et du veau dans sa boutique, et s'en allerent le plus viste qu'ils purent.

« bien toutes seules trouver des hommes à onze « heures du soir dans leur chambre ! » Cela se sceût, car les valets qui l'accompagnoient n'estoient point gaignez. L'hoste et l'hostesse sont huguenots et estoient assez exacts : c'est une honneste auberge, tout est plein de gens de la Religion là autour.

En ce temps-là Gondran alla faire un voyage à une terre qu'il avoit en Picardie ; il fit ce voyage fort à propos, car, pendant son absence, on pansa sa femme d'une vache à lait (*a*). Elle logeoit chez son pere ; elle sentit de la cuisson, le dit à sa sœur, qui en parla au jeune Guenault, leur medecin ordinaire. Luy, qui sçavoit que le mary estoit desbausché, se douta de ce que ce pouvoit estre ; la chemise esclaircit ses doutes. Le Large la traitta et la guerit avant que le mary fust de retour. Nous la trouvions toute changée ; mais on nous disoit qu'elle avoit la fievre toutes les nuicts. Il y a toutes les apparences du monde que c'estoit un present de l'auberge (*b*). Le galant qui ne voyoit pas la belle autant qu'il eust bien voulu, avoit sans doute esté en lieu qui n'estoit pas seûr ; c'estoit un grand estourdy. Pour le mary, il estoit amoureux, et tenoit si grand ordinaire qu'il n'avoit pas besoing d'aller ailleurs. Cela n'empescha

a. *Ou* gonorrhée. — *b*. De l'hôtel de Brissac.

pas que La Roche Giffard ne retournast chez sa belle. On l'a veù monstrer à tout le monde les robes qu'elle faisoit faire pour les petites filles du Breton ; et si Gondran n'y eust mis ordre, il eust pu habiller les enfans du Cavalier en pensant habiller les siens propres ; mais il le chassa avant que sa femme devinst grosse.

Le mary fut une fois plus jaloux depuis le soupçon qu'il eut du Breton : il passoit des aprèsdisnées entieres dans la chambre de sa femme, fait comme un clerc du Palais ; car il ne portoit plus la soutane, et n'avoit autre employ que de barbouiller quelquefois du papier en gardant sa femme. Un jour il luy dit serieusement : « Que je suis malheureux de vous avoir « espousée ! Plût à Dieu que feu Louvigny[1] eust « eu assez d'eloquence pour persuader à ton « pere, comme il en avoit envie, de me refu- « ser ! » Elle ne s'en offensa point, car elle est d'humeur douce et caressante et qui n'avoit besoing que d'estre bien gouvernée ; au contraire, elle luy sauta au cou. Quelque temps après, comme elle estoit preste à sortir, il luy demanda où elle alloit : « Je vais en tel lieu. — Je ne « veux pas que vous y alliez, La Vespiere y doit « estre. — Si vous craignez cela, venez avec « moy ; vous pouvez bien venir où je vais. —

1. Il mourut d'apoplexie à Charenton.

« Non, non, » reprit-il, « vous n'irez pas. » Il fallut demeurer.

Ce La Vespiere estoit cadet d'un gentilhomme de Picardie, nommé Liombrune; c'estoit un bon gros *dada* qu'elle n'aimoit point. Ce garçon vint à Paris du temps de feu M. le Comte de Soissons; n'ayant pas encore tasté de l'adversité, il estoit assez fier. Il arriva que ce bon gentilhomme s'alla baigner devant l'Arsenal, à un endroit ou Monsieur le Comte jettoit de l'eau à tout le monde; il en jetta donc à La Vespiere, qui, comme picouard (*a*), avoit la teste *caude*, et dit que celuy qui l'avoit mouillé estoit un sot. Monsieur le Comte se mit à rire, et disoit à ceux de sa troupe : « Ce garçon est nouveau-venu ; « je croy qu'en descendant du coche il est en-« tré dans le bateau pour se venir baigner. » Le provincial s'eschauffoit. Quelqu'un s'approcha de luy et luy dit : « C'est Monsieur le « Comte. — Quand ce seroit, » respondit-il, « Monsieur le Marquis, je suis fasché de ne luy « avoir pas donné une *fœpe* (*b*). » Les gens de Monsieur le Comte le prirent, et en riant le firent boire; sans Ruvigny, qui par bonheur se trouva là, il couroit quelque fortune. Depuis, au siege d'Arras, où M. d'Anguien fit sa pre-

a. *Ou* Picard. On prononçoit ainsi par moquerie. — *b*. Ainsi dans le msc.

miere campagne, comme s'il luy eust esté fatal de tomber entre les mains de jeunes princes, cetuy-ci trouva l'homme et le nom si ridicules, qu'il s'en mocquoit sans cesse.

Ce jaloux pourtant a laissé aller sa femme tous les jours au bal la mesme année : elle caballoit pour se faire prier partout. Je croy qu'ils estoient las l'un de l'autre ; souvent elle paroissoit fort chagrine, et ce n'estoit pas son ordinaire, car quoyqu'elle fust un peu inegale, elle estoit pourtant assez gaye.

Le galant qui suit La Roche Giffard, car je ne mets que ceux qui ont eu de l'attachement, fut le feu Marquis de La Case (*a*), frere de Mademoiselle de Pons ; c'estoit un grand parleur, et par consequent un grand diseur de sottises ; il estoit marié avec la veuve de Courtaumer (*b*), car les trois principaux galans de Madame de Gondran estoient tous trois mariez. Cet homme faisoit le bel esprit ; il reprenoit un endroit de l'Epistre de Voiture à M. de Coligny, ou il y a :

> Ces dieux des fables
> Sont pesans comme tous les diables.

« parce, » disoit-il, « que les diables sont des « esprits. » Et une autre fois que chascun di-

a. Isaac Renaud de Pons, marquis de La Caze, mort en 1652. — *b*. Marie-Magdelaine, veuve d'Antoine de Saint-Simon, marquis de Courtaumer.

soit à quel âge il eust souhaitté de demeurer sans vieillir, il dit que pour luy il eust voulu demeurer à trois mois, parce qu'on en estoit d'autant plus loing de la mort. Par cette raison, il devoit donc souhaitter de demeurer à un jour. Il disoit que Madame de Gondran estoit la plus complaisante femme du monde ; qu'à Charenton, il n'avoit qu'à luy faire signe qu'il vouloit voir son bras et sa main, qu'elle ostoit aussytost son gant; si sa gorge, qu'elle faisoit semblant d'avoir à raccommoder un devant ; si son visage, qu'elle levoit le masque (*a*), comme si c'eust esté pour se moucher. Il avoit trouvé moyen de faire société avec Gondran, et les deux femmes en estoient : Madame de La Case, ou estoit bien stupide et bien complaisante. Entre autres extravagances qu'ils firent, une fois La Case, en soupant, donna un coup à Madame de Gondran sur la joue avec une esclanche rostie (*b*), et le jus luy gasta tout son mouchoir ; il crut faire une belle galanterie, et elle en rit de tout son cœur[1].

1. Le pere de La Case estoit un original sur sa noblesse. Pour ses enfans, quoyqu'il les appellast Monsieur un tel et Mademoiselle une telle [et qu'eux, en parlant de luy, dissent *Monsieur* sans queue] (*c*), il les traittoit de sujets, tousjours debout et teste nüe devant luy. A table, s'il ne

a. * Notez que les dames gardoient le masque même à l'église. — *b*. La partie charnue du derrière d'un mouton. — *c*. Ce membre de phrase biffé.

Je croy pourtant qu'il n'y a rien eu entre eux, et en voicy une preuve. Un jour Rambouillet l'alla voir; il y trouva une jolie huguenotte qui avoit espousé un oncle de Gondran (*c*), elle s'appelle Madame de L'Orme. Rambouillet se mit à causer avec la belle qui estoit au lict, et Madame de L'Orme avec Saintot-Lardenay (*d*), qui y arriva en mesme temps : ils chuchoterent si fort, que Madame de Gondran ne put s'empescher de leur en faire la guerre. « Sans doute « ils nous vendent, » dit-elle à Rambouillet. — « Point, » respondit Saintot, « nous ne par- « lions point de vous ; mais nous parlions d'une « personne que vous ne haïssez pas. — Vous pour-

disoit : « Monsieur un tel, mangez de cela, » ils n'eussent osé toucher à rien. On servoit chez luy des plats de vingt grandeurs et de vingt façons differentes ; de mesme des assiettes et du reste. Il disoit que c'estoit aux maisons nouvelles à avoir de la vaisselle d'argent neufve. (Cela me fait souvenir d'un advocat nommé Sevin (*a*), qui, ayant eu un brevet de conseiller d'Estat par la faveur de La Chambre, son beau-frere, achepta pour quatre mille livres de vaisselle d'argent, et toute la nuict ne fit que la rouler par les montées, afin qu'elle se bosselast et qu'on crust qu'elle n'estoit pas neuve. Cet homme avant cela se fit faire chevalier de Saint-Michel.) Une de ses filles qui avoit trente ans, n'eust pas osé aller dans le parterre (*b*) sans sa permission.

a. Auquel Boisrobert adressa une épître. (*Épître en vers*, etc. 1659, p. 102.) — *b*. Le jardin. — *c*. La mère de Gondran se nommoit de L'Orme. — *d*. L'introducteur des Ambassadeurs.

« riez vous tromper, » reprit-elle, « je ne me « soucie de guères de gens. — Ah ! Madame, » repliqua-t-il, « nous parlions du Marquis de La « Case; ne vous souciez-vous point de celuy-là? « — Pas plus que d'un autre, » dit-elle. Rambouillet, qui vit que Saintot avoit fait une impertinence, et qui craignoit que la dame n'en fist aussy quelqu'une, dit qu'il voyoit bien qu'on luy vouloit faire prendre le change, et qu'il voyoit que c'estoit à ses despens qu'on avoit parlé tout bas. Madame de L'Orme, de l'autre costé, juroit qu'ils n'avoient pas dit un mot du Marquis de La Case. Durant ce temps-là, la maistresse du logis, qui avoit eu tout le loisir de songer à ce qu'elle avoit à faire, tout d'un coup se mit à pleurer, et dit en colere qu'elle ne trouvoit nullement plaisant qu'on se vinst mocquer d'elle en sa propre maison; qu'elle sçavoit bien que depuis que M. le Marquis de La Case venoit chez elle, on avoit dit mille sottises; qu'on avoit fait courir le bruit qu'il estoit amoureux d'elle. « Jésus! Madame, » disoit Saintot, « vous « m'apprenez là des choses que j'ignorois. » Ils dirent l'un et l'autre mille extravagances. Saintot et Madame de L'Orme sortirent dans ce desordre, et Rambouillet les suivit, car il ne sçavoit que dire à cette femme. Ils allerent tous trois prendre une sœur de Madame de L'Orme, et se rendirent tous ensemble au Cours. Là,

Saintot, comme s'il eust esté enragé ce jour-là (il n'avoit guères frequenté d'honnestes femmes), voyant passer Turcan, dit à Madame de L'Orme: « Madame, voylà Turcan; Madame, « c'est Turcan luy-mesme; regardez Turcan, « Madame. » Ce Turcan l'avoit fort cajollée autrefois. Elle ne faisoit pas semblant d'entendre. « Madame, » reprit-il après, « pourquoy « me poussez-vous du genou? » (elle n'y avoit pas songé); « quelle finesse y entendez-vous? » Rambouillet ne sçavoit que dire : la dame estoit desferrée; tout ce qu'il put faire ce fut de changer de discours. Il gronda un peu Saintot qui luy dit, pour excuse, une grande impertinence: « J'entendois, » dit-il, « par le marquis « de La Case, le patron de la case; j'enten- « dois Gondran. » Cependant, dez qu'ils furent sortis de chez Madame de Gondran, le Marquis de La Case y vint. Elle luy dit qu'elle le prioit de ne la plus venir voir, que cela faisoit dire des sottises. La Case s'en alla en Saintonge quelques jours après.

En ce temps-là, il y eut grand desordre en Bretagne entre La Roche Giffard et sa femme. Elle se douta de quelque chose; et, ayant remarqué qu'il recevoit souvent des lettres sans luy dire de qui elles estoient, un jour qu'il estoit à la chasse, elle rompt la serrure de la cassette, et trouve vingt lettres d'escriture de

femme, et toutes d'une mesme main. Ces lettres parloient bon françois, et ne laissoient aucun sujet de douter. Elle les prend toutes, et se retire chez Madame de Chandollan (*a*), sa mere, et sans perdre de temps, elle va prendre acte par-devant le procureur-general du Parlement de Rennes, où les lettres furent toutes leües[1]. La Roche Giffard ne trouve ny ses lettres ny sa femme; il apprend qu'elle estoit chez sa mere; furieux, il assemble ses amys pour la r'avoir de force, ou du moins ses lettres, car c'estoit ce qui luy tenoit le plus au cœur. La belle-mere se met en estat de le recevoir. Cette premiere fureur passée, il fallut venir à composition; il promet de bien vivre avec sa femme, et de ne faire plus tant de voyages à Paris, pourveû qu'on luy rendist ses lettres. Cela fut executé. Or, on a sceû d'un amy commun[2] du gendre et de la belle-mere, qu'il y a, dans une de ces lettres: « Nous allons à la « Honville, nous en partirons à telle heure, il

1. Il y en avoit une qui disoit : « Vous dites que « c'est moy qui vous ay donné du mal; sur mon hon- « neur je vous jure qu'il faut que ce soit vous; car vous « estes le seul à qui j'aye accordé les dernieres faveurs. »

2. Il l'a dit à feu Martin, intendant de Madame de Rohan, de qui je le tiens. Ce Martin ne m'eust pas menty, il avoit esté nostre commis..

a. Anselme écrit Chambolan. Des Réaux doit être plus correct.

« y aura telles personnes; prenez vos mesu-
« res, etc. » En une autre : « Nous serons tant
« de temps à la Bretonniere » (c'estoit chez sa belle-mere), « taschez de me voir, etc. » Mais le pis de tout est une response à quelques reproches sur les bruits qui couroient de M. le Marquis de La Case, où il y avoit : « Vous avez
« grand tort d'avoir soupçon de moy; je n'ay
« jamais aymé qu'un garçon qui est mort, et
« vous. » Je croy que c'est du Livet[1], filz d'un president de Rouen. Il mourut d'une blessure qu'il receût à la bataille de Sedan, et dont il fut long-temps malade. Elle le vit à Bourbon. En suitte il y avoit : « Je n'ay jamais couché
« qu'avec mon mary et avec vous. Je souhaitte
« si fort de vous voir que, si vous voulez, je
« vous suivray en Catalogne. » Il parloit d'y aller en ce temps-là : il n'y fut pas pourtant.

Depuis, enragé contre sa femme et contre tout le monde, il chassa son propre frere et sa propre sœur de chez luy, disant qu'ils couchoient ensemble, et que ce garçon couchoit aussy avec sa femme. Il dit : « J'ay une petite
« fille qui est hermaphrodite, comme ma belle-
« mere. »

A Paris, car il y vint en suitte, Madame de L'Orme, qui avoit tousjours esté jalouse de Ma-

1. Il estoit enseigne des gendarmes de la Reyne.

dame de Gondran, aussy n'a-t-elle garde d'estre si bien faitte, entreprit de se faire aymer de La Roche Giffard : elle luy fit tant d'avances que le cavalier n'y fut pas plus de temps qu'à l'autre. La sœur, Charlotte d'Esgorry (*a*), avoit aussy son galant : c'estoit Fercourt, son voisin, filz du president Perrot ; tous quatre alloient faire des promenades, sans aucune fille de chambre, et se divertissoient tout à leur aise. Elles avoient de qui tenir, car la mere a esté de bonne composition : Gillot (*b*), conseiller-clerc de la Grand chambre, l'entretenoit (*c*). En ce temps-là, on fit ce vaudeville :

> La d'Esgorry, ta hantise
> Trop frequente avec l'Eglise
> Nous a fait croire de toy
> Que tu bransles dans ta foy (*d*).

Gillot n'a pas esté le seul : le mareschal de Saint-Luc en a aussy tasté depuis.

Les deux sœurs se brouillerent, et la cadette ayant esté mariée à un jouvenceau de la campagne nommé Montpinson, elle donna rendez-vous à Fercourt chez Madame du Fort, où ils disnerent : c'est une veuve, cousine-germaine de Fercourt, qui est aussy une bonne dame. La

a. Ainsi Madame de L'Orme étoit, de son nom, d'Esgorry. — *b*. René G., conseiller depuis 1620. — *c*. La galantisoit. — *d*. Elle étoit huguenote.

dame sortit aussytost qu'ils eurent disné; et pour luy dire adieu, le galant la roncina fort bien. Après, elle jura qu'elle ne vouloit plus ouyr parler d'amourettes : je ne sçay ce qui en est; c'est à son mary à s'en informer.

Madame de Gondran alors voyoit plus de monde que jamais. Il prit une vision au mary; il remplit d'eau les galoches de tous les galans de sa femme, et quand ils voulurent sortir, ils trouverent leurs galoches toutes trempées.

Un soir qu'on dansoit chez elle, trouvant sa chemise un peu humide (*a*) (car elle estoit desjà bien grosse, et quand elle vouloit dire qu'elle estoit bien aise, elle disoit : « Je maigris quand « je fais cela (*b*), » elle alla dans la ruelle du lict, changea de chemise, remit des taffetas (*c*) à ses cheveux, se r'habilla, se reboucla, et revint danser sur nouveaux frais. Elle se serroit tellement pour paroistre de belle taille, qu'elle se blessa si fort au costé qu'il s'y fit un trou. Cela me fait ressouvenir de quelques filles de la Reyne, qui, pour estre chaussées mignonnement, se serrerent une fois les piez avec les bandelettes de leurs cheveux, et de douleur s'esvanouirent dans le cabinet de la Reyne.

Gondran, qui avoit tousjours aymé la goin-

a. Trempée de sueur. — *b*. *C'est-à-dire* : je fais telle chose avec le même plaisir que si je maigrissois. — *c*. Les papillottes du temps.

frerie, se mit tout-à-fait dans le vin; il l'obligeoit à boire avec luy. Le vin pur qu'elle avaloit la maigrit, et elle devint de plus belle taille qu'elle n'avoit esté il y avoit longtemps. Un jour qu'il revint ivre, il tira des bouchons de bouteille de sa poche, et les estallant sur la table : « Tiens, » dit-il, « voylà de quoi filer. » En ce temps-là, un des Rambouillet, nommé Chavanes, capitaine en Hollande (c'estoit le quatriesme), à qui Madame de Gondran plaisoit fort, fut d'une partie dont elle estoit pour aller à la Honville. Il me dit qu'il l'avoit trouvée fort devergondée, qu'elle l'avoit envoyé f. tout outre (*a*) plus de trois fois, et que, jouant une farce à trois personnages, où elle avoit son habit, elle juroit une *mordieu* aussy sechement que personne eust pu le faire. A table, elle fit un couplet sur Cabou, cet advocat au Conseil, qui danse aux ballets du Roy : c'est une espece de coquin, qui tire en volant (*b*), qui joue, qui danse et qui boit, et qui est maltottier parmy tout cela : Voicy le couplet, ou du moins le commencement, car je ne sçay si elle l'acheva :

Le pauvre monsieur Cabou,
Dont le bout
Est tousjours petit et mou, etc.

a. Ainsi dans le msc. — *b*. Qui tire le gibier au vol.

Elle fit bien de semblables gaillardises, et tout cela ou la pluspart à la barbe de son pere. En ce voyage de la Honville, on donna du chicotin (*a*) à Chavanes : c'est une sotte coustume bourgeoise qu'on a là-dedans. Madame Tallemant, la maistresse des Requestes, en railla fort ce pauvre garçon, qui disoit que, par complaisance, il s'en estoit laissé donner trois jours durant, parce que cela divertissoit la belle; et quelqu'un ayant appellé, en riant, la Honville *l'Empire du Chicotin*, Sabliere et Rambouillet firent les deux triolets que voicy :

Dans l'Empire du Chicotin[1]
On vit d'une plaisante sorte ;
On y jeusne soir et matin
Dans l'Empire du Chicotin ;
On n'y dort non plus qu'un lutin[2],
On s'y jette fenestre et porte.
Dans l'Empire du Chicotin
On vit d'une plaisante sorte.

Si vous mangez du chicotin,
Vous passerez pour galant homme ;
Vous serez toujours le plus fin,
Si vous mangez du chicotin ;

1. Celui-cy est de Sabliere.
2. Ils se faisoient des malices toute la nuict.

a. La pulpe de la courge sauvage, dont l'amertume est proverbiale.

Et fussiez-vous le plus badin
Qui soit de Paris jusqu'à Rome.
Si vous mangez du chicotin,
Vous passerez pour galant homme.

Le bonhomme, quelque mine qu'il fist, ne trouva point tout cela trop bon, et dit, comme on luy parloit de sa bonne chere : « Vous vous « mocquez, on n'y mange que du chicotin. » Ce pauvre Chavanes, qui estoit un garçon de grand cœur, fut tué depuis à Barcelonne (*a*) quand le mareschal de La Motte fut blessé; il estoit si estimé que le regiment de Piémont le retira de dessous les piez des chevaux et le porta dans la ville, où il mourut au bout de quelques jours. Je veux croire que le nom de Rambouillet, car on l'appelloit ainsy, servit à le faire considerer, car bien des gens croyoient qu'il estoit filz de M. le Marquis de Rambouillet; il avoit assez d'equipage et estoit fort libéral.

Un certain fou d'abbé de Romilly s'estoit rendu insensiblement si familier chez la belle, qu'en visite, devant tout le monde, il se jettoit sur son lict et mettoit mesme la main dedans, et elle ne faisoit qu'en rire. Elle disoit de Mandat (*b*) le Conseiller, et d'un autre : « Avez- « vous jamais veû de si sottes gens? je leur ay « mandé qu'il n'y avoit céans ny mary ny

a. Au mois d'octobre 1652. — *b*. *Historiette*.

« belle-mere, et ils n'ont pas l'esprit d'y « venir. »

Sevigny (*a*) qui, par la faveur du Coadjuteur son parent (à qui l'abbé de Livry, Coulanges, frere de sa mere, avoit voulu faire sa cour), avoit espousé cette jolie mademoiselle de Chantal, aujourd'huy Madame de Sevigny [1], dont nous avons parlé dans l'historiette de Menage; ce Sevigny devint amoureux de Madame de Gondran : pour moy, j'eusse mieux aymé sa femme. Pour réussir en son dessein, il se met à faire la desbauche avec le mary et à le mener promener. Il estoit une fois au Cours avec luy, et le chevalier de Guise (*b*) se mit avec eux. Gondran disoit qu'il n'y avoit point d'homme plus heureux que luy qui estoit tousjours en festin, et avec de grands seigneurs; que les gens de la Cour estoient tout autrement agréables que les gens de la ville, et qu'il ne pouvoit plus souffrir les bourgeois. Le chevalier de Guise demanda à voir la belle madame de Gondran; le mary ne s'y opposa pas autrement, mais la belle-mere ne le voulut pas. M. d'Au-

1. Qui avoit cent mille escus en mariage. — De la maison de Rabutin de Bourgogne.

a. Henry marquis de Sévigné, marié 1er *août* 1644 *à Marie de Rabutin, baronne de Chantal; mort* 3 *février* 1651. — *b.* Roger de Lorraine, chevalier de Malte, né 21 mars 1624, mort 6 sept. 1653.

Et fussiez-vous le plus badin
Qui soit de Paris jusqu'à Rome.
Si vous mangez du chicotin,
Vous passerez pour galant homme.

Le bonhomme, quelque mine qu'il fist, ne trouva point tout cela trop bon, et dit, comme on luy parloit de sa bonne chere : « Vous vous « mocquez, on n'y mange que du chicotin. » Ce pauvre Chavanes, qui estoit un garçon de grand cœur, fut tué depuis à Barcelonne (*a*) quand le mareschal de La Motte fut blessé ; il estoit si estimé que le regiment de Piémont le retira de dessous les piez des chevaux et le porta dans la ville, où il mourut au bout de quelques jours. Je veux croire que le nom de Rambouillet, car on l'appelloit ainsy, servit à le faire considerer, car bien des gens croyoient qu'il estoit filz de M. le Marquis de Rambouillet ; il avoit assez d'equipage et estoit fort libéral.

Un certain fou d'abbé de Romilly s'estoit rendu insensiblement si familier chez la belle, qu'en visite, devant tout le monde, il se jettoit sur son lict et mettoit mesme la main dedans, et elle ne faisoit qu'en rire. Elle disoit de Mandat (*b*) le Conseiller, et d'un autre : « Avez- « vous jamais veû de si sottes gens? je leur ay « mandé qu'il n'y avoit céans ny mary ny

a. Au mois d'octobre 1652. — *b*. *Historiette*.

« belle-mere, et ils n'ont pas l'esprit d'y « venir. »

Sevigny (*a*) qui, par la faveur du Coadjuteur son parent (à qui l'abbé de Livry, Coulanges, frere de sa mere, avoit voulu faire sa cour), avoit espousé cette jolie mademoiselle de Chantal, aujourd'huy Madame de Sevigny [1], dont nous avons parlé dans l'historiette de Menage; ce Sevigny devint amoureux de Madame de Gondran : pour moy, j'eusse mieux aymé sa femme. Pour réussir en son dessein, il se met à faire la desbauche avec le mary et à le mener promener. Il estoit une fois au Cours avec luy, et le chevalier de Guise (*b*) se mit avec eux. Gondran disoit qu'il n'y avoit point d'homme plus heureux que luy qui estoit tousjours en festin, et avec de grands seigneurs; que les gens de la Cour estoient tout autrement agréables que les gens de la ville, et qu'il ne pouvoit plus souffrir les bourgeois. Le chevalier de Guise demanda à voir la belle madame de Gondran; le mary ne s'y opposa pas autrement, mais la belle-mere ne le voulut pas. M. d'Au-

1. Qui avoit cent mille escus en mariage. — De la maison de Rabutin de Bourgogne.

a. Henry marquis de Sévigné, marié 1er *août* 1644 *à Marie de Rabutin, baronne de Chantal; mort* 3 *février* 1651. — *b.* Roger de Lorraine, chevalier de Malte, né 21 mars 1624, mort 6 sept. 1653.

male, depuis M. de Reims, aujourd'huy M. de Nemours (*a*), y fut receû : je pense que sa soutane rasseura la bonne femme.

Ce Sevigny n'estoit point un honneste homme, et il ruinoit sa femme qui est une des plus aimables et des plus honnestes personnes de Paris. Elle chante, elle danse, et a l'esprit fort vif et fort agréable[1]. Il avoit fort peu de bien; il faisoit des marchez qu'après il rompoit; on la fit separer. Cependant, par amitié, elle s'engagea jusques à cinquante mille escus. Ces esprits de feu, pour l'ordinaire, n'ont pas grand cervelle. Elle dit : « M. de Sevigny « m'estime et ne m'aime point; moy je l'ayme « et ne l'estime point. » Menage luy disoit : « Le plus grand malheur qui pouvoit arriver à « M. de Sevigny, c'estoit de vous espouser; « car tout le monde dit : Quel homme pour « cette femme ! »

1. Elle est brusque et ne peut se tenir de dire ce qu'elle croit joly, quoyque assez souvent ce soient des choses un peu gaillardes; mesme elle en affecte et trouve moyen de les faire venir à propos. Quelqu'un luy avoit escrit un billet et l'avoit priée de ne le monstrer à personne : elle laissa passer quelques jours, puis le monstra en disant : « Si je l'eusse couvé plus long-temps, il fust devenu « poulet. »

a. Henry de Savoie, duc d'Aumale, archevêque de Reims, puis duc de Nemours en 1652; mort 14 janvier 1659.

Elle baisoit un jour Menage comme son frere; des galans s'en estonnoient. « On bai-« soit comme cela, » leur disoit-elle, « dans la « primitive Eglise. » Une fois qu'il luy disoit qu'elle avoit tort d'avoir mis tant de bien sur la teste de son mary : « Pourveû, » disoit-elle, « que je ne luy mette que cela sur la teste; pa-« tience ! » Elle faisoit confidence de tout à Menage, et luy, qui en avoit esté amoureux autrefois, luy disoit : « J'ay esté *vostre mar-« tyr*, je suis à cette heure *vostre confes-« seur*. — Et moy, » respondit-elle, « *vostre « vierge*. »

Vassé en a esté amoureux ; Menage luy demanda comment cela estoit arrivé; elle se mit à chanter une chanson que Patru fit à Gravelines pour un provincial, où il y avoit :

Il fut blessé comme là,
Et moy j'estois comme icy.

Et en disant cela, elle luy monstra l'endroit où ils estoient assis tous deux[1].

Un Gascon, nommé Lacger, dont nous avons parlé dans l'historiette de la Comtesse de La Suze, s'avisa de faire une fable qui fut crue par

1. Il estoit constant que la Princesse d'Harcourt et elle estoient nées en mesme jour. « Madame, » luy ditelle une fois, « tombons d'accord de nos faits; voyons, « dittes-moy quel âge nous voulons avoir. »

tout Paris : il alla debiter que l'abbé de Romilly, par jalousie, en un bal avoit dit les plus estranges choses du monde à Madame de Gondran, et avoit deschiré ses lettres en sa presence. A tout cela il n'y avoit rien de vray; l'Abbé seulement luy avoit dit chez elle qu'elle l'avoit mieux traitté autrefois qu'elle ne faisoit. Sevigny, pour venger la belle, vouloit donner des coups de baston à Lacger dans une assemblée où il devoit estre; mais on en fut averty. Ce Lacger est un grand coquin; il fait l'homme à bonne fortune : il avoit une fois un portrait de la des Urlis[1]; il le monstroit assez volontiers, et disoit que c'estoit d'une dame de qualité. Il y eut une femme qui trouva moyen de mettre dans la boiste la reyne de carreau au lieu du portrait, et en pleine table le Comte de Roussy, chez qui ils estoient à la campagne, luy ayant demandé à voir ce portrait, on y trouva la reyne de carreau.

Le carnaval, Sevigny emprunta les pendans d'oreille de Mademoiselle de Chevreuse pour Mademoiselle de La Vergne, et puis les porta à Madame de Gondran. Deux jours après on demanda à Mademoiselle de Chevreuse d'où venoit qu'elle avoit presté ses pendans

1. Une garce et comedienne (*a*).

a. Catherine des Urlis, de la troupe du Marais; retirée vers 1673.

d'oreille à Madame de Gondran; la chose s'esclaircit, et Mademoiselle de La Vergne fut obligée d'aller remercier Mademoiselle de Chevreuse.

Le chevalier d'Albret (*a*), frere de Miossens aujourd'huy le mareschal d'Albret, alloit aussy chez la belle et luy en contoit; mais il n'avoit garde d'estre si bien traitté que Sevigny. Sevigny en fit des railleries, dont le Chevalier luy envoya faire esclaircissement par Saucour(*b*). Ils se battirent, et le Chevalier le tua (*c*) aussy franc que Miossens avoit tué Villandry. Saint-Maigrin disoit : « Ma foy ! ce chevalier d'Albret est un « fort joly garçon, bien fait, bien spirituel, et « qui tue fort bien le monde. » La pauvre amante disoit : « M. de Gondran et moy, per- « dons nostre meilleur amy. » Madame de Sevigny luy renvoya toutes ses lettres : on dit qu'elles parloient aussy bon françois que celles de La Roche Giffard. Pour faire le conte bon, on dit que Madame de Sevigny, n'ayant ny portrait ny cheveux de son mary, car il estoit enterré quand elle arriva de Bretagne (*d*), envoya incontinent en demander à Madame de Gondran.

On conte une chose estrange de ce combat.

a. François Amanieu, chevalier d'Albret. — *b*. Maximilien de Bellefouriere, marquis de Soyecourt. — *c*. 3 février 1651. — *d*. En novembre 1651.

Sevigny receût une lettre de sa femme quatre jours avant qu'il se battist, par laquelle elle luy faisoit des reproches de ce qu'elle avoit appris par d'autres qu'il s'estoit battu contre un tel qu'elle luy nommoit, et qu'il y avoit receû un coup d'espée[1].

Le printemps suivant, comme elle s'estoit allée promener à Saint-Clou, elle aperceût Lacger dans une allée proche de la source. « Ah! » dit-elle aux deux officiers aux Gardes qui estoient avec elle, « voylà l'homme du « monde que je hais le plus. —Madame, » luy dirent-ils, « voulez-vous qu'on le pende, qu'on

1. Madame de La Loupe (a), mere de Madame d'Olonne et de la mareschalle de La Ferté, dit que quelques mois avant la mort de son premier mary, un frere qu'elle avoit luy apparut (apparemment c'estoit un songe; elle dit que non, elle, et qu'elle ne dormoit point), et qu'il luy dit : « J'ay esté tué, je suis en purgatoire; mais il « n'est pas fait comme vous pensez; on souffre diverse- « ment; j'ay pour punition d'errer certain temps dans la « forest des loups icy proche : vostre mary me viendra « trouver dans cette année. » Elle, qui aimoit tendrement ce frere, s'est promenée vingt fois bien avant dans cette forest toute seule, pour voir si ce frere ne lui apparoistroit point.

— Madame de Sevigny, oyant nommer Saucour deux ans après dans un bal, pensa s'esvanouir; une autre fois elle s'esvanouit à demy pour avoir veû le chevalier d'Albret.

a. Marie de Regnier Doué, mariée à Charles d'Angennes, baron de La Loupe.

« le noye, qu'on l'extermine? — Non, » dit-elle, « il suffit qu'on le jette dans la fontaine. » En ces entrefaittes, la compagnie avec laquelle Lacger estoit venu parut; elle y reconnut des gens et n'osa faire affront à ce garçon devant eux. « Arrestez, » dit-elle, « voylà de mes parens « avec luy. » C'eûst esté un beau tour à elle.

La Case, qui estoit à Monsieur d'Orléans, se rendit à Paris auprès de luy, en 1652; il avoit envie, car il estoit tousjours amoureux, de disner avec la Gondran (on commençoit à l'appeller ainsy), et que le mary n'y fust point : il s'avise pour cela de convier Gondran à disner, qui part à midy ou environ pour s'y rendre. La Case part en mesme temps de son logis et va chez Madame de Gondran, où il se met à disner avec elle : Gondran alla chercher à disner où il put, et revint à deux heures, et trouva La Case chez luy, qui dit : « Je suis venû pour disner « avec vous, voyant que vous ne veniez point.— « J'estois chez vous à midy et demy, » dit Gondran. — « Vous vous mocquez, » replique La Case, « je vous ay attendu jusqu'à une heure. »

Le carnaval suivant, Madame de Gondran, qui beuvoit comme un templier, convia Madame de Genlis, Mademoiselle de Congis et Madame de Boudarnault à souper : elles burent si bien que Mademoiselle de Congis, ne pouvant s'en retourner, fut mise au lict avec bien

des singeries; elle y desgobilla si bien qu'elle gasta draps, couverture, carreaux et tapis d'alcove; une autre en ayant envie, on luy apporta un bassin, et on adjouste qu'il y en eut une qui pissa dedans. En carrosse, la seule qui n'avoit pas vomy desgobilla par la portiere.

Un homme qui avoit la fiévre quarte alla chez elle, c'estoit la premiere visite : « Je vous « veux guerir, » luy dit-elle, « je vous veux « donner de ma ptisane, et tout à l'heure. » Aussytost elle envoye querir du vin d'Espagne et se met à boire avec luy.

Il luy prit fantaisie en esté de changer de chemise, elle en changea devant un homme qu'elle n'avoit jamais veû que cette fois-là.

La premiere fois qu'elle alla chez Madame d'Ombreval, elle donna un grand coup de cu dans le derriere au mary, qui est advocat-general de la Cour des Aydes, disant qu'il falloit faire bientost connoissance.

Estant accouchée depuis trois jours, elle vit sa garde accroupie devant le feu; elle se leve, luy fait prendre un *parterre*, puis court viste se recoucher.

Une fois, La Case, Sabliere et Hippolite (*a*) se trouverent ensemble chez elle. « Or çà, » dit Sabliere, « il n'y en a pas un de nous qui

a. Fils du président de Pommereuil.

« n'en ayt esté fou; contons ce que nous en « sçavons. » Hippolite donne dans le panneau et conte son histoire; elle n'y estoit pas. Sabliere et La Case firent semblant de se disputer à qui parleroit le premier, et ne dirent rien.

Sur la mort de Sevigny on faisoit faire à Hippolite de beaux complimens à Gondran : Il es- « toit vostre allié, » disoit Hippolite. — « Bien « plustost le vostre, » respondoit Gondran, « à « cause du Coadjuteur (*a*). » Et Hippolite repliquoit : « Les cornes d'un pere ne touschent « pas tant que celles qu'on porte soy-mesme. »

L'abbé de Sainte-Croix (*b*), fils du premier president Molé depuis garde des Sceaux, fut en suitte le patron. On dit que le mary y consentoit, car il s'estoit incommodé à la desbauche et aux braveries de sa femme. Gondran dit à sa femme : « Fais-toy jolie, il faut que ce « garçon-là soit amoureux de toy. » Il luy donna, à ce qu'on dit, un collier de perles de sept mille livres. Voicy comme cela se fit : un vieux garçon, amy de Sainte-Croix, luy monstroit des raretez et ce collier entre autres : « Ah! qu'elles sont belles! » dit la dame. — « A vostre service, » respondit-il. — « Vray- « ment, cela n'est pas de refus. » Et en badi-

a. Amant de Madame de Pommereuil. — *b*. François Molé, abbé de Sainte-Croix, conseiller au Parlement, mort en 1712.

nant elle les emporta. On dit que pour une discretion, il donna une toilette de cinq cens escus, où tout est d'orfevrie, et on parle de pendans de six mille livres.

Le commandeur de Saint-Simon luy fit une terrible malice : c'estoit quelque temps après le combat de Saint-Antoine. « Il n'y avoit rien « plus pitoyable, » disoit-il ; « vous eussiez veù « apporter ce pauvre M. de La Roche.... » Elle rougit. Il s'arreste, et puis adjouste : « Fou- « cauld[1]. » Elle croyoit qu'il alloit dire Giffard. Il luy prit vers ce temps-là une haine estrange pour La Case ; elle luy defendit son logis. On ne sçait pourquoy, si ce n'est que Sainte-Croix ne trouvoit pas bon qu'il y allast.

Gondran tomba malade au mois de mars 1653 ; il ne fut malade que douze jours : on luy fit venir un ministre, il l'ecouta. Madame de Genlis alla dire au curé de Saint-André que Gondran estoit catholique. « J'y iray, » dit le Curé, « quand on m'appellera. » Elle alla au Premier President, qui luy demanda si cet homme vouloit des prestres. « Il ne parle « point, » dit-elle. — « Eh bien ! » respondit-il, « ayez patience. » Elle fut enfin à la Reyne, qui y envoya un exempt et des archers du Grand-prevost. Il y entra aussytost des capu-

1. Il y fut fort blessé au visage.

cins et le Pere Vigner de l'Oratoire, filz d'un ministre; c'est un religieux fort impetueux et fort impertinent. Sa femme dit : « Il faudroit « envoyer querir M. de Sainte-Croix ; c'est son « meilleur amy. Il luy fera dire ce qu'il est. » Sainte-Croix apporte l'abjuration de Gondran, faitte il y a près d'un an. La femme et Sainte-Croix parlent bien bas; Gondran declare qu'il estoit catholique. Cependant il avoit esté pendant l'esté au presche, auprès de Pontoise, avec son beau-pere. Il n'alloit ny à presche ny à messe. Il appella tousjours Sainte-Croix son bon amy. On disoit que Sainte-Croix damnoit la femme et sauvoit le mary.

Gondran mourut comme une beste; il disoit à sa garde : « Ah! vieille macquerelle, dez que « je me porteray un peu mieux, je te feray un « enfant pour ta recompense. » Quand on luy parloit de mourir, il disoit qu'il esperoit en la foy de son pot de chambre et autres sottises semblables. Le curé de Saint-André conseilla à Madame Galant de ne faire qu'un enterrement à la sourdine ; cette sotte femme dit qu'il falloit faire les choses honorablement, et il luy en cousta cinq cens escus.

Gondran dit à sa femme, le jour de ses nopces : « Tu m'as bien de l'obligation; ce « n'est que pour t'espouser que je ne me suis « pas fait catholique. »

Dez qu'elle fut veuve, elle vescut regulierement, et rendit à sa belle-mere tous les devoirs imaginables. On commençoit à dire que le mary avoit plus de torts qu'elle, et que c'estoit luy qui avoit voulu qu'elle fist galanterie ; elle fut plus d'un an et demy à mener la plus triste vie du monde. Elle estoit garde-malade de sa belle-mere, qui puoit d'une façon espouvantable ; il ne falloit pas faire semblant de s'en apercevoir et se tenir tousjours là à entendre gronder. Le meilleur temps qu'elle eust, c'estoit de lire des sermons, avec cela au mesme temps elle faisoit faire des habits magnifiques. Elle eut cette complaisance, pour faire avantager ses enfans par sa belle-mere. A vingt-six ans, elle s'avisa de commencer à apprendre à jouer du grand et du petit luth ; mais cela demeura là au bout de quelque temps. Je la fus voir quelque temps après la mort de sa belle-mere [1] ; je la trouvay qui parloit en personne destachée des choses du monde, qui n'aime que la solitude, les livres et l'ouvrage : « Car, » disoit-elle, « je ne comprens pas comment on « peut s'ennuyer quand on sçait faire du poinct « d'Espagne. J'aime sur toutes choses à resver, « j'y prends le plus grand plaisir du monde ; « j'aime ma liberté, non pour vivre dans le li-

1. 1655.

« bertinage, mais pour pouvoir me coucher sur « mon lict quand il me plaist. N'y a-t-il pas, » adjoustoit-elle, « bien du plaisir à pleurer tout « son saoul quand on a esté quinze jours sans « pleurer? » Tantost elle regrettoit son mary, parloit contre les seconds mariages. Quelque temps après, elle se mit en teste de maigrir. Pour cela elle estoit vingt-quatre heures sans manger, beuvoit du vinaigre, mangeoit des citrons et autres vilainies. Elle se joua à se faire hydropique; elle maigrit, mais elle n'a quasy plus de santé. Elle est un peu cruche; il luy prend des visions de faire fermer ses fenestres en plein midy, et de lire sur son lict avec de la bougie. Elle ne voit plus tant d'hommes et est fort melancolique. Il est vray qu'elle a perdu assez de procez. On dit pourtant tousjours que Sainte-Croix continue à la voir, et il y en a qui disent qu'ils sont mariez; mais qu'à cause des benefices on ne declare pas le mariage. Je sçay bien que Sainte-Croix a veù les sœurs de Madame de Gondran quand il y a eu quelque affliction dans la famille [1].

1. Cette galanterie a cessé, aujourd'huy qu'elle est logée vers le Petit-Luxembourg.

Villars de M. le Prince de Conty, Villars, qu'on appelle vulgairement *Orondate* à cause de sa mise de heros, l'alla voir. (Je diray en passant que Madame Pilou, ne sçachant ce que c'estoit qu'Orondate, l'appella Villars *la Rondache;* elle en a fait elle-



321. — TURCAN.

(*Jean Turquant ou Turcan, sieur d'Aubeterre, fils de Jean T., maistre des Requestes, conseiller au Grand conseil en* 1634, *maistre des Requestes en* 1650.)



URCAN est un maistre des Requestes, qui a esté conseiller au Grand conseil : cet homme a tousjours esté un diseur banal de fleurettes, et, à tout prendre, un fort sot homme. Madame des

mesme une plaisanterie, et on ne l'appelle quasy plus que Villars *la Rondache*.) La dame estoit ravie d'en estre coquettée, quand Madame de Gouville, dont il sera amplement parlé dans les *Memoires de la Regence*, aussy bien que de ce Villars, enragée de ce qu'il s'attachoit plus à Madame de Gondran qu'à elle, alla dire à Madame de Villars (*a*) que son mary estoit espris de cette huguenote. La pauvre Madame de Villars, qui est folle de son mary, fut trois jours sans manger; enfin il la pressa tant qu'elle luy dit ce que c'estoit. « Je ne la verray plus, » luy dit-il. (Ils se sont espousez par amour et par estime; elle est sœur de Bellefonds.) C'est comme il en use; il fut quelque temps sans y aller. Elle, voyant cela, en usa fort bien, et maintenant elle s'est faitte amie de Madame de Gondran, et elles mangent quelquefois ensemble.

Cette Gondran voudroit fort attraper le bonhomme d'Autragues-Chantemesle (*b*) qui est outré du mariage de

a. Marie Gigault de Bellefonds, marquise de Villars. — *b*. Léon de Balzac-d'Illiers-d'Entragues, sieur de Chantemesle. Voy. le portrait qu'en a fait Mademoiselle, la suite des *Mémoires*.

Estangs, sœur du president Perrot, fit autrefois ce vaudeville pour luy :

Turcan ne sçauroit vivre
S'il ne fait le coquet;
A l'une il donne un livre,
Et à l'autre un bouquet.

son filz, qui, à l'âge de vingt-deux ans, en despit de luy, a espousé une fille de trente ans et qui n'a point de bien. A la verité elle est de bonne maison : c'est la sœur de Sourdeac de Rieux (*a*), dont il est parlé au chapitre des *Extravagans*. Elle a joué au *vert* avec luy; ils sont assez voisins; il se laissoit prendre sans vert; mais j'ay peur, car ce n'est pas un sot, qu'il ne se laisse pas prendre d'une autre façon Elle changeroit volontiers de religion pour luy; d'Avaux (*b*) est aussy de ses galans. Il a quitté Madame d'Alesso.

Elle fut à Bourbon l'automne de 1659. Il y avoit là un vieux barbon de doyen des *Turlututus* (*c*) de M. le Procureur general, nommé Choppin. Cet homme, dans une compagnie où elle estoit, ayant ouy nommer Madame de Gondran, dit : « Madame de Gondran? — Ouy, « Madame de Gondran, » respondit-on. — « Quoy! cette « belle dame de Gondran d'autrefois, dont on a tant « parlé? » Quelqu'un, ayant peur qu'il ne luy eschappast quelque sottise, dit : « Oüy, cette belle Madame de Gon- « dran elle-mesme, la voylà. » Ce rustre la regarde. « Ah! Madame, on m'avoit dit que vous estiez si belle; « je n'eusse jamais cru que c'eust esté vous; mais l'âge « change bien les gens. » Voilà cette femme desferrée, qui ne put que luy dire : « Il est vray, Monsieur, l'âge « change bien les gens. » On rompit les chiens par cha-

a. Anne-Marie de Rieux. Voy. à la fin, l'Histor. *Extravagans visionnaires*. — *b*. Jean-Jacques de Mesmes, comte d'Avaux. — *c*. Ceux qui répètent le thème de leur chef; les substituts du Procureur général.

Il dit de belles choses,
Ne parle que de roses,
Que d'œillets et de lys;
C'est un *Quand pour Philis*[1].

Il se maria avec la fille d'un intendant de M. de Guise (*b*); ils furent quelques années ensemble sans qu'on ouyt qu'il y eust noise en menage; mais à la fin elle voulut sçavoir si les autres hommes n'estoient pas mieux fournis que M. Turcan. Elle trouva facilement un galant, quoyque mediocrement belle; et comme Turcan estoit à la campagne vers Chastellerault (il est originaire de ce pays-là), un de ses amys

rité. En effet, elle n'est ny âgée ny trop changée. A Paris, comme elle vit qu'on en faisoit le conte, elle le fit elle-mesme, et s'en railloit la premiere.

Depuis, ses incommoditez continuant, on luy conseilla de voir Le Large (*a*), parce que son mary avoit esté bien desbauché. Elle crut ce conseil, et se renferma pour trois sepmaines; ses servantes mesme, hors une, n'y entroient pas. Tout le monde veut que ce soit la verolle. Ce dernier mois de mars 1660, elle se plaignoit fort des douleurs qu'elle sentoit dans les jointures; elle se plaignoit d'une jambe il y avoit longtemps. Au sortir de là, elle ne se pouvoit quasy soustenir; elle m'a dit: « Je ne sçay si « mes jambes reviendront; mais jusqu'icy je me trouve « bien plus mal que je n'estois. »

1. Le commencement d'une chanson de Porcheres, qui avoit eu grande vogue autrefois.

a. Chirurgien célèbre. — *b*. Anne Laubepin, fille de Jean L., président au bureau des finances de Moulins et intendant du duc de Guise.

luy escrivit qu'un cavallier d'Auvergne, nommé Canillac (*a*), visitoit fort soigneusement sa femme, et qu'on commençoit à en murmurer. Turcan revint aussytost à Paris, et, après avoir osté le nom de celuy qui luy avoit escrit, monstre la lettre à sa femme, et luy dit qu'encore qu'il n'y adjoustast point de foy, il la prioit pourtant, afin d'eviter scandale, de ne voir plus ce gentilhomme. « Il n'y a rien de « plus aisé, » luy dit-elle, « il ne faut qu'en « avertir les gens de céans. » Cela n'osta pas au mary tout le soupçon qu'il pouvoit avoir. Il donna à sa femme un petit laquais qu'il avoit reconnû fidele en d'autres rencontres, afin qu'il fust l'espion de la donzelle. Or, un jour d'esté qu'il revint au logis d'assez bonne heure, il trouva ce petit laquais sur la porte, qui luy dit que Madame s'estoit desfaite de luy, et qu'il ne sçavoit où elle estoit. Cela mit nostre homme de si mauvaise humeur, que, pour resver à son aise, il prend le chemin de Luxembourg seul, en habit court et à pied ; il logeoit au quartier des Cordeliers[1]. Comme il sortoit par la porte Saint-Germain (*b*), il aperceût un

1. Il avoit fait mettre sur la porte de sa maison : *In fundulo, sed avito.* Chastellet, l'academicien, l'interpretoit ainsi : « Je ... q'est de race. »

a. Gabriel de ... vicomte de La Mothe-Canillac ... rue des Cordeliers; abatt...

carrosse dont on avoit osté fraischement les armoiries; cela luy donna du soupçon; il le laissa pourtant passer; mais après, venant à considerer qu'il y avoit veû des femmes, et qu'elles avoient tiré le rideau, il se confirma dans son soupçon, et se mit à le suivre de loing. Ce carrosse cherchoit à se descharger de sa marchandise dans quelque eglise; mais, par malheur, il n'y en avoit pas une d'ouverte : il fallut donc aller jusqu'à la rue des Deux-Portes. Là, Madame Turcan et sa suivante, car c'estoient elles-mesmes, furent contraintes de descendre à la porte d'une femme de leur connoissance. A peine furent-elles descendues, que le mary en furie demanda à sa femme d'où elle venoit, et luy dit mesme quelque injure. Elle luy soutint effrontement qu'elle ne descendoit point de carrosse et qu'il estoit jaloux. Luy, pour la convaincre, court après ce carrosse, et ne put pourtant l'attrapper que vis-à-vis de Saint-Severin; il estoit desjà entre chien et loup, de sorte que, croyant n'estre point connu, il prit pretexte, en un passage si sujet à embarras, de quereller le cocher, en luy disant qu'il l'avoit pensé rouer. Sur cela, faisant semblant de s'en vouloir plaindre à son maistre, il tire le rideau et vit que c'estoit Canillac. Il en fut tellement transporté, qu'il ne put s'empescher de luy donner un coup

de poing. L'autre sortit du carrosse, et avec ses laquais eust outragé ce pauvre homme en sa personne aussy bien qu'en celle de sa femme, sans que Turcan cria àu secours, et que le bourgeois (*a*) s'esmut aussytost en sa faveur.

Cette femme cependant se retira chez la mere de Turcan (*b*), avec qui elle estoit fort bien, parce qu'elles n'avoient rien, à ce qu'on dit, à se reprocher l'une à l'autre, et que le filz n'estoit pas en bonne intelligence avec sa mere[1].

On fit une chanson sur cette aventure[2].

CHANSON.

Canillac fut bon compagnon
De suborner dame *Prudence*[3],

1. Le Marquis de Royan de La Trimouille l'a depuis espousée. On fit un couplet contre d'Olonne où il y avoit :

Digne fils de ton pere Royan,
Et de ta mere Turcan.

Mots biffés : L'affaire s'accommoda de sorte que la femme demeureroit chez sa belle-mere avec une pension moindre pourtant que le revenu de son bien ; ce qui est une espece de conviction de l'adultere; car autrement, et surtout quand il n'y a pas d'enfans, il faut tout rendre à une femme en se separant de corps et de biens.

2. A l'imitation de la *Grande Anne*, qui commençoit: *Girard est fort bon compagnon*.

3. Elle faisoit fort la prude, et on l'appelle ainsy pour se mocquer d'elle.

a. Aujourd'hui *les boutiquiers*. — *b*. Judith Martin; remariée 11 juin 1647 à Philippe de La Trimouille, marquis de Royan, déjà père du comte d'Olonne.

Qui se targuoit de haut renom,
Faisant la femme d'importance.
Elle blasmoit fort le deduit,
Le passe-temps, le badina a a a a a age,
Et cependant on la surprit
En revenant de garroua a a a a a age (*a*).

Son mary la vit en passant
Dans un carrosse sans livrée;
Il la poursuit au mesme instant
D'eglise en eglise fermée.
La surprenant, elle jura
Qu'elle venoit du voisinage;
Mais en effect il la trouva
Qu'elle venoit de garrouage.

Luy, plus ardent qu'un fier dragon,
L'appella louve carnassiere,
Et la chassa de sa maison.
Hélas! qui eust dit que sa mere
(J'entens la mere du cocu)
La receust sans mauvais visage?
Si bien que l'on s'est aperceû
Qu'elle approuvoit le garrouage.

Le beau-frere[1], trop pretendant
A la faveur du codicille,
Prenant en main le different,
La receût en son domicile,
Et fit rendre à ce mescontent
Entierement le mariage,
Et consentit que le galant
Continuast le garrouage.

1. Perrot de La Mallemaison qui esperoit d'heriter de cette belle-sœur, qui n'avoit point d'enfans.

a. Débauche clandestine.

Sa femme, quelques années après, en 1651, demanda à estre desmariée : ils furent visitez l'un et l'autre. Elle vouloit estre masquée ; Guenault, qui estoit pour Turcan, l'obligea à se desmasquer, et avec un *speculum matricis*, fit voir que l'ouverture estoit honnestement grande. Elle pleura de despit, et dit que Turcan l'avoit forcée avec des *gaude mihi*. Il a le plus pauvre engin du monde[1] : elle fut declarée ouverte et luy impuissant pour fille ; cependant, faute d'en venir au congrès, ils furent desmariez. Après, elle espousa Canillac, qui la bat comme il faut. Ainsy, Turcan a eu de son vivant le plaisir qu'un innocent disoit à sa femme qu'il auroit, s'il estoit mort : « Car, » luy disoit-il, « si j'estois mort et que tu « fusses remariée à un autre qui te battist, je « rirois tant, je rirois tant ! »

Tout ce desordre n'empescha point Turcan de faire le fat. Il alla une fois chez la seneschale de Rennes, avec qui Montrueil le fou (*a*) couchoit. « Vous estes tout chagrin, » luy dit-elle. — « Je le croy bien, » dit-il, « j'ap-

1. Et j'ay appris à Chatellerault qu'une jolie paysanne de son village, qu'il entretenoit, disoit qu'il n'en avoit pas deux pouces ; qu'il deschargeoit mais qu'il ne donnoit aucun plaisir. Il veut qu'on croye dans le pays qu'il a un bastard.

a. Mathieu, frère de l'académicien.

« proche de quarante ans. — Allez, allez! » reprit-elle, « ne soyez pas chagrin de cela, « vous n'en approcherez jamais. » Il en avoit plus de quarante-cinq.



322. — NINON.

(*Anne de Lenclos, née en novembre* 1620, *de Henry de Lenclos et de Marie-Barbe de La Marche; morte* 17 *octobre* 1705.)

NINON est fille de L'Enclos, un suivant de M. d'Elbeuf qui jouoit fort bien du luth. Elle estoit encore bien petite quand son pere fut obligé de sortir de France pour avoir tué Chaban, de façon que cela pouvoit passer pour un assassinat; car l'autre avoit encore le pié dans la portiere quand L'Enclos le perça d'un coup d'espée.

Durant son absence, cette fille devint grandelette [1]; et comme elle avoit l'esprit vif, jouoit bien du luth et dansoit admirablement, surtout

1. Elle n'avoit que treize ans (*a*), lorsqu'à une passion, voyant tout le monde en pleurs : « De quoy s'avise-« t-on, » dit-elle, « *qu'importa que muero se ressuscitan?* » C'estoit une chanson espagnolle qui couroit alors, à la louange des beaux yeux d'une dame. Sa mere le sceût et elle luy fit bien laver la teste par un jesuite. — Elle

a. Par conséquent vers 1634.

la sarrabande[1], les dames du voisinage (c'estoit au Marais) l'avoient souvent avec elles.

Saint-Estienne (*a*) fut le premier qui luy en conta[2] : il avoit de grandes libertez là-dedans. La mere croyoit qu'il espouseroit Ninon, mais enfin ce commerce finit[3]. Le chevalier de Raré en fut amoureux en suitte. On dit qu'une fois qu'on ne vouloit point qu'elle luy parlast, l'ayant veû passer dans la rue, elle descend viste à la porte, et luy parle. Un gueux les incommodoit fort; elle n'avoit rien pour luy donner : « Tiens, » dit-elle en luy tendant son mouchoir, où il y avoit de la dentelle, « laisse-nous en paix. »

Cependant Coulon (*c*) poussoit sa fortune, car il luy en vouloit aussy. Je pense qu'il traitta avec la mere au Mesnil-Cornuel. Madame Coulon descouvrit tout le mystere; alors, toutes les honnestes femmes, ou soy-disantes, abandonnerent Ninon et cesserent de la voir. Coulon [leva le masque et (*d*)] l'entretint tout ouverte-

m'a avoué que dez lors elle vit bien que les religions n'estoient que des imaginations, et qu'il n'y avoit rien de vray à tout cela.

1. Car pour de la beauté, elle n'en a jamais eu beaucoup; mais elle a tousjours beaucoup d'agrement.

2. Voy. plus bas (*b*).

3. Non, à ce qu'on dit, sans la mettre à mal.

a. Charles-Claude de Beaumont, sieur de Saint-Étienne, vicomte de Chaumusy. — *b*. *Histor.* de Mademoiselle de Sallenove. — *c*. Jean Coulon, marié depuis mai 1634. *Histor.* — *d*. Ajouté à la marge.

ment; il luy donnoit cinq cens livres par mois, qu'il a, dit-on, continué de luy donner jusqu'en 1650[1], huict ou neuf ans durant, quoy qu'il fust bien arrivé des desordres entre eux. Aubijoux (*a*), quelque temps après, fut associé à Coulon, et contribua aussy de son costé.

Le premier dont elle devint amoureuse fut feu M. de Chastillon, qui fut tué à Charenton; il n'estoit alors que d'Andelot. Elle luy escrivit, et luy donna rendez-vous. Il y va; mais comme c'estoit un inconstant, il la quitta bientost. Elle, qui, comme vous verrez par la suitte, estoit plustost d'humeur à quitter qu'à estre quittée, ne trouva point ce traittement supportable, et s'en plaignit à La Moussaye (*b*), qui fit leur paix et luy ramena ce fugitif. On a dit, mais j'en doute, que[2] pour s'en venger elle avoit bien voulu prendre du mal, et qu'elle l'avoit si bien poivré qu'il ne put estre remis de long-temps: il avoit le sang fort subtil et gaignoit aisément du mal. Cela luy sauva peut-estre la vie; car, s'il n'eust point esté incommodé, devant servir sous le mareschal de

1. *Commencement de phrase biffée:* C'est-à-dire plus de cinq ans après qu'elle....

2. *Mots remplacés :* Elle pour s'en venger, avoit voulu....

a. François d'Amboise, comte d'A., lieutenant de Roi en Languedoc. — *b*. Amaury de Goyon, marquis de La M., mort en novembre 1650.

Grammont, il eust esté à la bataille d'Honnecourt (*a*) et sans doute eust payé de sa personne. En suitte elle eut des galans en assez bon nombre[1]; cependant la subvention de Coulon marchoit tousjours.

Sevigny, Rambouillet ont esté de ses amans par quartier. Elle a eu un filz de Meret (*b*), et un de Miossens[2].

1. *Mots biffés :* En suitte elle eut des amourettes en assez bon nombre; elle alloit au devant de ceux qui luy donnoient dans la veûe, et on la servoit par quartier. Quand elle en estoit lasse, elle leur disoit : « En voylà « assez, cherchez fortune ailleurs. »

2. Un jour, au Cours, elle vit que le mareschal de Grammont obligea un homme bien fait, qui passoit à cheval, à se venir mettre dans son carrosse; c'estoit Navailles, qui n'estoit pas encore marié : il luy plut; elle luy envoye dire qu'elle seroit bien aise de luy parler à la sortie; bref, elle l'emmene chez elle. Ils soupent; après, elle le conduit dans une chambre bien propre, luy dit qu'il se couche, et qu'il aura bientost compagnie. Luy, qui estoit peut-estre las, s'endort. Quand elle le vit ainsy, elle alla coucher dans une autre chambre, et emporte les habits de ce dormeur. Le lendemain elle s'en habille, et, l'espée au costé, entre dans la chambre d'assez bonne heure en jurant. Navailles se resveille; il voit un homme qui veut tout tuer : « Ah! Monsieur, » luy dit-il, « je « suis homme d'honneur; je vous satisferay; point de « supercherie, au nom de Dieu! » Alors elle s'esclatte de rire; et on dit qu'avec tout cela il ne luy fit qu'un pauvre coup. — Il est fort velû : elle luy disoit : « Il faut « que vous soyez bien fort, car vous n'estes p[illegible]uxu-« rieux. »

a. 26 mai 1642. — *b*. A. de Gomba[illegible] valier, seigneur de Meré en Poitou.

Comme Charleval (*a*) la pressoit de luy accorder ce que vous sçavez, elle luy dit : « Attends mon caprice [1]. » Elle disoit qu'elle aimoit bien les blonds, mais qu'ils n'estoient pas si amoureux que les bruns. En 1648 (*b*), elle fit un voyage à Lyon : les uns disoient que c'estoit pour se faire traitter secretement de quelque incommodité [2], les autres par fantaisie [3]. Elle disoit que c'estoit à dessein de se retirer; en effect, elle se mit dans un convent. Là, le cardinal de Lyon devint un peu amoureux de sa belle humeur, et fit quelques folies pour elle.

Un frere de Perrachon en fut transpercé de part en part; et, sans luy rien demander, la pria de trouver bon qu'il la vist quelquefois, et

1. Ç'a esté son premier martyr; jamais il n'en a pu avoir rien, non plus que Brancas. Mais ce qui m'a le plus surpris, ç'a esté feu Moreau, filz du Lieutenant civil : il estoit fort aimable. Elle l'a tousjours bien voulû pour amy; mais il est mort sans en avoir reçeû aucune faveur. On a distingué ses amans en trois classes : les *payeurs*, dont elle ne se soucioit guères, et qu'elle n'a soufferts que jusqu'à ce qu'elle ayt eu de quoy s'en passer; les *martyrs*, et les *favorys*.

2. Je ne croy pas qu'elle ayt jamais eu de mal.

3. On a dit que ce fut pour Villars *Orondate*, depuis ambassadeur en Espagne (*c*), et qu'elle fit le voyage en poste comme un courrier, et point en chaise, comme on a fait depuis. Elle estoit desguisée en homme.

a. Charles Faucon de Ris, sieur de Charleval, le poëte. — *b*. A vingt-huit ans. — *c*. En octobre 1672.

qu'il luy donnast une maison qui pouvoit bien valoir huict mille escus; mais comme après il en pretendit des choses qu'elle ne luy vouloit pas accorder, un beau matin, car elle n'est pas interessée, elle luy rendit sa donation.

De retour, elle se met dans la teste de ne s'abandonner absolument qu'à ceux qui luy donneroient dans la veüe; elle alloit au devant, le leur disoit ou le leur escrivoit. Elle eut Sevigny, tout marié qu'il estoit, trois mois ou environ, sans qu'il luy en ayt rien cousté qu'une bague de peu de valeur. Quand elle en fut lasse, elle le luy dit, et mit Rambouillet à sa place pour trois autres mois[1]. Durant sa passion, personne ne la voyoit que celuy-là; il y alloit bien d'autres gens chez elle; mais ce n'estoit que pour la conversation et quelquefois pour souper, car elle avoit un ordinaire assez raisonnable. Sa maison estoit passablement meublée, et elle avoit tousjours une chaise (*a*) fort propre.

1. Elle luy escrivit en badinant : « Je croy que je t'aimeray trois mois; c'est l'infiny pour moy. » Charleval, y ayant trouvé ce jouvenceau, s'approcha de l'oreille de la belle et luy dit : « Ma chere, voylà qui a bien la mine « d'estre un de vos caprices. » Depuis on appelle ses passans ses *caprices*, et elle disoit, par exemple : « J'en « suis à mon vingtiesme caprice, » pour dire à mon vingtiesme galant.

a. Une voiture.

Vassé succeda à Rambouillet. Elle receût de cetuy-là, parce qu'il estoit fort riche : il ne laissa pas de payer encore quand son temps fut fait ; mais, comme Coulon et Aubijoux, il ne luy touchoit que quand la fantaisie luy en prenoit.

Fourreau, gros gars, fils de Madame Larcher (*a*), qui n'a qu'un talent, c'est de se connoistre admirablement bien en viande, estoit comme son banquier ; elle tiroit sur luy des lettres de change : *M. Fourreau payera*, etc. On croit qu'il n'en a quasy rien eu. Elle disoit qu'elle luy avoit veù un *javart;* tant elle le traittoit de cheval.

Charleval, un M. d'Elbene et Miossens, ont fort contribué à la rendre libertine (*b*). Elle dit qu'il n'y a point de mal à faire ce qu'elle fait, fait profession de ne rien croire, se vante d'avoir esté fort ferme en une maladie où elle se vit à l'extremité, et de n'avoir que par bienséance receû tous ses sacremens. Ils luy ont fait prendre un certain air de dire et de trancher les choses en philosophe ; elle ne lit que Montagne, et decide de tout à sa fantaisie. Dans ses lettres, il y a du feu, mais tout y est bien

a. Marie Merault, veuve de Léon Fourreau, secrétaire du Roi, deuxième femme de Michel Larcher, sieur d'Olizy, président en la Chambre des Comptes, mort en 1654. — *b*. Incrédule.

desreiglé. Elle se fait porter respect par tous ceux qui vont chez elle, et ne souffriroit pas que le plus huppé de la Cour s'y moquast de qui que ce soit qui y fust.

Coulon et elle se brouillerent [1], parce qu'elle quitta le Marais pour le faubourg Saint-Germain, où logeoit Aubijoux. Feu le petit Moreau, filz de la Lieutenante civile, en estoit alors furieusement amoureux; il estoit devant elle comme devant la Reyne : il payoit, mais on ne sçait s'il couchoit avec elle. J'ai ouy dire à des voisins que son laquais lisoit tousjours le billet de son maistre en entrant chez la Demoiselle, et la reponse de la Demoiselle, après, en sortant. Elle disoit un jour à Rambouillet : « Dit-« tes-moy, un tel est-il beau? car j'ay grand « besoing de ragoust. » Elle faisoit cela assez en honneste personne, car elle n'en prenoit jamais trop et ne se hazardoit que rarement à devenir grosse.

Le caresme de 1651 (*a*), des gens de la Cour mangeoient gras chez elle assez souvent; par malheur, on jetta un os par la fenestre sur un prestre de Saint-Sulpice qui passoit. Ce prestre alla faire un estrange vacarme au Curé, et par zele, adjousta, comme une vetille, qu'on avoit

1. 1650.

a. Elle avoit trente et un ans.

tué deux hommes là-dedans, outre qu'on y mangeoit de la viande tout publiquement. Le Curé s'en plaignit au Bailly (*a*), qui estoit un fripon. Ninon, avertie de cela, envoya M. de Candalle et M. de Mortemar parler au Bailly, qui leur fit civilité.

L'esté suivant, elle se trouva au sermon auprès d'une madame Paget, femme d'un maistre des Requestes. Cette femme prit grand plaisir à causer avec elle, et demanda à du Pin, tresorier des Menus, qui elle estoit : « C'est Ma« dame d'Argencour, de Bretagne, qui vient « plaider icy. » Il goguenardoit sur le mot d'Argencour, l'autre le crut et dit à Ninon : « Madame, vous avez donc un procez? Je vous « y serviray ; j'aurois la plus grande joye du « monde de solliciter pour une si aimable per« sonne. » Ninon se mordoit les levres de peur de rire. Boisrobert en ce temps-là la salua. « D'où connoissez-vous cet homme? » dit Madame Paget. — « Madame, je suis sa voisine ; « je loge au fauxbourg. — Ah! je ne luy par« donneray jamais de nous avoir quittez (*b*) « pour une Ninon, pour une vilaine. — Ah! « Madame, » dit Ninon un peu desferrée, « il « ne faut pas croire tout ce qu'on dit, c'est peut-

a. Le bailly de l'abbaye de Saint-Germain. — *b*. D'avoir quitté le quartier du Marais pour le faubourg Saint-Germain.

« estre une honneste fille. On en peut peut-es« tre autant dire de vous et de moy; la medi« sance n'espargne personne[1]. » Au sortir, Boisrobert aborde Madame Paget, et luy dit : « Vous « avez bien causé avec Ninon. » Voilà la dame en colere contre du Pin et contre Ninon aussy : cependant elle l'avoit trouvée si agréable, que du Pin hazarda de mener Ninon dans le jardin de Thevenin, l'oculiste, à la porte de Richelieu (*a*), où le voisinage alloit se promener. Madame Paget, qui est femme du nepveu de Madame Thevenin, s'y trouva, et elle causa encore avec Ninon.

Un jour qu'on faisoit la guerre à Boisrobert, en presence de Ninon, qu'il aimoit les beaux garçons : « Ah! vrayment, » dit-il, « il n'y a « pas d'apparence (*b*) de dire cela en presence « de Mademoiselle. — Mocquez-vous de cela, » dit-elle, « je ne suis pas si femme que vous le « penseriez bien. »

Villarseaux[2] est le dernier galant qu'elle ayt eu. Pour le voir plus facilement et n'estre point à Paris (c'estoit en 1652), elle alla dans le Vexin, chez un gentilhomme de qualité, nommé Varicarville, qui est riche et fait bonne chere aux

1. Cette madame Paget est galante.
2. Voy. plus bas.

a. A la hauteur de la rue des *Filles-Saint-Thomas*. — *b*. Il ne convient pas.

gens; mais c'est un original, et surtout en mangeaille, car il ne taste de rien qui ayt eu vie, non point par aversion (comme un gentilhomme de Beausse, nommé d'Autueil, qu'on n'a jamais pu tromper là-dessus; l'estomac luy souleve incontinent), mais par vision [1].

Elle a eu deux enfans de Villarseaux. On disoit: « Elle vieillit, elle devient constante. » Elle pouvoit avoir trente ans (*a*).

Deux ans après (*b*), un grand garçon fort bien fait, nommé des Mousseaux (il est de Beau-

1. Il ne croit pas grand chose, non plus qu'elle. Un jour, ils s'enfermerent tous deux pour raisonner. On leur demanda ce qu'ils faisoient là : « Nous taschons, » dit-elle, « de reduire en articles nostre créance. Nous en « avons fait quelque chose; une autre fois nous y tra« vaillerons tout de bon. »

Un jour, Villarseaux, dans sa grande passion, vit par sa fenestre, car il logeoit exprès vis-à-vis, qu'elle avoit une bougie allumée : il luy envoya demander si elle se faisoit saigner; elle respondit que non : il conclut donc qu'elle escrivoit à quelque rival. La jalousie le prend, il veut aller luy parler; et, dans ce transport, croyant prendre son chapeau, il se met une aiguiere d'argent dans la teste, et de telle force qu'on eut bien de la peine à l'arracher. Elle ne le satisfit pas; il tombe malade dangereusement : elle en fut si touchée, qu'elle se coupa tous ses cheveux, qui estoient très-beaux, et les luy envoya, pour luy faire voir qu'elle ne vouloit point sortir ny recevoir personne chez elle. Ce sacrifice fit cesser son mal; la fievre le quitta aussytost : elle l'apprend, va chez luy, se couche dans son lict, et ils demeurerent couchez ensemble huict jours entiers.

a. Elle en avoit trente et un passés. — *b*. 1654.

vais), au retour de Suede où la Reyne, sur sa bonne mine, l'avoit fait capitaine de ses gardes; — depuis elle fut contrainte de luy oster cet employ, sur ce que d'autres François disoient qu'il n'estoit pas gentilhomme. Il avoit, avant cela, esté en Candie, où il avoit porté les armes pour les Venitiens; — ce des Mousseaux donc fit connoissance avec elle à la Comedie, et l'alla voir; elle estoit au lict. « Qui estes-« vous, » luy dit-elle, « vous qui avez la har-« diesse de venir me voir sans introducteur? — « Je n'ay point de nom, » respondit-il. — « Et « d'où estes-vous? — Je suis Picard » (elle hait les Picards). — « Et où avez-vous esté nourry? « — En Candie. — Jesus! quel homme! Mais « ne seriez-vous point un filou? Pierrot, prenez « garde qu'il ne me vole. Je ne sçay qui vous « estes; il me faudroit un respondant. — Je « vous donneray Boisrobert. — Ce n'est pas ce « qu'il me faut, ny à vous aussy. — Je vous « donneray donc Roquelaure. — il est trop « gascon. » (Notez qu'il ne les connoissoit que de veüe.) — « Mais quand j'aurois un respon-« dant, qu'en seroit-il? — Nous verrions; vous « passeriez quelque temps icy, car je suis chan-« geante; Pierrot vous serviroit. — Mais je « n'ay rien, » dit-il, « il me faut entretenir. — « Combien voulez-vous? — Une pistolle par « jour. — Allez, » dit-elle, « je donne

« quarante sous. » Enfin il se coupa et nomma Rambouillet qu'il connoist. « Ah! » dit-elle, « je prends celuy-là pour respondant. » Ils se separerent là-dessus. Depuis, ce garçon s'est donné à M. de Noailles.

L'amourette de Villarseaux donna bien du chagrin à sa femme. Boisrobert dit qu'un jour qu'il estoit allé à Villarseaux, car Villarseaux est son hoste à Paris, le precepteur de ses enfans voulut faire voir à Boisrobert comme ils estoient bien instruits : il demanda à l'un d'eux : « *Quis fuit primus monarcha?* — *Nembrot.* « — *Quem virum habuit Semiramis?* — *Ni-* « *num.* »

Madame de Villarseaux se mit en colere contre le pedagogue. « Vrayment, » luy dit-elle, « vous vous passeriez bien de leur « apprendre des ordures; » et que c'estoit la mespriser que de prononcer ce nom-là chez elle.

Villarseaux[1] prit jalousie du mareschal d'Albret qui, n'ayant pu rien faire chez Guerchy, qui logeoit vis-à-vis de Ninon, passa le ruisseau, et en conta à Ninon pour la deuxiesme fois. Il se vantoit hautement qu'il en estoit desfait pour tousjours.

On verra dans les *Memoires de la Regence*

1. 1636.

la persecution que les devots firent à la pauvre Ninon[1], et le reste de ses aventures[2].

1. Ce fut la mareschale de Grammont (a), prude maligne, et de qui le Mareschal, son mary, disoit qu'elle donneroit quinze et bisque (b) à Belzebuth, qui fut cause que la Reyne-mere la fit mettre aux Madelonnettes. Madame de Vendosme fit l'execution. On l'accusoit de jetter la jeunesse de la Cour dans le libertinage. On alla dire après que tous les galans de la Cour vouloient investir la maison des Madelonnettes; on y envoya le guet faire la patrouille autour, toute la nuict. Une autre fois, on asseura que des cavaliers fort dorez avoient, d'une maison voisine, pris la hauteur des murs du convent, etc. On en fit tant de bruit, qu'il fallut l'oster de là; mais ce fut à condition de passer quelque temps dans un convent à Lagny. Tant de gens l'y allerent voir, qu'elle enrichit l'hoste de l'*Espée-Royale*. Boisrobert y fut pour voir sa *divine*, c'est ainsy qu'il l'appelloit. Il avoit un petit laquais, et, quand il fut party, une servante dit à quelqu'un qui occupoit la mesme chambre : « Monsieur, ne fera-« t-on qu'un lict pour vous et pour vostre laquais, « comme à M. l'abbé de Boisrobert? » Elle (Ninon) luy en fit la guerre et luy dit : « Au moins je ne voudrois « point des laquais. — Vous ne vous y entendez pas, » luy dit-il, « la livrée c'est le ragoust. »

2. En 1671 (c), elle s'esprit d'un garçon de ma connoissance. Un jour, comme ils estoient ensemble en carrosse, elle remarqua que le jeune homme regardoit toutes les femelles qui passoient : « Hé! vous lorgnez « bien, » dit-elle; et en mesme temps, elle luy donne un grand soufflet. C'est qu'elle n'est plus jeune, et qu'elle se desfie de ses forces.

— Un abbé qui se faisoit appeller l'abbé de Pons, grand hypocrite, qui faisoit l'homme de qualité et n'es-

a. Françoise-Marguerite de Plessis-Chivré. — b. Trente points d'avances au jeu de paume. — c. A cinquante ans.



323. 325. — M. DE VILLARSEAUX ET MADAME DE CASTELNAU AVEC MADAME DE NOUVEAU.

(*Louis de Mornay, marquis de Villarceaux, né vers* 1619, *mort le* 21 *février* 1691.)

VILLARSEAUX est filz d'un M. de Villarseaux qui estoit un gentilhomme de qualité du Vexin françois; sa mere estoit de Leuville, grande joueuse, qui avoit de l'esprit, mais fort mediocrement de cervelle. Au retour de Hollande où il avoit porté les armes, quoyqu'il fust tout jeune, on parla de le marier à la fille (*a*) d'une ma-

toit que filz d'un chapellier de province, la servoit assez bien; c'estoit un drosle qui de rien s'estoit fait six à sept mille livres de rentes; c'est l'original de *Tartuffe*, car un jour il luy declara sa passion; il estoit devenu amoureux d'elle. En traittant son affaire, il luy dit qu'il ne falloit pas qu'elle s'en estonnast, que les plus grands saints avoient esté susceptibles de passions sensuelles; que saint Paul estoit affectueux, et que le bienheureux François de Salles n'avoit pu s'en exempter.

— Cela me fait souvenir de la Comtesse de La Suze, qui dans les derniers jours de sa vie devint amoureuse de Jesus-Christ, et elle se le figura comme un grand garçon, brun, de fort bonne mine. Ninon luy disoit: « Je « croy qu'il est blond. — Point, ma chere, vous vous « trompez; je sçay d'original qu'il estoit brun. »

a. Marie de Girard.

dame d'Espinay, dont le mary, qui estoit Girard[1], avoit gaigné du bien, durant les troubles, à estre gouverneur de Saint-Denis. La mere est de Chasteaudun : elle a bien chanté autrefois. Ils se prirent d'amour tous deux ; et, moitié figue moitié raisin, il en eut tout ce qu'il vouloit. Le lendemain elle luy escrivit qu'elle estoit au desespoir de ce qu'elle avoit fait, qu'elle vouloit mourir, etc. Cependant le mariage se rompt, et Castelnau-Mauvissiere l'espouse. Villarseaux y retourne comme si de rien n'estoit; et, dez que le mary fut à l'armée, voylà le commerce restably entre eux. Cela dura assez longtemps[2]. Castelnau réussit à l'armée; il parvient à estre lieutenant-general. Il estoit peint comme un general d'armée dans la ruelle du lict sur lequel on le faisoit cocu. Dans l'action mesme elle le voyoit, et durant l'action, elle disoit d'un ton entremeslé de soupirs et tremblottant : « Faut-il que je fa fa fasse

1. Je pense des Girards dont il y a eu un procureur-general de la Chambre ; il y en a encore un presentement. Le president de Tillet est de cette famille. C'est peu de chose dans l'origine.

2. Quoyque Villarseaux fust marié ; car il avoit espousé Mademoiselle d'Esche, dont le frere estoit devenu fou d'amour pour Mademoiselle de Grammont, aujourd'huy Madame de Saint-Chaumont. Il fut dix ans sans vouloir sortir de son escurie ; depuis le mariage de sa sœur, il est revenu en son bon sens, et a espousé Mademoiselle de Clinchant.

« cocu un si vaillant hom homme[1] ! » Avec cela il est bien fait ; mais je croy qu'il n'a pas grande vivacité, et qu'il n'est bon qu'au mestier qu'il fait.

Enfin il vint un soupçon à Villarseaux ; il crut que Nouveau (*a*), beau-frere de la Dame, estoit trop bien avec elle ; il interrogea une petite-fille, et luy fit dire, en badinant avec elle, que Nouveau et sa maman se baisoient. Un jour qu'elle luy avoit fait finesse, et qu'il y avoit apparence qu'elle se vouloit desfaire de luy, Nouveau arriva ; la voylà embarrassée : il conclut que c'estoit un rendez-vous, et que c'estoit pour cela qu'on avoit fait tant de façons ; il s'emporta furieusement, et dit à Nouveau : « Venez-vous-en, et celuy qui en aura « eu le moins la cedera à son compagnon. » Il monstra deux cens lettres, des portraits, des brasselets, de cheveux de tous les endroits. Nouveau luy avoua qu'il n'en avoit jamais eu que des baisers : « Mais si vous pouvez, » luy dit-il, « m'en faire avoir davantage, vous me « ferez plaisir. » Dans cette fureur il luy donna je ne sçay combien de lettres, et, après avoir traitté la Dame de carrogne, il sema le reste

1. Et quelquefois elle s'escrioit : « Grand heros, me « le pardonnerez-vous ? »

a. Jérôme de Nouveau, surintendant des Postes, mort en 1665.

par tout Paris. On croit que Nouveau luy succeda [1].

Cette femme fait la cavaliere, et tire un pistollet; elle a plus d'esprit que sa sœur (*a*), mais sa sœur est plus jolie ; ce n'est pas grand chose pourtant.

Madame de Nouveau (*b*) est la plus grande folle de France en braverie. Pour un dueil de six sepmaines, on luy a veû six habits; elle a eu des juppes de toutes les couleurs tout à la fois. Qu'on la prie de monstrer celle qu'elle a : « Ah! » dit-elle, « c'est la moindre; ma verte « est desbordée; on met des points de soye à « ma bleue; le brodeur refait quelque chose « à ma jaune, la ceinture de mon incarnate « est desfaitte. Une juppe de toile d'or avec « quatre grandes dentelles! ce n'est qu'une pe- « tite juppe; ne vous amusez pas à cela, » di- « soit-elle, « mais regardez mon velours, car « il est divin. » Et tout le jour elle ne parlera

1. Ce Nouveau, un jour, au commencement qu'il eut equipage de chasse, courant un cerf, demanda à son veneur : « Dittes-moy, ay-je bien du plaisir à cette heure? » Un jour il parut sur son balcon avec un Saint-Esprit à son justaucorps, le cordon et la croix par-dessus, et un autre Saint-Esprit à son manteau. Vinueil dit en riant : « De ce balcon je pense qu'on a fait un colombier ; que « de pigeons ! »

a. Madame de Nouveau. — *b*. *Cather. de Girard.*

q

«

«

rei

Une

parce

grosse,

« Voire,

« elle pas

dit, quand c

que depuis ce.

fois davantage.

Ce n'est pas tc

de sa santé; c'es

femme d'un commi

teaudun; on en a u

Cette femme luy dit c

Claude de S... fille de Claude de S...

..., et de Perrette Guyon de Thui...

... de Sallenauve ...

...demoiselle de Champagn...

... ny pere ny mere, ...

... elle pouvoit avoi...

... de bien. Saint-Estienn...

... Chasteau-Renault, l'en...

... Chasteau-Renault : il ...

... à luy donner du bi...

... ne le voulut j...

... alla en ...

pour se bien porter; peut-estre la sert-elle aussy en ses amours. Elle s'esprit un peu de Janin (*a*), trezorier de l'Espargne; mais Janin luy avoit fait un peu faux bond, et en contoit à Guerchy. La dame en inquietude alla voir Madame de Chalais (*b*), et, l'ayant mise sur le discours de son frere : « A propos, » dit-elle, « on m'a dit qu'il en vouloit à Made-« moiselle de Guerchy. Eh! vrayment il n'y « songe pas, il est un peu rouillé; il n'a escrit « il y a longtemps; puis à la Cour on se mocque « tant de ces gens de la ville! Ce n'est pas que « je m'en tourmente; car quel interest y ay-je? « Ma foy, je suis bien folle de vous parler de « cela. » Janin eut sur ses doits à son tour, car, comme il se rapprochoit, le Comte du Lude vint à la traverse, qui l'emporta sur l'autre de grande hauteur; mais par malheur il laissa tomber un billet où, pour toutes jolies choses, elle luy mandoit qu'elle avoit une espece de perte de sang. On en fit une telle guerre au galant, qu'il ne sçavoit où se mettre. Janin remonta enfin sur sa beste; il se logea tout contre, et y mangeoit tous les jours, jusques là qu'elle faisoit attendre à servir qu'il fust venu; c'estoit le meilleur amy du mary. On tient tous-

a. Nicolas Jeannin de Castille, marquis de Montjeu. — *b*. Sœur de Janin. *Histor.*

jours une table admirable là-dedans, mais on dit que Nouveau empreunte de tous costez. Janin tient table aussy et a d'autres amourettes.



326. — MADEMOISELLLE DE SALLENAUVE.

(*Claude de Sallenove, fille de Claude de Sallenove sieur de Cuile, et de Perrette Goujon de Thuisy.*)

MADEMOISELLE de Sallenauve estoit une demoiselle de Champagne qui n'avoit ny pere ny mere, et rien qu'un frere; elle pouvoit avoir quarante mille escus de bien. Saint-Estienne, filz du gouverneur du Chasteau-Renault, l'enleva [1], et la mena à Chasteau-Renault : il croyoit obliger son pere (*a*) à luy donner du bien en se mariant; mais le pere ne le voulut jamais.

Quand Monsieur le Prince alla en Champagne pour mener des troupes au mareschal

1. De Rheims, où elle estoit chez ses parens. Il prit le temps qu'elle alloit à la messe, et l'heure qu'il n'y a guères de gens par les rues. Ce n'estoit point de son consentement; mais on dit que, dez qu'ils furent hors des fauxbourgs, elle s'apprivoisa avec luy. Il estoit assez adroit auprès des femmes; on dit qu'elle ne le trouva pas vigoureux.

a. Jean de Beaumont, sieur de Saint-Estienne.

de Guebrian en Allemagne (*a*), Saint-Estienne luy demanda sa protection; Arnault estoit son parent, ou son amy. Monsieur le Prince la luy accorda. Elle fut assez longtemps entre ses mains : enfin elle s'en lassa. Cet homme ne manquoit pas d'esprit, mais il n'estoit pas trop sain, et n'estoit brave ny en guerre ny en amour. Il faut bien qu'elle y ayt trouvé quelque chose à refaire, puisqu'après tout le bruit que cela a fait, elle n'a pu se resoudre à l'espouser. Saint-Estienne fut enfin obligé de la mettre en religion, à Mezieres : mais c'estoit chez une des tantes du Cavalier. Là, Monsieur le Prince[1] luy parla : elle dit qu'elle vouloit bien M. de Saint-Estienne pour son mary. Monsieur le Prince s'avance. Cependant les parens escrivent à feu M. Le Gras (*b*), secretaire des commandemens de la Reyne, qui estoit leur allié, et luy, ayant fait entendre à Sa Majesté qu'on usoit de violence envers cette fille, obtint ordre de la rendre à ses parens. Un de ses oncles, nommé Tuisy, trezorier de France à Chalons, l'alla chercher et la mena aux Cordelieres, à Reims. Monsieur le Prince, qui n'estoit pas loing encore, averty de cela,

1. *Mots biffés :* Avant que de sortir de France....

a. En octobre 1643. — *b*. Nicolas Le Gras, intendant de la maison et finances de la Reine.

et en colere de ce qu'on avoit (fait) entendre à la Reyne qu'il y avoit eu de la violence, vouloit aller à Chalons se venger des parens de cette fille [1]; mais il s'appaisa quand la Reyne, qui n'avoit pas accoustumé de rien faire dans son gouvernement sans luy en donner advis, luy en eut fait quelque espece de satisfaction, et que la fille eust declaré qu'elle n'avoit osé dire son sentiment, estant entre les mains de la tante de Saint-Estienne.

Cuile (*a*), frere de la demoiselle, fit appeller en vain trois ou quatre fois Saint-Estienne en duel; enfin, ayant sceû qu'il estoit à Paris, il y vint. Un jour [2], il eut advis que Saint-Estienne n'alloit point sans trois ou quatre de ses amys; il prend donc aussy trois gentilshommes et raude autour du logis de Saint-Estienne. Là, il apprit que son homme estoit sorty avec un jesuite dans son carrosse; il le suit; l'autre quitte son jesuite; Cuile fait arrester à cinquante pas

1. Il vouloit la faire enlever de Rheims. Le Lieutenant de ville (c'est comme le Prevost des marchands), qui avoit ordre d'empescher les gens de Monsieur le Prince de faire aucune violence, mit les bourgeois en armes. Monsieur le Prince en a voulu un peu de mal à ceux de Rheims. Là, Mademoiselle de Sallenauve apprit que Saint-Estienne devoit beaucoup; cela augmenta l'aversion qu'elle avoit pour luy.

2. Janvier 1648.

a. Château et village à cinq lieues de Rheims, près de Châtillon.

près, et, seul avec deux espées, va à Saint-Estienne et luy en presente une. Saint-Estienne prit deux pistolets qu'il avoit dans son carrosse; un des laquais de Cuile luy en oste un, et Cuile luy oste l'autre; Saint-Estienne crie qu'on l'assassine, et entre dans une maison. Des valets de pié de Monsieur le Prince vinrent à passer par là : c'estoit au faubourg Saint-Germain; ils reconnoissent Saint-Estienne; ils prennent son party. Cuile et ses amys sont contraints de se sauver à l'Arsenal. Le mareschal de La Meilleraye les receût fort bien, et alla trouver Monsieur le Prince qui declara qu'il ne prenoit nulle part en cette affaire. Aussy ne faisoit-il pas grand cas de Saint-Estienne. On informa, et Cuile ne s'estant point defendu, le bailly du fauxbourg le condamna par contumace à avoir la teste coupée; Arnault demanda sa confiscation. Depuis, Cuile se presenta et ne fut plus condamné par le mesme bailly qu'à cent pistolles; il fit appeller Arnault, qui ne se voulut point battre. Depuis, Saint-Estienne fit encore parler à la fille, qui, contre l'advis de ses parens et de son frere mesme, n'y voulut jamais entendre.

En ce temps-là, M. d'Estoges, de la maison d'Anglure, qui a espousé une des parentes de Mademoiselle de Sallenauve, voyant que cette fille s'ennuyoit dans ce convent, la meine à Estoges. Elle y estoit depuis un an ou environ,

quand un gentilhomme huguenot, peu accommodé, qui n'estoit alors qu'enseigne des gardes de M. de Turenne (il s'appelle aujourd'huy La Barge, et se nommoit alors Chaltray), escrivit à Cuile, et luy demanda sa sœur en mariage, avec promesse de changer de religion. Cuile respondit qu'il n'avoit point de response à faire. Quelque temps après, Chaltray, qui est aussy de Champagne, rencontra à Chastillon-sur-Marne un laquais de Cuile; il sceût de luy que son maistre devoit y disner; il va l'attendre sur le chemin; Cuile estoit seul; ils se parlent, se querellent, et entrent dans un bois pour se battre. Comme ils s'allongeoient, une espece de petite hermine, qu'on appelle bavole, leur passa trois ou quatre fois entre les jambes. « Voilà un mauvais presage pour l'un de nous « deux, » dit Cuile. — « Cela ne signifie rien, » respondit l'autre; « bon courage, bon cou-« rage! » Cuile blessa le premier son homme d'un coup dans le ventre; Chaltray perdoit assez de sang, mais il ne perdoit point cœur, et en se mocquant disoit à Cuile : « Ce n'est « rien! bon courage, bon courage! » Cuile luy donna un second coup dans l'espaule, et son espée demeura engagée dans les os; cela l'obligea à en venir aux prises; il saisit l'espée de Chaltray à deux mains : Chaltray ne la lascha point pourtant; il la tint tousjours d'une main,

et de l'autre s'arracha l'espée de Cuile qu'il avoit dans l'espaule, et l'ayant accourcie, le voulut faire parler. Cuile ne voulut point demander la vie, et Chaltray luy donna un coup qui luy perça le cœur [1]. Quoyque ce ne fust qu'une rencontre, cela passa pour un duel, et le chevalier de Baradas eut la confiscation de Cuile. Quel desordre de n'attendre pas qu'un homme soit condamné! Le Chevalier fit entendre qu'il n'avoit demandé la confiscation que pour espouser l'heritiere, qui, par la mort de son frere, avoit plus de six-vingt mille escus de bien; il demanda à la voir. Le Vicomte d'Estoges, chez qui elle estoit, luy fit dire qu'il seroit le bien-venu. Il y va donc; mais il trouve un corps-de-garde à la porte du chasteau, et on le fit attendre une demy-heure, en hiver, dans une salle sans feu. Le Vicomte n'y estoit pas; au bout de ce temps-là, Madame d'Estoges vint, qui le receût très-froidement. Mademoiselle de Sallenauve ne vint qu'une demi-heure après, qui fit encore une plus grise mine que sa parente. Il voulut dire quelque chose d'obligeant à la fille, mais elle ne fit pas semblant

1. La pluspart du monde dit que ce fut le valet de chambre de Chaltray qui tua Cuile, et que Chaltray n'en pouvoit plus. En effect, il fut fort mal de ses blessures. Ce Cuile estoit fort incommode avec son humeur de gladiateur; avec cela c'estoit un petit tyranneau.

de l'entendre. Il parla du brevet (*a*) qu'il luy avoit envoyé, mais sans sa demission. Elle luy dit qu'elle tenoit ce papier pour une chanson, et qu'elle ne sçavoit ce qu'il estoit devenu. En s'en allant, il luy dit en souriant : « Mademoiselle, je voy bien que j'ay esté trop « hardy de vous saluer : mais pour reparer ma « faute, je vous baiseray le bas de la robe. » Elle le laissa faire ; elle est fiere comme un dragon [1] ; elle est petite, mais elle n'est point laide, et a quelque chose de vif dans les yeux ; elle se pique d'esprit. Baradas disoit que d'Estoges luy avoit joué ce tour-là. Il fallut pourtant renoncer à toutes ses belles pretentions, et d'Estoges fit si bien que le brevet fut revoqué.

Après cela, d'Estoges tesmoigne à la Demoiselle qu'il souhaittoit qu'elle espousast son nepveu, le filz du Marquis de Bourbonne (*b*). La Demoiselle receût cette proposition très-froidement, et se retira en suitte dans un convent à Chalons, où elle voyoit à la verité tous les jours M. d'Estoges et son nepveu de Bourbonne, mais d'une façon peu civile. Cependant elle avoit de grandes obligations à d'Estoges, qui l'avoit prise chez (luy) en un temps où per-

1. *Mots biffés :* Et guère plus jolie ; petite, mais qui a quelque chose de vif dans l'esprit. Baradas, etc.

a. De confiscation. — *b*. Charles de Bourbonne, sieur de Torcenay.

sonne ne se vouloit charger d'elle, et qui avoit pensé estre assassiné à Paris par les gens de Baradas. Elle ne vouloit point ouyr parler de Bourbonne, et disoit pour ses raisons qu'il estoit cadet, qu'il falloit donc faire auparavant renoncer l'aisné, qui estoit abbé (*a*), à la succession, et qu'il se tinst à ses benefices; que M. de Bourbonne le pere[1], luy donnast sa lieutenance de roy de Bassigny, et douze mille livres de rente. Voylà ce qu'elle disoit devant ses parens; mais à ses bons amys elle leur avouoit qu'elle ne pouvoit aimer un homme qui n'avoit point songé à elle tandis que son frere avoit esté en vie, quoyqu'elle l'eust veù deux mille fois, et elle donnoit assez à connoistre qu'elle eust bien mieux aymé le Vicomte de Saint-Souplet, frere de feu Madame de Vaubecourt, à cause qu'il l'avoit tousjours très-considerée.

En ces entrefaittes[2], le convent où elle estoit tombe en necessité par les desordres de la frontiere, et l'abbesse est contrainte de renvoyer presque toutes ses filles chez leurs parens. Mademoiselle de Sallenauve se retire donc chez Tuisy, son oncle et son tuteur, qui luy

1. Il est chevalier de l'Ordre.

2. 1630, l'esté.

a. François de Livron, abbé d'Ambronnay, mort après 1638.

permet de voir M. d'Estoges et M. de Bourbonne, une fois la sepmaine, sans recevoir aucune autre visite. Un jour M. d'Estoges va la voir dans un carrosse à quatre chevaux, et, estant entré dans la cuisine, où elle estoit par hazard, il luy dit en luy presentant sa fille : « Voylà une parente que je vous ameine ; je la « viens de tirer de religion. » En suitte estant montez dans une chambre, et les gens s'estant retirez : « Sachez, » luy dit-il, « ma cousine, « que nous sommes las de vos froideurs, et que « je ne suis venu icy qu'à dessein de vous en« lever. » En disant cela, il tire un coup d'un pistollet de poche qu'il avoit : c'estoit le signal ; aussytost Bourbonne entra avec cinq ou six hommes, qui l'enlevent à demy esvanouie. Mais, ayant repris ses esprits sur l'escalier, elle commença à se debattre. On la presse ; elle se defend. Enfin, comme la rumeur [illegible]mentoit, Tuisy, qui jouoit dans le voi[illegible] arrive, prend l'espée d'un laquais et [illegible] le ventre à un des ch[illegible]x du [illegible]

Là-dessus M. d [illegible] luy [illegible] à la gorge, et l[illegible] cause qu'il est [illegible] de Vraux, frere [illegible] au bruit, faisoit [illegible]

a. Claude de Go[illegible]

permet de voir M. d'Estoges et M. de Bourbonne, une fois la sepmaine, sans recevoir aucune autre visite. Un jour M. d'Estoges va la voir dans un carrosse à quatre chevaux, et, estant entré dans la cuisine, où elle estoit par hazard, il luy dit en luy presentant sa fille : « Voylà une parente que je vous ameine ; je la « viens de tirer de religion. » En suitte estant montez dans une chambre, et les gens s'estant retirez : « Sachez, » luy dit-il, « ma cousine, « que nous sommes las de vos froideurs, et que « je ne suis venu icy qu'à dessein de vous en- « lever. » En disant cela, il tire un coup d'un pistollet de poche qu'il avoit : c'estoit le signal ; aussytost Bourbonne entra avec cinq ou six hommes, qui l'enlevent à demy esvanouie. Mais, ayant repris ses esprits sur l'escalier, elle commença à se debattre. On la presse ; elle se defend. Enfin, comme la rumeur augmentoit, Tuisy, qui jouoit dans le voisinage, arrive, prend l'espée d'un laquais et en donne dans le ventre à un des chevaux du timon.

Là-dessus M. d'Estoges luy porte le pistollet à la gorge, et luy dit qu'il ne l'espargne qu'à cause qu'il est son allié. D'un autre costé, de Vraux, frere de Tuisy (*a*), qui estoit accouru au bruit, faisoit ce qu'il pouvoit pour oster sa

a. Claude de Goujon, sieur de Vraux.

niepce aux ravisseurs; mais voyant que le carrosse partoit, il jette un fauconnier de M. d'Estoges par terre, monte sur son cheval, et coupe chemin au carrosse. Il avoit un pistollet; mais dans le temps qu'il l'appuie sur l'estomach du cocher, il est luy-mesme porté par terre d'un coup qu'on luy tire. A ce bruit le peuple arreste quatre ou cinq des fuzeliers qui suivoient le carrosse, et prit un M. de Coingy prisonnier, qui estoit de la partie et qui venoit de tuer de Vraux. D'Estoges avoit traversé toute la ville par l'endroit le plus peuplé, le pistollet et l'espée à la main, pour faire faire place au carrosse; et, estant à la porte, il y fit ferme pour donner temps d'atteler deux autres chevaux au carrosse. A peine furent-ils hors du fauxbourg, que le cheval blessé mourut: il fallut s'arrester encore; mais on ne les poursuivoit point. La moindre charrette, car les rues sont fort estroites, ou deux hommes, avec des hallebardes, les eussent pu arrester; et celuy qui a esté tué et son frere y sont fort aimez. Bourbonne et le Chevalier, son frere (*a*), tenoient cette fille de travers dans le carrosse, l'un par les jambes et l'autre par la teste.

C'est un fort pauvre homme que Bourbonne;

a. Henry-Charles de Livron, reçu chevalier de Malte en 1631, mort commandeur de Robecourt.

d'ailleurs il n'a point de bien. Elle le menaçoit sans cesse de le poursuivre; mais quand elle se vit un enfant, elle s'appaisa. Elle gouverne tout, elle va souvent à Rheims, et donne quelque pistolle à son mary pour aller jouer à la paume. Elle est demeurée un peu boitteuse des deux costez de sa premiere couche; elle a eu depuis d'autres enfans. Avec le temps, son mary pourra avoir du bien de sa maison, car l'aisné est abbé.



327. — PRIEZAC.

(*Daniel de Priezac, né à Priezac en Limousin; de l'Académie françoise, mort en* 1632.)

PRIEZAC, aujourd'huy conseiller d'Estat et l'un des principaux de l'Academie, eut le bonheur de plaire à M. le Chancellier, alors garde des Sceaux, au dernier voyage que le feu Roy fit à Bordeaux. Il le trouva sçavant homme et bonhomme[1]; à la verité, il n'escrivoit point bien, mais il a appris; luy et la Chambre en ont l'obligation à l'Academie.

1. Il l'est en effect; mais il n'a guères de cervelle et est diablement inquiet.

Le Garde des sceaux le fit venir à Paris avec toute sa famille ; j'estois à Bordeaux en ce temps-là. On se mocquoit un peu de ce voyage, et on disoit que sa fille avoit dit, en se vantant, que le moins qui luy pouvoit arriver, c'estoit d'espouser un conseiller au Parlement. Il luy arriva mieux que cela, comme vous verrez par la suitte.

La femme de Priezac estoit une laide, vieille et sotte beste (*a*), de qui on avoit fort mal parlé. Je l'ay veue icy danser dans un bal, comme une jeune fille, parée comme Proserpine, avec de fausses dens, des boules de cire pour enfler ses joues, un doit de plastre sur le visage, et coiffée d'une passe de crapaudaille (*b*) attachée sur sa perruque avec des espingles de diamant. Sa fille n'estoit guères plus jolie, et toutefois un gentilhomme de l'ancienne chevalerie de Lorraine, nommé le marquis de Chastellet, riche et pas trop mal fait, malgré la reputation de la mere et le peu de bien du pere, l'espousa et l'emmena en son pays. On fut huict ou neuf ans sans entendre parler d'eux, quand on sceût que cette femme, jalouse d'une personne que son mary aimoit, la fit prendre et luy fit couper le nez. Le mary fit une chose trop raison-

a. Marie de Bernay. — *b*. Espèce de crêpe de soie bouillie dont on faisoit des coiffes.



nable pour un homme qui s'estoit marié si sottement ; car il escrivit à son beau-pere que sa fille s'estoit emportée à quelques violences par un soupçon qu'elle avoit pris mal à propos ; qu'il n'avoit point en cela voulu user de son authorité, et qu'il se remettoit de tout à luy. Priezac escrivit à sa fille qu'il vouloit qu'elle vescust bien avec son mary, et que si elle venoit icy, comme on luy avoit dit qu'elle faisoit estat d'y venir, il la renvoyeroit bien viste.

Une dame de Montagne, de la maison de Michel de Montagne, femme d'un conseiller de Bordeaux, devint jalouse, sans aucune raison, d'une cliente de son mary, la fit prendre, luy coupa le nez, et l'alla mener en cet estat à M. de Montagne, en luy disant : « Voylà l'objet de vostre affection. » On conta cette histoire quand on sceût ce que je viens d'escrire de cette madame de Chastellet.

Priezac avoit encore une fille, mais bien mieux faitte que l'autre, qui fut mariée encore plus extraordinairement. Un seigneur de la Franche-Comté vit son portrait par hazard, et en devint amoureux ; il la fit demander, et l'espousa.





328. — LE PRESIDENT AMELOT.

(*Jacques Amelot, marquis de Mauregart-Amelot, sieur de Carnetin, de Beaulieu, etc.; né en juin* 1602, *mort en avril* 1658.)

Le premier president de la Cour des Aydes se nomme Amelot-Beaulieu, pour le distinguer des autres Amelot, qui sont riches et en grand nombre à Paris. C'est une bonne famille de la robe. Ils se piquent de bonne maison, et cetuy-cy, estant conseiller, disoit à ceux de sa chambre qu'il ne prenoit pas plaisir à coucher avec sa femme (*a*), parce qu'elle n'estoit pas demoiselle. Elle a pourtant un frere, maistre des Requestes, nommé du Pré.

Il traitta de la charge de premier president de la Cour des Aydes avec M. de Maisons, qui se faisoit president au mortier : il n'y fut pas long-temps sans se brouiller avec la pluspart de sa compagnie. A la verité, dans les commencemens, ce ne fut qu'à cause qu'il ne vouloit pas souffrir les friponneries de quelques-uns.

a. Elisabeth du Pré, fille d'un trésorier de France à Moulins et d'Elisabeth Martin ; mariée en 1632 ; morte en 1690.

Les autres disoient que c'estoit par sa faute, et qu'il estoit si estourdy qu'il descouvroit tous les desseins de la Compagnie : car ils l'accusoient d'avoir dit au Chancellier, en 1647, quand on portoit tant d'edicts, que la Cour des Aydes avoit donné arrest pour faire le procez à Catelan, qui traittoit de tous les retranchemens de gages d'officiers, etc. Luy soustenoit qu'il avoit dit qu'il y avoit un arresté seulement; ce qui estoit vray, mais il avoit tort de le dire. Il fit encore une chose que je ne blasme pas pourtant, mais qui le mit mal à la Cour, c'est qu'il dit en grosses lettres au procureur-general Le Camus (*a*), beau-frere de d'Esmery, que c'estoit une chose honteuse qu'un procureur-general de la Cour des Aydes eust interest dans les partys, et il offrit de prouver ce qu'il disoit. A cette heure il ne seroit pas si hardy que de reprocher cela, car je sçay gens qui ont veû des comptes par lesquels il paroist qu'il y est luy-mesme pour quelque chose; je croy que c'est pour peu et depuis peu.

Sa principale folie, c'est l'amour, et on en a fait d'assez plaisans contes. On dit qu'il alla un jour, au Marais, chez Madame de La Ferté, sœur de Charleval et femme d'un maistre des

a. André Gerard Le Camus, procureur général de la Cour des Aydes en 1643.

Requestes (*a*); elle estoit avec bien d'autres femmes; et que là, après avoir dit d'assez meschantes choses, car il n'a point l'air du monde et n'a nulle vivacité, il voulut faire des insolences à l'une d'elles, et qu'elles le mirent dehors par les espaules. On adjouste que quelques jours après il revint au mesme quartier, et que, craignant de n'avoir pas l'entrée libre s'il se monstroit, il fit dire que c'estoit un president de Bretagne appellé le president Capon; car pour rien il n'eust rabattu de sa qualité de president. Le nom sembla plaisant aux dames, elles le firent monter : il y en avoit quelques-unes de celles qui l'avoient veù chez Madame de La Ferté, qui pourtant ne firent pas semblant de le reconnoistre. Il fut aussy bon que l'autre fois, et mesme passa bien plus avant, car on dit que s'estant trouvé seul dans la ruelle avec la maistresse du logis, il la jetta sur le lict, et ne lascha prise que quand les autres vinrent au secours. On luy dit qui il estoit et il courut fortune d'estre battu.

J'ay ouy dire aussy qu'un jour qu'il estoit chez une demoiselle qui estoit une espece de Marion de L'Orme, un gentilhomme de chez

a. Anne-Françoise de Ris, sœur de Charles-François de Ris, sieur de Charleval; mariée en 1629 à Scipion Marc, sieur de La Ferté, Maistre des Requestes en 1633.

Monsieur d'Orléans, nommé Vieuxpont (*a*), s'y rencontra; le President n'entendit pas bien le nom, et le prit pour du Pont l'operateur. Vieuxpont, qui vouloit rire, dit qu'il estoit venu pour voir les dens de Mademoiselle d'Amy: il prit envie au President de luy montrer les siennes. Vieuxpont luy regarde dans la bouche, et, s'escriant, luy dit qu'il avoit une dent toute pourrie, et qu'il la falloit oster plus tost que plus tard. Il dit qu'il le vouloit bien, et se met en posture pour cela. Le feint arracheur de dens la luy desracina avec ses pincettes à arracher le poil; et, après s'en estre assez diverty, dit qu'il avoit oublié son pelican (*b*), et que ce seroit pour le premier jour, et le laissa avec la bouche toute en sang. Je croy qu'il y a quelque fondement à ces trois contes; mais on les a bien embellis. Mais voicy une sottise qu'il a ditte, où il n'y a rien d'adjousté. Après que des Landes-Payen eut gaigné le procez de la Charité contre le cardinal de Lyon, nostre homme, en presence de cent personnes, dit à un de ses advocats: « J'ay donné à M. des « Landes vingt de ses juges, et je dis au presi- « dent de Pommerueil, qu'il regardast s'il ai-

a. Alexandre, marquis de Vieuxpont, plus tard marié à la fille de la présidente Aubry. — *b*. La pince du dentiste.

« moit mieux estre des amys du Cardinal de « Lyon, qui ne luy pouvoit rendre aucun ser- « vice, que de desobliger M. le premier presi- « dent de la Cour des Aydes, qui s'en ressou- « viendroit cent ans durant. »

Patru le connoist de tout temps : il dit qu'il n'y a jamais eu un meilleur homme ny un moins judicieux. Un soir qu'il soupoit chez luy, le President fit venir trois ou quatre filles fort jolies et fort mouchées, qui dansoient, chantoient et jouoient du luth. C'estoit pourtant de la nourriture d'une devote, de Madame de Morangis (*a*) qui, n'ayant point d'enfans, se divertit à cela ; son mary et elle font assez de charitez. Nostre homme s'amusoit à pantalonner avec les fillettes devant ses valets. Patru luy en fit honte, et aussy de ce qu'il dit à un laquais : « Laquais, faittes-moy souvenir d'aller demain « chez le Marquis de Nesle (*b*); il a querelle. « — Est-ce que vous luy voulez offrir vostre « espée ? » luy dit Patru. « En la place où vous « estes, vous estes exempt de faire des visites, « ou du moins il en faut faire fort peu. » Il sceût bien dire une fois à une femme qu'il pressoit : « Madame, voyez-vous, un premier presi- « dent, en verité, n'a point de temps à perdre. »

a. Voy. plus loin, *Histor.* — *b*. René aux Espaules, marquis de N., gouverneur de la Fere, mort en 1650.

Quelqu'un, peut-estre pour se mocquer de luy, l'envoya chez une jolie fille qu'on appelloit Mademoiselle de La Forest, qui logeoit avec sa sœur qui estoit veuve : il y va pensant trouver chape-chute, il fait tant qu'elle vint parler à la porte à luy ; il estoit en une chaise des rues, *incognito*. « Je suis discret, Mademoiselle, » luy dit-il, « je ne parleray point ; je vous prie, ne « me faittes pas languir. » Cette fille, qui est fiere (à la verité, on en disoit bien quelque chose avec Maupeou-Mallebranche, mais on ne tranchoit pas le mot ; je croy qu'il l'a espousée depuis), se mit en une colere estrange, le quitte et remonte en haut, sanglottant comme si elle eust esté au desespoir. Un homme qui estoit là s'offrit à aller desabuser le galant ; il y va et attrappe sa chaise comme il s'en retournoit. Le President luy cria, dez qu'il voulut parler : « Confusion ! Monsieur, confusion ! » et se mettoit les mains devant le visage, « con- « fusion ! confusion ! tous hommes sont hom- « mes ! confusion ! » Notez qu'il avoit plus de quarante-cinq ans.

Quelque temps après, ayant sceù que Madame de Gondran devoit aller voir la chaise de Villayer (*a*), comme celle du cardinal Mazarin,

a. Jean-Jàcques Renouard, comte de Villayer, conseiller au Parlement, Maistre des Requêtes et Académicien en 1658; mort 8 mars 1691.

pour se faire porter du bas en haut du logis, et du haut en bas avec des contre-poids, et que l'abbé de Romilly (*a*), qui y devoit accompagner la belle, avoit empreunté (*b*) la maison, nostre president y fait secretement preparer la collation. Elle entre et demande l'Abbé. « Il « est là-haut. » L'Abbé vient au-devant d'elle. Ils voyent en passant la porte de la salle ouverte et une collation servie; voylà M. l'Abbé tout honteux de voir que le President avoit esté plus galant que luy. Nostre soutanier (*c*) la prie; elle se met à table. Il ne l'avoit jamais veüe; elle luy plut fort. Il va chez elle; Gondran estoit dans le fautueil et avoit son manteau (*d*); tantost il luy tastoit les bras, et quelquefois il mettoit la main dans le lict; le President ne le connoissoit point; il crut que la dame n'estoit pas trop scrupuleuse, et s'adressant à Gondran: « Vous estes bien heureux, Monsieur, » luy dit-il, « d'estre si bien avec une si belle dame! « Hé! de grace, faittes-moy part de vostre « bonheur. — J'ay bien de la peine, » dit l'autre, « à en obtenir quelque chose pour moy, « bien loin de parier pour les autres. » Il falloit que ce jaloux fust ce jour-là de belle hu-

a. Voy. *Histor.* de Madame de Gondran. — *b*. Retenu pour ce jour-là. — *c*. Amelot. — *d*. Comme une personne en visite.

meur ; car, non content de cela, il se retira. Alors le President s'eschauffa furieusement dans son harnois, et luy dit tout franc son besoing ; il la pressoit, quand elle se mit à dire assez haut : « Monsieur, Monsieur de Gondran, venez icy. » Voylà le President desferré qui se met à luy faire des reprimandes, et luy dit qu'elle se jouoit à faire bien du desordre, et la laissa là.

Depuis il se mit tellement à garçailler, qu'il alla avec des mignonnes dans son carrosse, sans changer de livrée, achetter de la marée à la halle, le propre jour de Nostre-Dame de decembre[1]. Les harangeres disoient : « Ce n'est « pas Madame la Presidente, elle n'achetteroit « pas comme cela elle-mesme. » Enfin sa femme, enragée de cela (d'ailleurs c'est une assez aigre créature et assez sotte ; la petite verolle l'a gastée), se cabra tellement, qu'ils ne mangeoient plus ensemble ; elle avertissoit Patru de tout, qui en faisoit des remonstrances au President ; mais cela ne servoit de rien. Il avouoit bien qu'il avoit tort, et c'estoit tout.

Il n'y a que deux ans que Madame de Gondran, qui estoit desjà veuve (*a*), s'estant trouvée un peu mal, il y alla avec trois medecins dans son carrosse ; elle luy dit familierement : « Allez-vous-en, vous m'importunez. » Un

1. 1650.

a Depuis 1653.

jour, elle et quelques-unes de ses voisines luy mirent une chaise, le dossier tourné contre luy, et luy firent reciter la derniere harangue qu'il avoit faitte au Roy. Il se mit à la dire; mais il s'aperçeût qu'on se mocquoit de luy et s'enfuit.

A propos de ses harangues, le monde les trouve belles; pour moy, je n'approuve point ces discours qui n'ont ny piés ny teste; ce n'est pas qu'il n'y ayt de belles choses et qu'elles ne soient meilleures, sans comparaison, que celles des autres. Les conseillers de sa chambre, et surtout Sanguin qui a bon sens pour les affaires, croyoient que c'estoit Patru, parce qu'il est son amy; mais il ne connoist guères le caractere de Patru. Nous avons esté long-temps à descouvrir de qui il se servoit; mais il y a apparence que c'est d'un nommé Saureau, advocat; car cet homme, quoyque obscur, a de belles lettres, et le President va chez luy; d'ailleurs ce n'est point un homme d'assez de reputation pour cela (*a*), on conclut donc que c'est pour ces harangues; car, disent les gens de la Cour des Aydes, jamais il n'y eut un si pauvre homme que nostre premier president: il prend toutes les affaires de travers, il opine ridicule-

a. Pour que le Premier President aille ainsi le voir pour sa litterature.

ment ; il n'a qu'une chose, c'est que, comme il a de la memoire, il prononce assez bien.

Pour revenir à ses desbauches, il a une mignonne qu'il entretient et il va souvent manger chez elle, avec la Saint-Thomas et autres flusteurs, car il n'a point d'entretien, et il a recours à la symphonie pour divertir les gens.

Il y aura deux ans cet esté[1] que Montbrun, d'Anglure[2] et Mejan (*a*)[3], luy ayant donné à souper tour à tour avec leur gourgandine et bien des menestriers, il leur voulut rendre au fauxbourg Saint-Victor, dans un jardin où il tient sa demoiselle. Mais il convia tous ceux qu'il rencontra en son chemin avec leurs femmes et leurs enfans. Il s'y trouva cinquante personnes qui ne se connoissoient point, et trois tables dont il y en avoit deux sur lesquelles il n'y avoit rien : de la premiere on envoyoit à la seconde, mais à la troisiesme on mouroit de faim ; et comme ils croyoient avoir un jambon qu'on leur avoit servy, après quelques tranches on le leur osta, en disant que Monsieur le Premier President aimoit à en manger le matin.

1. 1656.

2. Un maistre des Requestes, frere de Madame d'Estoges.

3. Un garde-sac du Parlement, ou quelque chose comme cela.

a. *Ou* Vejan.

Quelquefois, à ces freries, il se met en habit court : vous diriez un curé de village. Bonhomme, je le repete, et qui ne sçait quelle chere faire à ses amys [1].

Sa femme est tousjours chagrine, elle se pique de devotion, et il y a toutes les apparences du monde qu'elle badine avec le curé de Saint-Jean, nommé Sachot, qui n'est qu'une beste. Asseurement le capuchon ou le surplis la venge de la soutane. Le bon, c'est que le mary en rit et ne s'en tourmente point du tout.

1. Un jour d'hyver, dez sept heures du matin, un solliciteur de procez le trouva dans les Petits-Peres, fort en desordre, avec son collet deschiré. Il le reconnut et le pria de luy faire venir son carrosse qui estoit à la Croix des Petits-Champs. Apparemment il avoit esté gouspillé dans quelque bordel.





329. 330. — MADAME D'ESPAGNET, MADAME DE MORANGIS[1], GENS D'EGLISE, ETC.

(.... *Du Gasc, fille du sieur du Gasc, seigneur de Cucumon, femme de Raimon d'Espagnet, conseiller au Parlement de Bordeaux.*)

MADAME d'Espagnet, personne bien faitte et spirituelle, femme du plus grand frondeur du parlement de Bordeaux, passoit pour une devote, mais on descouvrit ses intrigues par ce moyen (*a*): une femme veuve, de qui elle se servoit, et chez laquelle estoient ses rendez-vous, un jour fit une confession generale, et dit toute la petite vie de la dame. Le confesseur trouva à propos, pour retirer Madame d'Espagnet du vice, de luy en faire parler par son curé, le pere Bonnet[2], qui estoit un assez galant homme. Le pere Bonnet dit qu'il n'en croyoit rien. La veuve offre de la luy faire voir, dans le desduit, avec un minime, nommé le pere Romain. On l'enferme dans un cabinet, et il vit plus qu'il n'eust voulu voir, car le bon curé croyoit estre

1. *Nom biffé :* Hobier.
2. Curé de Sainte-Eulalie. Le peuple dit Sainte-Aulari.
a. C'est-à-dire : et voici par quel moyen.

le seul qui jouist des embrassemens de la dame, avec laquelle il estoit fort bien, il y avoit long-temps. Ce pere Bonnet sceût en suitte toute l'histoire (*a*), et la conta à Darbo (*b*), de qui je la tiens. Le Minime, ne gaignant rien auprès de Madame d'Espagnet, s'addressa enfin à la confidente, et moyennant cent pistolles, quoyque la dame dit qu'il sentoit trop l'huisle, il en vint à bout. Elle les voulut compter l'une après l'autre, le moine les avoit apportées dans une bourse de velours vert; après ils firent la *chosette*. Leur commerce dura quelques jours; enfin le moine, qui avoit eu bien de la peine à amasser ces cent pistolles, et qui les eust bien voulu ravoir à cette heure qu'il n'estoit plus si affamé, s'avisa de luy dire qu'il les avoit empruntées. Elle se mocqua de luy. Le moine enragé resolut de s'en venger. Il ne fait semblant de rien et luy donne un rendez-vous; mais avant que d'y aller, il passe chez une veuve devote, où il s'en donne au cœur-joye, de peur d'estre tenté par la dame qu'il avoit envie de chastier, et la va trouver, pourveû d'une bonne discipline. Son *bini* disoit à la confidente : « Je « ne sçay comment le pere Romain l'entend, « mais avant que de venir icy il en a pris hon-

a. Toutes les circonstances de l'aventure. — *b*. Voy. *Histor.* de Madame de Guimenée.

« nestement. » Quand le moine la tint sur le lict, il tire sa discipline, la trousse, et luy en donne à tour de bras, en luy disant : « Hé ! « vous ne me rendrez pas mes cent pistolles ! « Hé ! vous ne me rendrez pas mes cent pistol- « les ! » Elle n'osa jamais crier, et il fallut souffrir patiemment la fustigation ; car le paillard estoit fort, et la tenoit sous son bras gauche si ferme qu'elle ne pouvoit remüer.

On dit qu'elle avoit tousjours quelque moine, à cause qu'ils sont obligez au silence, et que son mary eust esté homme à la poignarder, s'il eust eu quelque soupçon. On l'accuse aussy de s'estre servie du precepteur de ses enfans, par la mesme raison. Ce pere Bonnet passoit pour un saint. On l'a pensé béatifier.

Voicy comme on a descouvert que Madame de Morangis (*a*) avoit un commerce un peu gaillard avec un jacobin nommé le pere Louvet, qui est le tout-puissant chez elle. C'est celuy-là mesme qui a remarié le mareschal de L'Hospital (*b*), et que Madame de Villesavin[1] appelle *Papa-Louvet*. Nau, cy-devant procureur, aujourd'huy intendant de Mademoiselle, avoit une

1. Elle fait des complimens à tout le monde ; on l'appelle la servante très-humble du genre humain.

a. *Philiberte d'Amoncourt*, morte en 1669. — *b*. Avec Françoise Mignot, le 25 août 1653.

bastarde qui fut entretenue par Perrault (*a*), de feu Monsieur le Prince. Feu Madame la Princesse, par devotion, la fit mettre dans un convent; après il la maria à je ne sçay quel faquin, et la tenoit quelquefois des trois mois entiers où elle ne voyoit pas le jour. Le mary se lassa de cela et l'emmena en Angleterre. Or, durant qu'elle estoit en religion, le pere Louvet et elle devinrent amoureux l'un de l'autre. En Angleterre, un cousin de Fairfaix l'entretint, mais il mourut bientost. Elle revint brusquement; elle n'est pas plus tost icy, que Fairfaix (*b*) luy escrit, la presse de retourner, luy declare qu'il a tousjours esté amoureux d'elle, mais que le respect qu'il avoit pour son parent l'avoit empesché de le tesmoigner. Elle n'estoit pas fort belle, mais elle avoit un embonpoint admirable, spirituelle, et de l'humeur du monde la plus enjouée. Elle repasse en Angleterre; les personnes à qui elle escrivoit ses lettres, en trouvant une qui s'addressoit au moine, eurent curiosité de voir ce qu'il y avoit; ils trouverent ces mots: « Jusqu'à ce que vous m'ayez « remis entre les mains le portrait de Madame « de Morangis, je ne croiray point que vous « m'aimez. »

a. Jean Perrault, mort président à la Chambre des Comptes. — *b*. Le fameux Thomas Fairfax, né en 1611, mort en 1671.

Feu Hobier, docteur de Sorbonne, passoit pour un saint; cependant nous avons sceû d'un homme d'honneur qu'une petite mignonne qu'Hobier entretenoit secrettement (disoit) qu'il n'y a jamais eu d'homme plus lascif. Il n'y avoit pas une posture de l'Aretin qu'il ne voulust mettre en pratique. Elle estoit au desespoir de sa mort, car il la payoit bien. On pensa couper des (morceaux) de ses habits pour faire des reliques.

Un moine, dont je n'ay pu sçavoir le nom, causant un jour avec une dame, se tourna tout d'un coup vers un coing, et disoit à demy-haut: « Ouy, ouy, tout à cette heure, tout à cette « heure; je m'en vais, je m'en vais. — Que « dittes-vous là, mon pere? » dit la Dame. — « Madame, » respondit-il, « c'est que mon bon « ange m'avertit que je suis en grand danger. »





331. — GOMBERVILLE.

(*Marin Le Roy de Gomberville, de l'Académie francoise; né à Paris* 1600; *mort le* 14 *juin* 1674.)

MARIN Le Roy, sieur de Gomberville et du Parc au Chevaux, est d'honneste famille de Paris: il a esté secretaire du Roy; mais, pour avoir fait un petit livre où il y avoit quelque chose qui n'avoit pas plu à la Reyne-mere, on l'obligea de se desfaire de sa charge. Il a fait quelques vers: ils sont plus beaux que naturels. Son principal attachement a esté aux romans. Il avoit fait d'abord *Polexandre*, en deux volumes, avec le titre de *l'Exil de Polexandre* (*a*); depuis il a tout changé et a continué jusqu'à cinq volumes. Beaucoup de gens aimoient mieux les deux premiers: pour moy, j'ay trouvé, outre que cet homme n'est point naturel, qu'il y a mille obscuritez; il est presque partout embarrassé, et cherche midy à quatorze heures; il a mesme quelquefois de mauvais mots. Pour le corps du roman, je laisse à juger s'il est raisonnable d'avoir mis sa scene à un lieu inconnu, et en un siecle si connu et si proche du nostre. Il pre-

a. Paris, T. de Bray, 1629.

tendoit ne s'estre point servy de la particule *car* dans tout ce roman, et pretendoit prouver par là qu'on s'en pouvoit fort bien passer. Malleville (*a*) dit cela au mareschal de Bassompierre, qui estoit alors dans la Bastille. Un valet de chambre du Mareschal se mit en fantaisie de voir si cela estoit vray ; il lut les cinq tomes et marqua grand nombre d'endroits où *car* estoit employé. Je pense que c'est de là qu'est venû le bruit que l'Academie, car Gomberville en est, vouloit supprimer le *car*[1].

Quand il eût achevé *Polexandre*, feu Madame de Lorraine (*b*) luy dit qu'elle croyoit qu'il s'estoit epuisé en aventures, et qu'il ne pourroit pas faire après cela un petit roman d'une heure de lecture. Il voulut gager d'en-

1. Dans le privilege de *Polexandre* il fit mettre par M. Conrart que defenses estoient faittes à tous faiseurs de comedies de prendre des argumens de pieces de théatre dans son roman, sans sa permission. Il fit cela, je pense, à cause que je ne sçay quel miserable rimailleur, ayant fait une meschante piece qu'il appella *Ariane*, et qui estoit l'histoire d'Ariane de M. Desmarets, le peuple crut, quoiqu'elle eust esté sifflée sur le théâtre, que M. Desmarests l'avoit faitte. Personne, je ne sçay si c'est de peur de l'amende, ou plustost si c'est qu'il n'y a guères d'histoires vraisemblables dans ce livre, n'en a tiré la moindre aventure. Je voudrois bien voir un procez sur cela.

a. Claude de M., secrétaire de Bassompierre. — *b*. Nicole de L., morte 18 fév. 1657.

faire, dans un certain temps, un de quatre volumes, et il fit *Cytherée ;* ce sont petits volumes à la verité (*a*) Ce second a moins réussy que le premier.

En rescompense, on ne trouvera guères d'autheur si riche que cetuy-cy ; il a quinze mille livres de rente. Je pense qu'une bonne partie vient d'espargnes, car c'est un homme qui n'a jamais donné un verre d'eau à personne. Il a je ne sçay quelle charge pour laquelle il fut taxé à quatre mille livres, du temps de M. d'Esmery. Il remua ciel et terre pour s'en faire descharger ; il fut parler au Surintendant, avec un crochetteur chargé des livres qu'il avoit mis en lumiere, car il avoit fait encore d'autres livres et mesme d'autres romans avant ces deux dont j'ay parlé ; mais on ne les connoist pas autrement. Feu M. de Schomberg, qui sollicita fort pour luy, representoit que c'estoit un escrivain et non point un homme d'affaires : « Je vous « promets, » dit M. d'Esmery, « qu'il ne payera « point comme autheur, mais comme officier « seulement. »

Ce M. de Gomberville s'est tousjours pris pour un autre. Je l'ay veû cesser d'aller chez le Coadjuteur parce que le Coadjuteur n'avoit pas

a. *La Cytherée*, Paris, in-8°, 2 vol. 1640. 3e 1641 4e 1642.

esté à l'enterrement de la mere de sa femme, dont il luy avoit envoyé un billet à l'ordinaire, par un crieur de corps morts; et le Coadjuteur ne savoit pas seulement qu'il fust marié. Je croy qu'il avoit pretendu à estre precepteur du Roy, car il fit je ne sçay quelle *morale* avec de grandes tailles douces qu'il trouva toutes faittes. Cette piece estoit fort bizarre; mais ce qu'il y avoit de plus extraordinaire estoit le portrait de l'autheur, vestù comme un des sept sages de Grece, et au bas *Thalassius Basilides à Gombervillâ*. Pour *Thalassius Basilides*, c'estoit *Marin le Roy*, en masque; mais *à Gombervillâ* gastoit tout; il devoit adjouster *à Parco Caballorum*.

Il y a dix ans ou environ que Gomberville se laissa donner un coup de pié de crucifix. Courbé luy disoit: « Eh! Monsieur, vous ne « ferez plus de romans! — Que sçais-tu, mon « amy, » luy dit-il, « si je n'en feray point « de spirituels qui vaudront mieux que les au- « tres? » Je l'ay veù grand frondeur. Depuis[1], ayant esté fait marguillier de Saint-Louis, dans l'isle Nostre-Dame (*a*), il pensa faire enrager les gens avec ses austeritez, car il est jansseniste. Il ne vouloit pas que les femmes allas-

1. 1650.

a. *Aujourd'hui* l'isle Saint-Louis.

sent à la messe ny au sermon avec des rubans de couleur à leurs coiffes. Il publia l'année suivante le premier volume d'un roman (il y en devoit avoir deux) intitulé *la Jeune Alcidiane;* c'est la fille d'Alcidiane et de Polexandre. Ce livre, je ne sçay pourquoy, fut un an imprimé, sans estre publié. Là ceux qui sont morts dans *Polexandre*, comme Iphidamante, se portent bien. De peur de passer pour un homme qui n'a point esté à la Cour, il affecte tellement de faire dire à Alcidiane, la mere, *le Roy mon seigneur*, en parlant de Polexandre, et autres choses semblables, qu'il n'y a rien de si ennuyeux. Au reste, c'est un roman de jansseniste, car les heros, à tout bout de champ, y font des sermons et des prieres chretiennes. Cydarie, en un endroit, destourne son fils d'aimer une femme mariée, et fait cela comme un confesseur; aussy, le roman n'a-t-il pas esté achevé d'imprimer.





332. 335. — LA PRESIDENTE AUBRY, SON MARY, D'ORGEVAL ET SENAS.

(*Claude de Preteval, femme de Robert Aubry ou Aubery, sieur de Brevannes, président à la Chambre des Comptes en* 1620; *morte veuve,* 20 *septembre* 1657.)

La presidente Aubry estoit de bonne maison de Normandie. C'estoit une veuve bien faitte; mais elle n'avoit rien, quand le president Aubry l'espousa par amour. Ce fut une madame d'Olus qui fit ce mariage. Cependant la Presidente n'a pas laissé de se brouiller avec elle comme avec les autres gens, car c'estoit une estrange teste. Au commencement, le bruit courut que le filz aisné de son mary (*a*) en estoit amoureux; mais si cela a esté, cela n'a guères duré. Elle a tousjours vescu fort mal avec les enfans du premier lict. Elle devint beaucoup plus insupportable quand elle se vit du bien; car par la mort de Madame de Vatan, sa parente, elle devint riche, et le president Aubry eut cette belle terre de Vatan (*b*) de vingt

a. Claude Aubry, sieur de Brévannes, président de la Chambre des Comptes; mort en 1672.— *b*. A cinq lieues d'Issoudun.

mille livres de rente, en Berry, en s'accommodant avec les créanciers.

Elle a eu quatre filles et deux filz; un d'eux estant mort, elle eut une grande querelle avec M. Aubry (*a*), conseiller d'Estat, frere aisné de son mary, pour un ais que ce bonhomme fit mettre dans leur chapelle pour se parer du vent. Je pense que cet ais empeschoit de voir la tombe de ce petit: elle s'en met en colere, mene un menuisier et fait oster cette planche. Le bonhomme s'en plaint à son frere, qui dit qu'il ne sçavoit ce que c'estoit: on poursuit le menuisier; la Presidente le defend. Ils ont esté brouillez jusqu'à la mort du bonhomme[1].

Il y a quinze ou seize ans qu'elle se mit en quelque sorte sous la protection de Brancas, son parent. Un jour qu'elle l'avoit envoyé avertir qu'elle avoit besoing de son assistance, il s'y en alla avec quelques-uns de ses amys. Le secretaire du president Aubry, qui gardoit la porte, ne voulut pas luy ouvrir: « Si tu n'ou-« vres, » luy dit Brancas, « nous sommes icy « cinquante qui te donnerons chascun cent « coups de baston.—Comment! » respondit cet homme froidement, « cinq mille coups de bas-

1. Elle disoit une fois qu'elle avoit veû la comedie des *Deux Messies*, pour les *Deux Sosies* (*b*).

a. Jean Aubry, mort doyen du Conseil. — *b*. *Les Sosies*, de Rotrou, 1636.

« ton! » J'admire la presence d'esprit de cet homme, et il me semble qu'il falloit estre le secretaire d'un president des Comptes pour faire ce calcul si prestement.

Un jour, son mary estant aller disner chez Madame d'Orgeval (*a*), qui est du premier lict, il envoya un des gens de son gendre querir de l'eau de sa fontaine; la Presidente luy en refuse. D'Orgeval y envoya un porteur d'eau; cette folle luy fait donner les estrivieres par son cocher: d'Orgeval obtint prise de corps contre le cocher. Le President en colere veut envoyer sa femme à la campagne; elle dit qu'elle n'y iroit point, si ce cocher ne la menoit. Cependant elle fait emporter secrettement ce qu'elle avoit de meilleur hors du logis. Enfin il luy fallut donner ce cocher. On s'aperçoit qu'elle avoit fait emporter des meubles du garde-meuble; on les cherche; on en trouve en divers lieux. Elle dit après que ç'avoit esté de peur des voleurs en s'en allant à la campagne. Chanvalon fit la paix et la ramena à son mary. Elle promit d'estre la meilleure femme du monde à l'avenir; mais elle ne tint pas autrement ce qu'elle avoit promis. Elle s'aperçoit qu'il y avoit une porte dans le cabinet de son

a. Marie Aubry, fille d'Anne Gruel, premiere femme de Robert Aubry; mariée en 1627.

mary qui respondoit au logis de ses enfans du premier lict. Pensez qu'on l'avoit faitte en son absence. Elle prend son temps, un jour qu'il estoit allé à Brevanes, à quatre lieues de Paris, avec son filz aisné qui porte le nom de cette terre (*a*), et se met à faire murer cette porte. On en donne advis à Coursy, le deuxiesme filz (*b*), qui, en robe de chambre, va menacer les massons et leur fait quitter leur besogne. Elle ne se rebutte point pour cela, et, avec des pieces de bois et du plastre, elle bousche elle-mesme cette porte le mieux qu'elle peut; quelques heures après, elle y remet les massons, et ameine avec elle un homme qui estoit garde de la Reyne, et qui avoit esté à M. Aubry. Pour elle, elle s'estoit armée; elle tenoit d'une main une escoupette (*c*), et de l'autre un pistollet. Coursy retourne à la charge et, ayant fait rondache d'un ais, luy oste ses armes sans beaucoup de peine. Le Garde luy fait ses excuses, et dit qu'il estoit venu croyant que Monsieur le President avoit affaire de luy. En ces entrefaittes, le Secretaire part et va avertir son maistre de ce desordre; la fille aisnée de la Presidente (*d*) se tient sur la porte et dit au President: « Mon « papa, Coursy a voulu tuer maman. » Le Pre-

a. Claude Aubry, sieur de Brevannes. — *b*. Robert A., sieur de Courcy, conseiller du Roy. — *c*. Petite arquebuse. — *d*. Henriette A.

sident entre; Trillepert, troisiesme filz (*a*), voulut luy conter l'histoire; cette enragée se met entre deux et dit qu'elle ne souffriroit point qu'il approchast de son pere. Le President entre dans le cabinet qui avoit esté le champ de bataille; elle se met sur la porte pour en defendre l'entrée à Trillepert. Luy, qui estoit las des extravagances de cette femme, luy dit: « Ne pensez pas vous jouer à me frapper comme « vous avez fait quelquefois, car je ne le veux « plus souffrir. » Nonobstant cette remonstrance, elle luy donna un soufflet comme il vouloit entrer: ce garçon luy en donne un autre, dont il la jette à ses piés; elle se releve, et trouvant sous sa main Brevanes, qui sortoit de maladie, elle luy donne un si fort soufflet qu'elle le fait tomber sur l'escallier. Elle estoit grande et puissante. Elle les appelle *filz de putain*. Information de leur part pour reparation d'injures: le mary la relegue derechef à la campagne. Voylà ce que j'ay appris de plus remarquable.

On appelloit le president Aubry, *Robert le Diable*. Je n'en sçay pas bien la raison, si ce n'est qu'ayant nom Robert, et estant brusque, on luy ayt donné ce surnom: vous voyez qu'il

a. Louis-Claude A., sieur de Trillepert ou Trilport, conseiller au Grand Conseil.

ne l'a pas trop esté pour sa femme qui estoit plus diablesse qu'il n'estoit diable. Elle le mesprisoit, de sorte qu'elle a pissé plus d'une fois dans les bouillons qu'elle luy faisoit prendre.

Prevost-Biron, car il se disoit filz du mareschal de Biron, jouant un jour avec le president Aubry (*a*), qui estoit en calleçon de ratine, avec une barette et des plumes (jugez de la sagesse de l'homme!), il vint un trezorier de France recipiendaire; le President le vouloit renvoyer. « Eh! » dit Prevost, « ce pauvre homme n'a « peut-estre point de temps à perdre; par pi- « tié, donnez-moy vostre robe. » Il la luy donne, et va escouter. Prevost dit à cet homme: « Voyez-vous, dans vostre harangue, ne vous « amusez point à nous dire de belles choses, « car nous sommes tous des ignorans. » Le President ne put se tenir, il sort sans songer comment il estoit fait, et dit au recipiendaire: « C'est moy qui suis le president Aubry; c'est « un fou; ne vous amusez point à ce qu'il vous « dit[1]. »

On dit que les Aubry viennent d'un vinai-

1. Il (*b*) disoit qu'il y avoit tel pere qu'on pouvoit battre sans battre son pere. C'estoit un extravagant : il espousa enfin sa servante, et alla demeurer à la derniere maison du fauxbourg Saint-Germain, où il vivoit comme un ermite.

a. Sans doute à la paume. — *b*. Prevost-Biron.

grier de la rue Montmartre, et cela leur fut une fois plaisamment reproché par un homme qui estoit de leurs parens contre lequel ils plaidoient. Ils traittoient cet homme de haut en bas, et luy, en riant, dit en plein conseil : « Messieurs, MM. Aubry sont un peu aigres, et je « ne m'en estonne pas ; je me souviens d'avoir « ouy dire à mon pere qu'on disoit que leur « pere leur avoit donné plus de moustarde que « de bouillie et plus de vinaigre que de laict. » C'est une espece de proverbe.

D'Orgeval (*a*) se nomme Luillier : il est de bonne famille ; mais il le porte plus haut que les tours Nostre-Dame : sa femme n'est guères moins fiere que luy. Elle avoit une grande fille, demy-géante, avec un visage d'un arpent, pas mal faitte touttefois (*b*), à la vérité ; tout aussy orgueilleuse que sa mere. Elles se mirent dans la teste, il y a sept ou huict ans, d'avoir tout l'hiver les violons. La fille croyoit que celuy à qui elle donneroit le bouquet le luy rendroit tousjours ; cela n'alla pas ainsy, dont elles penserent enrager [1] ; elles firent honnestement d'incivilitez.

1. Il y eut pourtant quelques assemblées de suitte, chez elles.

a. Geoffroy Luillier, sieur d'Orgeval, conseiller au Parlement en 1637, *maître des Requêtes en* 1652; *marié à Marie Aubry.* — *b.* Marie Luillier, mariée à Charles de Gerente, marquis de Senas.

Madame de Pommerueil, leur amie, y voulant mener Madame de Chauvry, envoya sçavoir de Madame d'Orgeval si elle le trouveroit bon. « Tout ce que Madame de Pommerueil « amenera, » respondit-elle, « sera tousjours « le bienvenu ; mais ce n'est pas trop la cous- « tume (*a*) d'aller au bal sans estre priée. » Madame de Pommerueil n'y fut point.

Une dame bien faitte estant allée au bal chez elles, Madame d'Orgeval disoit : « Il faut trou- « ver place pour Madame, quoyque je ne sça- « che d'où elle me vient. » Une autre dansoit un peu trop, à sa fantaisie, car elle ne vouloit pas qu'on dansast autant que sa fille : « Ma- « dame, » luy dit-elle, « si vous ne faittes ces- « ser vos caballes, je feray jouer les bransles. »

La my-caresme ensuivant, Madame de Pommerueil voulut faire une assemblée ; les dames d'Orgeval le sceûrent, et elles envoyerent des billets partout, un peu devant que la Presidente ne fist convier ; toutes les principales promirent ; la Pommerueil n'eut que le rebut.

L'année d'après, il y avoit bal trois fois la sepmaine chez elles : le mary s'amusoit à faire le maistre des ceremonies. A tout bout de champ il livroit combat aux laquais qui vouloient entrer dans la salle. Un jour il en mit un

a. Pour les femmes.

tout en sang à coups de pommeau d'espée, et le traisna comme une victime au milieu de la salle. Il fit bien pis, car il fit faire une guerite où, tantost luy, tantost son secretaire, puis son valet de chambre, faisoient le guet tour à tour; et si les laquais vouloient faire quelque insolence, il faisoit tirer dessus. Le jour de mardy gras, il donna un coup d'arquebuse dans la cuisse d'un laquais du Marquis d'Aluye (*a*). Ce laquais estoit le plus sage de tous, et avec ses camarades entroit dans le carrosse de son maistre. Le Prince de Guimené, pour se divertir, fit accroire à d'Orgeval que ce laquais faisoit informer, et d'Orgeval en fit satisfaction au Marquis.

Le Prince de Guimené faisoit ce conte de d'Orgeval: « Je fus, » disoit-il, « pour voir « M. d'Orgeval un matin; il y avoit eu bal le « soir; je trouvay trois corps morts dans sa « cour. — Y a-t-il eu bataille céans? luy dis- « je. L'autre, sans s'esmouvoir, dit à ses gens : « Qu'on oste ces corps. »

A ces bals sa fille s'esprit d'un beau danseur qui estoit aussy fort beau garçon; c'estoit un huguenot qu'on appelloit le marquis de Senas, il est de Provence; la mere en estoit aussy

a. Charles d'Escoubleau, marquis d'Alluye et de Sourdis, mort 21 décembre 1666, gouverneur d'Orléans.

charmée. Il enleva la demoiselle, et Madame d'Orgeval ne l'ignoroit pas : d'Orgeval fit bien le meschant. Au bout de quelques années, Senas ayant changé de religion, tout s'accommoda[1].



336. — GAUFFREDY.

(*Jacques Gauffridy, né à la Ciotat, décapité en janvier* 1670.)

Un jeune garçon de Provence, de la famille de ce prestre nommé Gauffredy (*a*), qu'on fit mourir pour sortiléges, estoit à Bologne où l'on dit qu'il servoit un medecin et suivoit sa mule. Je ne voudrois pas l'asseurer : quoyque c'en soit, il y estoit en fort pauvre posture. Il fit connoissance avec l'Achillini (*b*), poete bolonois, car il avoit bien estudié. L'Achillini, à qui le Duc de Parme[2] demanda un secretaire pour la langue

1. Une fois qu'il y avoit du desordre chez M. et Madame d'Orgeval, on leur rompit un fort beau miroir. « M. d'Orgeval ! » cria la dame devant toute l'assemblée, « nostre grand miroir est cassé ; nous en avons pour « cinq cens escus dans les fesses. »

2. Odoardo, le dernier mort.

a. Louis Gauffridy, curé à Marseille, brûlé vif à Aix, 30 avril 1611. — *b*. Claudio Achillini, né à Bologne en 1574, mort le 1er octobre 1640.

latine, luy donna ce garçon : il avoit de l'esprit, escrivoit bien en latin, et a mesme fait un roman en cette langue. En peu de temps il empaulma le Duc, qui estoit un bon gros mascheux : après avoir mangé demy-cent de beccafigues (*a*), sans le reste, il disoit : *Poco e bono.* C'estoit un escervelé : il sortit brusquement de son pays avec quatre mille teigneux contre le roy d'Espagne, après avoir pris pour devise une espée nue avec ces mots : *J'en ay bruslé le fourreau.*

On dit qu'il estoit vaillant, et qu'au siége de Valence (*b*), M. de Crequy, le voyant aller aux mousquetades comme un François, dit : « Quel « Italien est-ce cy? » On dit mesme qu'il ne manquoit point d'esprit. Gauffredy estoit à tel point dans sa confidence, que le Duc luy disoit tout ce qui se passoit entre la Duchesse et luy. Le feu Roy, à ce qu'on dit, jugea, quand le Duc de Parme vint icy (*c*), que Gauffredy ne dureroit pas ; qu'il estoit trop fier et s'en faisoit trop accroire : il n'estoit pas en ce temps-là au point où il a esté depuis.

Gauffredy se maria avantageusement, car il espousa une fille de bon lieu, et qui avoit cinquante mille escus en mariage (c'est beaucoup

a. Oiseau de passage, très-délicat. — *b*. Sur le Pô ; en 1635. — *c*. En février 1636.

en ce pays-là). Il achepta de belles terres, et son maistre le fit marquis. Il estoit si chatouilleux sur sa naissance, qu'un pauvre garçon de son pays, ayant dit par hazard à Parme que Gauffredy estoit de la famille de ce sorcier, et nullement gentilhomme, car les François se destruisent tousjours les uns les autres en pays estranger, nostre homme le fit accuser d'avoir voulu escalader un convent, et le fit mettre dans un cachot où il ne pouvoit s'estendre tout de son long, ny se tenir droit; il y fut neuf ans et en sortit tout hebeté; ce fut par le moyen de la mareschale d'Estrées, qu'on en avertit. Elle en parla à la Reyne, qui dit au resident de Parme qu'elle prioit le Duc de donner la liberté à ce pauvre garçon.

Ce qui nuisit le plus à Gauffredy, ce fut d'entretenir noise entre le mary et la femme, qui est sœur du Grand-duc (*a*), et de faire faire au Duc de petits voyages à Venise pour se divertir.

Il fit encore une grande faute à la mort du Duc, qui mourut à trente-six ans; car le Duc luy ayant donné en mourant la clef d'un cabinet d'ebene, où il y avoit pour cinquante mille escus de bagatelles, et luy ayant dit en presence de tout le monde: « Tenez, *Goffrido*,

a. Ferdinand II, fils et successeur de Cosme II.

« c'est pour vous, » il eut l'imprudence de le faire enlever aussytost que son maistre eut rendu l'esprit. Sa belle-mere, qui n'estoit pas une sotte, luy dit qu'il avoit eu grand tort. Luy, croyant reparer sa faute, offrit le cabinet à la Duchesse, qui luy respondit qu'elle ne vouloit pas enfreindre les ordres de son mary.

Le Duc mort, Gauffredy, aveuglé d'ambition, et s'imaginant qu'il gouverneroit le filz (*a*) comme le pere, presse pour faire la guerre contre le Pape; il vouloit estre general, luy qui n'entendoit point du tout la guerre. La Duchesse s'y oppose. On escrit de Paris: « Gardez-vous-en bien, la France ne fera rien pour « vous. » On donne avis de Rome que le Pape estoit fort. Gauffredy, à qui toutes les lettres s'adressoient, les cache toutes, les laisse sottement derrière un coffre dans son cabinet, et rapporte tout le contraire de ce qu'elles contenoient. Il se propose pour general, et prend tout sur luy. La Duchesse, qui ne cherchoit qu'à le perdre, luy dit: « Eh bien! vous vous y sou- « mettez donc? » A ces conditions, on luy donne le baston de general publiquement, et il (se) met en campagne. Quelques troupes du Pape, qui estoient dans le Bolonois, chargent l'avant-garde: celuy qui la commandoit sçavoit son

a. Rainuccio Farnese II, né 17 septembre 1630.

mestier ; il envoye avertir Gauffredy de venir à son secours ; Gauffredy n'avance point et le laisse desfaire. Le jeune duc luy envoye ordre de revenir, et on l'arreste entre les deux portes : de là on le meine dans la citadelle de Plaisance ; on luy produit les lettres qu'il avoit cachées et, après l'avoir convaincu de quelque intelligence avec l'Espagnol, on luy fit couper le cou. On rendit la dote à sa femme, et on laissa dix mille escus à chascune de ses filles ; il n'avoit point de garçons. Pour le reste, qui montoit à cinq cens mille escus, il fut confisqué.



337. — MADEMOISELLE GARNIER, OU MADAME D'ORGERES.

(*Magdelaine Garnier, fille aînée de Mathieu Garnier, trésorier des parties casuelles, mariée à Jacques Mangot, sieur d'Orgeres, fils de Claude Mangot, garde des Sceaux, de* 1616 *à* 1617 ; *morte* 18 *juillet* 1661.)



GARNIER estoit un homme d'affaires qui avoit fait une fort grande fortune ; il avoit plusieurs enfans, il songea à s'appuyer de bonnes alliances ; et sa fille aisnée estant en âge d'estre mariée, un jour il luy donna une boiste de portrait et

luy dit : « Voilà celuy avec lequel je veux vous « marier. » Elle respondit qu'elle feroit ce qu'il luy plairoit. C'estoit le portrait d'un M. Mangot, seigneur d'Orgeres, qui estoit maistre des Requestes et de bonne famille de la robe. Il y a eu un garde des sceaux de son nom, mais ce garde des sceaux n'estoit pas un grand personnage. On dit qu'il fut d'avis, une fois qu'il falloit envoyer promptement du secours quelque part, qu'on y envoyast une armée en poste (*a*). Le pere conclut donc l'affaire ; mais quand ce fut à se voir, cet homme y alla sottement en grosses bottes et tout crotté, en arrivant de la campagne. Elle n'avoit garde de le trouver en cet estat comme on l'avoit peint, outre que le peintre l'avoit un peu fardé ; de sorte qu'elle ne l'espousa qu'à regret.

Les cajolleries de Champlastreux (*b*), filz du procureur general Molé, depuis premier president, ne servirent pas à luy donner plus d'inclination pour son mary qu'elle n'en avoit. Enfin elle l'accusa d'impuissance. On dit qu'il se resolvoit à la quitter, quand son confesseur luy remonstra qu'il y alloit de son salut, et que si c'estoit sa femme, il ne la pouvoit quitter en conscience ; cela fut cause qu'il ne voulut ja-

a. Cela fut pourtant exécuté en 1805. — *b*. Jean Molé, sieur de Champlastreux et de Lesly, president à mortier ; mort 6 août 1682.

mais consentir à la dissolution, et il y a grande apparence que le mariage avoit esté consommé, puisqu'elle luy donna vingt mille escus pour estre separée de corps et de biens volontairement. Madame Pilou luy conseilla de demeurer avec son mary, et luy dit que Champlastreux la tromperoit. Garnier cependant vint à mourir, et d'Orgeres en suitte (*a*), dont elle ne prit point le dueil; et, depuis, elle s'est fait tousjours appeller Mademoiselle Garnier, jusqu'à ce que Champlastreux, dont elle avoit eu quatre enfans en cachette, l'ayt reconnue pour sa femme.

Pour moy, une des choses du monde qui m'a le plus fait voir la legereté des femmes, c'est l'estime qu'elles ont fait de Champlastreux, un des plus vilains petits hommes qu'on puisse voir : elles ne pouvoient trouver rien de bon en luy que sa despense. Cependant Madame d'Alinville, sa parente, une des plus belles femmes de Paris, l'a aimé ; Madame de Charny, aussy une des plus belles, tout de mesme. Miossens, à propos de cela, disoit un jour devant la Comtesse de Maure, que Marion avoit dit à Madame de Charny : « Mais, ma « chere, que trouves-tu d'aimable à ce Cham- « plastreux ? » Et la Charny luy avoit res-

a. En 1644.

pondu : « Tu ne demanderois pas cela si tu « l'avois veù à cheval. » Il avoit la reputation d'en estre assez bien fourny. La Comtesse de Maure se mordit les levres, et ne fit pas semblant d'entendre.

Champlastreux avoit, durant son intendance de Champagne (*a*), cent chiens et cinquante coureurs : il faisoit si fort l'entendu, qu'il ne reconduisit pas le presidial de Vitry, qui l'estoit allé voir en corps. Il estoit propre jusqu'à l'excez ; si un de ses gens s'estoit presenté devant luy avec du linge sale, il le chasseroit (*b*) ; il arrivoit quelquefois à ses laquais de changer par jour d'autant de collets que M. de La Riviere [1]. Mademoiselle Garnier, de son costé, ne faisoit pas moins de despense que luy.

Au carnaval de 1648, un maistre des Requestes, nommé Foulé, sieur de Prunevaux, aujourd'huy intendant des Finances, homme vœuf, s'engagea à donner la comedie le soir, à l'hostel de Bourgongne, à une veuve qu'il recherchoit, et en mesme temps à Mademoiselle Garnier, à Madame d'Oradour sa sœur, et à la l'Escossois, leur confidente. Madame Larcher, sœur de Prunevaux, y avoit, par l'ordre

1. La Riviere, quand il estoit en habit court, en changeoit trois et quatre fois par jour.

a. 1648. — *b*. Il l'auroit chassé.

de son frere ou autrement, convié encore d'autres femmes; et comme la chose n'estoit pas secrette, il y vint qu'elle n'avoit pas conviées, et en assez bon nombre; de sorte que Mademoiselle Garnier et sa troupe venant un peu tard, trouverent bien du monde et point de places pour elles; car quand c'est le soir on se met dans le parterre avec des sieges. Les voylà en fureur, et Mademoiselle Garnier, qui est une espece de colosse, vint d'une demarche fiere et, sans se desmasquer, tascha de prendre une bougie à des plaques qui estoient au bas d'une loge et, n'y ayant pu atteindre, dit assez mal gracieusement à un gentilhomme qui estoit là qu'il luy en donnast une; c'estoit pour s'esclairer à descendre. Le Cavalier la luy donna; elle la prend sans le remercier, et s'en va. Prunevaux et sa sœur courent après, luy offrent telle place qu'elle voudra, car toute la compagnie, de peur qu'on ne jouast pas, consentoit à les laisser mettre où elles voudroient. Elles respondirent qu'elles n'estoient pas assez ajustées pour se desmasquer en un lieu où il y avoit tant de belles personnes parées, qu'elles avoient cru estre seules, et non pas venir à une assemblée pour servir de lustre aux autres. Enfin quoy qu'on leur pust dire, elles s'en allerent. Prunevaux ordonna aux Comediens de jouer; mais comme on voulut commencer, il vint une

si espaisse fumée de la porte, que tout le monde fut contraint de se ranger tout contre le théatre. Il y a grande apparence que cette belle mademoiselle avoit fait mettre le feu, par despit, à ce taudis de bois qui est en dehors. Ce furent des laquais qui l'y mirent, et qui, non contens de cela, porterent sur le degré des bottes de foin mouillé; il en venoit une puante fumée. Cela s'appaisa pour un temps, et on eut le loisir de jouer un acte; mais au second acte la fumée recommença. Alors l'espouvante prit tout de bon, et tout le monde se pressa à qui sortiroit par la petite porte qui est du costé du théatre. J'y estois avec des femmes, et je n'ay jamais esté guères plus empesché. Si le feu se fust mis à un si vieux bastiment, il eust esté bien viste, et en se pressant, on se fust estouffé. Ce M. de Prunevaux, outre que la bagarre des maistres des Requestes (*a*), qui attira toute la fronderie, estoit desjà commencée, n'a point du tout une figure à donner la comedie aux Dames.

Deux ans après, ou environ, comme le Premier President estoit desjà party pour Poitiers, car il estoit aussy garde des Sceaux, Mademoiselle Garnier, lasse de se laisser ruiner par

a. Le 8 janvier 1648, ils s'estoient mis en *grève* à l'occasion de nouvelles charges proposées par d'Esmery.

Champlastreux, qui ne vouloit point declarer leur mariage, se mit en religion, et là elle se plaignoit hautement de Champlastreux, qui, non content de luy avoir mangé plus de quatre cent mille livres et de luy avoir fait quatre enfans, luy avoit volé toutes les pieces justificatives de leur mariage. Il avoit deschiré la fueille du registre du Curé et la luy avoit donnée; elle la gardoit soigneusement, et la portoit sur elle. Il gaigna la suivante, qui luy descouvrit que sa maistresse portoit ce papier dans son corps de juppe : il apposte des gens qui, à la promenade, les volerent et luy rompirent son corps de juppe, d'où, sans faire semblant de rien, ils osterent ce papier, en les gouspillant (*a*). On dit aussy qu'il fit achetter la pratique du notaire qui avoit passé le contract de mariage, afin d'estre maistre de la minutte; car il luy avoit desjà fait voler la grosse. Au bout de quelques mois, elle sortit de religion. Mais enfin, un an devant la mort du Garde des Sceaux, elle fut reconnue du pere et du filz.

a. *C. à d.* : en les serrant d'aussi près qu'un renard ou gouspil fait les poules. On dit aujourd'hui *houspiller*.





338. — LE PETIT GRAMONT.

(*Amans de Barthelemy, sieur de Gramond, chambellan de Gaston duc d'Orléans.*)

Le petit Gramont est frere d'un president de Toulouse. Ce garçon se donna autrefois à Monsieur, aujourd'huy M. d'Orléans, à qui il est encore attaché. Il n'estoit pas en trop bonne réputation : il passoit un peu pour maquereau, il s'en railloit luy-mesme tout le premier. En un bal, où il y avoit grande confusion, cette estourdie de madame Lescalopier (c'estoit avant qu'on eust tant parlé d'elle), à cause qu'il estoit en lieu pour se faire entendre aux violons, au lieu de luy dire qu'elle le prioit de leur dire qu'ils jouassent une courante, parce qu'il n'y avoit plus moyen de danser la figurée, luy cria brusquement : « Gramont, la *Chabotte*. — Je ne « suis point violon, » respondit-il ; « je suis ma- « quereau à vostre service, Madame [1]. » Un jour qu'il entra chez Madame de Choisy, avec un

1. Comme il a de l'esprit, il s'en est raillé le premier. Peut-estre avoit-il servy La Riviere en quelque amourette.

beau carrosse et des laquais bien vestus : « Jesus ! » dit-elle, « un maquereau en si bon « équipage ! c'est donc un bon mestier? » Il luy arriva une fois une aventure qui n'estoit pas trop plaisante; ce fut chez Nouveau (*a*). On vint à parler de La Riviere : Roquelaure, qui y disnoit avec luy, dit que s'il avoit esté de la cour de Monsieur, il auroit bien desquillé (*b*) La Riviere. Et là-dessus il se mit à dire qu'il luy eust fait cecy et cela. « On vous en eust bien « empesché, » dit Gramont. — « Et qui m'en « eust empesché? — Moy. — Vous? » répliqua Roquelaure. Et en mesme temps luy donne un soufflet. On se mit entre deux, et puis on les raccommoda du mieux qu'on put.

Quelques années après, Gramont demanda la confiscation d'un gentilhomme de Languedoc, qui avoit esté tué en duel; or ce gentilhomme avoit une sœur. On luy avoit proposé, pour faire d'une pierre deux coups, d'espouser la sœur en mesme temps. Voicy ce que c'estoit que cette sœur ; la mere de ce gentilhomme et de cette fille estant veuve, avoit un homme d'affaires, nommé Bressieu, qui n'estoit pas bien fait, mais qui n'estoit pas un sot. La mere estant morte, luy, amoureux de cette fille, fit si bien qu'il en jouit; elle devint grosse. Le

a. Jerome de N., surintendant des Postes.— *b*. Abattu.

galant luy conseille de dire à une tante, chez qui elle estoit, qu'elle souhaittoit d'aller en religion dans une abbaye de la campagne, et qu'elle y vouloit demeurer un an pour voir si elle s'y accoustumeroit. Elle y va, et quand elle fut à terme, Bressieu contrefait une lettre de la tante, qui prioit l'abbesse de la laisser venir pour un mois. Durant ce mois, la fille escrivoit à sa tante comme du convent, et à l'abbesse comme de chez sa tante. Elle accouche et retourne en religion, sans qu'on en descouvrist rien[1]. Le galant trouva moyen de la marier en suitte avec un gentilhomme du pays, nommé le comte d'Elbe, qui avoit du bien vers Chartres, car il avoit espousé en premieres nopces une vieille maquerelle de Paris, qui avoit esté belle autrefois, nommée la Toinville : elle avoit quatre ou cinq mille livres de rente au pays Chartrain, qu'elle luy donna. Ce comte d'Elbe avoit tout mangé, et meurt pauvre ; Bressieu espouse cette femme pour la seconde fois à Chartres. Elle vouloit, disoit-elle, mettre sa

1. Bressieux, après cela, l'emmene et l'espouse à Blaye. — Gramont dit que Bressieux est gentilhomme, et qu'estant amoureux de cette fille, il se fit precepteur de ses freres. A Chartres, à la grille, il se donna trois coups de poignard en la presence de la belle, pensant qu'elle se vouloit faire religieuse. — Il en a esté guery.

conscience à couvert. L'Archidiacre les maria : il avouoit luy-mesme que ç'a esté contre les formes, et qu'il ne sçauroit soustenir en justice ce qu'il avoit fait ; mais que c'estoit à bonne intention. Ces amans estoient reduits à faire de la fausse monnoye dans les montagnes, vers Narbonne, quand de deux freres qu'elle avoit, l'un mourut et l'autre fut tué en duel ; aussytost elle paroist, et on proposa de la marier avec Gramont. Elle estoit bien faitte et avoit dix mille livres de rente en fonds de terre ; elle espouse Gramont. Bressieu, qui n'osoit paroistre à cause de la fausse monnoye, ayant eu avis du party des roigneurs et faux monnoyeurs (*a*), et qu'on en estoit quitte pour de l'argent, va à Toulouse ; il luy parle : elle luy dit : « Donnez-vous patience, nous vivrons « bien avec celui-cy comme avec l'autre. » (Ils concubinoient du vivant de ce comte d'Elbe, et on croit qu'ils s'en desfirent.) Bressieu intente action et soustient que c'est sa femme : on plaide ; elle gaigne son procez contre Gramont, qui vouloit avoir le bien et faire rompre le mariage, et elle ne voulut pas consentir à la dissolution par impuissance. Il l'a laissée là[1].

1. 1650.

a. Une sorte d'assurance autorisée contre les faux monnoyeurs.

Il disoit, faisant le goguenard : « Me voilà « cette fois

« Macquereau et franc cocu[1]. »

Bataille, en plaidant pour luy contre elle, voulut refuter une lettre de Gramont où il y avoit : « Si vous n'y voulez consentir, je me « serviray de mes amys; » et dit : « Aristote « dit, Messieurs, que l'amitié est une vertu, « par consequent des amys sont des gens ver- « tueux. » Montelon qui plaidoit pour Bressieu, dit qu'il avoit de grandes preuves, à sçavoir un testament de cette femme, fait à la Rochelle : — « Mais on me l'a escroqué. » Elle prouvoit par un acte passé devant notaire, qu'elle estoit alors à Blaye. Luy (*a*) dit que les tesmoins ont pris 1640 pour 1641. « Il y a une celebration de mariage par l'Ar- « chidiacre, avec permission de l'evesque, on « la luy a encore escroquée. — Une promesse « de quatre mille livres d'argent presté, on la « luy a aussy escroquée. » Pour prouver la noblesse de cet homme, il (*b*) disoit qu'il avoit esté condamné à avoir le cou coupé, quoyqu'on eust condamné ses complices à estre

1. Couplet contre le petit de La Lande. (Voy. Souscarriere.)

a. Bataille. — *b*. Bataille.

pendus. C'estoit, je pense, pour la fausse monnoye ; et sur le nom de cette femme, qui est Lastou, il dit qu'on la devroit nommer *Lasse de tout*.



339. — CLINCHANT.

(*Bernardin de Bouqueville, baron de Clinchamp, gentilhomme de Gaston, mort le* 17 *décembre* 1649.)



LINCHANT estoit fils d'un gentilhomme de Normandie fort accommodé ; on le tenoit riche de quatorze ou quinze mille livres de rente. Cela fut cause que ce garçon fit beaucoup de dettes, car il trouva du credit comme heritier d'un homme riche et qui n'avoit que luy de garçon. Il se donna à Monsieur, depuis duc d'Orléans ; il n'a jamais passé pour homme de cœur et a fait en sa vie plus de cent tours de filou.

On en conte un, entre autres, assez plaisant. Il voulut emprunter de l'argent à un vieil avaricieux de sa connoissance, qu'on appelloit Marsillac. Cet homme demanda caution : « Je vous « donneray un tel, cordonnier à Paris, un « nommé Turpin. » Marsillac s'informe ; on luy dit que le cordonnier estoit riche. Clinchant va trouver ce Turpin, cordonnier, dont il se ser-

voit de tout temps, et luy demande sa boutique pour un jour, et qu'il luy donneroit tant. Le jour venu, le valet de Clinchant se met dans la boutique, comme s'il eust esté le maistre; ce valet s'oblige. Il y eut procez pour cela : Turpin prouva qu'il estoit absent ce jour-là, et que quelque escroc s'estoit servy de son nom.

Une autre fois, Clinchant vola quelques pieces de ruban d'or et d'argent au Palais, comme on luy en montroit de plusieurs façons cela fit quelque bruit au Palais. Un jour comme un jeune advocat contoit cette filouterie de ruban dans un jeu de paulme, le Comte de Saint-Aignan, qui estoit sous la gallerie, ouyt que cet homme disoit que le Comte de Saint-Aignan[1] estoit avec Clinchant. Le Comte s'entendant nommer, s'approche et dit: « Je vous asseure que le Comte de Saint-Ai- « gnan n'y estoit point. — Il y estoit, je vous « en respons, » replique l'autre, et le soustint si opiniastrement, que le Comte, ennuyé de cela, luy donna sur ses oreilles, en luy disant : « Mes- « ser advocat, apprenez une autre fois à con- « noistre mieux les gens. »

Ces rubans me font souvenir de M. d'Uxelles[2] le rousseau, qui estoit encore un bon-

1. Aujourd'huy premier gentilhomme de la Chambre, brave homme. Il estoit alors à Monsieur.

2. Allié des Phelippeaux.

homme. Madame Coinard, marchande de dentelle de la rue Aubry-Boucher, avoit apporté plusieurs pieces de dentelles d'Amiens chez Madame de La Vrilliere, où il estoit: elle en trouva une à dire, et disoit, après l'avoir bien cherchée: « Je n'accuse personne; mais j'ay opi-« nion que je n'aurois point perdu ma piece de « dentelle, si ce grand gentilhomme rousseau « n'eust point esté icy. »

Pour revenir à Clinchant, il fut enfin reduit en si pitoyable estat, qu'on disoit que le matin il appelloit un crieur d'eau-de-vie, par qui il se faisoit allumer un miserable fagot pour se lever, et que le soir il appelloit l'oublieur pour se faire desbotter; et il les y obligeoit, disoit-on, le pistollet à la main.

Cet homme pourtant trouva à se marier, quoyque son pere ne fust point mort. Il n'estoit pas mal, comme j'ay dit, avec cette madame de La Forest-Montgommery, que le bonhomme de La Force vouloit espouser (*a*). Il ne faisoit seulement que coucher avec elle; il n'estoit pas le seul, si je ne me trompe, car elle dit une fois à des dames: « Je suis peureuse, et pour « cela je fais coucher un petit page dans ma « chambre. » Au mesme temps, l'unique page qu'elle avoit vint parler à elle; il paroissoit bien

a. Louise de Montgommery.

dix-sept ans, et n'estoit pas trop petit pour son âge : elles se mirent à rire et en firent le conte à tout le monde. Clinchant, pour l'attrapper, fit si bien que M. d'Orléans luy escrivoit souvent des lettres fort obligeantes, par lesquelles il luy donnoit lieu d'esperer quelque grande rescompense. Cette pauvre femme fut ainsy duppée et l'espousa. Il la mangea autant qu'il put, et estoit ravy de dire : « Qu'on donne l'avoine à mes « sept chevaux de carrosse. » Quand il venoit des ouvriers apporter des parties, elle vouloit les payer, car elle n'est pas friponne, mais elle est un peu folle : « Madame, » luy disoit-il, « ne « vous amusez point à cela ; vous irez prendre « là de mauvaises habitudes. » Quillet m'en disoit autant, me voyant tirer de l'argent pour donner l'aumosne.

Cette madame de Clinchant a les plus plaisans jurons du monde ; elle dit : *Le diable fende en quatre la langue à Louise de Montgommery ! — Cent mille pipes de diables puissent-elles m'entrer dans le corps et y vivre trois mois à discretion !*





TABLE

DU QUATRIEME VOLUME.

FIN DU QUATRIEME VOLUME.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

